UNIVERSITY OF JORDAN SERIALS DIVISION

Arts et Spectacles : U2

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15055 – 7 F

JEUDI 24 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Alors que la France se dit prête à protéger les enclaves musulmanes

Les pourparlers sur la Bosnie ont repris en l'absence de M. Izetbegovic

Les pourparlers sur le plan serbo-croate de partage entre trois entités ethniques de la Bosnie-Herzégovine ont repris, mercredi 23 juin à Genève, en l'absence d'Alija Izetbegovic. Ce dernier, de plus en plus contesté au sein de la présidence collégiale à Sarajevo, a été remplacé «provisoirement» par Franjo Boras, un représentant de la communauté croate de Bosnie. A Paris, le Quai d'Orsay s'est dit prêt à redéployer les «casques bleus» français pour la protection des enclaves musulmanes.

Sursaut

DE l'intervention faite mardi 22 juin sur la Bosnie par François Mitterrand, on retiendra d'abord le ton : ce sursaut d'énergie, cette façon soudaine de parler clair et de mettre chacun devant ses responsabilités, qui ont évité in extremis au sommet de Copenhague de n'être qu'un de ces exercices rhétoriques affligeants par lesquels les Douze, derrière des affirmations de principe, s'efforcent vainement depuis deux ans de cacher leur impuissance, leurs divisions et leur mauvaise conscience envers l'ex-Yougoslavie.

Ce que M. Mitterrand a obtenu, ce ne sont encore que des mots : un engagement de la Communauté à prendre sa part directement à la création des «zones de sécurité» qu'elle réclame, engagement en principe collectivement contraignant mais dont on a pu voir mardi le peu de zèle qu'il déclenche individuellement chez les Etats membres. Qui ira protéger les enclaves musulmanes? Et quand? Ces questions sont restées sans réponse au sommet de Copenhague. Une voix s'est cependant élevée, dans le cénacle communautaire, pour exprimer la honte qu'il y aurait pour l'Europe à s'en remettre, pour l'exécution, aux «volontaires» de Tunisie, du Pakistan, de Malaisie, voire... du malheureux Bangladesh!

ROMPANT d'autre part avec l'hypocrisie et les arrière-pensées dont lui-même n'a pas été innocent depuis le début de la crise yougoslave, M. Mitterrand a traité sans ménagement les beaux principes de nouveau affichés par les Douze dans leur communiqué en disant qu'ils étaient, soit déjà «privés de substance», soit susceptibles d'être bientôt démentis. La Bosnie restera-t-elle un Etat unitaire comme le proclament les Douze? «Ce sera aux diplomates d'y veiller», répond M. Mitterrand, qui, à l'évidence, n'est pas prêt à en jurer et n'y semble pas résolument attaché. L'essentiel, dit-il, est que chaque communauté «ait son dû».

Sans jamais en convenir, les Européens ont ravalé les ambitions de leur politique en Bosnie au rythme des conquêtes serbes. Restent ces enclaves musulmanes que la Communauté prétend protéger sans s'en donner les moyens. A part Gorazde, elles ne sont déjà plus le véritable théâtre de la guerre, laquelle se livre maintenant en Bosnie centrale. Elles demeurent cependant le dernier carré de crédibilité pour l'Europe, le seul qui vaille pour M. Mitterrand, comme seule vaut une politique humanitaire qui s'illustra il y a un an par le voyage du chef de l'Etat à Sarajevo, mais qui – M. Izetbegovic l'avait bien compris – signifie aussi le non-engagement de la France dans le conflit lui-même.

SI M. Mitterrand a sorti mardi le «grand jeu», c'est aussi parce que les ambiguïtés de la politique européenne n'étaient plus défendables par le chancelier Kohl devant son opinion. L'Allemagne allait se désolidariser de la Communauté pour rejoindre Washington et Ankara dans une position qui a le mérite d'une apparente cohérence (si nous ne défendons pas les Musulmans, laissons-les se défendre eux-mêmes), mais l'inconvénient du simplisme. Tant il est vrai qu'on ne sait pas ce que déclencherait une levée de l'embargo sur les armes, sauf à être militairement et fermement accompagnée.

M 0147 - 0624 0 - 7,00 F

Face à l'hostilité serbe

GRACAC

de notre envoyé spécial

«Vous êtes français! Nous devrions vous exterminer. Vous êtes pires que les autres : vous nous avez trahi.» A Knin, capitale de la «République serbe de Krajina» (RSK), autoproclamée en Croatie, l'accueil réservé aux Français par ce soldat serbe est relativement frais, mais significatif. Après l'offensive croate du 22 janvier 1993 – la première depuis le déploiement de quelque 10 000 «casques bleus» en Croatie et le cessez-le-feu serbo-croate de janvier 1992, – les Serbes de Krajina jugent que «le lien de Salonique» a été rompu, que l'amitié nouée avec les «poilus» d'Orient lors de la première guerre mondiale, scellée pendant la deuxième, a vécu. Car les «casques bleus» français déployés dans ce secteur et qui gardaient l'armement lourd des Serbes, en application des consignes des Nations unies, n'ont pas défendu les Serbes contre l'attaque surprise de janvier par les forces spéciales de Zagreb.

Les Croates, qui espéraient, en quittant la Yougoslavie, rejoindre la Communauté européenne, ont été déçus par l'attitude réservée de la France à leur égard. Les Musulmans pensent que la «patrie des droits de l'homme» s'est assise sur ses beaux principes, que François Mitterrand, en se rendant à Sarajevo, a empêché une intervention militaire pour les sauver. Mais, pour les Serbes, les Français ont fait pire.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Lire la suite page 6

Après l'assassinat du sociologue M'Hamed Boukhobza

Le terrorisme suscite colère et crainte à Alger

L'assassinat de M'Hamed Boukhobza a causé, en Algérie, une très forte émotion, mêlée de colère et de crainte. Cet éminent sociologue a été tué, mardi 22 juin, à l'arme blanche, sous les yeux de sa fille. Il venait de remplacer, à la tête d'un institut de recherche gouvernemental, Djillali Lyabès, ancien ministre, lui-même assassiné en mars dernier. C'est le sixième intellectuel algérien victime de la vague de terrorisme imputée aux islamistes.

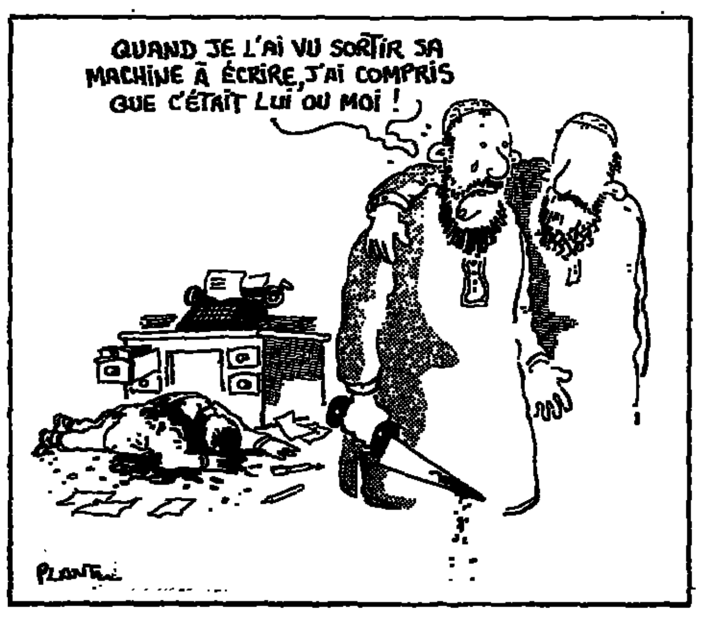
QUAND JE L'AI VU SORTIR SA MACHINE À ÉCRIRE, J'AI COMPRIS QUE C'ÉTAIT LUI OU MOI !
PLANTU

Lire l'article de CATHERINE SIMON page 3

La correction et la faute

par Bruno Frappat

QUELLE que soit la «correction» finalement apportée, à la demande de Simone Veil et de Pierre Méhaignerie, au projet de loi sur la maîtrise de l'immigration, la faute de l'amendement Marsaud mérite de passer à l'histoire des entorses aux principes républicains. Corriger ne réparera pas l'effet psychologique dévastateur d'une disposition tout autant inapplicable que révélatrice d'un état d'esprit. L'amendement Marsaud, ou la tentation ségrégationniste...

Il s'agissait d'introduire dans la loi française l'autorisation donnée aux représentants de l'ordre, pour effectuer des contrôles d'identité, de s'appuyer sur «tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger autre que toute appartenance raciale».

Cette formulation alambiquée mérite d'autant plus analyse et réflexion qu'elle a été adoptée par la représentation nationale à une écrasante majorité. Il ne s'agit pas d'un dérapage anodin ou d'une bévue vite rattrapée.

Lire la suite page 8

De Gaulle à Londres

La reine-mère Elizabeth devait inaugurer mercredi 23 juin une statue du général de Gaulle érigée à Carlton Gardens. Le chef de la France libre avait établi là son quartier général, dans un immeuble mis à sa disposition par Winston Churchill. Un «lieu de mémoire» devant lequel se rassemblent chaque année, le 18 juin, les anciens compagnons, français et britanniques, d'exil et «d'aventure» du général. Ceux-ci se souviennent des relations parfois orageuses entre les deux chefs de guerre...

Lire page 12 l'article de notre correspondant à Londres LAURENT ZECCHINI

POINT DE VUE

Le singulier aveuglement de M. Balladur

par Michel Rocard

Je n'ai pas le goût de l'opposition systématique. La gravité de la situation de notre pays me fait souhaiter le succès de quiconque le dirige. C'est à ce double titre que je me suis jusqu'ici abstenu d'un jugement d'ensemble. Mais quel gâchis en trois mois! Au départ, une vague électorale sans précédent, une confiance exceptionnelle, une majorité renforcée du discrédit de l'opposition. A l'arrivée, des politiques cahotantes, qui font se demander qui domine, de l'amateur ou de l'apprenti sorcier. Dans l'ordre économique, trois aspects résument ces trois mois : une tentative avortée de charger les gouvernements précédents, une erreur de diagnostic aggravée de traitements contradictoires, un fond de dogmatisme.

Tous les économistes sérieux savaient, depuis la fin de l'automne au plus tard, que la France virait à la récession. Plutôt qu'opérer des coupes insupportables dans les dépenses publiques, Pierre Bérégovoy avait compris qu'il fallait laisser jouer les stabilisateurs économiques, soutenant ainsi l'activité. Cette politique fut saluée partout pour son courage et sa clairvoyance et s'est traduite par le maintien de la stabilité du franc et de l'équilibre extérieur. Partout, sauf à droite en France, où l'on a prétendu imputer au gouvernement socialiste les dérèglements de l'économie mondiale.

Au malade affaibli, les premières mesures allaient infliger des saignées supplémentaires. L'ombre de Diafoirus planait sur Matignon. Penser que, dans une situation de sous-utilisation des capacités de production, l'allègement unilatéral des charges des entreprises allait créer des emplois témoigne de naïveté ou d'aveuglement, deux synonymes de l'incompétence. Et qu'on ne me dise pas qu'il fallait cela pour rétablir la confiance des marchés internationaux. Celle-ci n'était ébranlée que par les incertitudes sur la politique qu'allait mener une droite divisée, ce que j'avais appelé la «surprime Séguin».

Lire la suite page 9

▶ **Ancien premier ministre, Michel Rocard est président de la direction nationale du PS.**

EDUCATION ◆ CAMPUS

Des prêts aux étudiants

Un rapport remis au ministre de l'enseignement supérieur invite les collectivités locales – notamment les régions – à compléter les bourses allouées aux étudiants en développant les prêts sociaux. A charge pour elles d'en assumer les intérêts. Réservé aux étudiants de second cycle, ce ballon d'oxygène permettrait de concentrer l'effort de l'Etat sur les premiers cycles. Le problème du financement des études se pose partout en Europe. Tous les gouvernements tâtonnent et les dispositifs d'aide sociale mis en place sont frappés de plein fouet par la crise.

Lire les articles de MICHÈLE AULAGNON pages 13 et 14

Le sommaire complet se trouve page 24

(Publicité)

Y A-T-IL
UNE VIE ACTIVE
APRÈS
LA VIE ACTIVE ?

UNE 3ème VIE
PAR EXEMPLE.

PAGE 3

Transports à la peine

Face à la crise, Air France et la SNCF ont tardé à réagir

par Alain Faujas

Air France et la SNCF sont malades, et leurs troupes ont le moral en berne. Le gouvernement a découvert avec horreur que le déficit attendu en 1993 dans les chemins de fer était passé en quelques mois de 2,8 milliards de francs à 6 milliards et, depuis quelques jours – les approximations de la comptabilité de la SNCF aidant, – que le chiffre définitif pourrait osciller entre 7 et 8 milliards! Au cours des trois premiers mois de l'année, la SNCF est l'exploitant ferroviaire européen qui a vu reculer le plus (– 4,1 %) le nombre de ses voyageurs. Son endettement dépassait à la fin de l'année dernière 104 milliards de francs (ou 142 milliards, si l'on ajoute les 38 milliards du service annexe de la dette). Son président, Jacques Fournier, subit une perte de crédibilité à l'intérieur de l'entreprise tant en raison de son ancrage à gauche que de son départ prévu en mai 1994 pour cause de limite d'âge. Dans l'esprit des hommes au pouvoir, la direction générale ne semble pas à la hauteur de la situation.

Pour être moins critique, la situation d'Air France n'en est pas moins inquiétante. Après avoir perdu 3,2 milliards de francs en 1992, la compagnie nationale ne parviendra certainement pas, cette année, à réduire ses pertes de moitié comme elle l'espérait : au premier trimestre, son déficit d'exploitation se chiffrait déjà à 450 millions de francs.

Lire la suite et nos informations page 17

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا من الأصل

Maastricht

Un agenda pour l'Union européenne

par Laurent Cohen-Tanugi

LA levée de l'hypothèque danoise et le vote positif des Communes britanniques ouvrant désormais la voie à l'Union européenne, le moment est venu de dresser un premier bilan du chemin parcouru depuis l'initiative Mitterrand-Kohl d'avril 1990, qui en avait donné le coup d'envoi, avant de s'interroger sur les voies d'une relance de la construction européenne.

On se souvient que la négociation qui devait aboutir en décembre 1991 à la conclusion du traité de Maastricht constituait la réponse de la Communauté européenne à la nouvelle donne géopolitique issue de la libération de l'Europe centrale et orientale, bientôt suivie de la réunification allemande et de la désintégration de l'ex-URSS. La stratégie mise en œuvre par les Douze, sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, reposait à l'époque sur une triple analyse.

Premièrement, l'approfondissement rapide de l'intégration européenne par une union économique et monétaire et par une union politique était nécessaire pour contrecarrer les forces centrifuges engendrées par l'effrondrement du communisme et ses répercussions diplomatiques, économiques, politiques et morales à l'Ouest.

Deuxièmement, cet approfondissement devait précéder l'élargissement de la Communauté à de nouveaux membres, sous peine d'aggraver les risques de dislocation et de dilution déjà présents en l'état.

Troisièmement, une Communauté européenne renforcée contribuerait plus efficacement à la transition de l'Europe centrale et orientale vers la démocratie et l'économie de marché, en constituant un pôle de stabilité sur un continent durablement perturbé.

Trois ans après, ce qu'on pourrait appeler la «stratégie de Maastricht» peut paraître, en première analyse, avoir échoué sur chacun de ces trois volets.

L'euroscepticisme ambiant

Loin d'endiguer les forces centrifuges du nationalisme, du protectionnisme et du repli sur soi, le processus de ratification du traité sur l'Union européenne a soumis les gouvernements et les populations des Douze à des tensions très fortes, alimentant les facteurs de division entre Etats membres. Souvent mal géré par les gouvernements, Maastricht a provoqué une crise politique spécifique, dont la construction européenne, et la Commission – son moteur principal – sont sorties traumatisées, comme si le remède choisi à la secousse créée par la chute du mur de Berlin avait été pire que le mal.

L'approfondissement devait précéder l'élargissement : depuis la décision prise en décembre 1992 par le conseil européen d'Edimbourg d'entamer immédiatement les négociations d'adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande, les deux processus seront, au mieux, concomitants. Plus encore que les pressions conjuguées de la diplomatie anglo-danoise et de l'Allemagne, c'est la «crise de Maastricht» qui explique ce revirement. Dès lors que les Douze en étaient réduits à mettre en exergue la volonté d'adhésion des pays de l'AELE pour vaincre la tiédeur de leurs propres opinions publiques à l'égard de l'Union européenne, comment retarder plus longtemps l'accession de ces pays ?

La première victime de cette accélération a été l'Espace économique européen, privé de raison d'être avant même d'exister, comme l'ont bien perçu les Suisses. Dans la course de vitesse entre approfondissement et élargissement qui occupera les prochaines années, l'avantage bénéficie d'autant plus au second que l'absence de vision commune entre les Douze sur ses délicates implications institutionnelles et politiques a été soigneusement ignorée. Comble du paradoxe : ce n'est pas l'Europe centrale et orientale – dont l'accession à la démocratie avait été à l'origine du débat approfondissement/élargissement – qui tirera profit de cette ouverture, mais des pays qui, pour être plus facilement intégrables, n'en avaient pas un besoin urgent.

Enfin, empêtrée dans ses difficultés internes, la Communauté n'a pu jouer à l'égard de l'« autre Europe » le rôle tutélaire que la stratégie d'approfondissement était censée favoriser. Les accords dits « européens » conclus fin 1991 entre la CEE et la Hongrie, la Pologne et l'ex-Tchécoslovaquie ne sont toujours pas ratifiés, alors même que s'accumulent les critiques sur leur caractère insuffisamment généreux, sinon franchement protectionniste, en matière commerciale. Au plan politique, les dirigeants de l'Est n'en finissent pas de revendiquer une perspective claire d'adhésion, assortie de conditions précises et d'un calendrier. Sous-estimant grandement la vulnérabilité actuelle de la construction européenne, ils continuent à attribuer le silence qui leur est opposé à l'égoïsme de l'Ouest, et évoquent les risques de dérive autoritaire et nationaliste qu'engendrerait le sentiment des nouvelles démocraties d'avoir été une nouvelle fois abandonnées par l'« Europe ».

Tout se serait donc passé comme si les adversaires de la stratégie d'approfondissement, puis de Maastricht, avaient eu raison dans leur refus de la monnaie unique et de ses contraintes, dans la priorité accordée à l'ouverture à l'Est, dans la revendication d'une pause dans l'intégration. Pourtant, l'évolution européenne de ces trois dernières années autorise sans doute une autre analyse, intégrant la perspective historique qui fait singulièrement défaut aux constats d'échec qui précèdent.

En germe, une vaste Europe minimum

Que la simple conclusion du traité sur l'Union européenne n'ait pas constitué le remède miracle à la secousse de 1989, nul n'aurait dû s'en étonner, et moins que d'autres certaines élites trop vite converties à l'euroscepticisme ambiant. Destiné à permettre à la construction européenne d'affronter les turbulences durables de l'après-guerre froide, Maastricht ne pouvait qu'être lui-même pris dans ces remous (conflit yougoslave, crise monétaire, récession...) et, compte tenu de sa portée potentielle, susciter les résistances. A mesure que ces tensions s'apaiseront, et même si le pari de l'Union européenne demeure aujourd'hui largement ouvert, rien n'exclut que la ratification du traité de Maastricht apparaisse un jour comme l'événement qui permit (de justesse) à la construction européenne de survivre à la fin de la guerre froide.

Par ailleurs, si l'élargissement est déjà programmé, sa réalisation effective demandera du temps, et la mise en œuvre progressive de l'Union européenne lui sera, on l'espère, un contrepoids efficace. Enfin, désormais acquise dans son principe, l'Union européenne devrait pouvoir se tourner davantage vers l'Europe centrale et orientale et contribuer, à mesure de sa réalisation, à la stabilité à long terme du continent et du monde.

Cette analyse, qui sous-tend par exemple les travaux préparatoires du XIe Plan, relativise les déboires de la période actuelle en réintroduisant à juste titre la durée. Le bilan très négatif esquissé plus haut, exploité avec constance par les adversaires de l'intégration européenne, résulte en effet fondamentalement d'une erreur de perspective historique : de même que la chute du communisme constitue une rupture historique, de même l'Union européenne est une œuvre de longue haleine, aujourd'hui à peine entamée.

Mais l'on aurait tort de s'imaginer pour autant que la construction européenne se trouve affranchie des contraintes du court terme. Bien au contraire, tout porte à croire que les deux ou trois années qui viennent seront décisives pour son avenir.

L'horizon 1995-1996 représente en effet à la fois la date convenue pour la révision du traité de Maastricht et celle prévue pour l'accession de trois ou quatre nouveaux membres à l'Union européenne. Le contenu de cette révision et les conditions de cette accession, qui façonneront les traits de l'Europe future, dépendront très largement de la conduite de la politique européenne au cours de la période relativement brève qui nous sépare de cette date. Cette période sera en outre capitale pour arrimer durablement l'Europe centrale et orientale à l'aventure ouest-européenne, sous peine de dérives difficilement contrôlables.

Neutralisant les stratèges de l'approfondissement, le traumatisme de Maastricht a permis depuis un an à la diplomatie anglo-danoise de dominer l'agenda européen par un discours séduisant et difficilement contestable sur l'ouverture – de la Communauté au reste du continent, et de ses marchés aux produits d'Europe centrale et orientale – et la démocratisation (sur les thèmes de la transparence, du contrôle de la « bureaucratie bruxelloise » et de la subsidiarité). Discours d'autant plus « porteur » qu'il véhicule une vision de l'Europe en phase avec l'état d'esprit des opinions publiques nationales de la quasi-totalité des Etats membres, conforme aux intérêts des Etats candidats du Nord et de l'Est, et dont s'accommoderaient volontiers les Etats-Unis.

Ni la France ni l'Allemagne, accaparées par leurs difficultés internes et divisées sur le dossier agricole du GATT, n'ont encore su opposer à ce discours, qui porte en germe une vaste Europe minimum, une vision alternative, tirant les leçons des bouleversements intervenus depuis dix-huit mois mais assurant la poursuite de la dynamique d'intégration. L'émergence de cette vision alternative, que la France se doit de favoriser, est tout l'enjeu des prochaines années.

De ce point de vue, la construction européenne se trouve confrontée à trois défis majeurs : s'assurer l'adhésion durable des peuples, désormais indispensable à son progrès ; concevoir un cadre institutionnel assurant la compatibilité entre approfondissement et élargissement ; favoriser l'intégration économique et politique de l'est du continent à l'Union européenne dans ce cadre nouveau, sans attendre le moment encore lointain d'une adhésion pleine et entière de ces pays.

La capacité de l'Europe à affronter ces défis dépend à l'évidence, d'abord, d'une amélioration de la situation économique mondiale et européenne, laquelle passe sans doute par la conclusion prochaine des négociations du GATT. C'est d'une telle amélioration que dépendent notamment la réussite de l'Union économique et monétaire et une ouverture plus grande des marchés occidentaux à l'Est, s'intégrant à une redéfinition de la politique commerciale internationale de la Communauté.

Sur le terrain politique, la réappropriation démocratique de la construction européenne par les nations, initiée par les débats de 1992, doit se poursuivre, sans compromettre pour autant le progrès de l'Europe politique. La diplomatie a, par ailleurs, un rôle majeur à jouer pour imaginer un nouveau cadre de sécurité collective en Europe et associer progressivement les nouvelles démocraties d'Europe centrale aux mécanismes de coopération politique de l'Union européenne. Le projet de conférence sur la stabilité en Europe évoqué par Edouard Balladur devrait répondre à cette double préoccupation. Pour le reste, il est probable que l'avenir de la construction européenne se jouera largement sur le terrain institutionnel.

Une indispensable réflexion institutionnelle

Préoccupés avant tout – à juste titre – de sauver Maastricht et le SME, les Douze ont en effet implicitement différé le chantier institutionnel jusqu'à la révision des traités, prévue pour 1996. Bien que trois années nous séparent encore de cette échéance, la nécessité d'une réflexion institutionnelle en amont et selon des méthodes originales s'impose pour plusieurs raisons :

– la remise en cause par les débats de ratification de 1992 des oppositions classiques sur les formes politiques et institutionnelles de la construction européenne (« Etats-Unis d'Europe » contre « Europe des patries ») ;

– la sensibilité des enjeux politiques liés aux réformes institutionnelles requises tant par l'élargissement que par l'approfondissement ;

– l'état de crise de la construction européenne et l'émergence d'un sentiment antieuropéen dans l'opinion publique et une partie des classes politiques nationales, qui réduisent singulièrement la marge de manœuvre des gouvernements ;

– le besoin de clarification et de simplification du système institutionnel communautaire, en réponse (partielle) au procès en « déficit démocratique », que contrarie toutefois la complexité croissante des processus d'intégration ;

– la nécessité de tracer rapidement une perspective d'intégration de l'Est européen dans le système communautaire sous des formes institutionnelles à définir.

Ces données exercent une pression nouvelle sur la construction européenne, l'obligeant à progresser désormais sous les contraintes parfois contradictoires de la diplomatie et de la démocratie, sur fond de nationalisme et de difficultés économiques. Elles appellent un changement de méthode pour préparer la prochaine révision des traités et la refonte des institutions européennes.

Les deux méthodes utilisées dans le passé – la conférence intergouvernementale et l'« Assemblée constituante » incarnée par le Parlement européen – ont montré leurs limites, amplifiées par la crise actuelle. Les déboires qu'a connus la ratification de Maastricht sont en partie imputables à la confidentialité excessive des travaux des deux conférences intergouvernementales qui l'ont élaboré et aux limites inhérentes à la négociation diplomatique multipartite pour fonder un projet politique cohérent. La réduction des marges de manœuvre diplomatiques, le besoin d'une architecture épurée et d'un processus plus transparent interdisent la répétition de cette expérience.

L'expérience réussie du « comité Spaak »

Quant à la méthode constitutionnaliste du Parlement européen, trop teintée de fédéralisme classique, elle se trouve décalée aujourd'hui plus encore qu'hier par rapport aux réalités politiques nationales. Souvent évoquée, l'idée d'une « Constitution pour l'Europe » susciterait à présent de très fortes oppositions dans la plupart des Etats membres.

Il faut donc, pour éviter ces écueils, faire coexister, en les dissociant, la réflexion institutionnelle en amont, le débat public et le processus de négociation/décision politico-diplomatique. L'expérience réussie du « comité Spaak », dont naquit, peu après la crise de la CED, le traité de Rome – souvent salué pour ses qualités conceptuelles et rédactionnelles, – de même que le succès d'autres « comités de sages » dans des situations alliant complexité intellectuelle et sensibilité politique invitent à envisager aujourd'hui le recours à une méthode de ce type.

Un tel comité aurait pour mandat de mener une réflexion prospective sur la refonte des institutions et traités communautaires et sur l'aménagement de la gestion nationale des affaires européennes, rendus nécessaires par : la mise en œuvre du traité de Maastricht, les différents aspects du « déficit démocratique communautaire » et les perspectives d'élargissement de l'Union à moyen et long terme.

Cette dernière dimension l'amènerait notamment à s'interroger sur l'architecture possible de la « Grande Europe » et sur le fonctionnement concret de cette Europe à géométrie variable déjà inscrite dans les faits.

Ce comité serait composé d'experts indépendants, au fait des réalités politiques et diplomatiques mais ne représentant ni les Etats membres ni les institutions communautaires. Leur nombre devrait être limité à douze au maximum si le principe d'une désignation par chaque Etat membre ne peut être évité. Quelques personnalités désignées par les Etats candidats à l'adhésion (AELE et Europe centrale) seraient associées à certaines des sessions du comité.

Contrairement à la pratique antérieure, les analyses et propositions de ce groupe de travail plurinational feraient l'objet d'un débat public dans la Communauté et au sein des Etats candidats à l'adhésion. C'est sur la base de ces travaux et de ce débat que s'engagerait enfin le processus diplomatique conduisant à la refonte des traités et à l'élargissement de l'Union.

A défaut de remède miracle à l'euroscepticisme ambiant, pourrait être ainsi préparé dès à présent, à l'abri des préoccupations du court terme, des blocages politiques nationaux et des corporatismes institutionnels communautaires, le terrain d'une relance de la dynamique européenne, dans l'attente de temps meilleurs...

► **Laurent Cohen-Tanugi est avocat, auteur de *Europe en danger*, Fayard, 1992.**

REVUES FRÉDÉRIC GAUSSEN

Les étrangers dans la cité

LE débat sur l'accès à la nationalité française traduit à *la fois le clivage entre les pays développés et les autres et le problème de l'intégration des citoyens dans* la vie de la cité. La nouvelle législation plus sévère adoptée par les députés pourrait renforcer le sentiment d'exclusion ressenti par les couches les plus fragiles de la population.

L'Assemblée nationale vient d'adopter une nouvelle législation rendant plus difficile l'accès à la nationalité française. L'avenir dira les conséquences qu'auront ces mesures sur l'équilibre de la société française – et en particulier le fait qu'elles vont renforcer la fragilité d'une catégorie particulièrement menacée de la population : les étrangers en situation irrégulière. Le débat sur le code de la nationalité va-t-il accentuer le sentiment d'exclusion de l'ensemble de l'immigration, en donnant de la France une image *moins accueillante* ? Ou la conduira-t-elle à s'organiser pour faire entendre sa voix par les moyens légaux (le vote, la vie associative...) ?

L'exemple de *l'immigration* maghrébine, qu'étudie Jocelyne Césari dans le numéro de *Politix* consacré aux *« votes pas comme les autres »*, montre que les réactions au contexte politique de populations marginales peuvent prendre des formes variées. Ainsi la montée du Front national et le passage de la droite au pouvoir de 1986 à 1988 ont eu pour effet d'inciter les jeunes beurs à s'inscrire davantage sur les listes électorales... et à voter massivement pour François Mitterrand à l'élection présidentielle. Ce vote de gauche n'avait pas de signification partisane, mais manifestait le rejet du candidat de droite qui leur paraissait menacer leur aspiration à être Français et leur sécurité.

Cette réaction montre que le débat sur l'immigration renforce *la politisation et la volonté d'intégration des populations qui en sont la cible. « Le contexte caractérisé par la montée des opinions xénophobes et la politisation du thème de l'immigration contribuerait à briser l'inertie politique caractérisant les nouvelles générations issues de l'immigration maghrébine, notamment lorsqu'elles sont en situation de marginalité et d'exclusion »*; avance Jocelyne Césari.

Cette volonté d'intégration est apparue de façon spectaculaire lors de la guerre du Golfe, comme l'observe Dominique Schnapper dans la *Revue française de science politique*. Cette épreuve, particulièrement douloureuse pour les musulmans vivant en France, n'a engendré de leur part aucune des réactions *violentes que* beaucoup craignaient. Par prudence, mais aussi par respect pour leur pays d'accueil, ils ont montré qu'ils avaient intégré les règles du jeu *démocratique, en contrôlant* la manifestation de leurs opinions et en acceptant de les exprimer dans les formes légales.

L'école « fabrique » de petits Français

Les événements du Golfe, montre Chantale Benayoun, *n'ont pas non plus* provoqué d'affrontement entre des communautés qui auraient pu être antagonistes : celles des juifs, des Arabes et des pieds-noirs. Elle a même observé qu'ils auraient plutôt suscité un sentiment de connivence entre les juifs et les Arabes, qui ont pu craindre d'être les victimes com*munes de réactions racistes. La* crise internationale a provoqué une réflexion sur les origines du conflit et sur la position particulière que les uns et les autres *occupent dans la société française*, favorisant la politisation et la construction de la citoyenneté.

L'adhésion à la nation française et la fidélité à la commu*nauté d'origine : c'est une dialec*tique que connaît bien la communauté juive en France et qui ne cesse d'alimenter ses débats internes, surtout dans les *périodes de tension, comme* le montre la table-ronde publiée par *les Nouveaux Cahiers* sous le titre significatif : *« La communauté juive est-elle menacée de l'intérieur ? »* Menacée, elle l'est doublement : d'une part, par la laïcisation croissante de la société française, qui fait que plus de 80 % des juifs se considèrent comme « agnostiques » et s'éloignent de plus en plus de la communauté ; à l'inverse, une petite minorité d'intégristes tend à s'imposer, donnant du judaïsme une image sectaire où la majorité ne se reconnaît pas.

Le constat selon lequel l'intégration est le résultat d'une démarche personnelle, d'une maturation politique, explique la particularité de l'accès à la nationalité dans les sociétés modernes. Plus que les automatismes familiaux (droit du sang) ou géographiques (droit du sol), ce qui importe est l'adhésion à *des valeurs et à une culture* communes. D'où l'importance accordée, en France, à la langue et à la scolarisation. C'est l'école qui « fabrique » les petits Français, *plus que* les hasards de la naissance ou les subtilités administratives. Et l'on sait le rôle décisif qu'elle a joué dans l'intégration dans la société française des communautés *juives d'Europe* centrale ou d'Afrique du Nord.

Dans un numéro de *Philosophie politique* consacré à *« l'étranger »*, Charles-Eric de Saint-Germain fait remonter à Hegel cette conception de la nationalité liée à la scolarisation familiale et scolaire. C'est l'école qui donne à l'enfant son identité de citoyen, sans distinction de race, de religion ou de culture et qui le fait accéder à l'universalité des droits de l'homme.

Les références historiques réunies dans ce numéro montrent à quel point l'octroi de la nationalité aux étrangers est intimement liée à l'organisation politique des sociétés et à *la place du* citoyen dans la vie de la cité. Claude Nicolet explique comment la signification de l'accès à la citoyenneté romaine a profondément changé de nature entre la République et l'Empire : les Romains l'ont accordée d'autant plus généreusement à tous les habitants des pays conquis que sa portée politique se vidait de sa substance dans un régime de moins en moins démocratique. Si tous les habitants de l'Empire ont fini par avoir le titre de citoyen, tous n'avaient par les mêmes droits.

Le citoyen et « l'ayant droit »

Les sociétés modernes sont-elles à l'abri de cette dérive ? Ce n'est pas sûr. Dominique *Schnapper remarque que, si la* nationalité française est accordée plutôt généreusement, la distinction majeure, dans notre système d'Etat-providence, est *moins entre les nationaux et les* non-nationaux, qu'entre ceux qui ont accès à la protection sociale et les autres. *« Le producteur et « l'ayant droit » risquent de remplacer le citoyen,* écrit-elle. *Dans la réalité sociale, la distinction significative devient moins celle qui sépare le national de l'étranger, que l'étranger en situation régulière de celui qui n'a pas obtenu le droit au séjour et au travail. »*

Cette distinction met l'accent sur l'un des points qui obscurcit le débat sur l'immigration en mêlant des situations administratives de nature différente. Dans ce débat confus, se cachent en fait deux réalités distinctes : l'attrait qu'exercent les pays développés et les avantages matériels qu'ils assurent sur les peuples des pays pauvres (en particulier ceux des anciennes colonies) et la participation de plein droit à la vie publique d'une nation (symbolisée par la controverse sur le droit de vote aux étrangers).

L'écart *entre ces réalités économiques et* politiques peuvent créer, au sein de la population d'un même pays, des clivages et des hiérarchies lourdes de menaces pour la *paix sociale.*

► ***Politix*, nº 22. Deuxième trimestre 1993. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 70 F.**

► ***Revue française de science politique*, vol. 43, nº 2. Avril. Presses de la Fondation nationale de science politique. 110 F.**

► ***Les Nouveaux Cahiers* nº *112*. Printemps 1993. 45, rue La Bruyère, Paris (9e). 55 F.**

► ***Philosophie politique*, nº 3 PUF. 175 F.**

Stupeur, colèr
de M

مركز [illegible]

Les étrangers dans la cité

ALGÉRIE

Stupeur, colère et crainte après l'assassinat de M'Hamed Boukhobza

C'est à son domicile de la rue Krim belkacem, en plein centre d'Alger, que M'Hamed Boukhobza, sociologue et universitaire de renom, membre du Conseil consultatif national – qui remplace l'Assemblée nationale dissoute – a été assassiné à l'arme blanche, mardi 22 juin, au début de la matinée. De bonne source, on affirme que quatre ou cinq hommes, dont un jeune habitant du quartier, connu de la victime et « recruté » pour déjouer sa méfiance, se seraient présentés peu après le départ de l'épouse de M. Boukhobza. Egorgé sous les yeux de sa fille, le sociologue a succombé à ses blessures avant que l'alerte ait pu être donnée.

ALGER

de notre correspondante

M'Hamed Boukhobza, cinquante-deux ans ans, que ses collègues décrivent comme un homme *« discret »*, un *« bûcheur infatigable »* au tempérament *« plutôt austère »*, était peu connu du grand public, malgré les articles de presse et les nombreux ouvrages dont il était l'auteur. Intellectuel éclairé, il avait notamment publié un essai, *Octobre 88, évolution ou rupture ?*, évoquant les émeutes au temps du président Chadli et décrivant, sans complaisance, les travers du régime.

A la mort du professeur Djilali Lyabès, lui-même assassiné, en mars dernier, M'Hamed Boukhobza avait été nommé directeur par intérim de l'Institut national des études de stratégie globale – équivalent algérien du CNRS français.

L'annonce du meurtre du sociologue, sixième intellectuel tué en l'espace de trois mois, a provoqué une stupeur immense à Alger. Dénonçant ce *« crime odieux »*, perpétré avec une *« rare sauvagerie »*, le gouvernement a fustigé la *« logique destructrice »*, qui *« vise à neutraliser l'intelligence, à déstabiliser l'Etat »* et *« menace l'avenir de la nation »*. Après l'assassinat, à la mi-mars, de MM. Senhadri, Lyabès et Flici, membres du CCN, après celui de l'écrivain Tahar Djaout, le 26 mai, puis du psychiatre Mahfoud Boucebci, le 15 juin, c'est avec une angoisse profonde que la communauté intellectuelle algérienne a accueilli la nouvelle. *« A qui le tour ? »*, s'était interrogée la presse francophone au lendemain du meurtre de Mahfoud Boucebci. La question reste d'une tragique actualité.

La haine des « laïco-communistes »

Plusieurs partis politiques de l'opposition, notamment le mouvement Etahaddi (ex-PAGS, communiste) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie, ont aussitôt condamné l'attentat, qualifié de *« lâche et barbare »*, tandis que les dirigeants syndicalistes de l'Union générale des travailleurs algériens évoquait, avec autant de virulence que d'imprécision, la responsabilité de *« la mafia politico-financière »*.

Généralement attribués aux extrémistes musulmans, émules plus ou moins contrôlés du Front islamique du salut (FIS, dissous), ces meurtres en série n'ont jamais, à ce jour, été formellement revendiqués, bien que certains responsables islamistes en exil s'en soient publiquement félicités.

La récente arrestation de l'un des membres du commando, responsable présumé de l'assassinat de Tahar Djaout, et dont le témoignage a été diffusé à la télévision, n'aura pas suffi à dissiper les doutes. Les ravages criminels perpétrés depuis plus d'un an par ce que l'on appelle, ici, le Mouvement islamique armé (MIA) constituent un des signes les plus évidents de la présence – et de la puissance – de l'intégrisme musulman en Algérie.

Viscéralement hostile au projet démocratique, dont elle s'est sentie exclue lors de l'arrêt du processus électoral, en janvier 1992, la mouvance islamiste n'a jamais fait mystère de sa haine à l'égard de ceux qu'elle surnomme les *« laïco-communistes »*. Un terme que le premier ministre, Belaïd Abdesselam, a récemment, et d'une manière à peine édulcorée, repris à son compte, en évoquant, avec un mépris non dissimulé, les *« laïco-assimilationnistes »*.

Ces appels du pied à l'électorat de l'ex-FIS ne sont pas le seul fait du gouvernement. L'ancien parti unique, le FLN, de même que les groupes islamiques légaux comme le mouvement Hamas ou son concurrent Ennahada, estiment nécessaire de ne pas « diaboliser » cette frange de la population.

En criant *« Pouvoir assassin ! »*, lors des obsèques de Tahar Djaout, les compagnons et les amis de l'écrivain, accusant implicitement le régime de complaisance, voire de connivence avec les terroristes, auront crûment exprimé ce malaise. Il y a fort à parier que les prochaines cérémonies, notamment celles qui vont avoir lieu, le 29 juin, pour le premier anniversaire de l'assassinat du président Boudiaf, s'en feront également l'écho.

« Qui planifie ces crimes ? » s'interroge le quotidien indépendant *El Watan*, dans son édition de mercredi. *« Qui a intérêt à ce que l'Algérie reste éternellement troublée ? »*, poursuit l'éditorial, qui note que ce nouvel attentat survient au moment même où le Haut Comité d'Etat (HCE) publie l'avant-projet d'une *« plate-forme nationale »* (*le Monde* du 23 juin) *« qui offre un minimum de garanties pour sortir de la crise »*.

CATHERINE SIMON

SOMALIE : recherché par l'ONU

Le général Aïdid entend rester à Mogadiscio

Mohamed Farah Aïdid, le chef de clan recherché par l'ONU pour le meurtre de 24 « casques bleus » pakistanais, a déclaré mardi 22 juin, à plusieurs radios et télévisions américaines, qu'il avait l'intention de rester à Mogadiscio. *« Je ne suis pas inquiet, je crois que mon peuple me défendra »*, a-t-il dit au correspondant de *la Voix de l'Amérique* qu'il a reçu dans une maison privée de Mogadiscio.

Selon NBC, le chef de guerre a précisé qu'il disposait de quantités d'armes suffisantes pour se protéger et qu'il avait encore des armes lourdes dans son fief. Le représentant de M. Boutros-Ghali en Somalie a déclaré à Nairobi que l'ONU savait où il se cachait et l'interpellerait en temps voulu afin de limiter les incidents. Des « casques bleus » tunisiens ont été la cible de tirs de mitraillettes mardi, auxquels ils ont répondu, dans le quartier de l'université de Mogadiscio, a annoncé l'agence de presse italienne ANSA. D'autre part, les « casques bleus » italiens ont saisi et détruit mardi des armes appartenant aux partisans du chef de guerre Ali Mahdi, a annoncé le ministre italien de la défense, Fabio Fabbri. – *(AFP, Reuter.)*

TOGO : après cinq jours de discussions à Ouagadougou

Echec des pourparlers entre l'opposition et les partisans du président Eyadéma

Après cinq jours de négociations, au cours desquels les frères ennemis togolais – la délégation du Collectif de l'opposition démocratique (COD 2) et celle des partisans du général Eyadéma – se sont côtoyés dans les couloirs d'un grand hôtel sans vraiment se retrouver en tête-à-tête, la présidence du Burkina, qui joue le rôle de médiateur, a décidé, mardi 22 juin, *« de suspendre la présente rencontre au vu des divergences persistantes »*.

OUAGADOUGOU

correspondance

Malgré l'échec des pourparlers entre l'opposition et les partisans du président Eyadéma, les médiateurs burkinabés ont appelé *« les deux parties à maintenir le dialogue afin de surmonter les derniers obstacles à un accord politique »*. « Surmonter les derniers obstacles ? » En privé, les diplomates burkinabés reconnaissent que cela sera difficile, voire impossible, en raison du fossé qui sépare les deux camps.

Le Burkina avait tenté de rapprocher les points de vue en proposant un compromis, synthèse des positions des uns et des autres. Accepté par les partisans du général Eyadéma, le document réaffirmait *« le caractère apolitique des forces armées togolaises »*, prévoyait la mise en place d'une commission électorale nationale chargée *« de suivre la mise en place des documents et matériaux électoraux »*, *« de superviser le déroulement des opérations électorales »* et de proclamer les résultats provisoires.

Ce texte retenait également deux des exigences de la mouvance présidentielle : l'utilisation d'un bulletin de vote individuel et l'organisation de l'élection présidentielle avant les législatives. La négociation a finalement achoppé sur la question du rôle de la commission électorale nationale. *« Ce que nous souhaitons, c'est que les conditions de la compétition électorale soient équitables »*, a déclaré le professeur Léopold Gnininvi, président du Collectif de l'opposition démocratique, qui a rejeté toute participation dans l'organisation du scrutin du gouvernement *« illégitime »* du premier ministre, Joseph Koffigoh. *« Confier les pleins pouvoirs à la commission électorale nationale, cela revient à désaisir le gouvernement de toute compétence en matière électorale »*, s'est insurgé un membre de la délégation présidentielle.

Dialogue de sourds

L'impasse était flagrante, et le président Blaise Compaoré a préféré mettre un terme à ce dialogue de sourds. Sa médiation a échoué, comme les précédentes, notamment celle de février, à Colmar, lorsque la France et l'Allemagne, les deux anciennes puissances coloniales, avaient en vain essayé de réconcilier les Togolais. Cet échec devrait déboucher sur l'organisation rapide du scrutin présidentiel, avec trois candidats, le général Eyadéma et deux personnalités politiques de second plan.

Les partisans du président Eyadéma, visiblement soucieux de se refaire une virginité sur le plan international et de rompre leur isolement, ont précisé qu'ils avaient, *« dans un souci de compromis, décidé d'adhérer au projet du Burkina, qui a été malheureusement rejeté par la délégation du COD 2 »*. Après la suspension des négociations, l'opposition a, elle, tendu une « petite perche » à ses interlocuteurs, en souhaitant que *« les divergences soient discutées ultérieurement, à Lomé, en présence du général Eyadéma, et avec une participation internationale »*. La branche radicale de l'opposition a pour sa part très rapidement tiré les conclusions : *« La solution négociée n'est pas possible ; Eyadéma ne connaît que le langage de la violence »*, a averti Bassirou Ayeva, coordinateur général du Mouvement du 5 octobre.

JEAN-KARIM FALL

MALAWI

Accord sur la création d'un Conseil exécutif national

L'opposition et le gouvernement du Malawi sont parvenus, lundi 21 juin, à un accord pour la mise en place d'une sorte de gouvernement parallèle prenant le nom de Conseil exécutif national (NEC). L'opposition n'est donc pas parvenue – malgré sa victoire, la semaine dernière, au référendum sur le multipartisme – a obtenir immédiatement des pouvoirs ministériels. Pour l'instant, un comité de quatorze personnes, composé à part égale de membres du gouvernement et de l'opposition, a été mis en place pour préciser les pouvoirs du nouveau Conseil exécutif. En outre, un Conseil consultatif national a également été formé pour conseiller cette instance de gouvernement parallèle.

Enfin, un accord a été trouvé entre le président Banda et les responsables de l'opposition, pour une réunion du Parlement, la semaine prochaine, afin de modifier la Constitution et d'autoriser la formation de nouveaux partis politiques. Jusqu'au référendum du 14 juin, seul le Parti du Congrès malawite (MCP) avait pignon sur rue. – *(AFP.)*

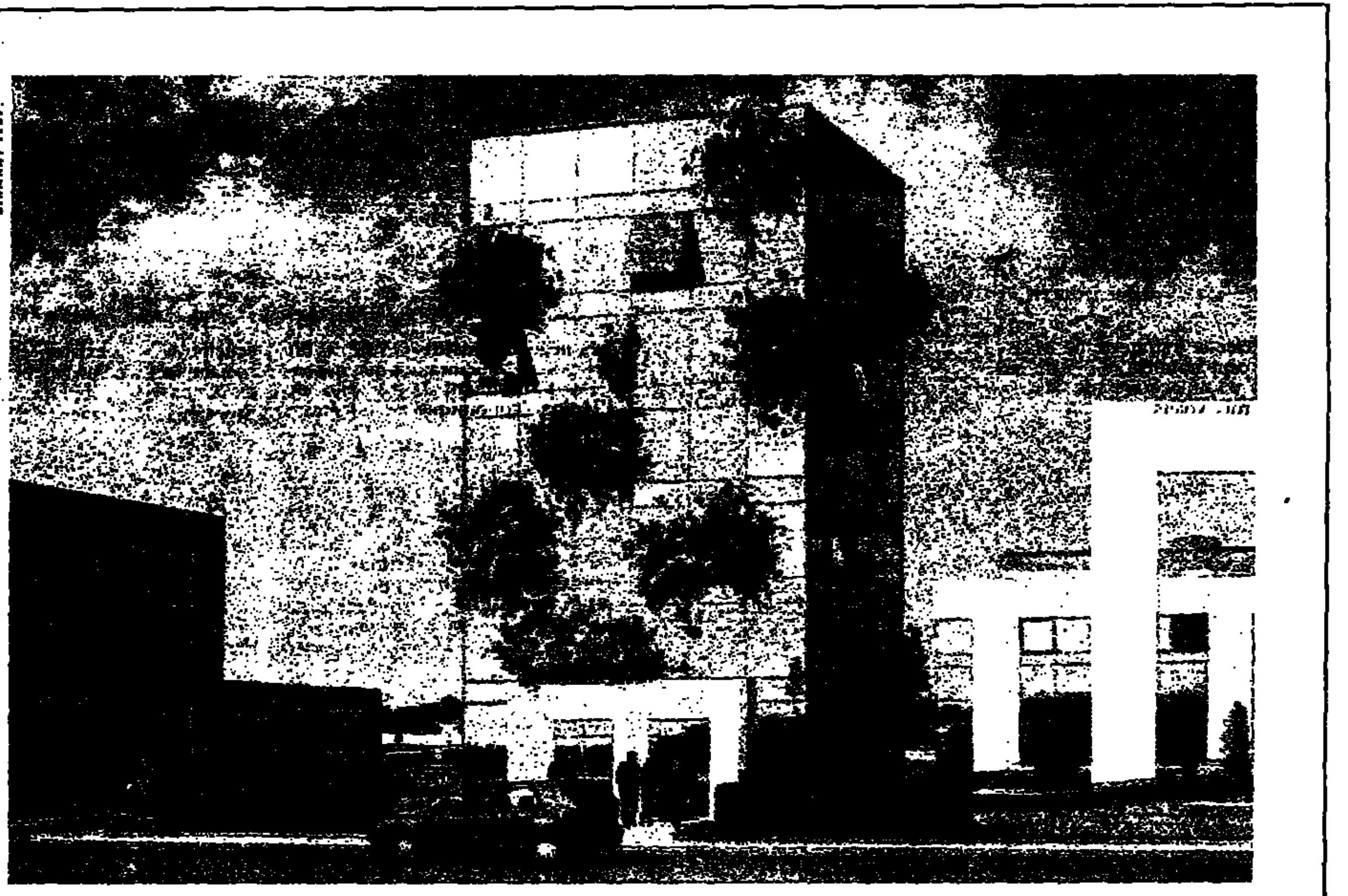

PRÉPARER LA 3ème VIE
ÇA VOUS CHANGE UNE ENTREPRISE.

CNP ASSURANCES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Aujourd'hui, l'amélioration des conditions de vie, les progrès de la science, l'accroissement de la longévité, font que les années d'après retraite représentent pour le plus grand nombre une vie à part entière : une 3ème Vie après celle de l'enfant et celle de l'adulte.

Une vie d'autant plus active, d'autant plus protégée, qu'elle aura été préparée. L'Assurance Collective y contribue. Et parce que chacun peut épargner ou être assuré en profitant des économies que permet l'appartenance à un groupe, l'entreprise est un lieu privilégié pour préparer l'avenir. C'est là l'ambition de la CNP. Proposer des régimes de prévoyance et d'épargne adaptés au profil social et économique de chaque entreprise. Favoriser les relations de solidarité entre l'entreprise et ses salariés. Contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie sociale, à l'épanouissement de toute l'entreprise. Si vous voulez en savoir plus sur la 3ème Vie, appelez le : (1) 42.18.83.50. CNP, le leader de l'Assurance Collective.

CNP, VIVEZ BIEN ASSURÉ

هكذا من الإصل

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : les négociations constitutionnelles et l'abandon de la lutte armée

D'un accord « de principe » à un refus en pratique

Le Congrès panafricain (PAC, mouvement noir d'extrême gauche) a accepté, mardi 22 juin, le *« principe »* d'une suspension de sa lutte armée. Lors d'une conférence de presse, son secrétaire pour les affaires politiques, Jaki Seroke, a cependant précisé que cela ne signifiait pas une suspension immédiate des actions menées par sa branche armée, l'Armée de libération du peuple d'Azanie (APLA).

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Reprises depuis maintenant sept semaines, les négociations constitutionnelles sur l'avenir de l'Afrique du Sud réservent régulièrement des surprises. Mardi 22 juin, les négociateurs abordaient le délicat problème de la violence avec, à l'ordre du jour, la ratification d'une déclaration par laquelle les signataires s'engagent à résoudre pacifiquement les conflits qui les déchirent, ainsi qu'à *« cesser ou suspendre toute forme d'hostilités, de lutte armée ou de violence dans la poursuite de leurs objectifs politiques »*.

Question délicate, bien faite pour diviser tout le monde : depuis 1990, le Congrès national africain (ANC) a suspendu toute lutte armée ; mais il refuse, pour le moment, de dissoudre sa branche militaire, ce qui lui attire les foudres du mouvement Inkatha de Mangosuthu Buthelezi et de l'extrême droite ; cette dernière, qui a pris la défense des fermiers *blancs attaqués,* selon elle, par le Congrès panafricain (PAC) et son Armée de libération du peuple d'Azanie (APLA), est en train de *lever une milice parmi les anciens* combattants sud-africains d'Angola et de Namibie ; quant au PAC qui, tout en participant aux négociations, poursuit officiellement la *lutte armée,* il ne consent à baisser les armes que si le gouvernement accepte une mutuelle cessation des hostilités ; une exigence qui, chez *ce dernier, ne provoque* qu'un haussement d'épaules.

Au terme d'une laborieuse journée de travail, la motion sur la violence était finalement soumise au vote. Seul le PAC refusait d'y souscrire, ce qui provoquait d'intenses discussions en coulisses. L'un des négociateurs du PAC, Jaki Seroke, a finalement rendu publique une déclaration écrite, dans laquelle il acceptait *« en principe »* le contenu de la motion, ce qui lui valait aussitôt les applaudissements de ses collègues. *« Selon nous,* expliquait-il, *cette déclaration satisfait notre exigence d'une cessation mutuelle des hostilités entre le PAC et le régime. »* On devait bientôt apprendre que la promesse du gouvernement de rendre immédiatement le matériel saisi lors de la rafle opérée le 25 mai dans les *locaux de l'organisation (le Monde* du 27 mai) avait grandement facilité le rapprochement des points de vue.

L'affaire était cependant loin d'être faite. Quelques instants plus tard, au cours d'une conférence de presse, le PAC mettait un bémol à ses déclarations antérieures. *« La suspension de la lutte armée n'est pas à l'ordre du jour,* affirmait le même Jaki Seroke ; *notre déclaration de tout à l'heure n'était qu'une simple déclaration d'intention. »* Invité à commenter cette volte-face inattendue, un représentant du gouvernement a estimé que le PAC manquait de *« crédibilité »*.

GEORGES MARION

Fragilités marocaines

II. – *Une société à deux vitesses*

Après avoir analysé, dans un premier article, les limites de la « grande fête démocratique » que devraient être les élections législatives du 25 juin (*le Monde* du 23 juin), notre envoyé spécial souligne le développement inégal de la société marocaine et les risques que cela comporte.

RABAT

de notre envoyé spécial

« Au Maroc, gouverner c'est pleuvoir », aimait à dire Lyautey. Deux années consécutives de sécheresse ont contrarié une croissance économique dont le monde rural – la moitié de la population marocaine – n'a guère profité. Ici et là, dans les campagnes, on a *quand même tué le* mouton lors de la récente Fête du sacrifice. *« De toutes manières, on n'aurait pas pu le nourrir »,* commente un *« blédard ».* S'il arrive, aujourd'hui, à des enfants de descendre racler l'eau au fond des puits, nombreux sont les paysans qui tentent de trouver leur salut en ville, désespérés d'être abandonnés à la fois de Dieu et des hommes.

« Nous avons toujours été gouvernés par des gens à la mentalité citadine, se plaint Mahjoubi Ahardane, président du Mouvement national populaire (MNP). *Le monde rural est marginalisé. Il faut le faire entrer dans la vie économique. »* C'est la ville qui en vient, aujourd'hui, à nourrir la campagne. *« La société marocaine est une société à développement inégal »,* reconnaît Habib El Malki, secrétaire général du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA), qui évoque la priorité désormais accordée au sauvetage des provinces du Nord, l'effort gouvernemental ayant porté jusqu'alors, pour des raisons de haute politique, sur les provinces sahariennes.

Ce « mal vivre » n'est pas l'apanage du monde rural. La politique d'ajustement structurel, qui a permis de rétablir les grands équilibres économiques et dont Hassan II a admis qu'elle avait été *« d'un coût social énorme »,* a creusé l'écart entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, contraignant les classes moyennes à batailler dur pour maintenir leur train de vie. Deux sociétés cohabitent, chacune avec ses propres réseaux et ses propres valeurs. Mal logés, mal éduqués, mal soignés, mal transportés, les pauvres subissent les arrogances d'un petit monde de parvenus. Casablanca affiche un trop-plein d'appartements de luxe, mis en vente à des prix quasiment parisiens, tandis qu'à sa périphérie, *dans* le bidonville des Carrières centrales – en voie de résorption, il est vrai, – femmes et enfants sont de corvée d'eau à la fontaine publique.

Concussion, corruption, népotisme, immoralité

« La société marocaine n'est pas, malgré tout, une société sous tension, assure une universitaire. *Je ne perçois pas de très forte agressivité. Les marchés ne manquent de rien même si les prix laissent à désirer. D'une manière générale, comparés à nos voisins algériens, nous nous sentons relativement bien dans notre peau. »* Par fatalisme ou par impuissance, les plus démunis ont choisi de prendre en quelque sorte la vie comme elle vient. *« L'homme de la rue s'est habitué à donner un billet de 10 dirhams pour obtenir un extrait de naissance, car il sait que le petit fonctionnaire qui le lui réclame n'est pas beaucoup mieux loti que lui »,* raconte un avocat.

La complaisance s'achète à tous les niveaux du pouvoir et en toutes occasions, qu'il s'agisse de monnayer un bulletin de vote, le silence sur un *trafic douteux, ou l'impunité pour* un délit caractérisé. Concussion, corruption, népotisme, immoralité : la société marocaine est une société de privilèges où l'on se bat pour obtenir et conserver. Hassan II l'avouait récemment, au cours de l'émission « 7 sur 7 », *« les riches ne paient pas leurs impôts ».* A preuve, les taxes indirectes assurent les deux tiers des recettes fiscales et le tiers des importations nourrit la contrebande.

Et que dire du trafic de cannabis contre lequel Hassan II avait déclaré, à l'automne dernier, une guerre sans merci. Passé le coup de semonce royal, les « dealers » se sont remis à écouler leurs stocks et les montagnards du Rif à réensemencer leurs champs. *« Les barons de la drogue sont si bien infiltrés dans les rouages du pouvoir qu'ils me paraissent, aujourd'hui, beaucoup plus dangereux que les islamistes »,* souligne un observateur local.

« Ne nous berçons pas de naïves illusions, écrivait récemment l'éditorialiste d'*Al Bayane,* le quotidien du Parti pour le progrès et le socialisme (PPS). *La corruption est un chancre qui a grangrené la société marocaine dans ses tréfonds (...), et la fée de Cendrillon n'est pas nécessairement capable de transformer un mafieux en honnête citoyen. »* Il n'empêche que d'aucuns tentent de résister à ces mauvais vents. Une nouvelle génération de chefs d'entreprise s'efforce de tenir la dragée haute aux amateurs de pots-de-vin. Ancien doyen de la faculté de médecine de Casablanca, le ministre de la santé, qui passe pour un bagarreur, a entrepris avec succès un dépoussiérage en profondeur de son administration.

« Combler le déficit social »

Toute la classe politique est consciente des dangers de voir les inégalités sociales se creuser d'autant plus fortement que la démographie est encore mal maîtrisée. Un exemple parmi des milliers d'autres : Tachedirt, petit village du Haut-Atlas, compte soixante-dix familles de sept à onze enfants chacune, dont l'avenir, dès la naissance, est déjà hypothéqué. Les chiffres sont là : plus de trois millions de gamins en âge d'être scolarisés ne le sont pas, quelque sept millions de personnes n'ont pas accès aux soins, le tiers des ménages citadins n'ont pas l'eau courante à domicile, le taux de chômage urbain dépasse 17 %. Côté « doré » de la médaille : à en croire *Al Bayane,* un ministre gagne cinquante fois plus qu'un smicard et sept fois plus qu'un professeur d'université...

Président du Rassemblement national des indépendants (RNI) et beau-frère de Hassan II, Ahmed Osman appelle à un *« dialogue social »,* à une *« solidarité agissante »* entre toutes les composantes de la société marocaine passant, selon lui, par une réforme de l'administration. De leur côté, l'Union socialiste des forces populaires (USFP) et le parti de l'Istiqlal, les deux principales formations de l'opposition, qui ont fait *« programme commun »,* se proposent de *« combler le déficit social ».*

« C'est une relance d'un type nouveau qu'il faut engager, pas uniquement fondée sur l'investissement, convient M. El Malki. *Si les années 80 ont été les années de l'ajustement économique, les années 90 doivent être celles de l'ajustement social. »* Le CNJA a l'ambition de traiter le dossier-clé de la jeunesse sans emploi – chaque année, près de 60 000 diplômés et de 200 000 non-diplômés se présentent sur le marché du travail – *« sur des bases sérieuses qui ne donnent pas prise à la démagogie ».*

Si les collectivités locales ont réagi favorablement aux appels à l'aide du CNJA pour relever le défi du chômage des jeunes, le secteur public s'est, en revanche, montré plus réservé en raison d'une conjoncture économique assez morose. Les experts le disent : le pouvoir n'a pas les moyens financiers de ses ambitions, qui visent à jeter les bases d'une société moins injuste. Les syndicalistes s'en plaignent sans être en mesure de peser sur le cours des choses : *« Nous sommes en pleine période de marasme social. »*

La « société du tout-permis » a-t-elle encore de beaux jours devant elle ? Jusqu'alors, beaucoup de choses se savaient mais ne se disaient pas. *« Aujourd'hui,* constate une sociologue, *il y a des frémissements : les gens commencent à redresser la tête, à parler. »* Effet boomerang : aussi bâclé qu'il ait été, le procès de Mohamed Mustapha Tabet, commissaire principal des renseignements généraux à Casablanca, condamné à mort, le 13 mars dernier, pour avoir violé au moins cinq cents femmes, a exorcisé certaines peurs, brisé certains tabous. La chute de cet intouchable sera-t-elle vraiment sans lendemain ?

JACQUES DE BARRIN

Prochain article

III. – Les roses de Kalaat M'Gouna.

A TRAVERS LE MONDE

ALLEMAGNE

L'engagement de la Bundeswehr en Somalie devant le Tribunal constitutionnel

Le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe devait se prononcer, mercredi 23 juin, sur le recours en référé du groupe parlementaire SPD demandant le retrait du contingent allemand de « casques bleus » déployé en Somalie. Pour Hans Ulrich Klose, président du groupe, *« la mission des soldats allemands, qui était initialement humanitaire, a été transformée depuis en mission militaire ».* Cette interprétation est contestée par le ministre de la défense, Volker Rühe (CDU), qui estime que les vols humanitaires allemands au-dessus de la Bosnie sont *« autrement plus dangereux. »* Pour le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel (FDP), le retrait des soldats allemands de Somalie serait *« gravement dommageable »* pour l'image de l'Allemagne à l'étranger, d'autant plus qu'elle souhaite obtenir *« dans un futur proche »* un siège au Conseil de sécurité de l'ONU.

Le chancelier Kohl avait décidé, au mois d'avril dernier de déployer d'ici la fin du mois d'août 1 700 hommes en Somalie, dont les premiers éléments se trouvent dans la région de Belet à Huen, à 300 kilomètres au nord-ouest de Mogadiscio. – *(AFP.)*

CANADA

L'utilisation de l'anglais est à nouveau autorisée dans l'affichage commercial au Québec

L'Assemblée nationale de Québec a adopté à la majorité une loi autorisant à nouveau l'utilisation de l'anglais dans l'affichage commercial au Québec, après une interdiction de seize ans. La loi 86, votée dans la nuit de jeudi à vendredi, *modifie en profondeur* la Charte de la langue française, mise en place par le gouvernement indépendantiste du Parti québécois en 1977 et qui visait notamment à préserver le visage français du Québec *en imposant* l'usage *quasi* exclusif de cette langue dans l'affichage.

La loi permet désormais l'utilisation de l'anglais ou d'autres langues au côté du français dans l'affichage, à condition que la langue de Molière *« figure de façon nettement prédominante ».* Elle a été approuvée par 69 députés contre 27, après que le gouvernement eut *suspendu les règles de l'Assemblée* de façon à écourter le débat et assurer son adoption avant l'ajournement pour l'été de la session parlementaire. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

L'épouse de l'ancien président Nixon est décédée

Patricia Nixon, l'épouse de l'ancien président américain Richard Nixon, est décédée, mardi 22 juin, des suites d'un cancer du poumon, à son domicile de Park Ridge, dans le New-Jersey, à l'âge de quatre-vingt un ans. Le couple venait de fêter son 53ᵉ anniversaire de mariage, entouré de leurs filles Tricia Cox et Julie Eisenhower. Petite, mince et vive, la blonde « Pat » Nixon avait été une *First Lady* effacée et heureuse de vivre dans l'ombre de son mari. *Elle fut son plus fidèle soutien,* pendant les campagnes électorales, mais surtout pendant les douloureux moment du scandale du Watergate, qui avait conduit M. Nixon à démissionner en 1974. Le président Clinton a salué *« la dignité dans laquelle elle avait tenu son rôle ».* L'ancien président Ronald Reagan et son épouse Nancy ont, pour leur part, estimé qu'elle fut *« une véritable héroïne de l'ombre ».* Patricia Nixon avait subi une attaque cardiaque en 1976, qui l'avait laissée un temps *partiellement paralysée.* Elle avait été opérée en 1987 d'un tumeur cancéreuse. Ses obsèques auront lieu samedi dans la bibliothèque *Nixon à Yorba Linda, en Californie.* – *(AFP, AP.)*

RWANDA

Création d'une mission d'observation de l'ONU

Dans une résolution (846) adoptée à l'unanimité, mardi 22 juin à New-York, à l'initiative de la *France,* le Conseil de sécurité a décidé de créer une Mission d'observation des Nations unies Ouganda-Rwanda (MONUOR), de 81 observateurs militaires et 24 fonctionnaires, qui sera déployée du côté ougandais de la *frontière pour vérifier qu'aucune* assistance militaire ne parvient au Rwanda.

Le coût de la MONUOR a été estimé à 8,5 millions de dollars pour une période initiale de six mois. Le Conseil de sécurité a appelé le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR, opposition armée) à *« conclure rapidement un accord de paix global ».* Cette résolution a été votée 48 heures avant la signature d'un accord de paix, jeudi à Arusha (Tanzanie), selon les autorités tanzaniennes. La France, qui maintient un contingent *militaire au Rwanda, souhaiterait* se désengager de ce pays. Des discussions parfois difficiles avec des représentants de l'OUA ont précédé l'adoption de la résolution 846. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ANGOLA : réouverture de l'ambassade américaine.** – George Moose, secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires africaines, a officiellement rouvert l'ambassade des Etats-Unis à Luanda, mardi 22 juin, au lendemain de la signature d'un accord de normalisation des relations entre les deux pays *(le Monde* du 23 juin). D'autre part, la mission spéciale des Nations unies en Angola (UNAVEM) a annoncé mardi la suspension de l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes de la guerre civile. Selon un communiqué, cette décision a été prise à la demande du gouvernement, après que l'UNITA eut fait part de difficultés *« techniques »* l'empêchant d'assurer la sécurité des vols des avions de l'ONU à destination des provinces de Malanje (nord) et de Bie (centre), contrôlées par le gouvernement. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CONGO : M. Milongo élu président de l'Assemblée nationale.** – L'ancien premier ministre de transition, André Milongo, a été élu président de l'Assemblée nationale, mardi 22 juin, au cours d'une session inaugurale qui a été boycottée par la coalition de l'opposition. M. Milongo était le seul candidat. D'autre part, le président Pascal Lissouba a annoncé mardi qu'un nouveau *premier ministre serait* nommé prochainement, conformément à la Constitution. – *(AFP.)*

□ **ETHIOPIE : situation alimentaire alarmante en Ogaden.** – Médecins sans frontières (MSF) a lancé un appel, mardi 22 juin, à Nairobi, en faveur des populations de l'Ogaden, où la situation alimentaire est alarmante, selon l'organisation. Dans un communiqué, MSF cite notamment le cas du camp Gode, qui manque de ressources alimentaires, d'eau, et où 44 000 personnes souffrent de mauvaises conditions d'hygiène. – *(AFP.)*

□ **HAÏTI : l'ONU critique la décision de la Cour suprême américaine sur l'interception des réfugiés.** – Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a critiqué, mardi 22 juin, comme *« contraire aux traités internationaux »,* l'approbation par la Cour suprême des Etats-Unis de la politique américaine consistant à refouler les réfugiés haïtiens interceptés en mer, sans examiner leur demande d'asile politique *(le Monde* du 23 juin). Par ailleurs, les sanctions (embargo sur le pétrole et sur les armes notamment) décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU contre le régime de Port-au-Prince sont entrées en vigueur mercredi. – *(AFP.)*

□ **MALI : retour de cent quarante-huit Touaregs réfugiés en Algérie.** – L'agence algérienne de presse APS a annoncé, mardi 22 juin, que cent quarante-huit réfugiés touaregs maliens avaient quitté, la veille, la région de Tamanrasset pour celles de Kidal et de Gao, dans le nord du Mali. Leur retour, initialement prévu le 6 juin mais reporté pour des raisons non précisées, s'inscrit dans le cadre du Pacte national de paix, signé le 11 avril 1992 à Bamako par le gouvernement malien et la rébellion touarègue. – *(AFP.)*

ASIE

JAPON

M. Hata, ancien ministre des finances, quitte le PLD

L'ex-ministre japonais des finances Tsutomu Hata et quarante-quatre membres du Parti libéral démocrate (PLD, conservateur) ont annoncé, mardi 22 juin, leur départ de leur formation d'origine pour former leur parti. M. Hata est le principal artisan de la motion de défiance votée le 18 juin contre le premier ministre Miyazawa. Des élections ont été convoquées pour le 18 juillet. La veille, *dix députés du PLD* avaient déjà créé un parti.

« Nous avons décidé de quitter le PLD pour tenter de réformer le système », a expliqué M. Hata. Il a justifié sa décision par l'incapacité de M. Miyazawa à faire passer dans les délais promis une réforme électorale visant à assainir une vie publique secouée, depuis 1974, par des scandales à répétition. Selon la plupart des commentateurs politiques japonais, le PLD risque de perdre le monopole du pouvoir qu'il détient depuis 1955. Ils voient alors M. Hata comme premier ministre, à la tête d'une coalition formée des dissidents du PLD et de la plupart des formations de l'actuelle opposition, dont la principale d'entre elles, le Parti socialiste.

Les chefs de la demi-douzaine de factions du PLD se sont réunis mardi et ont décidé de resserrer les rangs. *« L'heure n'est plus à la bataille entre nous,* a déclaré M. Watanabe, ancien ministre des affaires étrangères. Le ministre de la défense, M. Nakayama, a, pour sa part, donné le ton de la campagne du PLD pour le 18 juillet : *« Les socialistes,* a-t-il dit, *feront forcément partie de la coalition gouvernementale si le parti au pouvoir est chassé. Cela est très préoccupant pour notre politique de défense et nos accords de sécurité régionale. »* Plus généralement, le PLD mettra l'accent sur l'inexpérience et l'irréalisme de ses adversaires. – *(Reuter.)*

RECTIFICATIF

Dans l'annonce de la Commission des Communautés Européennes : **« Réponse à la campagne publicitaire de l'Union des Industries Textiles »** parue dans l'édition du *Monde* du 22 datée 23 juin 1993 en page 6, il fallait lire (1ᵉʳ paragraphe, 5ᵉ ligne) : « Elle s'efforce même d'y remédier par le biais de ses politiques et lors des négociations internationales *qu'elle mène* – **sous** – mandat du Conseil des Ministres », et non pas – sans – mandat comme il a été indiqué par erreur.

Les Douze sont pa
leur mobilisatio

narocaines

ASIE

ministre des finan
quitte le PLD

DIPLOMATIE

Au conseil européen de Copenhague

Les Douze sont parvenus à rendre crédible leur mobilisation contre la récession

Face à une récession dont ils ressentent les dangers pour leur cohésion, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, réunis les 21 et 22 juin à Copenhague, se sont efforcés de resserrer les rangs. Ils ont principalement porté leur attention, lit-on dans les conclusions de la présidence rendues publiques à l'issue de la session, *«sur les mesures visant à inverser l'évolution négative de la situation économique et sociale»*.

COPENHAGUE

de notre envoyé spécial

Les décisions concrètes annoncées lors de ce sommet sont limitées, mais une série de circonstances font que ce conseil européen devrait laisser une image plutôt positive, ce qui n'était certainement pas couru d'avance : le sursaut manifesté *in extremis* à propos de l'ex-Yougoslavie *sous l'impulsion de François* Mitterrand rejaillit psychologiquement sur l'ensemble du sommet. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt dans plusieurs pays de la Communauté, et en particulier en France, témoigne à la fois de la robustesse du système monétaire européen (SME) et du bien-fondé de la politique de stabilité des changes menée au niveau communautaire et que le traité de Maastricht entend poursuivre jusqu'à *la mise en place* d'une union économique et monétaire (UEM).

Pour favoriser la reprise de l'activité, les Douze ont retenu *différentes dispositions visant* à renforcer l'«initiative européenne de croissance» adoptée lors du conseil européen d'Edimbourg en décembre 1992 : le montant des prêts spéciaux accordés par la Banque européenne d'investissements *(BEI) pour faciliter le* financement de réseaux transeuropéens (transports, télécommunications, énergie) ou renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises passera de 3 à 5 milliards d'écus (1 écu = 6,5 F), les PME pouvant bénéficier de bonifications d'intérêt si, *à l'occasion des investissements* ainsi opérés, elles créent des emplois.

Par ailleurs, toujours en vue de *promouvoir des investissements*, il a été entendu que les États membres pourraient tirer de façon anticipée sur les crédits auxquels ils ont droit au titre des fonds structurels. Il peut s'agir là d'une source de financement appréciable puisque sur la période 1994-1999, le montant des crédits affectés par le budget européen auxdits fonds atteint la somme rondelette de 160 milliards d'écus!

Soucieux de s'attaquer aux rigidités structurelles qui handicapent la compétitivité des entreprises de la CEE, les Douze ont décidé d'adopter lors de leur prochain rendez-vous, en décembre à Bruxelles, un programme à moyen terme orienté vers la relance de l'activité et de l'emploi. Ils le feront en prenant appui sur le projet que leur a soumis Jacques *Delors et qui s'est trouvé au centre* de leurs délibérations. D'ici là, la Commission ainsi que les ministres des finances s'efforceront, chacun de son côté, de traduire en propositions opérationnelles les idées développées par M. Delors. A la demande des Britanniques, la phrase du projet de *communiqué qui précisait que «la mise en œuvre de ce plan ne devra pas remettre en cause la protection sociale des citoyens»* a été supprimée.

Pas de tension mais pas d'avancée sur le GATT

S'agissant du commerce international et de la tactique à *suivre* pour mener à terme l'Uruguay *Round, les chefs d'Etat et de gou*vernement ont adopté une attitude prudente, mettant l'accent sur ce qui les rassemble (l'accord au GATT devra être *«global et équilibré»*, négocié avec l'ensemble des parties contractantes, et interdire tout recours à des mesures unilatérales), mais évitant d'aborder *de front les* questions qui les divisent et en parti*culier celle opposant* la France à ses partenaires, et qui a trait à l'opportunité de rouvrir le préaccord agricole de *«Blair house»* conclu en novembre 1992 entre la Commission européenne et les Etats-Unis.

Cette question sensible demeure posée, faisant peser sur le climat communautaire une menace d'autant plus redoutable que, pour des raisons de politique intérieure, la liberté d'action du *gouvernement* Balladur *demeure* limitée. Il ne pourra sortir de la nasse et éviter une crise européenne, crise qu'une partie de sa majorité semble appeler de ses vœux, qu'à la condition que les pays partenaires, voire les Etats-Unis, acceptent d'y mettre du leur. Une hypothèse optimiste qu'on ne peut exclure – après tout, personne dans la Communauté ni même outre-Atlantique n'a intérêt à faire le jeu de ceux qui, en France, s'opposent à la construction européenne – mais qu'assurément rien ne garantit.

La vocation communautaire de l'Europe centrale

Les Douze ont confirmé leur volonté de resserrer leurs liens politiques, commerciaux et financiers avec les pays d'Europe centrale et orientale auxquels ils sont *liés par des accords d'association*, appelés «accords européens» (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie). La formulation est prudente, mais l'engagement clair. Sur le plan politique, comme pour donner aux partenaires orientaux un avant-goût de l'adhésion, les questions d'intérêt commun seront périodiquement *traitées au niveau ministériel* et même à celui des chefs d'Etat et de gouvernement, dans un cadre multilatéral, c'est-à-dire en rassemblant les Douze et l'ensemble des pays «associés».

En matière d'échanges commerciaux, l'ouverture des marchés des Douze aux exportations de ces pays sera accélérée par rapport à ce que prévoient les «accords européens». Enfin, l'aide financière prise en charge par le budget européen (1 milliard d'écus par an au titre du programme PHARE, mais ce montant devrait augmenter à partir de 1995), aujourd'hui *presque exclusivement* consacrée à des projets d'as*sistance technique*, pourra, comme le réclamaient ces pays, être utilisée pour favoriser des investissements.

Copenhague ne pouvait être qu'un conseil européen de transi*tion : on n'improvise pas en quel*ques heures une stratégie pour l'emploi et la compétitivité. Le bon état de marche du marché unique, illustré par l'accord intervenu samedi à Bruxelles sur la vignette des poids lourds et la démonstration de *l'utilité* du SME et de ses qualités de souplesse *permettent aux Douze de faire* valoir qu'ils travaillent dans la continuité et que, même si l'actuelle récession est plus qu'un simple accident conjoncturel, l'action collective qu'ils mènent mérite d'être soutenue.

PHILIPPE LEMAITRE

Les principales décisions du sommet

Voici les principaux points de la déclaration finale adoptée mardi 22 juin par les douze chefs d'État et de gouvernement de la Communauté :

• La relance de l'économie

Pour le moyen terme, le conseil a *«accueilli favorablement»* les idées présentées par Jacques Delors dans son document intitulé «A l'aube du XXIe siècle», axées sur l'investissement dans la recherche et les grands réseaux de communication, ainsi que sur la formation, l'allègement de la fiscalité sur le travail, et l'amélioration du marché du travail. Le conseil a invité la Commission à présenter un Livre blanc sur la stratégie de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi, qu'il examinera lors de sa réunion de décembre 1993.

Les ministres de l'économie et des finances sont également invités, conformément au calendrier de Maastricht pour l'union monétaire, à soumettre en décembre, sur proposition de la Commission, un projet d'orientations pour la politique économique en vue d'une *«croissance durable, non inflationniste et respectueuse de l'environnement»*.

Pour le court terme, le conseil a décidé d'accélérer et d'amplifier des mesures déjà décidées antérieurement :

– augmentation de l'«initiative de croissance», ce mécanisme financier décidé en décembre dernier à Edimbourg. Son montant passera de 5 à 8 milliards d'écus et sa durée sera prolongée au-delà de 1994. Sur l'augmentation de 3 milliards d'écus prévue, 2 milliards sont destinés aux réseaux de communication transeuropéens et 1 milliard à des bonifications d'intérêts à accorder à des petites et moyennes entreprises, pouvant atteindre trois points, pour une durée de cinq ans.

– déblocage avant la fin juillet du programme de fonds structurels, c'est-à-dire les fonds social et régional, ainsi que le fonds de cohésion destiné à permettre le rattrapage des économies de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et de l'Irlande. *Ce programme, prévu* pour la période 1994-1999, *porte sur un montant de 160* milliards d'écus, soit trois fois le *volume du plan Marshall* souligne le communiqué.

• Taux d'intérêt

Le conseil estime *«d'une importance primordiale de créer les conditions permettant une baisse rapide des taux d'intérêt en Europe (...) essentielle pour le redressement économique et la promotion des investissements»*.

• Charges sociales sur les revenus du travail

Le conseil affirme que des prélèvements plus bas sur le travail amélioreraient la compétitivité industrielle de l'Europe. Il préconise en compensation des mesures pour réduire la consommation des énergies rares. Une phrase du projet initial du communiqué, selon laquelle le plan de relance ne *«devra pas remettre en cause la protection sociale des citoyens»* a été rayée de la version définitive.

• GATT

Les Douze préconisent la relance *«du processus multilatéral des négociations aussitôt que possible sur tous les sujets y compris l'agriculture, afin d'obtenir avant la fin de l'année un accord global, durable et équilibré»*. Ils se prononcent pour un multilatéralisme *«dans lequel le recours à des actions unilatérales soit évité»* ce qui est une allusion aux sanctions commerciales américaines.

• Elargissement de la Communauté

Le conseil est *«résolu à faire en sorte que le premier élargissement soit réalisé d'ici au 1er janvier 1995»*. Il concerne l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Norvège, avec lesquelles les négociations sont en cours.

A propos des pays de l'Est, le conseil déclare que *«les pays associés de l'Europe centrale et orientale* [la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie] *qui le désirent pourront devenir membres de l'Union européenne. L'adhésion aura lieu dès que le pays associé sera en mesure de remplir les obligations qui en découlent en satisfaisant aux conditions économiques et politiques requises»*.

• Le pacte sur la stabilité en Europe

Le conseil invite les ministres des affaires étrangères à examiner la proposition qui lui a été soumise par la France et à lui faire rapport lors de sa réunion de décembre 1993.

• L'Ex-Yougoslavie

Le conseil s'engage à répondre positivement *«à la demande en hommes et en argent adressée par le secrétaire général des Nations unies»* pour permettre la création de zones de sécurité. Il précise toutefois que les pays membres y répondront *«dans la mesure de leurs possibilités»*. Il rappelle son attachement aux *principes* de la conférence de Londres, notamment la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et encourage les médiateurs à poursuivre leurs efforts en vue *«d'un règlement juste, viable et acceptable pour les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine»*.

En visite dans quatre pays d'Europe

Le premier ministre du Vietnam souhaite «élargir» la coopération avec la CEE

Le premier ministre vietnamien Vo Van Kiet devait arriver, mercredi 23 juin, à Paris, première étape d'une visite de deux semaines dans quatre pays de la CEE qui inclura, outre la France (jusqu'au 27 juin), *l'Allemagne* (28 juin-1er juillet), la Belgique et le siège des Communautés européennes (1er et 2 juillet) et la *Grande-Bretagne (du 3 au 5 juillet)*. Le porte-parole du Quai d'Orsay *a replacé*, mardi, ce voyage dans le cadre d'une *«reprise spectaculaire»* des relations entre Hanoï et Paris, déjà rendu manifeste par la visite d'Etat faite en février au Vietnam par le président Mitterrand.

Vo Van Kiet entend notamment *«élargir et diversifier»* la coopération économique entre Hanoï et la CEE, indique l'AFP. Il souhaite aussi se voir confirmer l'appui de l'Europe pour aboutir à la normalisation des relations de son pays avec des institutions financières comme *le FMI* et la Banque mondiale – toujours bloquée par le veto de Washington, qui s'interroge encore sur l'oppor*tunité d'une levée de son* embargo.

La France est le premier partenaire commercial européen du Vietnam. Outre M. Mitterrand, Vo Van Kiet doit, en particulier, rencontrer *son homologue*, M. Balladur. Il verra aussi plu*sieurs industriels. «Il est important que les entreprises françaises renforcent leur présence au Vietnam en complément des actions engagées par l'Etat»*, a déclaré M. Duqué, porte-parole du Quai d'Orsay. Lors de son voyage de février, M. Mitterrand avait annoncé un doublement, pour 1993, de l'aide française à Hanoï.

Cependant, des opposants au régime communiste manifestent à Paris contre la venue dans la capitale de son représentant. Ainsi, la Congrégation bouddhique vietnamienne en Europe a organisé, sur l'esplanade du Trocadéro, une grève de la faim à laquelle participent, depuis le 22 juin et pour 48 heures, dix personnalités vietnamiennes vivant hors de leur pays. Les protestataires entendent fustiger un régime *«qui bafoue depuis toujours les libertés fondamentales»* et dénoncer sa *«campagne de répression et de calomnie»* contre l'Eglise bouddhique unifiée du Vietnam. La Congrégation fait, en particulier, référence à la récente mise en cause par Hanoï de dirigeants de la communauté bouddhiste de Hué, au centre du pays, après qu'une personne s'y fut immolée par le feu le 24 mai. Des bonzes et des fidèles y auraient été interpellés depuis lors.

Par ailleurs, le Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme vient de lancer une pétition en faveur de l'envoi d'une mission d'enquête au Vietnam. Ce texte a déjà été signé par diverses personnalités du monde intellectuel, artistique et politique. *«Aucun sujet ne sera exclu des entretiens»*, a précisé, à ce sujet, le porte-parole du Quai d'Orsay.

EUROPE

TADJIKISTAN : après le retour au pouvoir des néo-communistes

La «normalisation» n'a pas mis fin à la guerre civile

La situation politique et militaire demeure très instable au Tadjikistan, en dépit des mesures autoritaires prises par le régime néo-communiste du président Rakhmonov pour se maintenir au pouvoir.

MOSCOU

de notre correspondant

Six mois après le retour au pouvoir des néo-communistes à Douchanbé, la Cour suprême du Tadji*kistan a mis formellement* un terme à l'existence légale de quatre partis démocratiques ou islamiques dont les dirigeants et les sympathisants sont en fuite ou en exil, quand ils n'ont pas été assassinés.

Ces quatre mouvements (Parti démocrate, Mouvement populaire Raztakhez, Parti de la renaissance *islamique et Lali Badachkhan) sont* entre autres accusés d'avoir voulu *«renverser par la force le régime constitutionnel»*. Dans le même temps, le Parti communiste tadjik développe ses activités dans les entreprises et les organismes d'Etat : selon le quotidien moscovite indépendant *Nezavissimaïa Gazeta, le præsidium du comité central* du PC s'est même réuni récemment pour entendre un compte-rendu d'activités d'un ministre de l'actuel gouvernement.

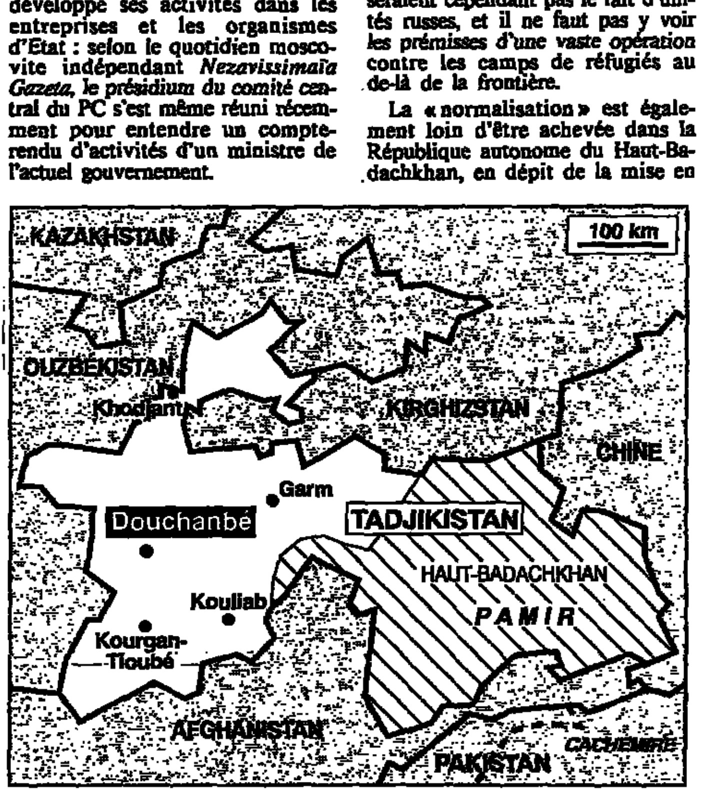

Un mois plus tôt, l'ensemble de la presse tadjike avait *fait l'objet* d'une procédure de *«vérification»*, consistant notamment à examiner le contenu des numéros publiés l'an dernier, alors que l'opposition démocratico-islamiste était au pouvoir. D'autre part, une série d'élections partielles ont permis de faire entrer au Parlement divers représentants *du nouveau* gouvernement, y compris le premier ministre Abdoumalik Abdoulladjanov.

Accrochages à la frontière afghane

En dépit de ces divers symptômes de «normalisation», *auxquels* s'ajoute *la signature*, fin mai, d'un traité d'amitié avec la Russie, *la situation politique et* militaire reste instable. Ainsi la prochaine session du Parlement, prévue pour le 24 juin, pourrait se tenir à Khodjant, dans le nord du pays, et non dans la capitale, Douchanbé, où la sécurité laisse tou*jours beaucoup à désirer, et où le* régime de l'état d'urgence a été récemment renforcé, en principe pour lutter contre la criminalité. (De nouveaux cas d'exécutions sommaires de réfugiés revenus à Douchanbé ont été récemment *signalés.) L'actuel président*, Emomali Rakhmonov, se trouve lui-*même* dans une position un peu délicate : il a été porté au pouvoir en décembre dernier sous la pression du Front national, une formation armée constituée essentiellement d'hommes venus de la région méridionale du Kouliab. Mais *depuis* que les *deux principaux* chefs du Front national se sont entretués, fin mars, et que le Front lui-même est partiellement démantelé, M. Rakhmonov a perdu ses principaux protecteurs, et les ambitions de ses rivaux se réveillent.

Dans le même temps, en dépit de l'intervention de plus en plus mar*quée des troupes russes et ouzbèkes*, certains groupes armés de l'opposition se maintiennent dans les montagnes des environs de Douchanbé et surtout dans la haute vallée de Garm, où un chef de bande du nom de Rezvon semble même avoir remporté *récemment quelques succès*. Le ministère tadjik de la défense a *ainsi annoncé* le 20 juin que neuf de ses soldats, pris en otage par les hommes de Rezvon, avaient été exécutés.

Des accrochages se produisent d'autre part constamment à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, *où les garde-frontières russes* interceptent des groupes armés qui tentent de pénétrer en territoire tadjik. L'un de ces groupes, fort de quelques centaines d'hommes, est parvenu à se *maintenir plusieurs* jours, en dépit de l'intervention de l'aviation (un avion ouzbek a été abattu à cette occasion). Selon l'état-major russe, les garde-frontières et les troupes de la 201e division (russe) ont encore *«liquidé» dans la nuit du 19 au 20 juin un* nouveau groupe de soixante combattants qui tentait de forcer la frontière sous la protection de mortiers.

Au même moment, l'Afghanistan affirmait que des tirs d'artillerie venus du Tadjikistan s'étaient abattus sur des camps de réfugiés tad*jiks en territoire afghan, faisant de* nombreuses victimes. Il pourrait s'agir de bombardements de représailles, après la mort de deux garde-frontières russes, tués le 17 juin : à en croire les *Izvestia*, qui citent le commandement russe, ces tirs ne seraient cependant pas le fait d'unités russes, et il ne faut pas y voir *les prémisses d'une vaste opération* contre les camps de réfugiés au de-là de la frontière.

La «normalisation» est également loin d'être achevée dans la République autonome du Haut-Badachkhan, en dépit de la mise en place de nouvelles autorités locales *qui prônent* la «collaboration» avec le régime de Douchanbé. Dans cette région de très hautes montagnes (le Pamir) qui couvre près de la moitié du territoire du Tadjikistan, et dont les troupes russo-gouvernementales ne contrôlent qu'une petite partie, *certains dirigeants des formations* d'opposition désormais interdites ont déjà annoncé leur intention de ne pas obtempérer aux décisions du pouvoir central.

JAN KRAUZE

AZERBAÏDJAN

Impasse politique à Bakou

Des petits groupes de soldats appartenant aux troupes du colonel rebelle Souret Gousseinov, qui s'est déclaré prêt à prendre le pouvoir en Azerbaïdjan après s'être rendu *maître de la seconde ville* du pays, Gandja, sont entrés dans Bakou *mardi 22 juin*. Selon les journalistes sur place, ils semblaient cependant davantage animés par le souci de trouver de la bière et de la nourriture que par une quelconque volonté de conquête. Leur présence n'a d'ailleurs suscité aucune réaction ni de la population ni des militaires de l'armée régulière.

Politiquement, c'est l'impasse : le président du parlement, Gueïdar Aliev, l'ancien haut-dirigeant communiste qui se trouve théoriquement *aux commandes* depuis la fuite du président Eltchibey la semaine dernière a *réaffirmé* mardi, au cours d'une conférence de presse, que ce dernier devait revenir et assumer ses fonctions. De son côté, depuis son village natal du Nakhitchevan, Aboulfaz Eltchibey a fait savoir qu'il était prêt à revenir à Bakou mais à condition que les rebelles se retirent.

En dépit de la précarité de la situation, les représentants des compagnies pétrolières occidentales à Bakou, dont certaines ont déjà investi de l'argent sur place pour *obtenir les droits d'exploitation*, ont décidé cette semaine d'aller de l'avant pour *tenter de faire accélérer* les négociations avec la compa*gnie pétrolière* d'Etat azerbaïdjanaise.

هكذا من الإصل

EUROPE

La situation dans l'ex-Yougoslavie et la reprise des pourparlers de paix

M. Izetbegovic ne participe pas aux négociations de Genève

Les pourparlers sur l'éventuelle transformation de la Bosnie en une confédération souple de trois entités ethniquement homogènes ont repris mercredi 23 juin à Genève, en l'absence du président bosniaque, Alija Izetbegovic. Ce dernier a *été remplacé, mardi 22 juin*, nous rapporte notre correspondant à Zagreb, Jean-Baptiste Naudet, à la tête de la délégation, par un membre de la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, le juriste croate Franjo Boras *(nos dernières éditions du 23 juin)*. Mais seulement pour les deux jours de pourparlers à Genève sur l'avenir de la République.

Les présidents serbe, Slobodan Milosevic, et croate, Franjo Tudjman, sont présents à Genève, et David Owen a confié que les médiateurs avaient l'intention de faire pression sur eux pour que les propositions faites aux Musulmans soient équitables. Les Etats-Unis *considèrent toujours* Alija Izetbegovic comme le président de Bosnie *en dépit* de la fronde qui l'a mis en minorité au sein de la présidence collégiale bosniaque. *« Il est pour le moment le président de Bosnie »*, a indiqué un responsable du département d'Etat qui parlait sous le couvert de l'anonymat.

A propos des tentatives de mise à l'écart de M. Izetbegovic au sein de la présidence collégiale bosniaque, M. Mitterrand avait déclaré, mardi, à Copenhague : *« M. Izetbegovic est un homme pour qui j'ai beaucoup d'estime. Mais c'est une affaire interne à la Bosnie. Cela prouve qu'on approche d'échéances nouvelles. »*

« Si c'était chez nous, ce serait fait en deux heures »

déclare M. Mitterrand, à Copenhague, à propos des zones de sécurité

COPENHAGUE

de notre envoyée spéciale

Après un entretien avec le chancelier Kohl essentiellement consacré à la Bosnie mardi 22 juin en début de matinée, François Mitterrand a provoqué, juste avant la fin *du sommet* de Copenhague, un nouveau débat à Douze sur cette crise pour obtenir un engagement de la Communauté à participer directement, par l'envoi de « casques bleus » et par un financement, à la création de « zones de sécurité » pour les populations musulmanes.

Le texte précédemment préparé par les ministres des affaires étrangères rappelait *l'attachement des* Douze à l'intégrité de l'Etat bosniaque et à la recherche d'une solution acceptable par les trois parties (Serbes, Croates, et Musulmans). A propos des « zones de sécurité » dont la création a été prévue par la résolution 836 de l'ONU pour protéger les populations civiles de Sarajevo *et de cinq* enclaves musulmanes de Bosnie orientale, *ce texte se bornait* à confirmer l'appui des Européens, sans engagement concret de leur part. C'est sur ce paragraphe que M. Mitterrand a vivement réagi, estimant qu'il était *« le seul passage important du texte, les autres n'étant que des affirmations de principe dont certaines ont déjà perdu de leur substance »* et *« qui risquent d'être démenties »*. *« La question est très simple*, a dit le chef de l'Etat : *sommes-nous prêts à fournir des troupes aux Nations unies pour défendre les « zones de sécurité » ? Si la réponse est « non », autant décider tout de suite de partir et dire aux Musulmans de se défendre par leurs propres moyens. Si la réponse est « oui », il faut dire combien d'hommes, quels moyens, quels contingents. »*

« La France, a poursuivi M. Mitterrand, *a déjà 5 000 hommes sur place pour des opérations humanitaires.*

« Qui d'autre fera l'effort ? »

On peut les changer d'affectation pour les transformer en d'éventuels combattants [le nouveau mandat de la FORPRONU permet aux « casques bleus » de riposter par la force en cas d'agression]. *La France sera présente mais qui d'autre fera l'effort ? »* Rappelant que l'ONU estime à 7 500 hommes les renforts de la FORPRONU nécessaires pour créer les « zones de sécurité », le président a ajouté : *« Ce n'est pas hors des moyens de l'Europe »*. Enfin, il a condamné les tergiversations empêchant la *mise en œuvre* de cette résolution, adoptée depuis près d'un mois et qui était censée répondre à l'urgence. *« S'il s'agissait d'une ville chez nous, combien de temps ? Deux heures. Et nous discutons depuis des semaines ! »* Si les Européens ne sont pas prêts à s'engager pour ces zones de sécurité *« alors, il ne faut pas prendre de résolutions* [à l'ONU] ; *il faut lever l'embargo sur les armes et rapatrier nos troupes »*.

Les Douze ont accepté de renforcer leur texte en prenant l'engagement collectif de participer à la mise en œuvre de la résolution 836, chacun étant censé contribuer *« dans la mesure de ses possibilités »*. Cependant, mis à part le redéploiement annoncé des « casques bleus » français, seuls les Néerlandais ont pour l'instant promis des renforts sans en fixer les effectifs.

Dans sa conférence de presse, M. Mitterrand est revenu sur la levée de l'embargo sur les armes que prône le chancelier Kohl, en disant qu'il *« comprenait cette position »*, mais que la possibilité de créer des « zones de sécurité » la rendait *« caduque »*. *« C'est la solution du désespoir*, a-t-il poursuivi . *Mais si cela aussi* [les « zones de sécurité »] *échoue, comment interdire aux Musulmans bosniaques de se défendre eux-mêmes ? »*

CLAIRE TRÉAN

☐ **Appel de Vuk Draskovic à M. Mitterrand.** – Le chef de l'opposition serbe, l'écrivain Vuk Draskovic, détenu depuis le 2 juin dernier a appelé, mardi 22 juin, le président François Mitterrand à intervenir auprès de M. Milosevic pour obtenir sa libération. Evoquant également l'appel du premier ministre grec, Constantin Mitsotakis, en faveur de sa mise en liberté, il a ajouté que *« la France et la Grèce peuvent avoir de l'influence sur le président de la Serbie »*. Selon la présidente de l'Alliance civique (GSS), Vesna Pesic, et le leader du Parti paysan (NSS), Dragan Veselinov, qui ont pu lui rendre visite mardi à la clinique neurochirurgicale de Belgrade où il est hospitalisé depuis vendredi soir, M. Draskovic souffre de *« grave amnésie »* et ne se souvient *« ni des titres de ses romans, ni des événements du 1er juin »* qui ont précédé son arrestation. – *(Corresp.)*

La Bosnie se rappelle au souvenir de la conférence de Vienne

VIENNE

de notre envoyée spéciale

Au pied de la cathédrale Saint-Etienne de Vienne, de *jeunes enfants des écoles* agitent des drapeaux blancs et *des écriteaux sur lesquels on* peut lire (en allemand) : *« Paix en Bosnie ! »* et entonnent en chœur, dirigés par un instituteur à voix magnifique, un chant sur un air de negro spiritual où reviennent en leitmotiv le nom de *« Sarajevo »* et les mots *« droits de l'homme »*.

Le centre de Vienne est devenu le théâtre de manifestations en faveur de la population bosniaque. Autour de l'Austria Centre – à sept minutes de métro de là – où se déroule la conférence mondiale sur les droits de l'homme, de même *que sur le territoire octroyé, en* sous-sol, aux organisations non *gouvernementales* (ONG), des manifestations du même ordre se succèdent, tandis que le président de la conférence, le ministre autrichien des affaires étrangères, Alois Mock, reçoit des femmes bosniaques qui ont souffert le pire.

La tragédie bosniaque est présente à l'esprit des délégués des cent quatre-vingt-un pays. Pourtant, nombreux sont ceux qui demeurent partagés entre le désir d'exprimer leur solidarité aux victimes et le devoir qui leur incombe – en vertu du règlement intérieur adopté à l'unanimité – de protéger des débats contre les risques d'exploitation *politique*.

Les cinquante et un pays membres de l'organisation de la conférence islamique (OCI) avaient, dès le 18 juin, déposé un projet de déclaration, qui condamnant nommément les Serbes, *« invite instamment le Conseil de sécurité (...) à lever l'embargo sur les armes au préjudice de la Bosnie »*. Le consensus nécessaire pour que ce texte soit adopté est loin d'être assuré.

Une décision devait être prise mardi 22 juin. Mais lors d'une séance pour le moins agitée du bureau de la conférence, le délégué du Zimbabwe, *soutenu par* les pays africains « de la ligne du front », a notamment déclaré que, si l'on parlait de la Bosnie, il ne voyait *pas* de raison de *« passer sous silence le cas de l'Angola où meurent un millier d'enfants chaque jour »*.

La délégation américaine a *estimé que le problème* n'était pas de savoir si la conférence de Vienne devait se préoccuper de la Bosnie, mais comment. Pour les Américains, cette conférence doit aboutir à un accord sur un document final satisfaisant et seulement ensuite lancer un appel portant spécifiquement sur la Bosnie. On espère que cette formule emportera l'agrément de l'OCI, qui a menacé d'écourter sa participation aux débats.

« Je touche la mort »

En attendant, l'UNICEF – selon laquelle 1 400 enfants *ont été tués et 12 000* gravement blessés à Sarajevo – a *évoqué* la vie quotidienne des enfants survivants. Les écoles ne fonctionnant plus, il est dangereux de réunir des enfants ailleurs que dans des caves. Les enfants de Sarajevo, qui n'ont pas goûté depuis plus d'un an à un fruit ou à un légume frais, souffrent de carences alimentaires.

L'UNICEF cite, parmi d'autres lettres qu'elle a reçues, celle *d'une petite fille de douze ans : « Dans mes rêves, je cherche parmi les ruines de la vieille ville un morceau de pain rassis. (...) Alors, une explosion s'entend de la rue. Beaucoup de personnes sont blessées, sœurs, frères, mère, père. Je sors, et je touche une main blessée qui tremble. Je touche la mort. Terrifiée, je comprends que ce n'est pas un rêve. C'est juste un autre jour à Sarajevo. »*

ISABELLE VICHNIAC

Face à l'hostilité serbe

Suite de la première page

Ces « amis » les ont laissés sans défense face à l'ennemi historique commun : *les « oustachis » croates*, alliés du IIIe Reich hier et... du « IVe » aujourd'hui ! Que Paris ait, trop hâtivement d'ailleurs, accusé les Croates d'avoir tué deux de ses soldats dans un bombardement lors des combats de janvier n'a pas mis du baume sur le cœur serbe. D'autant que le chef des forces spéciales croates, *le général Ante Rosso, un* ancien de la Légion étrangère, *avait fait ce qu'il appelle « une première dans l'histoire de la guerre »*, confirmée de sources françaises : il avait prévenu ses anciens camarades de combat français de son offensive. Cette circonstance, atténuante pour les Croates, fut évidemment ressentie comme aggravante chez les Serbes.

Retranchés derrière des buttes de terre, des sacs de sable et des barbelés, les soldats français sont malheureux dans leur camp, situé à *une soixantaine de kilomètres* au nord de Knin. Ils sont consignés dans le poste de commandement situé à la sortie de Gracac, sans pouvoir « traîner en ville ». *« Afin d'éviter tout incident »*, explique leur commandant, le colonel Jean-Pierre Richard. Le colonel dirige les 900 « casques bleus » français *déployés début* 1992, *en* Krajina serbe, dans le « secteur sud » des zones protégées des Nations unies en Croatie, aux côtés de 500 Tchèques, au nord de ce secteur, de 900 Kenyans, au sud. Au quartier général de la FORPRONU du secteur sud, *commandé par le général* français Bernard Baudot, on ne tarit pas d'éloges sur le « bon travail » accompli par le colonel Richard et ses hommes pour « recoller les pots cassés » en janvier. *« L'étau d'hostilité a été desserré »*, estime le colonel Richard à son PC de Gracac, où sont basés quelque 230 hommes équipés de véhicules de l'avant blindés. *« Aujourd'hui je peux me promener tranquillement en ville, les Serbes me disent même bonjour »*, confirme un officier de liaison français de la FORPRONU à Knin.

Pour *« détendre l'atmosphère »*, regagner la confiance des Serbes, le colonel *organise* des rencontres régulières avec les autorités locales, civiles et militaires. Sur le terrain, les « casques bleus » français rencontrent la population et retissent les liens déchirés par « la trahison ». Ils misent sur une aide humanitaire dont les Serbes ont bien besoin, car ils sont asphyxiés, *par ricochet, par le blocus* contre une Serbie dont ils sont totalement dépendants. Le bataillon effectue parfois des transports de nourriture et de médicaments pour le compte du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) ; il distribue du carburant agricole (*« directement dans le réservoir des tracteurs »*, précise-t-on à cause de l'embargo). Les soldats français donnent aussi leurs surplus alimentaire aux populations vivant à proximité de leurs postes. Certes, admet le colonel, ce *« travail est de longue haleine, il y a des hauts et des bas »*. *Certaines autorités de* Knin semblent très réticentes à ce que les « casques bleus » établissent avec les Serbes des liens qui font baisser la motivation pour la guerre, alors qu'une certaine lassitude s'empare de la population. *Les bas, c'est par exemple lorsque* la police serbe débarque pour fermer le « marché aux souvenirs » organisé d'un commun accord près du PC français de Gracac.

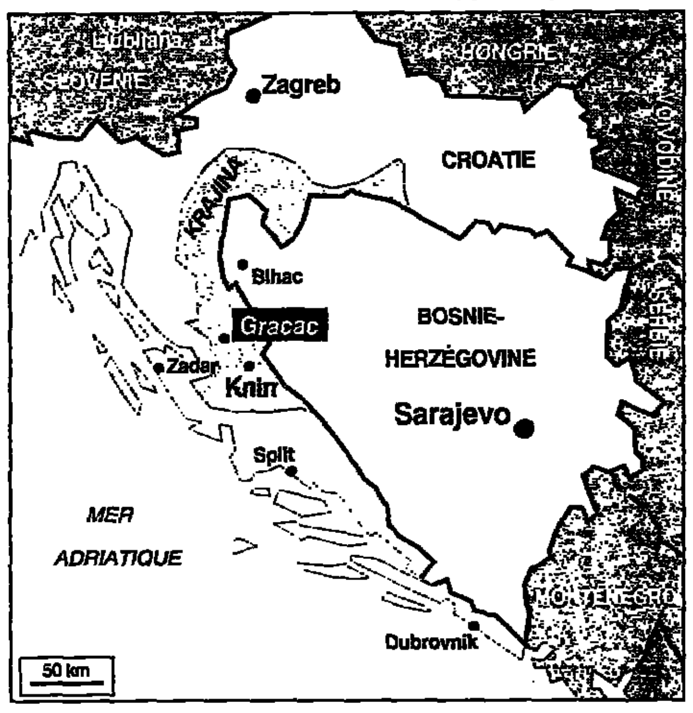

Le « mandat impossible »

Pourtant, la *situation n'est plus* « intenable » comme elle le fut *après l'attaque de janvier*. C'était notamment pour cela que la France songeait à redéployer ses soldats de Krajina. Depuis deux mois, outre les *« provocations verbales »*, seuls deux incidents de sécurité se sont produits ici. Un *char serbe qui* passe sans s'arrêter, en écrasant les chevaux de frise d'un point de contrôle français, un tir qui passe près d'un poste d'observation. *« Mais nous ne sommes jamais sûrs que les Français ne se feront pas tirer dessus »*, explique le colonel, pas mécontent de pouvoir déplacer ses hommes derrière le blindage des VAB.

Il n'en reste pas moins que, depuis janvier, les forces françaises, (qui ont eu onze tués en Krajina), sont moins en mesure que jamais de remplir le « mandat impossible » des Nations unies. Après *« la trahison »*, *les soldats* français, victimes d'*« exactions » dans les zones où s'est déroulée* l'attaque croate, ont dû appliquer la tactique du « hérisson ». Les « casques bleus » français, qui avaient 50, puis 35 points d'observations et de contrôle hors de leur PC, *ont dû réduire leur nombre à* 15, après le 22 janvier. Pour améliorer la dissuasion, ces « postes resserrés » comptent aujourd'hui 20 à 30 hommes contre une dizaine auparavant. Comme *leurs* homologues, tchèques ou kenyans, les *Français, interdits de séjour sur* les premières lignes, ne sont plus, comme avant, en mesure de contrôler les mouvements de troupes et de matériel lourd serbes vers le front, que l'offensive croate a rallumé. *« Nous ne pouvons empêcher les Serbes de se défendre face aux Croates »*, explique le commandant français, qui souligne qu'en Croatie la FORPRONU n'a *« ni le mandat ni les moyens matériels »* de défendre les Serbes d'une attaque croate ou vice-versa.

« Ils se sont retrouvés face à l'attaque croate sans leur armes lourdes », remises dans les dépôts de l'ONU ; *« ils ont eu peur, et surtout, alors qu'ils sont très fiers, les Serbes ont été vexés d'être pris par surprise, en traître »*, explique le responsable d'une organisation humanitaire à Knin. A l'heure de la *mobilisation générale* en Krajina, pour prévenir une éventuelle attaque croate, il n'est plus question de contrôler la situation militaire *« mais d'être présent, de jouer un rôle de modération, d'information »*, estime le gradé français. *« Ici, c'est un peu le désert des Tartares »*, estime le responsable de l'antenne *chirurgicale* du bataillon de Gracac.

L'expectative tient aussi aux incertitudes qui planent sur le renouvellement du mandat de la FORPRONU en Croatie, qui *expire fin juin*. Les Serbes voudraient que la force devienne « un bouclier », se déploie sur la ligne de confrontation. *« Pour garder les frontières comme à Chypre ! »*, s'indignent les Croates, qui exigent que la FORPRONU soit autorisée à employer la force pour désarmer les Serbes et restaurer la souveraineté *de Zagreb sur ces territoires* qui représentent près d'un tiers de la superficie de la Croatie. *« C'est à la FORPRONU de poser ses conditions aux belligérants pour rester »*, estiment des responsables des « casques bleus » sur place, qui soulignent aussi la difficulté de trouver des troupes pour ce mandat et *a fortiori* pour appliquer un « mandat renforcé ».

Même si elle n'est plus intenable, la situation des « casques bleus » *français en* Krajina s'est *récemment* compliquée. A tel point que Paris songe à un retrait et à un redéploiement préventif (*le Monde* du 11 juin). Les forces françaises de Gracac sont devenues des otages potentiels, menacées de *représailles* depuis qu'un autre bataillon, stationné non loin de là, à Bihac, a reçu du Conseil de sécurité la mission de défendre la seule enclave musulmane en Bosnie occidentale (*le Monde* du 8 juin). Comment réagiront les Serbes de Krajina si *les Français* « trahissent » une seconde fois, affrontent leurs *frères de Bosnie* pour défendre le réduit musulman voisin, déclaré avec cinq autres poches bosniaques, « zone de sécurité » par l'ONU ?

Les « casques bleus » ont certes le droit d'utiliser leurs armes en cas de légitime défense. Et depuis l'attaque de janvier, un porte-*avions français* et un *porte-hélicoptères* croisent au large des côtes croates en « mission de protection », avec à leur bord des avions capables de mener des « frappes aériennes défensives » et des hélicoptères pouvant évacuer les *troupes. Dans l'état actuel du dispositif*, des mandats différents en Bosnie et en Croatie et de leurs forces, les « casques bleus » français déployés en ex-Yougoslavie risqueraient – si les choses tournaient mal – de n'avoir le choix qu'entre la « trahison » des uns ou des autres, ou l'humiliation d'une *retraite dans le désordre*. Ou les deux.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

GRANDE-BRETAGNE : les suites de l'affaire Asil Nadir

L'opposition dénonce une « atmosphère de corruption »

LONDRES

de notre correspondant

John Major a démenti, mardi 22 juin, les informations du *Guardian* de la veille, selon lesquelles, peu avant les élections de 1992, le Parti conservateur aurait accepté un don saoudien de 7 millions de livres (1). *« Apportez les preuves*, a-t-il lancé, *et je les examinerai »*. Demandant *« un peu moins d'insinuations et davantage de faits »*, le premier ministre a affirmé : *« C'est de l'imagination. Le Parti conservateur n'accepte pas d'argent de la part de gouvernements étrangers ou de familles royales et il ne l'a pas fait. »*

Ce démenti est intervenu au moment où, à Londres, se déroulait à la Chambre des communes l'un des débats les plus acrimonieux de ces dernières années entre parlementaires conservateurs et travaillistes, les seconds dénonçant un gouvernement *« entouré par une atmosphère sordide et une odeur de corruption »*. La question du financement du parti Tory a rebondi à la faveur de l'affaire Asil Nadir, cet homme d'affaires d'origine chypriote turque qui a fui la Grande-Bretagne, le 4 mai pour Chypre (*le Monde* du 22 juin).

Les tories ont rappelé que le Labour avait reçu, en 1986, une somme de 31 000 livres de la part de Robert Maxwell, l'ancien magnat de la presse. John Smith, le chef du Labour, a lancé, pour sa part, une nouvelle offensive : le Parti conservateur, a-t-il affirmé, est également financé par le milliardaire grec John Latsis, et par Li Ka-Shing, l'un des hommes les plus riches de Hongkong. Les responsables *tories ont démenti, mais* lord McAlpine, ancien trésorier du Parti conservateur, a reconnu que MM. Latsis et Li Ka-Shing avaient bien, en leur temps, versé leur obole. Le « débat » continue...

L. Z.

---

(1) *Une livre sterling vaut environ* 8,30 francs.

☐ **ITALIE : 173 arrestations lors d'une opération anti-Mafia en Calabre.** – Une vaste opération contre la Mafia calabraise, la Ndrangheta, a permis d'arrêter 173 personnes dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 juin dans la région de Catanzaro, a-t-on appris de source policière. L'enquête, menée grâce aux révélations d'un « repenti » menacé par un chef mafieux, a permis de démanteler trois clans accusés *d'homicides*, de trafic de stupéfiants, de racket (notamment sur les entreprises), *hold-up*, usure. La magistrature a délivré au total 280 mandats d'arrêt, dont *un* certain nombre pour des mafieux déjà incarcérés. Une quarantaine d'hommes ont réussi à échapper aux recherches. L'opération, la première de ce genre dans la zone de Catanzaro, a été jugée par les *enquêteurs* d'autant plus importante que cette région passait jusqu'ici *pour* être peu *contaminée* par la Ndrangheta, essentiellement localisée à Reggio-de-Calabre, à 200 kilomètres au sud. – *(AFP.)*

☐ **TURQUIE : accord de coalition entre Mme Ciller et M. Inonu.** – Le futur Premier ministre *turc*, Tansu Ciller et l'actuel chef du gouvernement par intérim, Erdal Inonu, dirigeant du Parti populiste social-démocrate – qui était déjà présent dans l'équipe du précédent premier ministre, Suleyman Demirel, aujourd'hui président de la République – se sont mis d'accord, *mardi* 22 juin, sur les contours de la nouvelle coalition gouvernementale, *indique* l'agence semi-officielle Anatolie. – *(Reuter.)*

POLITIQUE

La loi sur les retraites adoptée au palais du Luxembourg

Les sénateurs approuvent la création d'un fonds de solidarité et de sauvegarde de la protection sociale

Les sénateurs ont adopté en première lecture, mercredi 23 juin, par 230 voix contre 89, le projet de loi relatif aux pensions de retraite et à la sauvegarde de la protection sociale présenté par Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur lequel le gouvernement a déclaré l'urgence. L'UDF et le RPR votaient *« pour »* tandis que les sénateurs socialistes et communistes ont voté *« contre »*. Ce projet vise à instaurer un fonds de solidarité et à indexer les retraites sur les prix.

Les questions sociales ne semblent pas passionner les sénateurs. Ils n'étaient qu'une poignée pour discuter un projet de loi que le ministre d'Etat avait pourtant qualifié de *« majeur »*. Cela ne les a cependant pas empêchés d'adopter ce texte en moins de dix heures de débat. Simone Veil avait prévenu les présents qu'il s'agissait de *« poser les fondements qui vont garantir la pérennité du système français de retraite par répartition »*. Une réforme devenue urgente au vu de la situation démographique française : l'allongement de la durée de vie et la baisse du taux de fécondité vont entraîner une augmentation importante de la proportion des personnes âgées dans la population totale. Selon le ministre de la santé, il n'est plus possible de maintenir le système en l'état.

Une réforme en deux volets

Mme Veil a donc proposé une réforme en deux volets : l'indexation des pensions sur les prix pour une période de cinq ans et la création d'un *« fonds de solidarité et de sauvegarde de la protection sociale »*, qui prendra en charge le remboursement de la dette cumulée et les charges de solidarité de l'assurance-vieillesse. Ce fonds sera financé par le produit de l'augmentation de la CSG et de celle des taxes sur les boissons alcoolisées et non alcoolisées. Pour le ministre des affaires sociales, il ne s'agit pas moins que de *« sauver notre système de retraite »*, *« sans léser les actuels retraités »* ni *« les générations futures »*. *« Agir aujourd'hui, c'est sauver les acquis sociaux ; ne rien faire c'est se résoudre à les laisser remettre en cause. Rien dans le texte n'empêchera un salarié d'obtenir une retraite à taux plein »*, a insisté Mme Veil.

Ce n'était visiblement pas l'avis des sénateurs socialistes et communistes qui ont fermement bataillé pour montrer leur opposition au projet. *« Votre réformette floue ne vise qu'à un replâtrage. Il faudra bientôt y revenir »*, a déclaré Marie-Madeleine Dieulangard (PS, Loire-Atlantique). *« Vous choisissez de pressurer les plus modestes, oubliant de responsabiliser les professions de santé »*, a-t-elle continué en dénonçant *« une démarche de paupérisation rampante des futurs retraités »*. *« Dans votre système, ceux qui ont besoin de la solidarité devront d'abord payer pour y avoir droit »*, a renchéri Charles Metzinger (PS, Moselle) qui s'est dit peiné de *« l'attitude d'un gouvernement qui justifie ses carences en pourfendant ses adversaires, et qui cherche des boucs émissaires à tous les coins de rue »*.

« Injustice et inefficacité »

Principale oratrice du groupe communiste, Paulette Fost, sénatrice de Seine-Saint-Denis, a repris le flambeau de la contestation. *« Rognant »* sur les acquis sociaux, le projet est *« une véritable trahison pour tous ceux qui, cotisant à taux plein, ont cru préparer leur avenir »*, s'est-elle insurgée. *« Les cotisations vont augmenter alors même que les pensions ne seront pas revalorisées »*, a-t-elle souligné. Défendant une question préalable (visant à démontrer qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce texte), Jacqueline Fraysse-Cazalis (PC, Hauts-de-Seine) a résumé le sentiment des communistes : *« Injustice et inefficacité, telles sont les caractéristiques de votre projet. Vous démantelez un système solidaire où la retraite est un droit, pour un système à deux vitesses : aux pauvres le minimum, aux riches les retraites par capitalisation »*, a soutenu la sénatrice communiste.

Le ministre a toutefois pu trouver un soutien sans faille du côté de la droite sénatoriale, qui a salué *« l'attitude courageuse du gouvernement »*, selon les mots de Jean Madelain (Union centriste, Ille-et-Vilaine). Bernard Seillier (UREI, Aveyron) a même remercié le ministre d'Etat en affirmant qu'elle permettait d'*« éviter à nos régimes sociaux la course à l'abîme »*. Une fois la question préalable repoussée, les sénateurs ont entamé, dans un débat très technique et sans passion, l'examen des soixante-quinze amendements déposés.

Les sénateurs ont introduit trois modifications substantielles par rapport au texte initial. Un amendement de la commission des affaires sociales a ainsi été adopté, contre l'avis du ministre, précisant que les retraites varieront en fonction de *« l'évolution constatée des prix à la consommation »*. Mme Veil préférait, elle, *« se référer à un indice prévisionnel avec correction en fin d'année »*, mais les sénateurs ne l'ont pas suivie. Un deuxième point de désaccord est apparu sur la prise en charge par le fonds de solidarité de certaines cotisations d'assurance-vieillesse au titre des dépenses dites permanentes : la commission a souhaité y intégrer les *« majorations accordées pour conjoint à charge »*. Là encore, les sénateurs ont suivi son avis.

Les sénateurs ont par ailleurs entériné un amendement du gouvernement qui prévoit l'allongement progressif de la durée d'activité de 150 à 160 trimestres nécessaires pour obtenir une retraite de base à taux plein. Une disposition normalement prise par décret qui cache mal, dans sa précipitation, une volonté de passer en force. En contrepartie, les sénateurs se sont arrogé le droit de contrôler l'équilibre réel du fonds de solidarité : le gouvernement devra en effet leur rendre compte si les recettes sont inférieures aux dépenses. Le ministre s'en est remis à la sagesse du Sénat, qui s'est empressé de voter cette disposition. Il ne restait plus alors à Mme Veil qu'à remercier les sénateurs présents pour la *« pertinence »* de leurs propositions...

SYLVIA ZAPPI

Au pas de charge

par Jean-Michel Normand

IL y a quelques mois à peine, une réforme des régimes de retraite de la Sécurité sociale paraissait totalement utopique. Incapables de concrétiser les bonnes intentions du très officiel Livre blanc de 1991, les socialistes préféraient laisser l'initiative aux partenaires sociaux. Quant à l'opposition RPR-UDF, ses dirigeants confiaient qu'une telle modification, bien qu'indispensable, n'était raisonnablement envisageable que dans la foulée d'une élection présidentielle victorieuse...

En intégrant dans le projet de loi adopté par le Sénat le principe d'un allongement de trente-sept années et demi à quarante deux ans la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein, le gouvernement Balladur confirme que le temps n'est plus aux rapports d'experts ou aux vagues concertations sans lendemain mais aux décisions fermes : il affiche même sa volonté d'avancer au pas de charge.

Ainsi, d'un point de vue juridique, il n'est pas nécessaire qu'une telle disposition fasse l'objet d'un vote parlementaire puisqu'elle est du domaine réglementaire. Toutefois, en obtenant l'approbation des sénateurs – avant de faire de même avec les députés – Simone Veil entend faire passer un message sans ambiguïté aux syndicats auxquels ont avait pourtant promis une « concertation » et – sait-on jamais – impliquer sa majorité dans une démarche qui n'a rien de populaire. Au passage, il est paradoxal de voir les élus socialistes s'élever contre une mesure qui ne fait que reprendre une partie des propositions contenues dans le Livre blanc de Michel Rocard.

La même fermeté est affichée en ce qui concerne le mode d'indexation des retraites. Si la référence à l'évolution des prix n'a rien de nouveau – elle a été confirmée chaque année depuis 1987 – le gouvernement en fait une interprétation très rigoriste en supprimant la traditionnelle hausse de juillet.

Dans les prochains jours, l'actualité devrait fournir quelques arguments au gouvernement. Pour la première fois de son histoire, l'AGIRC (caisse de retraite complémentaire des cadres) s'apprête en effet à annoncer des déficits techniques pour 1992, 1993 et 1994. L'an passé, ce déficit imputable à la montée du chômage des cadres aura été compensé par les produits financiers mais rien ne dit qu'il en ira de même cette année et l'an prochain.

Encore faudrait-il que cette rigueur ne soit pas sélective . A l'heure actuelle, aucune mesure n'est prévue pour réformer les retraites des fonctionnaires ou des régimes spéciaux des établissements publics (SNCF, EDF-GDF, par exemple) ...

Rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale

Alain Griotteray (UDF) critique le projet de loi de privatisation

Auditionné, le 22 juin, par la commission des finances de l'Assemblée nationale, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a dû faire face à la contestation de plusieurs députés, dont le rapporteur, Alain Griotteray (UDF), sur certaines dispositions de son projet de loi de privatisation, adopté en première lecture au Sénat. Ce texte viendra en discussion en séance publique à partir du 28 juin.

« Je regrette que votre projet ne laisse pas entrevoir plus précisément l'orientation gouvernementale », a déclaré Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne), rapporteur du projet de loi de privatisation, à Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, venu, mardi 22 juin, présenter son texte devant la commission des finances de l'Assemblée nationale.

S'interrogeant sur la finalité des privatisations – *« privatise-t-on pour simplement obtenir des recettes supplémentaires ? »* –, Alain Griotteray a souligné que, si *« telle est l'unique réponse donnée à l'opinion »*, l'action du gouvernement d'Edouard Balladur ne se distinguera pas de celle de ses prédécesseurs socialistes. Plus critiques que leurs collègues du Sénat, qui ont adopté sans grande modification, le 14 juin, le projet en première lecture, plusieurs députés de la majorité ont désapprouvé le rôle élargi attribué à la commission de privatisation.

Pouvoir exorbitant

Celle-ci voit notamment sa responsabilité accrue dans le choix des acquéreurs hors marché, lors de la constitution des groupes d'actionnaires stables, pour lequel le ministre de l'économie *« ne pourra plus agir que sur avis conforme de la commission »*. *« Il me paraît choquant de voir le gouvernement dépossédé de son pouvoir de vendre des biens qui appartiennent à l'Etat »*, a souligné Alain Griotteray, appuyé dans sa contestation par d'autres commissaires de la majorité, notamment du Parti républicain, et par Jean-Pierre Chevènement (app. PS, Territoire de Belfort).

Les commissaires se sont également inquiétés des risques que fait courir à l'indépendance nationale la privatisation des entreprises d'aéronautique ou d'armement. En revanche, ils ont estimé que l'action spécifique, qui peut être instituée lors de la privatisation d'une entreprise, et donne au ministre de l'économie des droits importants *« si la protection des intérêts nationaux l'exige »*, comportait un pouvoir exorbitant en permettant de nommer un ou deux représentants de l'Etat, sans voix délibérative, au conseil d'administration de la société privatisée. Est-il *« décent »* de maintenir une telle disposition, se sont demandés certains commissaires de l'UDF et du RPR, qui envisagent soit sa suppression pure et simple, soit sa limitation dans le temps.

A l'issue de son audition, Edmond Alphandéry a estimé que la loi de privatisation serait promulguée avant le 15 juillet, que la commission de privatisation serait mise en place avant fin juillet et que le programme de vente pourrait être *« enclenché »* début septembre. *« La première vague concernera entre trois et six entreprises »*, a indiqué le ministre en précisant que leur privatisation s'étalera *« sur 1993 et éventuellement 1994 »*.

CLAIRE BLANDIN

DANGER DE MORT!

Aujourd'hui, nos entreprises papetières utilisatrices de bois sont condamnées par le simple jeu de la dévaluation des monnaies étrangères. L'industrie papetière française, l'une des plus performantes du monde, subit un handicap de compétitivité insurmontable de 25%. Nos entreprises sont contraintes à vendre à perte et devront cesser leur activité.

Demain, si rien n'est fait, tous les métiers de la forêt seront, aussi, gravement menacés: sylviculteurs, débroussailleurs, bûcherons, débardeurs, transporteurs, exploitants forestiers-scieurs et industriels du bois.

Ce n'est pas seulement notre secteur économique qui est condamné, ce sont aussi des dizaines de milliers d'emplois, la vie de nos forêts et l'avenir du monde rural.

Les industriels ont alerté les pouvoirs publics sur la gravité de la situation.

LES DÉCISIONS NE PEUVENT PLUS ATTENDRE!

Les 1 500 000 propriétaires forestiers français.
Les 13 000 communes forestières de France.
Les 10 000 entreprises d'exploitation forestière et de sciage.
Les 10 000 professionnels de nos industries papetières.

FÉDÉRATION DES PÂTES À PAPIER - GROUPEMENT DE LA COPACEL
CONSEIL INTERFÉDÉRAL DU BOIS - FÉDÉRATION NATIONALE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS - FÉDÉRATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE FRANCE
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS - FÉDÉRATION DES PANNEAUX BOIS - FÉDÉRATION NATIONALE DE L'INJECTION DU BOIS - CONFÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES DU BOIS.

هكذا من الأصل

Le contrôle de l'identité des étrangers

M. Balladur sermonne M. Méhaignerie tout en déplorant l'« amendement Marsaud »

Le premier ministre a reçu, *mardi 22 juin, à son retour de* Copenhague, Simone Veil, *Pierre Méhaignerie, Charles* Pasqua, en présence de Nicolas Sarkozy, *pour tenter de mettre* fin à la polémique née après *l'adoption, par l'Assemblée* nationale, d'un amendement présenté par Alain Marsaud, député RPR, au projet de loi sur la maîtrise de *l'immigration*, permettant aux forces de l'ordre de contrôler l'identité de toute personne dont l'apparence ou le comportement ferait soupçonner qu'elle est étrangère. Edouard Balladur a regretté que la lettre que lui avaient envoyée le ministre des affaires sociales et celui de la justice ait été rendue publique par M. Méhaignerie, mais il a aussi marqué ses réserves à l'égard de l'amendement contesté. M. Pasqua a donc été chargé de préparer une autre version de cette partie de son projet. Il la présentera jeudi 24 juin à la commission des lois du Sénat.

Le projet de loi sur la maîtrise de l'immigration a-t-il vraiment été approuvé par le conseil des ministres ? Les députés du RPR et de l'UDF ont-ils vraiment adopté, une première fois, le fameux amendement Marsaud et une deuxième fois l'ensemble du texte ? A arpenter les couloirs du palais Bourbon, mardi 22 juin, où élus et conseillers d'éminences ministérielles avaient chacun leur version de cette tragi-comédie, on était contraint de se demander s'il s'était vraiment passé quelque chose la semaine dernière.

Les centristes, tout d'un coup, se rappelaient *qu'ils se veulent* les meilleurs défenseurs des droits de l'homme. Jacques Barrot, le président de leur groupe à l'Assemblée nationale du temps où ils étaient autonomes, comme Jean-Jacques Hyest, leur spécia*liste juridique*, assuraient, *mine* de rien, que le problème n'était pas tant l'amendement Marsaud que le texte même du projet de loi qui, en son article 4, oblige tous les étrangers à présenter leurs papiers *« à toutes réquisitions des officiers de police judiciaire » : « Marsaud n'a fait que pousser à son terme cette logique »*, disaient-ils.

Preuve de sa bonne foi, M. Hyest montrait qu'il avait demandé, en commission des lois, la suppression de cet article. Vainement il est vrai, et, retenu dans sa circonscription, il n'était pas dans l'hémicycle au moment *opportun. Ses amis n'ont pas été* aussi vigilants que lui. Les ministres membres du CDS non plus. Et il n'est pas besoin de pousser dans leurs retranchements MM. Barrot et Hyest pour qu'ils fassent porter une partie du *« chapeau » à ceux de leurs amis* qui ont eu plus de chance qu'eux lors de la composition du gouvernement.

Pauvre gouvernement ! A entendre les députés du RPR, tout le mal vient aussi de lui. Mais comme chez les héritiers du gaullisme, on chasse en bande, les seuls fautifs sont les ministres centristes. *« Mme Veil a en charge l'immigration, elle aurait dû être présente à l'Assemblée lors de la discussion de ce texte »*, tempêtait Pierre Mazeaud, qui mange volontiers un centriste à tous ses repas. *« Si elle avait été là, elle aurait pu demander une suspension de séance pour faire comprendre à chacun ce que signifiait l'amendement proposé »*, ajoutait le président de la commission des lois, oubliant que les socialistes en avaient obtenu une, et que sa *commission, qui avait préparé* la discussion de ce projet, aurait pu aussi se réunir pour examiner sereinement la proposition d'Alain Marsaud, alors que lui-même en avait trouvé la rédaction première si contestable qu'il l'avait fait modifier par un sous-amendement.

La sévérité de M. Pons

Même opinion chez Bernard Pons : *« Si des ministres, autres que le ministre de l'intérieur, assument ou revendiquent des responsabilités à propos de ce texte, il eût été normal qu'ils soient présents au banc du gouvernement pour faire valoir leur avis »*, disait-il. Plus sévère encore, il s'est étonné, au nom du groupe RPR qu'il préside, que *« deux ministres d'État aient rendu publique une lettre adressée au premier ministre sur un amendement d'origine parlementaire »*. Assumant, lui, son vote, il ajoutait qu'il approuvait l'amendement Marsaud et rappelait que *« l'ensemble des groupes RPR et UDF l'ont approuvé puisqu'ils l'ont voté »*. Curieusement, pourtant, il en souhaitait *« une nouvelle rédaction »*, l'actuelle ayant pu *« conduire à une interprétation plus ou moins erronée par rapport à l'intention d'Alain Marsaud »*.

Sur ce point au moins, Charles Millon est d'accord avec son collègue du RPR. *Lui se contente de* qualifier de *« cocasse »* et d'*« étonnante »* l'attitude des deux ministres membres de sa famille politique. Mais le président du groupe UDF souhaite aussi *« une nouvelle rédaction »* afin que toute notion de *« présomption soit évacuée du texte »*. Vieux *routier du Parlement, il a surtout* voulu éviter de dramatiser cette affaire, car pour lui il est normal que, dans *« un jeu parlementaire normal et classique »* des dispositions *« adoptées en première lecture soient revues en seconde »*. C'est oublier que le gouvernement ayant déclaré *« l'urgence »* sur ce texte, il n'y aura pas de réelle deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Le texte pourra certes être corrigé au Sénat, mais alors le premier ministre pourra convoquer une commission mixte paritaire, organe de conciliation entre députés et sénateurs, et l'Assemblée ne se prononcera que sur la version mise au point par *celle-ci, sans avoir, alors*, le droit de l'amender sauf accord du gouvernement.

La conduite d'Edouard Balladur était ainsi toute tracée par les « patrons » de sa majorité parlementaire. Pendant qu'il siégeait au sommet de la Communauté européenne, ses collaborateurs restés à Paris s'efforçaient de dédramatiser l'affaire. Ils faisaient savoir que le premier ministre *« s'entretiendrait »* avec les trois ministres d'Etat concernés, sans que la forme de cet « entretien » soit précisée. Dès son retour, il était annoncé que *celui-ci prendrait* la forme d'une rencontre à Matignon en fin d'après-midi.

Avant même celle-ci, le chef du gouvernement faisait part de son sentiment au micro de RTL : sur la forme, il disait *« regretter »* que la fameuse lettre de Simone Veil et de Pierre Méhaignerie ait été rendue publique ; *sur le fond*, il souhaitait qu'il *« n'y ait aucune ambiguïté possible sur le contenu de ce texte »*.

M. Pasqua : « Nous sommes en parfait accord »

A Mme Veil, à MM. Méhaignerie et Pasqua, en présence de Nicolas Sarkozy, M. Balladur disait les choses plus brutalement. S'il excusait le ministre des affaires sociales, puisqu'il apparaissait qu'elle n'était pas la rédactrice de cette lettre, et qu'en tout cas ce n'était pas elle qui l'avait rendue publique, il avertissait le ministre de la justice qu'il était hors de question qu'un tel incident se reproduise. Mais il expliquait aussi au ministre de *l'intérieur qu'il n'appréciait* guère l'amendement Marseau. La copie devait donc être remise sur le chantier, avec délicatesse pour éviter de faire hurler les plus durs de la majorité. M. Pasqua devait se remettre au *travail*.

Cette tâche ne lui faisait pas peur. A la sortie de Matignon, il assurait : *« Nous sommes en parfait accord, naturellement, les trois ministres d'Etat. Pour nous, ce qui est important, c'est de pouvoir procéder aux contrôles d'identité dans des conditions conformes à la Constitution et au respect des droits de l'homme. Il faut aussi que les forces de police et de sécurité disposent des moyens nécessaires. »* Et puisque ce texte a donné lieu *« à des interprétations qui ne correspondent pas à la volonté de leurs auteurs »* et que c'est lui qui *« défend et propose ce projet »*, il préparera une rédaction nouvelle qu'il présentera à la commission des lois du Sénat jeudi 24 juin. M. Balladur se contentait d'assurer que cette rencontre ministérielle s'était *« fort bien passée et fort bien terminée »*, ajoutant : *« la situation n'a jamais été confuse. »* Puisqu'il le dit...

THIERRY BRÉHIER

Tous perdants

par Thomas Ferenczi

LE dénouement provisoire de l'affaire de l'amendement Marsaud est sans surprise. On savait bien qu'une solution serait trouvée pour restaurer la concorde au sein du gouvernement et faire en sorte que ni M. Pasqua ni les deux minis*tres d'Etat contestataires ne soient* désavoués. L'amendement controversé étant d'origine *parlementaire*, il était possible d'annoncer sa modification sans contredire le ministre de l'intérieur, qui s'en était remis, lors du vote de jeudi, à la « sagesse » de l'Assemblée. Dès lors, Mme Veil et M. Méhaignerie avaient toutes les chances d'obtenir gain de cause et la mini-crise *ouverte par leur lettre au premier* ministre pouvait se clore sans trop de dégâts.

Des dégâts, pourtant, cette brève *querelle en aura provoqué* quelques-uns, au point qu'on est tenté de considérer qu'à son issue, et quelle que soit la formule retenue par le Sénat, puis par l'Assemblée nationale, tous ses acteurs se trouvent, à un degré ou à un autre, perdants.

Le premier perdant est évidemment Alain Marsaud, qui expliquait mardi dans *France-Soir* qu'il avait été *« mal compris »* et qui doit constater qu'à l'évidence l'incompréhension demeure. Avec M. Marsaud, c'est l'aile dure de la majorité qui est ainsi condamnée par M. Balladur, à l'initiative de ministres centristes dont une bonne partie du RPR considère qu'ils occupent au *sein du gouvernement une place* indue. Le climat ne va pas s'améliorer entre les deux fractions de la majorité.

M. Pasqua, dont M. Marsaud fut un proche collaborateur, ne sort pas davantage intact de l'aventure. Certes, le ministre de l'intérieur n'était pas l'auteur de l'amendement, mais il ne s'y est pas opposé. Il en a même justifié le principe en rappelant aux députés que la Constitution elle-même men*tionne l'appartenance raciale*. Porte-parole, par fonction autant que par conviction, de ceux qui défendent l'idéologie sécuritaire, il doit s'incliner devant l'arbitrage d'Edouard Balladur. Ses amis pourront lui en tenir rigueur.

Les centristes sont apparemment les vainqueurs de cette petite épreuve de force. Mais, outre qu'on ne sait pas encore par quoi sera remplacé l'amendement Marsaud, ils encourent le double reproche d'avoir laissé passer ce texte sans réagir au moment où ils pouvaient empêcher son adoption et d'avoir ensuite exploité l'affaire pour mieux marquer leur différence. La divulgation de *leur lettre puis les déclarations* de M. Méhaignerie, qui s'est *dit prêt à s'incliner si le Parlement* restait sur ses positions, ont donné le sentiment d'une opération politicienne – d'autant plus qu'au Palais-Bourbon la plupart des centristes avaient approuvé le texte.

Les vieux réflexes de gauche

M. Balladur a tranché, mais son autorité n'en est pas moins atteinte. Pour ne pas heurter la base du RPR, il s'est contenté de souligner l'*« ambiguïté »* de l'amendement, qui *ne semble pas l'avoir indigné. S'il a* regretté que la lettre des deux *ministres d'Etat ait été rendue publique*, il a fait preuve de beaucoup d'indulgence en s'empressant d'ajouter qu'il était inutile de chercher à savoir qui était à l'origine de cette fuite. Bref, le premier ministre a paru soucieux de ménager les uns et les autres. Cet incident montre qu'il lui sera de plus en plus difficile de maintenir l'équilibre entre ses « durs » et ses « libéraux ».

Enfin, l'Assemblée nationale ne sort pas grandie de l'affaire. Il est tout de même étrange qu'un amendement aussi grave puisse être adopté à la va-vite, sans que la commission des lois ne s'en saisisse ni que les présidents de *groupe ne s'en émeuvent. Il est singulier* que Charles Millon, président *du groupe UDF, puisse voter*, le jeudi, à l'Assemblée nationale, un tel texte et s'inquiéter, le dimanche, à *« 7 sur 7 »*, du *« vrai problème »* que celui-ci lui pose, à lui dont le fils aîné, nous dit-il, est laotien et *« sait ce que c'est d'être embarqué au poste parce qu'il n'a pas le même faciès qu'un Français de souche »*. Il *est anormal que de nombreux dépu*tés rectifient leur vote après coup parce que, en leur absence, leurs collègues n'ont pas tourné leurs clés dans le sens qu'ils voulaient *(lire ci-dessous)*.

Il faut rendre cette justice aux socialistes et aux communistes qu'ils ont aussitôt perçu l'importance de l'enjeu. Le mot de race continue de les faire bondir. *Les vieux réflexes de gauche* ont encore du bon.

La correction et la faute

Suite de la première page

Il s'est trouvé un député, ancien magistrat, proche de Charles Pasqua, pour le proposer, *un ministre pour s'en* remettre à la « sagesse » de *l'Assemblée et une majorité* pour l'approuver, les rares présents engageant les nombreux absents...

*On a dit suffisamment la sot*tise pratique du dispositif proposé : à quoi reconnaît-on un étranger ? A son chapeau, à son boubou, à la couleur de ses cravates ou à une absence de cravate ? A sa taille, à sa maigreur, à son air fourbe, à la forme de son nez ? Et puis, cette manière *d'introduire dans la loi, pour en* exclure aussitôt l'utilisation, la *notion d'« appartenance raciale »* paraît relever de ce que les psychanalystes appellent le déni, qui consiste à nier ce qui, au fond, importe.

La société est ainsi faite que rien ne ressemble plus à un étranger qu'un Français, et inversement. La seule manière efficace, méthodique, et qui a fait ses preuves – y compris en France, – consisterait à rendre obligatoire, pour tous les étran*gers, le port d'un insigne parti*culier revêtant une forme à débattre. Ainsi seraient évitées bien des confusions et nul ne serait pris pour ce qu'il n'est pas... Le travail de la police en serait grandement facilité ! Il est intéressant et inquiétant que la France, prise au jeu trouble de *sa mémoire et de sa mauvaise* conscience des heures noires de l'Occupation, frôle ainsi, comme par un lapsus collectif vite repris (merci aux centristes !), *les délires de la stig*matisation de l'intrus.

La crise sociale, l'absence d'un règlement prochain du *dossier majeur* qu'est le chômage, la sourde inquiétude provoquée par les crises balkaniques et la pression que maintient le Nord sur le Sud mettent la France sur la défensive. Les esprits sont tentés par la bunkérisation, et le plus grand chantier législatif de la nouvelle majorité aura, depuis trois mois, consisté, brique par brique, à édifier – pour répondre à des défis incessants – une sorte de *mur de protectionnisme* ethno-démographique autour du pays : *nationalité plus dure à acquérir*, contrôles d'identité renforcés, *conditions d'entrée et de séjour* plus restrictives.

Grâce à un habile ballet d'amendements acceptés – un *coup libéral-humaniste, un coup* répressif-sécuritaire, – le minis*tre de l'intérieur avait réussi jus*qu'alors à surfer sur les vagues *de l'opinion et à faire mine de* chercher un équilibre entre les *nécessités et les valeurs*. Avec l'amendement en question, on a le sentiment *qu'il* a été pris la main dans le sac.

Cet *épisode de l'amendement* Marsaud, fondé sur la « présomption d'extranéité » (!), restera comme l'émergence fugitive de la xénophobie, une bête sournoise tapie dans les recoins de la France de 1993. Une bête aux aguets qui doit susciter la vigilance constante, la « sagesse », de tous ceux qui persistent à croire que la nation *s'est faite sur des valeurs assumées* et non sur des peurs codifiées.

BRUNO FRAPPAT

La querelle de 1982

La question des contrôles d'identité, qui a amené deux ministres d'Etat, Mme Veil et M. Méhaignerie, à s'opposer à un *troisième*, M. Pasqua, et à demander l'arbitrage du premier ministre, *avait déjà divisé* un autre gouvernement *– de gauche, celui-là –, il y a onze* ans. Alors que la nouvelle majorité *attendait* d'être saisie d'un projet de loi abrogeant la loi « sécurité et liberté », qu'Alain Peyrefitte avait fait adopter à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, Gaston Defferre, *ministre d'Etat*, ministre de l'intérieur et de la justice, *déclarait*, le 15 avril 1982, *devant* les responsables de la police nationale, que les contrôles d'identité, rendus possibles de façon restrictive par cette loi, étaient *« indispensables pour assurer la sécurité et la liberté »* et *qu'ils devaient être, même, facilités*.

Le lendemain, le ministre de la justice, Robert Badinter, indiquait que les propos du ministre de l'intérieur n'engageaient *« que lui »*. Trois jours plus tard, Pierre Mauroy, *premier ministre, recevait* les deux membres de son gouverne*ment pour les rappeler au devoir* de solidarité. Le 19 avril, après cet entretien, M. Mauroy confirmait que la loi « sécurité et liberté » serait abrogée *« sur les dispositions annoncées »* antérieurement, mais que, pour ce qui était des *contrôles d'identité, le conseil des* ministres serait amené à se pro*noncer sur un compromis proposé* par le chef du gouvernement.

En même temps, *M. Mauroy* signait, dans *le Monde* du 20 avril, *un article intitulé « Gouverner autrement »*, dans lequel il justifiait la *participation des ministres* au débat public précédant une décision. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, n'adhérait pas à cette innovation dans la pratique gouvernementale. *« Il me semble*, déclarait-il, *que les débats doivent rester à l'intérieur du gouvernement. »* Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Pierre Joxe, partageait l'avis du premier secrétaire. Le 21 avril, Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, rendait compte de la réunion du conseil des ministres, au cours de laquelle François Mitterrand avait renouvelé à *M. Mauroy* l'expression de son *« entière confiance »*, mais il précisait que le conseil devait, selon le chef de *l'Etat, demeurer le « lieu privilégié »* des débats gouvernementaux. M. Balladur *ne s'est pas référé*, semble-t-il, à cet avis présidentiel *pour rappeler* à l'ordre ses ministres « débateurs ».

□ **Rectifications de vote.** – Michel Noir, député non inscrit du Rhône, comptabilisé parmi ceux qui ont voté pour l'amendement *Marsaud*, a indiqué qu'il voulait voter contre. *En revanche*, Lucien Brenot (app. RPR, Côte d'Or), enregistré parmi ceux qui avaient voté contre, a fait savoir qu'il voulait voter pour. Claude Barate (RPR, Pyrénées-Orientales), Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), Marie-Thérèse Boisseau (app. UDF, Ille-et-Vilaine), Loïc Bouvard (UDF, Morbihan), *Arnaud Cazin d'Honincthun (UDF*, Finistère), Jean-Yves Cozan (UDF, Finistère), Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise), Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin), Hubert Grimault (UDF, Maine-et-Loire), Ambroise Guellec (UDF, Finistère), Daniel Mandon (UDF, Loire), Xavier Pintat (UDF, Gironde), Jean Proriol (UDF, *Haute-Loire) et Adrien* Zeller (UDF, Bas-Rhin), enregistrés comme non votants, ont indiqué avoir voulu voter pour. Enfin, René Couanau (UDF, Ille-et-Vilaine), qui a voté contre, a fait savoir qu'il ne voulait pas prendre part au vote.

□ **M. Le Pen accuse M. Gaudin d'avoir *« joué les corrupteurs »*.** – Jean-Marie Le Pen a accusé, *samedi 19 juin à Toulon*, Jean-Claude Gaudin, président (UDF-PR) du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'avoir *« joué les corrupteurs »* et d'avoir *« trouvé des corrompus »* après la démission de plusieurs élus du groupe du Front national de cette assemblée. Condamnant *« le manquement à l'honnêteté »* des conseillers régionaux qui ont quitté son groupe pour siéger avec les non-inscrits, M. Le Pen leur a demandé de *« démissionner de leurs mandats pour être logiques avec eux-mêmes, et pour pouvoir marcher la tête haute »*. Après la démission de trois membres du groupe d'extrême droite (*le Monde* du 9 juin), un quatrième conseiller régional, Pierre Gianotti, a rompu avec le Front *national*, vendredi, en marquant sa *« volonté de retrouver sa dignité d'élu »*.

□ **Le fils du maire de Bayonne devient premier adjoint.** – Jean Grenet, député (app. RPR) des Pyrénées-Atlantiques, a été élu, lundi 21 juin, premier adjoint au maire de Bayonne, Henri Grenet (UDF-rad.), qui est son propre père. *Cette élection, ainsi que le* renouvellement des onze autres adjoints, paraît clore une crise municipale ouverte par la démission du premier adjoint Maurice Touraton (*le Monde* du 9 juin), suivie quelques jours plus tard du départ d'un autre adjoint, puis de deux conseillers municipaux. *Depuis quelque temps*, Jean Grenet faisait figure de dauphin de son père à la mairie que celui-ci occupe depuis 1959. Conseiller municipal depuis 1989, conseiller général depuis 1992, il est devenu député en 1993 lorsqu'Alain Lamassoure, dont il était le suppléant, a été nommé ministre des affaires européennes. – (*Corresp.*)

éhaignerie
nt Marsaud »

La correction et la fau

هكذا من الأعمل

POLITIQUE

La révision constitutionnelle à l'Assemblée nationale

Divergences entre les députés et les sénateurs sur la Haute Cour et le Conseil supérieur de la magistrature

Les députés ont entamé, mardi 22 juin, l'examen du projet de loi tendant à réviser les articles de la Constitution relatifs au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et à la *Haute Cour de justice, présenté* par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. L'Assemblée a rejeté la question préalable *(signifiant qu'il n'y a pas lieu de délibérer)*, opposée à titre personnel par Didier Julia (RPR, Seine-et-Marne). Au cours de la *discussion générale, M. Méhaignerie* a tenté de rapprocher les points de vue divergents des députés et des sénateurs, *notamment sur la réforme de la* Haute Cour.

M. Méhaignerie se livre à un véritable exercice d'équilibrisme à propos de la révision constitutionnelle, adoptée par le Sénat, en première lecture, le 27 mai dernier (*le Monde* du 29 mai) et examinée, à présent, par les députés. Le gouvernement, a-t-il souligné mardi devant l'Assemblée nationale, est désireux à faire aboutir la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et de la Haute Cour de justice, afin de sortir d'une *« situation malsaine »* où l'opinion finit par se convaincre que *« les hommes politiques ont un statut privilégié qui leur permet d'échapper à la justice »*.

Or la Constitution exige que toute révision soit adoptée en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat, consensus qui, pour l'instant, est loin d'être atteint. *« Il faudra trouver une solution équilibrée », « il faudra peut-être combiner... »* : M. Méhaignerie a multiplié, au cours de la discussion générale, les formules « centristes » de ce genre, qui dissimulaient mal un réel embarras. A défaut d'être l'auteur de ce texte, hérité du gouvernement de Pierre Bérégovoy, le garde des sceaux se voit réduit à jouer les intermédiaires entre les deux Assemblées. Ce sont, pourtant, ses propres amis de l'UDF qui ont commencé courtoisement mais fermement, à lui faire la leçon. Relayant Arnaud Cazin d'Honincthun (UDF, Finistère), qui a exprimé son *« regret »* de voir le gouvernement suivre le Sénat dans l'abandon de la réforme de la saisine du Conseil constitutionnel – le texte initial prévoyait une saisine directe par le justiciable, – José Rossi (UDF, Corse-du-Sud) a solennellement demandé au ministre de garder cette idée en reserve, afin de *« ne pas enterrer une réforme à laquelle est attachée la famille libérale »*.

M. Méhaignerie pour « une solution équilibrée »

Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique) et Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) ont abondé dans ce sens, dénonçant l'*« impasse »* faite sur une des conclusions du rapport Vedel, commandé par le président de la République. Le garde des sceaux leur a répondu que le dossier du contrôle de constitutionnalité *« n'a pas paru présenter au gouvernement la même urgence »* que la double réforme du CSM et de la Haute Cour de justice. Sur ce point précis, M. Méhaignerie a reçu le soutien d'André Fanton (RPR), rapporteur de la commission des lois, qui a déclaré, lui aussi, qu'*« il n'y a aucune urgence à traiter un problème aussi difficile juridiquement et politiquement »*.

En fait, la vraie difficulté qui attend le garde des sceaux est la réforme de la Haute Cour, transformée par le Sénat en Cour de justice de la République pour la responsabilité des seuls ministres. Chacun a rappelé la nécessité de cette réforme, afin d'éviter que le drame du sang contaminé ne *« continue à empoisonner la vie politique »*, selon la formule de Jean-Jacques Hyest (UDF, Seine-et-Marne). M. Méhaignerie est pris entre deux feux, l'Assemblée nationale souhaitant « judiciariser » cette juridiction en excluant les parlementaires de l'acte de saisine, tandis que les sénateurs désirent, précisément, leur conserver cette prérogative. Partisan d'un compromis, le ministre de la justice n'a pas véritablement dévoilé ses intentions, se contentant d'appeler de ses vœux une *« solution équilibrée »*.

Le droit de saisine reconnu aux citoyens, cette fameuse option du « droit commun », pose problème, elle aussi. Le texte initial prévoyait que *« toute personne »* s'estimant *« lesée »* par un crime ou un délit commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions pourrait porter plainte auprès du procureur général près la Cour *de cassation*. Le Sénat avait introduit dans cette procédure un verrou, sous la forme d'une *« commission des requêtes »* chargée d'effectuer un tri dans les plaintes avant que la commission d'instruction ne s'en saisisse. Cela n'a pas suffi à contenter M. Fanton, qui a qualifié de *« dangereuses et compliquées »* les propositions du gouvernement amendées par le Sénat.

Le rapporteur de la commission des lois craint, notamment, que cette formule ne conduise à *« ouvrir les vannes à un flot de folles poursuites »* et à *« des plaintes mettant en cause la terre entière »*. Aussi la commission avait-elle considéré que la Cour de cassation est aussi *« apte »* à séparer le bon grain de l'ivraie que *la commission des requêtes imaginée* par le Sénat, mais M. Méhaignerie n'en a pas démordu. Il a tenu, résolument, à cette commission des requêtes, qui présente, selon lui, l'avantage de pouvoir se prononcer sur *« l'opportunité des poursuites »*, tandis que la Cour de cassation ne statue que sur leur *« légalité »*, ce qui interdirait, a ajouté le garde des sceaux, *« tout examen préalable de la recevabilité des plaintes au regard de la spécificité de l'action gouvernementale »*. En d'autres termes, selon M. Méhaignerie, on autoriserait ainsi un *« véritable harcèlement judiciaire »* contre les ministres.

Vers l'autonomie du parquet ?

Les avis ne sont pas moins partagés sur l'autre volet du projet de révision, consacré au CSM. Le texte initial prévoyait que les magistrats qui en feraient partie seraient *« élus »*; mais selon quel mode de scrutin ? Election directe, au risque d'entretenir, comme le craint M. Fanton, une *« politisation »* de la magistrature, voire un *« clientélisme »*, selon le mot de Raoul Béteille (RPR, Seine-Saint-Denis) ? *Ou tirage au sort, au risque* d'amoindrir *« l'autorité »* des candidats finalement retenus, comme le redoute M. Floch ? *« Peut-être faudra-t-il combiner les deux systèmes »*, a suggéré M. Méhaignerie, en précisant qu'*« il faut éviter le risque de corporatisme, tout en garantissant une bonne représentation »*. C'est l'avenir des liens entre la chancellerie et des magistrats du parquet qui, finalement, a le plus préoccupé les députés sur ce chapitre du CSM. La version sénatoriale du projet crée, en effet, deux *« formations »* du CSM, l'une compétente pour les magistrats du siège et l'autre pour ceux du parquet. Les sénateurs souhaitent, notamment, que cette dernière *« formation »* donne son *« avis »* pour *toutes les nominations concernant* les magistrats du parquet. C'est, précisément, ce qui inquiète M. Fanton, qui y voit, en germe, l'idée que *« le parquet pourrait être un jour autonome »*. *« Nous voulons un parquet qui travaille dans la transparence*, s'est inquiétée Nicole Catala (RPR, Paris), *pas un parquet soustrait à l'autorité du ministre. » « La gestion des magistrats du ministère public par le CSM n'est pas une bonne chose*, a renchéri M. Béteille. *Le peuple ne doit pas abdiquer devant la technocratie. »* Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine) a vu dans cette disposition une illustration supplémentaire du *« gouvernement des juges »*, auquel tend, selon lui, ce projet de révision.

Le garde des sceaux a tenu à rassurer chacun, en précisant que le CSM donnerait des *« avis simples »* pour les projets de nomination des magistrats du parquet, *« dans les mêmes conditions que la commission consultative du parquet »*. Soucieux de préserver les *« prérogatives du garde des sceaux »*, il a ajouté que la définition de la politique pénale ne serait en rien bouleversée, puisque les nominations, en conseil des *ministres, du procureur général près* la Cour de cassation et des procureurs généraux de cour d'appel *« devraient pouvoir se faire sans avis préalable »*. Toujours l'équilibrisme de M. Méhaignerie...

FRÉDÉRIC BOBIN

Le singulier aveuglement de M. Balladur

Suite de la première page

Lequel Philippe Séguin récidive aujourd'hui, découvre tardivement Keynes, sans mesurer qu'il peut difficilement, dans le même temps, refuser la monnaie unique qui seule pourrait rendre le keynésianisme pertinent aujourd'hui au niveau européen. Et lorsque le président de l'Assemblée parle de *« Munich social »*, on sait bien sur quelle tête il met le chapeau mou de Chamberlain – et la chose ne doit pas plaire à M. Balladur, – mais il nous éclairerait davantage *en nous disant qui est ici Hitler*.

La droite n'a rien appris

Sans revenir sur le détail des mesures gouvernementales, relevons les constantes. L'outrecuidance, d'abord, d'une droite qui croit que la confiance vient d'elle, et d'elle seule, sans comprendre qu'elle tient avant tout à la réalité de l'activité économique. Puis, comme les résultats ne sont pas au rendez-vous, on incrimine alors pêle-mêle la responsabilité patronale, les délocalisations, le progrès technique, pour finir par évoquer avec gourmandise le fantasme des dévaluations compétitives. L'hostilité ensuite, à l'égard de l'Etat qui n'est bon qu'à être « dégraissé », d'où d'inutiles suppressions d'emplois quand il y a tant de besoins à satisfaire et tant de chômage à combattre. L'injustice, enfin, qui fait porter l'effort sur les plus faibles avec la hausse des prélèvements fiscaux, l'érosion des prestations sociales, tandis qu'aux plus privilégiés seulement profitent la déductibilité de la CSG, celle des déficits fonciers et les exonérations fiscales pour les mutations immobilières et les cessions de sicav de trésorerie.

Et c'est le fond maintenu d'un dogmatisme que je croyais dépassé qui conduit à un plan de privatisations sans nuances. Contrairement à la gauche, la droite n'a rien appris. Elle prétend combattre l'hydre étatique quand le problème est celui de la faiblesse de nos investisseurs institutionnels et de l'insuffisance de l'épargne longue. En 1986, on vendait les bijoux de famille pour assurer les fins de mois. Aujourd'hui, on s'apprête à vendre les outils de production pour satisfaire une envie. Et pour faire bonne mesure on vendra surtout à l'étranger, tant sont insuffi*sants les capitaux disponibles en* France.

J'aurais compris, et même soutenu, des privatisations partielles, conciliant les impératifs de croissance des entreprises, l'ouverture de leur capital et la stabilité de leur actionnariat. J'avais moi-même ouvert la voie par un décret d'avril 1990 sur les participations minoritaires. La droite préfère des privatisations intégrales, par principe, sans réflexion sur la gravité future, et en créant une situation de fragilité dont vont très gravement souffrir les entreprises publiques classées en bas de la liste des privatisables.

Quant à l'indépendance de la Banque de France, admissible dans un certain contexte, elle cesse de l'être dans un autre. L'Europe prend du retard, ce que je regrette, les politiques économiques divergent au lieu de converger, des problèmes nouveaux surgissent qui appellent des décisions communes courageuses.

L'injustice et l'inconséquence

Bref, tout ce qui rendait cette réforme concevable n'est plus. Et comme, dans un reste de scrupule, on préfère l'autonomie à l'indépendance, elle ne satisfera même pas ceux qui en étaient les plus chauds partisans. Cela s'appelle perdre sur tous les tableaux.

De l'auteur d'un dictionnaire sur la réforme, d'aucuns attendaient autre chose que la promesse lénifiante d'un bout du tunnel sans cesse promis au lendemain puis remis à l'après-demain. La réforme *fiscale ? J'avais créé, avec la CSG*, un impôt moderne, simple dans son principe et juste dans sa répartition. Sa déductibilité le rend injuste au point d'être régressif, et le complique en plus au point d'en refaire une de ces trop nombreuses usines à gaz que recèle notre fiscalité.

La réforme des retraites ? On ne peut pas à la fois saluer le travail des auteurs du Livre blanc, leur reprocher de ne l'avoir pas appliqué, prétendre s'en inspirer puis nier sa philosophie profonde qui était de viser à des solutions contractuelles et de faire la part entre la responsabilité des partenaires sociaux, pour la recherche de l'équilibre à court terme, et celle de l'ensemble de la collectivité pour assurer l'arrivée future à l'âge de la retraite des enfants du baby-*boom. On ne peut pas non plus* additionner des mesures alternatives ni oublier que l'effort avait déjà été engagé avec la révision des modalités d'indexation des retraites.

Enfin, surtout, il faut un singulier aveuglement pour n'avoir pas pris la mesure des difficultés qui sont devant nous, pour affecter de croire que des recettes classiques seront à hauteur des problèmes, pour feindre de penser qu'il n'est que d'attendre le retour de la croissance pour qu'avec elle l'emploi renaisse. M. Balladur est né à la politique sous Georges Pompidou. Le problème est qu'il semble n'avoir pas évolué depuis.

Devant tant d'impréparation et de désinvolture, il m'arrive de penser finalement que la politique de ce gouvernement se résume à l'action de son ministre de l'intérieur. Réformer comme on le fait le code de la nationalité, qu'est-ce d'autre que s'attaquer à des enfants ? Leur dire qu'il leur faudra attendre pour savoir ce qu'ils sont, qui ils sont. Parler d'immigration zéro ? C'était une nouveauté... en 1974, date à laquelle la France s'est donné cet objectif que seul l'a empêché de tenir le flux constant de travailleurs clandestins, ceux que font venir pour les surexploiter des négriers modernes. Mais s'en prendre à ces derniers, il n'en est tout simplement pas question. Elargir les pouvoirs en matière de contrôles d'identité, c'est faire semblant de croire que c'est cela qui *manque à la police. Une après-*midi ordinaire dans une banlieue ordinaire suffit à le démentir. Les problèmes vrais ne sont pas là et le gouvernement ne peut l'ignorer.

Alors pourquoi tout cela, qui ne réglera rien, si ce n'est pour détourner l'attention, pour gagner quelques faveurs momentanées auprès d'un peuple inquiet, quitte, au passage, à déstabiliser les quatre millions d'étrangers qui vivent sur notre sol et à encourager ce que notre pays peut compter de xéno*phobes*. M. Pasqua sème le vent, mais c'est la France qui récoltera la tempête, qu'elle prenne la forme d'un Los Angeles-sur-Seine ou d'un Solingen-sur-Loire. Mais peut-être alors nous dirait-on que la droite seule, comme chacun sait, est capable d'assurer l'ordre...

Trois mois n'ont pas encore permis à la gauche de reconstruire l'alternative à laquelle elle travaille et qui ne devra pas tarder. Mais trois mois ont suffi au gouvernement de droite pour montrer, à qui le *regarde lucidement, qu'il est* l'incarnation de l'injustice et de l'inconséquence.

MICHEL ROCARD

Le groupe socialiste à la table de M. Séguin

Philippe Séguin veut nouer avec les groupes de l'Assemblée nationale des relations d'une grande urbanité. Il l'a prouvé en invitant à déjeuner à *l'hôtel de Lassay, mardi 22 juin*, le groupe socialiste – présent aux trois quarts – après avoir fait de même avec les groupes du RPR et de l'UDF. L'ambiance fut, bien sûr, décontractée, et l'on s'entretint de sujets aussi variés que le câble à Epinal, la ville dont M. Séguin est le maire, et... *la dernière et tonitruante sortie du maître des* lieux sur le *« Munich social »*. *« J'ai apporté ma pierre au débat »*, a dit M. Séguin.

Le président de l'Assemblée a évoqué avec ses convives la révision constitutionnelle en cours et ses propres réformes du travail parlementaire. M. Malvy lui a fait savoir qu'il était partant pour un allongement de la durée des sessions. *Mais il lui a surtout présenté ses* deux principales doléances : l'indigence des moyens matériels dont souffre le groupe PS et *« l'intolérance » que manifeste* ces dernières semaines la majorité de droite à l'encontre des députés de gauche.

On ouvrit donc, entre la poire et le fromage, un nouveau dossier, celui des droits de la minorité. Franc-tireur dans l'âme, *M. Séguin savait effectivement* de quoi l'on parlait.

F. B.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Juin 1993

émission

d'un emprunt

BFCE

1 milliard de francs

d'obligations

à taux variable TME

avec la garantie

de l'Etat

RESSOURCES HUMAINES

هكذا من الأصل

JUSTICE

La publication du rapport annuel de la Haute Juridiction

La création d'une commission de magistrats chargée de filtrer les pourvois en cassation est à l'étude

Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation, et Pierre Truche, procureur général, ont annoncé mardi 22 juin, lors de la présentation du rapport annuel d'activité de la haute juridiction, que la chancellerie étudiait actuellement un projet de loi relatif à la création d'une commission de magistrats qui serait chargée de *«filtrer»* la multitude de pourvois qui encombre et retarde les juges suprêmes.

Vingt-cinq mille huit cent *vingt-sept affaires nouvelles ont* été adressées à la Cour de cassation en 1992, soit une augmentation de 59,04 % par rapport à l'année 1982 mais une diminution de 2,43 % au regard de l'année 1991. Si 24 900 affaires ont été jugées en 1992, le retard accumulé les années précédentes conduit à cette constatation : au 31 décembre 1992 le nombre de dossiers restant à juger était de 34 942.

Même si, selon le rapport, les moyens d'investigations statistiques ne permettent pas de mesurer la *durée moyenne des procédures*, il est possible de l'estimer à environ 17 mois. Il existe donc des justiciables qui attendent bien plus longtemps une décision qui dépasse le *«délai raisonnable»* exigé par la Cour européenne. Pour accélérer le fonctionnement de la juridiction suprême deux solutions se présentaient : augmenter le nombre de juges ou diminuer le nombre de pourvois.

La première éventualité a été immédiatement écartée par M. Drai dès son arrivée à la tête de la haute juridiction : *«Ne cédons pas à l'idée que le salut ne peut venir que d'une augmentation substantielle des effectifs en magistrats de la Cour. C'est la voie facile mais elle est périlleuse : elle conduit au désordre des solutions et, par-là, à la négation même de notre mission. Je ne la fais pas mienne»*, déclarait-il le 6 janvier 1989 lors d'une audience solennelle à laquelle assistait le président de la République. Quatre ans plus tard, *M. Drai a conservé la même position*. La multiplication des conseillers à la Cour ne conduirait qu'à désorganiser la jurisprudence par des décisions disparates. *«Le crédit des juges s'attache à la continuité de leur action»*, souligne le premier président.

Une évolution des mentalités

Il fallait donc réduire le nombre de pourvois. *Un objectif qui* nécessitait une évolution des mentalités chez les justiciables comme chez les magistrats. Une première démarche, qui n'est pas terminée, consiste à rappeler aux justiciables et à leurs avocats que *la Cour de cassation n'est pas un* troisième degré de juridiction. *«On ne va pas à la Cour de cassation comme devant une cour d'appel!* insiste M. Drai ; *nous sommes là pour juger les juges, pas pour juger les affaires.»*

Un décret du *20 juillet 1989* a créé l'article 1009-1 du code de procédure civile qui est venu encourager les plaideurs à modérer leur goût pour les pourvois en cassation. Désormais, sauf dans certains cas précis, un pourvoi *peut être rayé des rôles lorsque* la décision attaquée n'a pas été exécutée. Il n'est donc plus possible, par exemple, à une compagnie d'assurances d'espérer retarder encore le règlement d'un sinistre par un pourvoi en cassation.

S'il est difficile d'apprécier le nombre de plaignants qui ont renoncé *à un pourvoi perdu* d'avance, le rapport d'activité de la Cour relève que 376 affaires ont été retirées du rôle en application de l'article 1009-1. Sur ce chiffre, il n'y a que 90 plaignants qui ont demandé une réinscription accordée pour 71 d'entre eux *et, parmi celles-ci, seuls* 38 pourvois ont été examinés, le reste des affaires se terminant par des désistements, des péremptions ou des déchéances.

Une autre disposition devrait contribuer à la réduction des pourvois. Il s'agit de la loi du 15 mai 1991 et du décret du 12 mars 1992 qui permettent aux juridictions de solliciter l'avis de la Cour de cassation avant de rendre *une décision. Les difficultés* d'interprétation des textes étant une source de pourvois, l'appréciation *a priori* de la Cour peut constituer une solution. Cependant seules neuf demandes d'avis ont été formulées en 1992 car cette faculté ne concerne que des cas très particuliers.

Plusieurs mois d'élaboration

Enfin l'aide juridictionnelle *n'est accordée aux plaignants* les plus démunis que dans le cas de pourvois *«sérieux et pertinents»*. Une restriction qui réserve aux seuls fortunés la liberté d'engager un pourvoi discutable. *Il* y avait là une raison supplémentaire pour *instaurer* un filtre destiné à rejeter les pourvois manifestement dilatoires.

Le Conseil d'Etat, cour de cassation des juridictions administratives, dispose d'un tel filtre depuis la loi du 31 décembre *1987 qui a prévu une procédure* préalable d'admission des pourvois. C'est un projet similaire, adapté aux règles judiciaires, qui a été soumis au ministère de la justice mais l'élaboration du texte pourrait encore demander plu*sieurs mois avant sa présentation* devant les parlementaires.

Au-delà des pourvois injustifiés, il est incontestable que la Cour de cassation est de plus en plus souvent saisie. La complexité des textes et leur abondance dans certains domaines *alimente* les motifs de pourvois. *Le rapport* d'activité de l'année 1992 (1) rassemble les *décisions les plus* importantes qui concernent tous les aspects de la vie sociale française. La propriété industrielle, les accidents sur le trajet du travail, le transsexualisme au regard de l'état civil ou le surendette*ment des particuliers sont autant* de sujets que le rapport commente abondamment.

D'autres arrêts sont analysés plus sommairement. Mais on y trouve la motivation de la décision du 10 novembre 1992 sur les contrôles d'identité. Un contrôle avait été justifié par les policiers sur le simple fait qu'*ils* avaient remarqué à proximité d'une gare *propice aux vols* à la roulotte, deux individus s'exprimant dans une langue étrangère. La chambre d'accusation avait annulé le procès-verbal d'interpellation qui avait servi de base aux poursuites pour séjour irrégulier et la Cour de cassation avait approuvé cette décision en relevant que le contrôle d'identité prévu par la loi est subordonné *«à la prévention d'une atteinte à l'ordre public qui soit directement rattachable au comportement de la personne dont l'identité est contrôlée»*.

Si la Cour est de plus en plus saisie, c'est aussi parce que son rôle a évolué. Il ne s'agit plus pour elle de se borner à un strict respect de la loi nationale. *«Sentinelle du droit»*, selon la formule de M. Drai, elle doit aussi prendre en compte les traités internationaux qui lui imposent de se prononcer au regard du droit communautaire et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

MAURICE PEYROT

---

(1) Rapport de la Cour de cassation 1992. La Documentation française. *511 pages, 125 francs.*

La réforme du code de procédure pénale

Le barreau exige sa présence «sans restrictions» lors des gardes à vue

Dans un communiqué commun, le conseil national des barreaux, la conférence des bâtonniers, et l'ordre des avocats à la cour de Paris affirment leur attachement à l'assistance des justiciables lors de la garde à vue *«sans que ce droit reconnu dans tous les Etats démocratiques puisse être suspendu ou limité»*.

Les avocats font allusion à une disposition introduite, mercredi 2 juin, par le Sénat dans le cadre *de la réforme du code de procédure pénale* et qui permet aux officiers de police judiciaire de s'opposer, avec l'accord du procureur de la République, à la présence de l'avocat au cours de la garde à vue en invoquant les *«nécessités de l'enquête»*.

Lors des débats, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, s'était opposé à cette disposition. Dans une lettre adressée au bâtonnier de Paris, le premier ministre affirme avoir demandé à M. Méhaignerie de *«prendre à nouveau en considération* les *préoccupations* [des avocats]» lors de la discussion du texte à l'Assemblée nationale.

Acquitté la veille par la cour d'assises

Un repris de justice tue un gendarme

Un adjudant de gendarmerie âgé de quarante-huit ans, père de quatre enfants, a été tué, *mardi 22 juin*, à Livron (Drôme) par un repris de justice acquitté *la veille par la cour d'assises* de la Drôme, où il comparaissait *pour viol*.

VALENCE

de notre correspondant

A trente ans, Gunther Sourzac a déjà passé dix ans de sa vie en prison pour divers crimes et délits et ne s'est accordé que quelques heures de répit entre son acquittement, *lundi 21 juin*, après vingt et un mois de détention préventive pour une affaire de viol, et une fusillade meurtrière qui va de nouveau le conduire en prison, après un séjour à l'hôpital.

Nul ne sait ce que Gunther Sourzac avait à faire à Livron, une petite ville de la Drôme, mardi *matin. Personne ne le connaissait*, mais tout le monde l'a très vite remarqué. Au patron d'un bistrot, il a proposé de vendre un pistolet, volé quelques heures plus tôt. Dans un autre bar, il a provoqué les clients : *«des mauviettes»*, selon *lui. Puis, apercevant les képis* des gendarmes alors qu'il achetait une barquette de fraises sur le marché, Gunther Sourzac a pris un taxi pour quitter la ville.

Les gendarmes, alertés par des habitants, l'ont retrouvé chez un armurier où il faisait provision de munitions. L'adjudant Jean-Pierre Vignaux a eu juste le temps de riposter aux coups de feu de Sourzac avant de s'effondrer, mortellement blessé à la tête. Un autre gendarme a désarmé Sourzac, atteint par une balle dans l'abdomen.

«Il a disjoncté parce qu'il a passé vingt et un mois en prison pour rien», explique Mᵉ Philippe Chardon, l'un de ses défenseurs. Pour clamer son innocence, le jeune homme était monté sur le toit de la maison d'arrêt de Valence et il avait également agressé un gardien. *«Il voulait être le second Mesrine, il est dangereux»*, assure Michèle Monteil, l'avocate générale qui avait requis huit à dix ans de réclusion à son encontre. Lorsque, avant le procès, l'accusé avait adressé des lettres de menaces aux *magistrats*, Michèle Monteil avait réclamé une deuxième expertise psychiatrique. *«Mais les experts l'ont trouvé normal»*, regrette-t-elle aujourd'hui.

«J'aurais voulu être boxeur professionnel pour connaître la gloire», avait déclaré Gunther Sourzac au président du tribunal, avant de promettre : *«Quand je serai dehors, je serai célèbre.»*

GÉRARD MÉJEAN

Après avoir suivi leurs dossiers pendant deux ans

Une avocate parisienne abandonne la défense des militants d'ETA

BAYONNE

de notre correspondant

L'avocate parisienne Claire Freyssinet, qui assurait depuis deux ans la défense des militants ou sympathisants de l'organisation clandestine basque ETA incarcérés en France, a décidé de renoncer à défendre ces clients. *Claire Freyssinet* n'a pas souhaité apporter de commentaires à cette information révélée par des sources nationalistes, mais elle ne l'a pas non plus démentie. De même source, on indique qu'elle a envoyé il y a *quelques jours une lettre* à ses clients pour les informer de sa décision.

L'avocate parisienne serait en désaccord avec ses confrères qui suivent traditionnellement les dossiers des militants présumés d'ETA. Ces derniers lui auraient reproché le caractère technique de sa défense, au détriment d'une argumentation plus politique. Claire Freyssinet ne fréquente plus les bureaux des magistrats de la section antiterroriste du tribunal de Paris depuis près d'un mois. Mᵉ Jean-François Gonzalez et *Yolanda Molina Ugarte*, de Bayonne, sont désormais les deux seuls avocats français chargés d'assurer la défense de l'ensemble du collectif des prisonniers d'ETA, soit une cinquantaine de militants ou sympathisants. Seuls des avocats du Pays basque espagnol les assisteront dans leur tâches, notamment pour visiter les détenus disséminés dans plusieurs établisse*ments pénitentiaires français*.

M. G.

◻ **Remise en liberté du policier auteur de la bavure mortelle de Wattrelos.** – Le sous-brigadier Frédéric Fournier, *qui avait mortelle*ment blessé un lycéen âgé de dix-sept ans, Rachid Ardjouni, le 7 avril à Wattrelos (*le Monde* du 9 avril), a été remis en liberté, mardi 22 juin, sur décision de la chambre d'accusation de la cour *d'appel de Douai (Nord). Dans un* premier temps, le policier avait été laissé en liberté sous contrôle judiciaire, malgré l'avis du parquet, qui avait fait aussitôt appel. Examinant cet appel du procureur de la République de Lille, Olivier *Guérin, la chambre d'accusation de* la cour d'appel de Douai avait alors placé M. Fournier sous mandat de dépôt en estimant qu'il s'agissait d'*«une mesure d'exemplarité»*. *Depuis* le 4 mai, le policier était incarcéré à la prison de Quincy.

◻ **Incarcération du commerçant *ayant tué un cambrioleur dans le* Gers.** – James Gaudy, le commerçant de l'Isle-Jourdain (Gers) qui a mortellement blessé Mustapha Bahloul, dix-huit ans, lors d'une tentative de cambriolage de son magasin (*le Monde* du 23 juin), a *été écroué, mardi 22 juin*, à la maison d'arrêt d'Agen. Il a été *«mis en examen pour homicide volontaire»*, selon le procureur de la République d'Auch, qui a précisé que *«le débat contradictoire pour son placement en détention aura lieu le vendredi 25 juin»*. Le mouvement de *solidarité des commerçants locaux* avec le meurtrier s'est poursuivi. – *(Corresp.)*

◻ **Deux notaires condamnés pour avoir aidé un turfiste indélicat.** – Deux notaires ont été condamnés, mardi 22 juin, par le tribunal correctionnel d'Arras (Pas-de-Calais), à des peines de prison avec sursis et à des amendes, pour avoir aidé un turfiste dans une fraude portant *sur près de 4 millions* de francs. Me Jean-Pierre Buneau, quarante-six ans, notaire à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) a été condamné à cinq mois de prison avec sursis et 8 000 francs d'amende. Mᵉ Gérard Debure, cinquante-huit ans, notaire à Airaines (Somme) a été condamné à dix mois avec sursis et 10 000 francs d'amende. *Les deux* notaires, qui aidaient le turfiste à se procurer des fonds en lui fournissant des attestations inexactes selon lesquelles il devait toucher des sommes importantes, devront rembourser près de 4 millions de *francs aux particuliers et aux* banques que le turfiste avait trompés. Celui-ci, Noël *Sedeand*, quarante-deux ans, déjà condamné par la justice à dix-sept reprises pour escroqueries, a été condamné à six ans de prison ferme.

ENVIRONNEMENT

Selon un sondage de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire

Les déchets radioactifs en tête des préoccupations des Français

Selon un sondage réalisé, en mai 1993, pour le compte de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, les déchets radioactifs (87 %) sont le premier souci des Français en matière d'environnement, suivi de près par *la destruction* des forêts (86 %), la pollution de l'eau (85 %) et les déchets chimiques (83 %).

Cela *n'a rien* d'étonnant et ne fait que confirmer, avec une surprenante stabilité, les chiffres déjà enregistrés en avril 1992. En revanche, on assiste à une relative progression de l'inquiétude des Français sur la disparition de certaines *espèces animales* (+5 %), les déchets ménagers (+2 %) et, dans le même temps, à une préoccupation moindre au sujet des centrales nucléaires (–4 %) ou des marées noires (–2 %).

Ce timide regain de confiance en faveur du nucléaire se doit d'être tempéré. Les mêmes reconnaissent volontiers qu'*ils ne sont que* 19 % à être prêts à accepter de vivre dans l'environnement immédiat d'une centrale nucléaire, 6 % près d'un complexe chimique et 3 % près d'un site de stockage de déchets chimiques ou radioactifs. Pas de quoi triompher pour les promoteurs de l'énergie nucléaire, même si l'opinion des personnes sondées montre une réelle évolution des mentalités!

En ce qui concerne la compétence de ceux qui travaillent dans le nucléaire, le sondage fait apparaître une progression sensible de la position d'*EDF* avec 80 % (+4), de l'IPSN (77 %; +12 %), du *CNRS* avec *(76 %; +6 %), du* CEA (75 %; +4 %), des organismes *internationaux* (65 %; +2 %). Mais le score est moins glorieux dès lors que l'on interroge les gens sur le fait de savoir si ces institutions disent la vérité.

A cet égard, le CNRS et l'IPSN caracolent encore dans le peloton de tête, avec 51 % (+6 %) et 49 % (+11 %) de oui, tout en ne convaincant qu'une personne sur deux. EDF et le CEA restent dans le fond du tableau, le premier avec 34 % (–1 %) et le second avec 42 % (+4 %). *Quant aux écologistes*, ils plongent dans les deux *cas* – compétence et vérité – et enregistrent des baisses de –10 % et 11 %, mais ils restent à des niveaux (38 et 45 %) très supérieurs encore à ceux des journalistes, contraints à une humilité de rigueur dans la mesure où ils piétinent sur ces deux questions à 21 % (+1 %) et 31 % (+2 %).

---

(1) Sondage effectué par BVA en mai *1993 sur un échantillon* de 1 022 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

L'île de Ré dans les filets

L'Association des amis de l'île de Ré est effondrée : sans prévenir personne, pas même le maire de la commune, l'administration pénitentiaire a mis en place au-dessus de la prison de Saint-Martin-de-Ré un réseau de filins pour empêcher les évasions par hélicoptère. Un pylône *central de 25 mètres, entouré* de mâts latéraux de 13 mètres, *reliés par des câbles en toile* d'araignée. Un dispositif forcément disgracieux, qui dépare l'ensemble monumental (classé) de la porte Thoiras et des remparts de Vauban. *«A quoi servent les textes officiels?*, proteste Pierre Cazalis de Maureillan, ancien conseiller municipal de Saint-Martin et secrétaire général de l'association. *Nous avons été la première commune de France, il y a quatre ans, à bénéficier du statut de «zone de protection du patrimoine architectural et urbain». La moindre antenne de télévision doit être autorisée. On se moque vraiment du monde!»*

L'installation du dispositif de sécurité, commencée le 21 juin, est presque achevée. Les considérations de sécurité dans le pénitencier priment sur son insertion dans le paysage.

CORRESPONDANCE

Le litige entre les communes sinistrées par «l'Amoco-Cadiz» et leurs avocats

Suite à notre article intitulé «Les communes polluées par l'Amoco-Cadiz s'opposent à leurs avocats» (le Monde *du 15 juin), nous recevons de Mᵉˢ Christian Huglo et Corinne Lepage la lettre suivante :*

Les déclarations publiques *d'Alphonse Arzel dont vous rendez* compte comprennent un certain nombre d'éléments erronés et une présentation déformée de la réalité.

Tout d'abord, *si nous avons* gardé le silence jusqu'à présent, c'est tant en raison de principes de déontologie évidents que du fait que la justice était saisie. Mais chacun pourra comprendre qu'il est inique de gagner un procès comme *celui* de l'Amoco-Cadiz, *de* se voir reconnaître par un arrêt de la cour d'appel de Paris la qualité du travail accompli et de se voir traîner dans la boue par ceux-là même que l'on a défendus durant quinze ans sans désemparer.

Sur le plan des faits, nous nous sommes contentés de demander au bâtonnier de fixer le montant de nos honoraires, conformément à la *procédure prévue par la loi sans en* fixer nous-mêmes de chiffre. Toute autre affirmation est inexacte. De plus, compte tenu des conditions dans lesquelles le syndicat mixte a décidé de se charger seul des transferts de sommes, notre cabinet a voulu assurer la *transparence* et l'objectivité totales de la fixation des honoraires globaux. Nous avons donc demandé au bâtonnier de fixer les justes honoraires, ce qu'il a fait par une décision que la cour a confirmée.

La cour a considéré qu'une convention régulière liait les avocats à nos clients et toute contestation de ce point est une contestation d'une décision de justice.

Il n'y a pas d'honoraires de résultat, mais des honoraires dont le calcul était différé au prononcé du *résultat, ainsi que* la cour l'a jugé en reconnaissant que tout pacte de *quota litis* avait été exclu.

De surcroît, la somme, si elle est globalement importante, ne *représente* que 1 091 F de l'heure en moyenne sur quatorze ans que la cour a justifiée par les mentions suivantes : *«Ils ont été d'une disponibilité totale au détriment souvent, tant du développement et de l'extension de la clientèle du cabinet que de leur vie personnelle. (...)*

... En raison de l'ingéniosité des moyens développés, de la détermination manifestée par la SCP Huglo-Lepage dans l'intérêt de ses clients, de l'efficacité de ses efforts renouvelés et soutenus, de sa compétence avérée à l'occasion d'une affaire hors du commun qui, bien qu'historiquement sans précédent est désormais à l'origine d'une jurisprudence relative au droit international de la pollution et de l'environnement, c'est à juste titre que la décision entreprise a fait droit à la demande formée.»

A ce jour, le syndicat mixte n'a toujours pas versé les sommes *dues* en vertu de l'arrêt de la cour pourtant exécutoire dès son prononcé.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
DES LIVRES

SOCIÉTÉ

RELIGIONS

Après la rupture au sein de sa Coordination nationale

La communauté musulmane de France est à nouveau divisée par les jeux d'influence de ses bailleurs de fonds étrangers

Alors qu'une série de problèmes *restent* en suspens – formation des imams, construction de mosquées, rôle du Conseil de *réflexion* sur l'Islam en France (CORIF), – une rupture est intervenue, lundi 21 juin, au sein de la Coordination nationale des musulmans de France, après un désaccord entre la Mosquée de Paris et la Fédération nationale des musulmans de France (*le Monde* du 23 juin).

L'islam de France retrouve son vieux démon de la division, mais l'avait-il vraiment abandonné ? La création d'une Coordination nationale des musulmans de France, le 14 avril dernier (*le Monde* du *16 avril*), présidée par Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, regroupant les principales fédérations d'associations (1) avait provoqué une réelle surprise. Des équipes traditionnellement rivales avaient décidé de taire leurs divergences, *dues au jeu des ambitions* personnelles, des sensibilités, des origines nationales différentes. Elles ont eu le temps de faire un bout de chemin ensemble, comme de fixer en commun les dates de début et de fin du ramadan, objet de régulières polémiques.

On avait mis cette ébauche d'unité au crédit du recteur de la Mosquée de Paris, homme d'entregent, fort de ses soutiens politiques et médiatiques, en France comme dans les pays arabes. On le croyait sur le point de gagner la course de vitesse engagée, au profit de son institution, avec un processus concurrent d'organisation de l'islam, le CORIF, composé d'une quinzaine de personnalités représentatives (2), mis en place en *1990 par M. Joxe, alors ministre* de l'intérieur, et encouragé par les derniers gouvernements socialistes.

Deux mois seulement après sa création, la Coordination nationale des musulmans de France vole en éclats . M. Boubakeur déclare que *« la porte reste ouverte »*. Contre un islam de France *« balkanisé »*, de nouveau soumis à ses *« féodalités »*, il n'entend pas renoncer à son ambition fédérative. Mais le départ de la Fédération nationale des musulmans de France équivaut à une éclatante censure de son action.

Cette rupture intervient alors *que M. Pasqua, ministre de l'intérieur* chargé des cultes, accaparé par d'autres tâches, tarde à faire connaître ses intentions. Tout juste constate-t-on que le *CORIF*, créé par les socialistes, est *« mis en sommeil »*. Il n'a pas été reçu par le nouveau gouvernement et M. Damien, conseiller de M. Pasqua, vient de faire savoir à *Libération* qu'il fallait *« repenser »* son rôle.

On revient donc quasiment à la case départ, au moment sans doute le plus défavorable où les tensions dans les banlieues, le désarroi des jeunes beurs, la montée du chômage, le durcissement de l'action gouvernementale en matière d'immigration renforcent les pressions fondamentalistes. Fort de ses trois millions et demi de membres, *sous-équipé* en mosquées, en imams, en argent, l'islam de France est plus que jamais l'objet des convoitises des puissances musulmanes étrangères. *Si la Mosquée de Paris*, liée à l'Algérie par son histoire, ses statuts, ses hommes, ses finances, tarde à rompre son cordon ombilical – au grand dam, hier, des gouvernements socialistes – les autres *fédérations d'associations islamiques* en France sont plus encore prisonnières d'influences étrangères.

Les progrès de la Ligue islamique

Après *une série de contentieux* judiciaires avec les riverains, la grande mosquée de Lyon sort de terre dans le huitième arrondissement. Les travaux n'ont pu commencer qu'après le versement de 2,5 milliards de francs par le roi d'Arabie saoudite à l'association promotrice (Association culturelle islamo-française de Lyon). De même, longtemps en panne, la *construction de la mosquée d'Evry* (Essonne) a-t-elle repris grâce à des fonds marocains et saoudiens. A ce jeu d'influences, la Ligue islamique, contrôlée par l'Arabie saoudite, déjà puissante en Angleterre, en Allemagne, en Espagne (où elle vient de construire, à Madrid, la plus belle mosquée d'Europe) gagne du terrain en France, où seule la Mosquée de Paris, qui contrôle environ trois cents associations locales et presque autant d'imams, lui résiste.

Mais l'influence de la Ligue islamique en France se divise en deux réseaux concurrents. Autour de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) et de la mosquée d'Evry, concurrente directe en Ile-de-France de celle de Paris, *le premier réseau regroupe* des associations (marocaines, turques, etc.), anti-algériennes, très hostiles à la Mosquée de Paris, et un certain nombre de convertis. L'autre réseau, inspiré par le professeur Turki, président de l'université Abd el Aziz de Ryad, soutient l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), promotrice de la première *« université islamique »*, proche de Château-Chinon (Nièvre).

Aussi, la Coordination nationale *des musulmans de France* ressemblait-elle à un fragile trépied – Mosquée de Paris, FNMF et UOIF – bâti à coups de compromis, qui n'a pas résisté aux rivalités de terrain pour le contrôle des mosquées et le recrutement des imams. Le trépied s'est effondré et M. Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, peut aujourd'hui vitupérer contre les socialistes qui *« n'avaient en tête que nos statuts, nos liens avec l'Algérie, mais aucune vision stratégique »*. Il peut se prévaloir d'être le meilleur défenseur d'un islam *« ouvert »*, à comparer avec l'islam *« radical »* encouragé par l'Arabie saoudite et la Ligue islamique. *« Nous sommes pour un islam modéré, ouvert,* dit-il, *tel que nous l'avons vécu en Algérie et tel que la communauté algérienne en France, la plus nombreuse, veut encore le vivre. »* La Mosquée de Paris va ouvrir à la rentrée un institut de formation d'imams : les candidatures affluent déjà, y compris de l'étranger.

Ces nouvelles tensions confirment que l'islam, en France, ne peut plus, comme dans les années 70 et 80, être géré *de facto* par les pays d'origine. Même si l'embryon d'organisation nationale mise en place, avec le CORIF, par les gouvernements socialistes, n'a pas tenu toutes ses promesses, la situation de vide actuel ne peut être qu'un pis-aller. Il est sans doute urgent de ne plus attendre.

HENRI TINCQ

---

(1) La Coordination nationale des musulmans de France réunit l'Union des organisations islamiques de France (*UOIF*), la *Mosquée de Paris*, *Foi et pratique*, l'Association des étudiants islamiques de France (AEIF), ainsi que la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), *qui vient d'en démissionner.*

(2) Le CORIF a réglé un certain nombre de difficultés de fonctionnement du culte musulman en France, concernant par exemple les sépultures, le régime alimentaire musulman dans les casernes, les aumôniers de prison et d'hôpitaux, etc.

Dans une lettre à l'épiscopat des Etats-Unis

Le pape s'inquiète d'abus sexuels commis par des prêtres

Dans une lettre à la conférence épiscopale des Etats-Unis, datée du *11 et rendue publique mardi* 22 juin, Jean-Paul II a annoncé la création d'une commission, regroupant des experts du Vatican et de l'Eglise américaine, pour tenter de régler le problème des abus sexuels commis par des prêtres. Selon des *estimations publiées* aux Etats-Unis, deux mille à quatre mille prêtres se seraient rendus coupables de violences sexuelles, notamment sur des enfants, depuis vingt ans. Les frais de justice auraient coûté plus de 400 millions de dollars à l'Eglise américaine.

Dans sa lettre, le pape se dit *« profondément préoccupé »*. *« Je partage pleinement votre douleur et votre inquiétude*, ajoute-t-il à l'intention des personnes *« gravement lésées par le comportement déviant de certains religieux »*. La commission devra étudier quelles sanctions *du droit canon sont applicables* à *« cette situation particulière des Etats-Unis »*.

C'est la conférence épiscopale de ce pays, présidée par Mgr William Keller, archevêque de Baltimore, qui, lors de sa dernière visite *ad limina* au Vatican, le 8 juin, avait demandé l'intervention du pape. Le clergé américain est discrédité par de telles affaires de mœurs. Déjà Jean-Paul II avait accepté la démission de Mgr Sanchez, évêque de Santa-Fe (Nouveau-Mexique), qui avait reconnu avoir eu des relations sexuelles avec trois jeunes femmes (*le Monde* du 27 mars). Une affaire identique avait touché, trois ans plus tôt, Mgr Eugene Marino, archevêque d'Atlanta, qui, lui aussi, avait dû démissionner.

ENFANCE

Une étude du CREDOC

Les enfants de l'Aide sociale et de la Protection judiciaire n'échappent guère à leur milieu d'origine

Les jeunes qui, enfants, *avaient été confiés* à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), *restent*, pour l'essentiel, dans leur milieu social d'origine. Et sur cent d'entre *eux*, trente et un *surmontent* très bien les difficultés rencontrées dans leur enfance, trente autres « galèrent ». *L'incertitude* plane sur le destin des trente-neuf restants. Ce bilan en demi-teinte apparaît à la lecture du résumé des travaux (1) effectués par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC). Le comité interministériel d'évaluation des politiques d'aide aux adolescents en difficulté avait confié au CREDOC une étude auprès de jeunes, cinq ans après la fin de leur prise en charge.

Partant d'un niveau socialement peu élevé, les adolescents pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ou par la Protection judiciaire de la jeunesse, devenus adultes, restent dans ce même milieu. Ce qui fait écrire aux enquêteurs du CREDOC que *« les services de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse empêchent une dégradation de la situation des jeunes qui leur sont confiés »*. Certes, on peut déplorer qu'il n'y ait pas de bouleversement social vers le haut, mais, compte tenu de l'image de briseurs d'enfance qui colle encore souvent à ces organismes, il faut, peut-être, se féliciter de l'absence de détérioration.

Les personnes interrogées ont un très faible niveau de qualification : 15 % seulement sont parvenues jusqu'au baccalauréat, et près de la moitié n'ont aucun diplôme ou alors le certificat d'études primaires (dont les générations montantes ne pourront même plus se prévaloir puisqu'il a été supprimé en 1989). *Le taux de chômage*, 40 %, *est plus* élevé que chez les autres jeunes adultes du même âge (21-24 ans). Parmi les 42 % qui disent avoir un emploi, la moitié sont contractuels.

Le placement en famille d'accueil

La volonté de se lancer rapidement dans la vie active s'accompagne chez ces jeunes de l'ASE et de la PJJ d'un désir plus aigu que chez les autres de quitter la famille *d'origine* et de créer *son propre* foyer. Plus de la moitié vivent seuls ou en couple et un tiers ont déjà un ou plusieurs enfants. *« Ce fort degré d'autonomie*, remarquent les auteurs, *n'est pas incompatible avec le maintien de relations familiales. En cas de problèmes financiers ou d'hébergement, c'est d'abord vers les parents qu'ils se tournent ou vers la belle-famille quand elle existe. »* L'étude montre également un lien fort et régulier avec les frères et les sœurs. En revanche, elle dément une idée reçue selon laquelle passer *par l'ASE ou la PJJ* créerait une dépendance, un état d'assisté : les deux tiers des personnes interrogées déclarent ne plus avoir de contacts avec les travailleurs sociaux ou avec l'action sociale.

Si 31 % des personnes interrogées *« présentent les caractéristiques d'une insertion sociale et professionnelle plutôt satisfaisante »*, 30 % rencontrent de réelles difficultés. Sans qualification, parfois illettrés, éprouvant des ennuis de santé, ces jeunes sont souvent au chômage ou inactifs. En ce qui concerne les 39 % restants, on ne peut toujours pas dire, cinq ans après la fin de leur prise en charge, dans quelle catégorie ils se trouveront demain.

Cette étude permet aussi d'apprécier l'efficacité des services et des modes d'aide qu'ils proposent. Il ressort que le placement en famille d'accueil favorise l'épanouissement des jeunes. Ainsi est-ce dans cette catégorie que l'on rencontre le plus grand nombre de diplômés, une bonne insertion professionnelle et une plus grande autonomie. A l'opposé, les jeunes qui ont bénéficié d'une aide dans leur milieu familial ont du mal à prendre leur indépendance. Entre ces deux groupes figure celui des jeunes placés dans des établissements. C'est là que l'on trouve le plus grand nombre d'illettrés.

CHRISTIANE CHOMBEAU

---

(1) Enquête menée par le CREDOC auprès d'un échantillon représentatif de 367 jeunes habitant dans cinq départements différents, entre mars et avril 1992. *CREDOC, Consommation et modes de vie*, 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris. Tél : (1) 40-77-85-00.

REPÈRES

ESPACE

La station orbitale Mir pourrait être utilisée jusqu'en 1997

Valery Alaverdov, premier adjoint du directeur général de l'agence spatiale russe (RKA), a déclaré, lundi 21 juin, que *« la station orbitale russe Mir, en orbite depuis plus de sept ans, sera utilisée jusqu'en 1996 ou 1997 »*. Même si les spécialistes travaillent, *« dans l'intérêt de l'économie nationale, à la mise au point d'un engin spatial de nouvelle génération »*, cette déclaration n'en confirme pas moins que les responsables russes de l'espace entendent utiliser au maximum les possibilités de cet ensemble spatial, dont la survie, pour l'essentiel, dépend des contrats passés avec l'Occident (*le Monde* du 5 mai). *« Il serait logique de mettre à profit l'expérience acquise avec Mir pour aider à la mise au point de la station américaine Freedom »*, a ajouté M. Alaverdov, *en précisant* que *« des négociations étaient en cours sur l'utilisation du vaisseau russe Soyouz-TM comme véhicule de sauvetage pour des stations habitées comme la future station américaine Freedom. »* Les discussions que mènent actuellement Américains, Européens, Canadiens et Japonais sur la définition de la station Freedom et les responsabilités que chacun pourrait y avoir, pourraient aboutir, dans les deux ou trois ans, à la définition de normes communes afin de rendre les futures stations compatibles entre elles.

NUCLEAIRE

Les centrales de l'Est sous l'œil du G-7

Dans un rapport confidentiel préparé pour la prochaine réunion du G-7, prévue en juillet à Tokyo, et révélé par l'association Greenpeace, la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie évoquent la possibilité pour plusieurs pays de l'Est de fermer sans plus tarder leurs centrales nucléaires les plus anciennes. Cette étude est moins un avis sur *la sûreté nucléaire qu'un scénario* économique dont Greenpeace n'a retenu que l'hypothèse basse, à *savoir* la fermeture totale des réacteurs de type Tchernobyl et des plus vieux réacteurs VVER à eau pressurisé de conception russe et leur remplacement par des centrales au gaz, contre 18 milliards de dollars répartis sur sept ans.

Mais, ajoute le rapport, le fonctionnement de ces nouvelles installations et le manque à gagner à l'exportation de ce gaz, pour l'essentiel d'origine russe, coûteraient chaque année trois milliards de *dollars supplémentaires. En* revanche, il faudrait débourser quelque 24 milliards de dollars pour la mise à niveau des réacteurs nucléaires de l'Est à des standards de sûreté acceptables. Greenpeace fait cependant remarquer que l'hypothèse basse du rapport retenant la fermeture des vingt-cinq réacteurs RBMK et VVER 440-230 trop vétustes ne prend pas en compte *« les économies considérables »* qui pourraient découler de la moindre consommation de combustibles nucléaires et de la gestion d'un volume plus réduit de déchets radioactifs. – *(AFP.)*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un an de permis à points : 10 % de tués en moins

Onze mois après la date d'entrée en application de la nouvelle réglementation sur le permis de conduire, plus de 100 000 automobilistes se sont vu notifier un retrait effectif de points. Environ 40 000 dossiers sont actuellement *traités mensuellement au fichier* national du permis de conduire. Chaque mois, 125 000 conducteurs *commettent une faute* susceptible d'entraîner un retrait de points, mais celui-ci n'intervient qu'une fois devenu définitif le jugement qualifiant l'infraction. Ainsi un délai de plusieurs mois, voire *d'un an ou plus, s'écoule entre* la date de l'infraction et la décision de justice.

Depuis l'instauration du permis à points, le nombre de procès-verbaux délivrés pour des grosses infractions, comme les délits d'alcoolémie, les excès de vitesse, le non-respect des feux et stops, a diminué respectivement de 8,7 %, 19,2 % et 14,8 %. Ces trois infractions représentent environ 80 % des procès-verbaux délivrés *par les forces de l'ordre. Le bilan* des accidents entre le 1er juillet 1992 et le 30 avril dernier laisse apparaître une diminution de près de 10 % du nombre des tués – soit 790 vies sauvées – par rapport à la période précédente.

UNIVERSITÉS

Levée de boucliers contre la proposition de loi de la majorité

Alors que le débat parlementaire doit s'engager, jeudi 24 juin, sur la *proposition de loi de la majorité* visant à autoriser les établissements d'enseignement supérieur à déroger à la loi Savary, seize organisations d'enseignants et d'étudiants se mobilisent contre cette initiative. La Fédération syndicale unitaire (FSU), le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT), la CGT, le SNESup, ou les deux syndicats d'étudiants (UNEF et UNEF-ID), notamment, demandent le retrait de cette proposition *de loi qui « remet en cause le service public national d'enseignement supérieur et qui ne pourrait qu'introduire de nouvelles inégalités entre les établissements, mis en concurrence, dont les étudiants feraient immédiatement les frais »*.

VOTRE FAX EST EXTRÊMEMENT INTELLIGENT. VOUS ÊTES SCEPTIQUE ? TÉLÉPHONEZ AU 05 333 999

VIAFAX INFO
LE NOUVEAU SERVICE D'INFORMATION PAR FAX

Et si vous communiquiez avec les outils d'aujourd'hui ?

France Telecom

هكذا من الإصل

SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Un constat du rapport Raynaud

De graves inégalités affectent les jeunes recrues selon les types de service national

La multiplication – souvent anarchique – des formules civiles du service national crée *« des inégalités graves »* entre les jeunes Français. Ce jugement figure en toute clarté dans le rapport Raynaud, du nom de l'ancien procureur général près la Cour des comptes, que le premier ministre a réclamé afin d'évaluer la situation économique, sociale et financière de la France dès sa nomination à l'Hôtel Matignon.

Ce jugement est passé quasiment inaperçu dans les commentaires qui ont suivi la publication du rapport Raynaud à la fin de la semaine dernière. Pour autant, il est important dans la mesure où ces formes civiles du service national – à côté du service proprement militaire – ont une très-nette tendance à se diversifier et à intéresser un nombre croissant, chaque année, de recrues.

A l'heure actuelle, selon une étude publiée dans *le Monde des débats* de juin, le service militaire mobilise quelque 94 % des effectifs et le service civil les 6 % restants. Mais, ce dernier taux est en augmentation *constante*, en raison, notamment, de nombreux protocoles signés entre le ministère de la défense, d'une part, et des administrations ou organismes divers, *de l'autre, qui* offrent des conditions plus avantageuses que les armées ne peuvent le faire, tenues qu'elles sont par la loi.

Le rapport Raynaud cite, en particulier, l'éducation nationale, mais bien d'autres services civils de l'Etat (sauf la police, qui s'est alignée sur le statut d'un service militaire du type de celui dans la gendarmerie) offrent des formes de service très notablement mieux rémunérées que la solde mensuelle (487 francs) d'un appelé dans les armées.

« C'est ainsi, écrit le rapporteur de la Cour des comptes, *que, dans un même établissement scolaire, peuvent être employés quatre types d'appelés différents : des professeurs rémunérés à 3 000 francs par mois, pendant dix mois; des « protocoles-ville » touchant 1 700 francs pendant dix mois; des objecteurs de conscience recevant 1 700 francs par mois pendant vingt mois, et des auxiliaires de police pour surveiller les enfants et les abords des lieux scolaires, qui, eux, sont payés 487 francs par mois, pendant dix mois »*. La Ville incorpore quelque 2 500 jeunes et l'éducation 60.

Des situations ambiguës

Le rapport Raynaud recense d'autres inégalités graves entre des recrues dans un même lieu. Un appelé en uniforme, affecté dans une garnison éloignée de son domicile, continue de percevoir 487 francs par mois. Une recrue, qui sert au titre du protocole avec l'ANPE et qui peut être affectée près de chez elle, c'est-à-dire dans la même garnison que le *cas précédent, touchera* 2 500 francs par mois (incluant une indemnité de résidence et de déplacement). L'ANPE, par son protocole conclu avec les armées, peut mobiliser 200 jeunes.

De même, les rapatriés usent des services de 240 recrues, à raison de 2 000 francs par mois. Gérés par la Coopération, les volontaires pour un service national en entreprise – ils sont environ 2 500 VSNE à servir pendant seize mois à l'étranger – ont des salaires très variables, mais souvent calculés, comme on dit, au prix du marché. *« Ce service*, constate le rapport en termes sévères, *ressort de procédures de recrutement et de gestion relativement ésotériques. »* Enfin, le service des objecteurs de conscience – ils intéressent 5 300 jeunes pendant vingt mois – *« n'est contrôlé que depuis cette année »*. Et encore, précise Jean Raynaud, *« ce contrôle est limité aux seules modalités du premier jour de l'incorporation »*.

Une dernière observation : les iné*galités peuvent concerner des appelés* titulaires des mêmes diplômes, qui n'en auront pas moins un sort différent. C'est le cas, par exemple, des professions paramédicales, selon que la recrue sert dans les armées (elle touchera 487 francs par mois pendant dix mois) ou qu'elle bénéficie du protocole conclu avec l'ancien secrétariat d'Etat aux handicapés et portant sur 130 personnes (elle percevra 1 700 francs par mois pour la même durée).

M. Raynaud tire deux conclusions *de ces comparaisons. La* première est que *« la multiplication de ces statuts* [de service civil] *accentue les facteurs de rejet »* du *service national »* et que la *« cohabitation »* des différentes formules entre elles est *« ambiguë »*. La seconde remarque porte sur le fait – souvent dénoncé dans de nombreux rapports parlementaires parce qu'il accroît les privilèges sociaux – que *« le service au titre des protocoles* [conclus avec l'administration civile] *est très peu encadré »* et que *« les conditions d'exécution sont relativement méconnues »* des intéressés, voire des propres responsables.

Une confirmation du ministère

La panoplie des missiles nucléaires Hadès est limitée à trente exemplaires

Dans une brochure officielle sur l'état des forces armées françaises en 1993, qui vient de paraître, le ministère de la défense confirme, pour la première fois, que le système d'armes nucléaires *Hadès*, servi par l'armée de terre, comprend quinze lanceurs placés en veille technique et opérationnelle. Soit trente missiles, au total, puisque chaque plate-forme Hadès, qui se présente sous la forme d'un semi-remorque, a été conçue pour emporter – *et éventuellement* lancer – une paire de missiles. Une précédente édition de cette même brochure se contentait d'indiquer, sans donner davantage de détails, que le système d'armes Hadès était constitué en un régiment.

Prévu, à l'origine, pour être organisé autour de cent vingt missiles montés sur soixante plates-formes, le programme Hadès a été suspendu en cours de route, durant l'été 1991, *sur ordre de* François Mitterrand qui, l'année suivante, en prononçait *« l'arrêt immédiat et définitif »* à la surprise des états-majors et des industriels concernés (*le Monde* du 13 juin 1992). Le missile Hadès est censé emporter, sur moins de 500 kilomètres, une charge nucléaire de puissance variable (80 kilotonnes au maximum) selon les effets militaires attendus sur le terrain.

Des indiscrétions de presse, ni démenties ni confirmées à l'époque de source officielle, ont évoqué le fait que la force Hadès avait été limitée, en fin de compte, à une trentaine de missiles (*le Monde* du 11 février). Depuis, c'est la première fois qu'un document rédigé par le ministère de la défense et détaillant la force dite d'ultime avertissement – par rapport à l'arsenal stratégique composé de sous-marins, de bombardiers Mirage IV et de missiles enterrés en silos en Haute-Provence – cite le nombre de quinze lanceurs. La même brochure ajoute que la force Hadès peut *« remonter en puissance dans un délai compatible avec l'évolution de la situation internationale »*.

Le régiment, avec ses trente missiles stockés en dépôt, est en garni*son au camp* de Suippes (*Marne*) et il dispose en propre de moyens de transmission à Lunéville (Meurthe-et-Moselle). C'est l'armée de l'air qui conserve les têtes nucléaires dans des lieux où elle est déjà équipée pour garder les siennes.

A propos de cette force d'ultime avertissement, le document précise encore que l'armée de l'air est en mesure d'aligner quarante-cinq avions Mirage 2000 N armés, chacun, du missile ASMP (air-sol à moyenne portée). Une fois largué par son avion lanceur, l'ASMP peut emporter, sur une distance de 100 à 300 kilomètres selon l'attitude de largage, une charge nucléaire de 300 kilotonnes.

La France a, durant les années antérieures, compté jusqu'à soixante-quinze Mirage III et Jaguar aptes au lancement d'une munition nucléaire baptisée AN 52. Ces armes, qui auraient dû être retirées du service en 1997, l'ont été, en réalité, dès 1991. Après quoi, elles ont été démantelées. Elles n'ont donc pas été remplacées nombre pour nombre par des systèmes d'armes *plus* modernes, dans le cadre d'une politique volontaire – et unilatérale, puisque la France n'a signé aucun accord international en ce sens – de désarmement nucléaire.

Enfin, la brochure du ministère de *la défense, à propos de la force* stratégique, indique que la panoplie des bombardiers nucléaires Mirage IV P est aujourd'hui de quinze exemplaires. Elle était précédemment de dix-huit avions. En principe, les Mirage IV P, qui emportent des missiles ASMP, devraient rester en service opérationnel jusqu'en 1996. C'est au Rafale qu'il est prévu de confier leur mission à la fin de ce siècle.

SPORTS

TENNIS : championnats de Wimbledon

Les frayeurs de Goran Ivanisevic

Finaliste des championnats de Wimbledon 1992 au cours desquels il avait réussi 206 aces, le Croate Goran Ivanisevic, tête de série n° 6, s'est fait quelques frayeurs mardi 22 juin au premier tour de l'édition 1993 : mené 2 sets à 1, il n'a enlevé la quatrième manche qu'au tie break (7-3) après avoir marqué deux points « miraculeux » frappés avec le cadre de la raquette. Son adversaire, l'Américain Jonathan Stark, 52e joueur mondial, a fini par s'incliner au cinquième set (6-4, 5-7, 5-7, 7-6, 6-4) après avoir servi au total 21 aces.

Tête de série n° 11, l'Américain Michael Chang a également dû batailler 5 manches contre le Néerlandais Paul Harrhuis, classé 64e mondial, après avoir mené deux sets à rien et perdu le quatrième set au tie break (6-2, 6-2, 4-6, 6-7, 6-4). Deux autres favoris, l'Américain Pete Sampras, tête de série n° 1, et l'Allemand Boris Becker, tête de série n° 4, ont laissé la première manche à leur adversaire respectif, l'Australien Neil Borwick (6-7, 6-3, 7-6, 6-3), et l'Allemand Marc Goellner (4-6, 6-3, 6-2, 6-4).

La performance de la journée a été réalisée par le Français Olivier Delaître, 103e joueur mondial : il a éliminé en trois manches (7-5, 6-4, 6-2) l'Autrichien Thomas Muster, tête de série n° 14, grand cogneur, spécialiste de terre battue, qui n'a jamais gagné un match sur gazon. Sur la lancée de sa victoire à Halle (Allemagne), *Henri Leconte, classé* 75e mondial, s'est qualifié pour le second tour en battant l'Uruguayen Diego Perez (6-4, 6-4, 6-4).

Deux records de rapidité enfin : la tenante du titre, l'Allemande Steffi Graf, a infligé un double 6-0 à l'Australienne Kirrily Sherpe en trente-huit minutes, et le Tchèque Petr Korda, tête de série n° 10, a laissé quatre jeux à son compatriote Martin Strelba sorti en soixante-cinq minutes.

☐ **RUGBY : tournée en Afrique du Sud.** – *Inquiétude pour l'équipe de* France qui doit disputer la premier test-match de sa tournée en Afrique du Sud samedi 26 juin à Durban : la sélection du Northern Transvaal a battu 38-19 mardi 22 juin à Pretoria l'équipe de Pierre Berbizier et de Guy Laporte. Au cours de la partie, le deuxième ligne d'Agen, Abdelatif Benazzi, a été blessé au genou. *Depuis le* début de la tournée, les sélectionneurs ont *aussi perdu sur blessure* Tordo et Seigne.

☐ **BASKET-BALL : championnat d'Europe.** – L'équipe de France de basket-ball a battu la Turquie 69-55, mardi 22 juin à Berlin, à l'occasion du premier *match* de la poule B du championnat d'Europe. Dans le même groupe, la Croatie a battu la Bulgarie 104-83.

HISTOIRE

Les riches heures londoniennes du général de Gaulle

La reine-mère Elizabeth inaugure mercredi 23 juin une statue du chef de la France libre érigée à Carlton Gardens, qui fut pendant quatre ans son quartier général

LONDRES

de notre correspondant

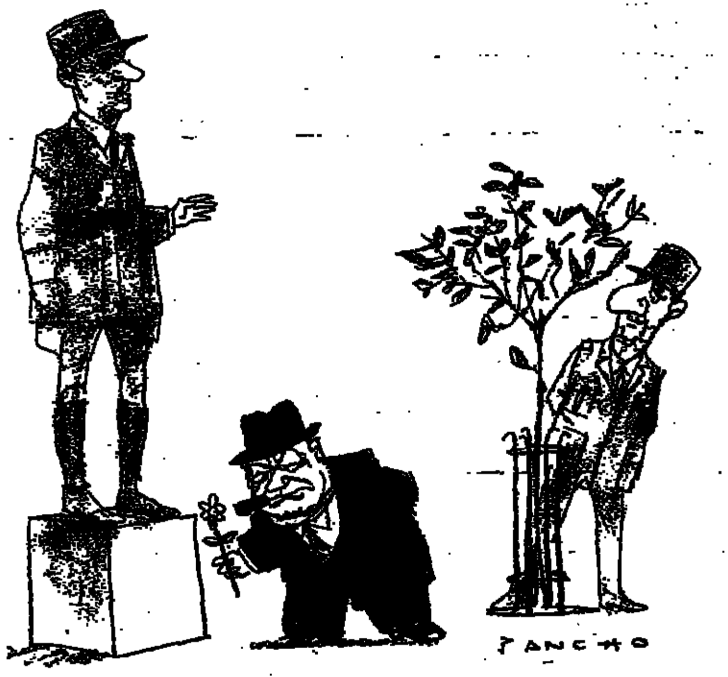

De son bureau d'angle du premier étage, le général pouvait laisser errer son regard sur St. James's Park où, au mois de juin, les buissons de fleurs aux couleurs vives parsèment le feuillage vert tendre. Sur les eaux tranquilles du lac nagent aujourd'hui des cygnes noirs. Les *bobbies* qui arpentent les allées et les taxis qui remontent le Mall n'ont pas tellement changé. L'immeuble du numéro 4 de Carlton Gardens non plus.

C'est là, dans ces locaux mis à la disposition du général de Gaulle par Winston Churchill, que le mouvement des Français libres allait s'organiser et la reconquête prendre son essor. Carlton Gardens, rue étroite et calme qui traverse la place de Waterloo, compte déjà de nombreuses statues : Edouard VII, Georges VI, Franklin, le marquis de Curzon, ancien vice-roi des Indes, Frédérick, duc d'York, d'autres.

Charles de Gaulle les rejoindra officiellement, mercredi 23 juin, lorsque la reine mère Elizabeth aura dévoilé la statue de bronze de l' « homme du 18 juin », au cours d'une cérémonie marquant l'amitié franco-britannique. Jacques Chirac et Philippe Séguin, entourés d'une bonne douzaine de « gaullistes historiques », seront présents. C'est une statue de 2,65 mètres de haut, représentant le général à l'âge de 49 ans, lorsque, arrivant à Londres, il entrait *« dans l'aventure, comme un homme que le destin jetait hors de toutes les séries »* .

De sa main gauche légèrement ouverte, le chef de la France libre indique l'entrée du numéro 4. Sur le mur de la façade, le texte de l'affichette qui, en juin et juillet 1940, allait fleurir sur les murs de Londres, est reproduit sur une plaque de marbre gris : *« A tous les Français. La France a perdu une bataille. Mais la France n'a pas perdu la guerre! »* .

Devant cette plaque commémorative, chaque 18 juin depuis la fin de la guerre, le texte intégral de l'« Appel » est lu. Flanqués des porte-drapeaux, les représentants diplomatiques de la France, civils et militaires, écoutent, entourés d'un groupe – chaque année plus clairsemé – d'anciens des FFL (Forces françaises libres) et d'une poignée de Britanniques. Le drapeau tricolore orné de la croix de Lorraine flotte alors dans le ciel de Londres. C'est seulement le 22 juillet 1940 que le général de Gaulle s'est installé à Carlton Gardens. A son arrivée, sur instruction de Winston Churchill, lord Colyton avait mis à sa disposition un appartement à St. Stephen's House, près de la Chambre des communes, mais celui-ci allait vite devenir trop exigu.

Lorsque, ce 17 juin 1940 en fin d'après-midi, de Gaulle se présente au 10, Downing Street, en compagnie du général Spears, représentant personnel du premier ministre britannique auprès du gouvernement français, Churchill est assis dans son jardin, où il profite du soleil. A la vue de son visiteur, il se lève et, rapporte Spears, *« son sourire de bienvenue était chaud et amical »*. Il ne le sera pas toujours... De Gaulle avait atterri à 12 heures 30 sur l'aéroport de Heston, en provenance de Bordeaux, accompagné de son aide de camp, Geoffroy de Courcel. Le départ s'était effectué dans des conditions presque dramatiques, même s'il est vrai que, sur ce point, Spears a grossi le trait, comme le souligne Jean Lacouture dans la biographie qu'il a consacrée à de Gaulle.

L'exil et « l'aventure »

Craignant d'être arrêté sur ordre du général Weygand, « le connétable » a brouillé les pistes pour fuir la France et regagner – cette fois définitivement – l'Angleterre, où il se trouvait la veille. Le 16 juin en effet, après de difficiles délibérations du cabinet de guerre, c'est à lui que revient la tâche de téléphoner à Paul Reynaud, le président du conseil, qui se trouve à Bordeaux, pour lui lire cet incroyable texte qui scelle l'union de la France et de l'Angleterre. Paul Reynaud n'en croyant pas ses oreilles, c'est Churchill, rapporte Spears, qui prend le combiné et confirme un projet qui est surtout destiné à entraîner la France à poursuivre la guerre contre l'Allemagne.

La joie de Reynaud sera de courte durée : isolé par les partisans de la capitulation, il devra, au cours de la même journée, abandonner ses fonctions, au profit du maréchal Pétain. Entre-temps, de Gaulle est revenu à Bordeaux grâce à un avion prêté par Churchill. A son arrivée, il apprend le changement de gouvernement et comprend que la France s'est incliné. L'exil et l' *« aventure »* commencent donc. *« Poursuivre la guerre? Beaucoup*, écrira le général dans ses « Mémoires de guerre », *ne voulaient pas qu'elle fût autre chose qu'un concours donné, par une poignée de Français, à l'Empire britannique demeuré debout. Pas un instant, je n'envisageai la tentative sur ce plan-là. Pour moi, ce qu'il s'agissait de servir et de sauver, c'était la nation et l'Etat. »* Lors de cette entrevue du 17 juin, il expose ses plans à Churchill, demande de l'aide, et l'obtient. *« Naufragé de la désolation sur les rivages de l'Angleterre, qu'aurais-je pu faire sans son concours? Il me le donna tout de suite et mit, pour commencer, la BBC à ma disposition »*. Ainsi, c'est dans un petit appartement de Seymour Street que, le 18 juin, dans l'après-midi, Elisabeth de Miribel, qui est une amie de Geoffroy de Courcel, après avoir peiné à déchiffrer l'écriture du général, tapera à la machine l' « Appel du 18 juin ». Le soir même, le texte fameux, mais si peu entendu, est diffusé : *« Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français... »*.

Les Français libres se mettent au thé

Gibson Parker, technicien de la BBC, raconte ce moment historique : *« Il fixait le micro comme s'il était la France personnifiée et comme s'il voulait l'hypnotiser. »* Les jours suivants, rapporte Elisabeth de Miribel, *« j'ouvris la porte aux premiers résistants, tout en assurant le secrétariat »*. La formule est lapidaire. A St Stephen's House, puis à Carlton's Gardens, le mouvement de la France libre ne prendra que lentement son essor. Peu à peu, des hommes de l'île de Sein aux marins de Narvik, en passant par les rescapés de l'enfer de Dunkerque, les Français arrivés en Grande-Bretagne sont dirigés vers le quartier général de de Gaulle. Helen Long, qui occupait les fonctions de secrétaire-interprète-réceptionniste à Carlton Gardens, se souvient d'avoir distribué des plans de la capitale à ces nouveaux arrivants qui, pour la plupart, ne parlaient pas anglais.

Juliette O'Reilly (ex-Ducatillon) se rappelle l' *« enthousiasme extraordinaire »* qui régnait dans les bureaux dispersés sur les sept étages de l'immeuble, et aussi que le général *« savait juger la valeur des gens d'un simple coup d'œil »*. L'ambiance, à *Carlton Gardens, est celle de* l'espoir et du travail. Lors des pauses, les Français libres se mettent au thé, lequel est distribué dans les bureaux *par des secrétaires qui poussent* des tables roulantes. A l'heure du déjeuner, tout le monde (sauf le général) se retrouve à la cantine : les repas étaient bons et de « style français », précise Percy Grieve, et ils étaient arrosés de vin (portugais), à la demande expresse de Churchill.

Percy *Grieve*, ancien magistrat et parlementaire, montre fièrement la photo que lui a dédicacée de Gaulle. Civil, il avait été mis à la disposition *du général par Churchill*, avec pour mission de convaincre les Britanniques qu'une partie de la France, aussi limitée soit-elle, était toujours en guerre. Devenu chef du Bureau des conférences, il envoya des émissaires aux quatre coins de la Grande-Bretagne pour parler de la Résistance et de l' « homme du 18 juin ». *« Je suis devenu fonctionnaire de la France libre*, sourit-il. *Ce furent les 18 mois les plus passionnants de ma vie. »* Un autre expert en « relations publiques », Richmond Temple, sera également désigné pour « peaufiner » l'image de de Gaulle auprès du public britannique.

Alors qu'à la « popote de l'aviation », sur Great Peter Street, on croise Pierre Closterman et le commandant Mouchotte, à Carlton Gardens, ceux qui allaient devenir les « gaullistes historiques » entourent le général de Gaulle : René Pleven, Maurice Schuman, René Cassin, Gaston Palewski, André Diethelm, Hettier de Boislambert, le général Catroux, Jacques Soustelle, bien d'autres...

A l'entrée de l'immeuble, des sacs de sable sont disposés et des soldats contrôlent les laissez-passer. Les futurs *« Free French »* sont passés au crible, à la fois par les services de sécurité britanniques du SOE (*Special Operations Executive*) et par le BCRA (*Bureau central de renseignement* et d'action) que dirige André Dewavrin (le colonel Passy), par crainte d'une « cinquième colonne » allemande. Au rez-de-chaussée, la « poste militaire de la France libre » est mis en place par le capitaine Ducatillon, grâce aux messages de la BBC et aux « facteurs parachutistes »

Dans Londres souvent soumis au black-out, les Français se retrouvent parfois dans Soho, à l'« Ecu de France », chez « Rose » ou même au « Café royal », où Germaine Sablon (la sœur de Jean) entonne la « Chanson des Résistants ». Au mois d'août, les forces françaises enrôlées dans les unités de de Gaulle regroupent tout juste 7 000 hommes, et « le Connétable » continue à se plaindre de la lenteur avec laquelle la logistique et l'aide britannique (pourtant réelle) lui sont fournies. Ainsi, tout en restant, sur le fond, empreintes d'admiration réciproque, ses relations avec Churchill se tendent. Le premier ministre britannique, qui lui non plus n'est pas toujours d'humeur égale, a des raisons d'être agacé par la superbe du chef de la France libre.

Dès le 27 juin, quatre jours après avoir été une nouvelle fois reçu par Churchill, de Gaulle envoie cette lettre nerveuse au premier ministre : *« Depuis cette date, il ne m'a pas été donné de pouvoir commencer réellement l'organisation des éléments de la résistance française en territoire britannique. Cependant, le temps passe et le temps est précieux. (...) Il est urgent de me donner les moyens de constituer une Légion française volontaire. »*

Churchill se plaindra du ton comminatoire de celui qu'il ne veut pas considérer *« comme le représentant d'une France captive et prostrée, ni d'ailleurs d'une France qui avait le droit de décider librement de son avenir. Je savais*, ajoute-t-il dans ses *Mémoires, qu'il n'était pas un ami de l'Angleterre, mais j'ai toujours reconnu en lui l'esprit et les conceptions que le mot « France » évoquera éternellement tout au long des pages de l'histoire. Je comprenais et j'admirais, tout en m'en irritant, son attitude arrogante. »*

De Gaulle, pour sa part, n'hésitera pas à stigmatiser la *« duplicité de la politique de Londres »*, voire *« l'attitude hypocrite »* des *« Anglais, alliés vaillants et solides, mais fatigants »*. Ces épithètes sont aujourd'hui oubliées. Pour la plupart des Britanniques, de Gaulle, comme le souligne Percy Grieve, *« est un grand homme d'Etat, un rebelle qui a réussi à donner à la France une place à la table des Grands, à la fin de la guerre »*. C'est cette image du chef de la France libre que le sculpteur Angela Conner a voulu emprisonner dans le bronze. Dans son atelier londonien encombré de bustes et de mobiles, elle définit ainsi le fil conducteur qui l'a guidé dans son travail : *« C'était un homme qui méprisait l'impossible. »*

LAURENT ZECCHINI

Les prêts ét

Logements et services

HISTOIRE

heures londoniennes
eneral de Gaulle

mercredi 23 juin
Carlton Gardens
général

[illegible]

Le Monde

EDUCATION ◆ CAMPUS

Les prêts étudiants au bon cœur des régions

Un rapport au ministre de l'enseignement supérieur invite les collectivités locales à compléter le système des bourses

LE ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche avait demandé, en avril dernier, au directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) de dresser le bilan du plan social étudiant mis en œuvre depuis deux ans et de lui faire des propositions d'action. Au-delà de recommandations classiques – poursuite de l'effort de construction de logements pour étudiants, réhabilitation des résidences existantes, développement des restaurants universitaires, voire attribution sur critères sociaux de l'allocation de logement à caractère social *(lire encadré ci-dessous)*, – le rapport rendu public, mardi 22 juin, par Albert Prévos suggère la mise en place, en faveur des étudiants, d'un système de prêts bonifiés par les régions et garantis par l'Etat.

Le constat est connu. Les bourses d'enseignement supérieur ne sont *pas suffisantes pour financer le coût* réel d'une année d'études universitaires. Le montant de l'aide la plus importante accordée par l'Etat est, aujourd'hui, de 17 244 francs par an alors que les frais induits par une année universitaire sont estimés à près du double (environ 30 000 francs). Estimant que l'Etat, pour des raisons budgétaires évidentes, ne peut rattraper ce retard, M. Prévos propose de mettre à la disposition de tous les étudiants (boursiers ou non) un dispositif complémentaire.

L'Etat avait déjà tenté, en 1991, de développer les prêts aux étudiants. L'affaire s'était soldée par un échec *cuisant : sur les trente-six* mille prêts mis sur le marché par les banques, soixante-quatre seulement ont été contractés dans toute la France. Il est vrai que leur taux d'intérêt était supérieur d'un ou deux points à ceux des prêts habituellement offerts aux étudiants par les établissements bancaires.

Le rapport Prévos s'efforce d'éviter de retomber dans le même piège. Partant du principe qu'*« un prêt social est un prêt sans intérêt »*, il propose de mettre les collectivités locales, et notamment les régions, à contribution. Ces dernières seraient donc invitées à prendre en charge les intérêts des emprunts des étudiants. La garantie du prêt pourrait, elle, être assurée par l'Etat, en complément ou non de sociétés mutualistes. Le caractère social de ces prêts serait assuré par leur mode d'attribution. Le directeur du CNOUS estime que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) *« seraient tout à fait désignés pour établir, à partir des critères qu'ils appliquent aux candidats aux bourses d'enseignement supérieur dont ils assurent la gestion, une liste des étudiants éligibles aux prêts sociaux régionaux »*. Ainsi, les candidats boursiers, comme ceux qui se situent juste au-dessus des plafonds fixés et qui n'ont pas droit à une aide directe de l'Etat mais effectuent leurs études dans des conditions financières difficiles, seraient sélectionnés avec toutes les garanties d'impartialité nécessaires.

Dans cette hypothèse, les sommes empruntées seraient limitées aux deux tiers du budget nécessaire pour une année universitaire, soit 20 000 francs par an, renouvelable trois fois. Ces prêts seraient gérés par un organisme bancaire. Les remboursements, différés d'un an au moins après l'année du dernier versement, *s'étaleraient sur une durée* double de celle du prêt, soit six années, tout en tenant compte de la situation professionnelle de l'étudiant. La gestion de ce prêt à l'échelon régional devrait, selon l'auteur du rapport, permettre d'éviter au maximum les non-remboursements, grâce à l'effet de proximité.

Inégalités géographiques

Ce dispositif comporte néanmoins certains risques. Le premier est celui de sérieuses inégalités entre les régions. Il n'est pas sûr que des régions qui accueillent beaucoup d'étudiants alors qu'elles sont en proie à des difficultés économiques, comme le Nord-Pas-de-Calais, aient les moyens de financer un tel dispositif. M. Prévos prévoit, sans entrer *dans les détails, la mise en place* d'un fonds inter-régional de péréquation ou d'une aide de l'Etat en faveur de la région concernée.

Enfin, si le rapport précise que ces prêts sociaux doivent être une possibilité supplémentaire de financement des études, le risque demeure de voir l'Etat considérer ces *emprunts comme une partie de* l'aide sociale qui est proposée aux étudiants. Selon M. Prévos, ces prêts doivent être réservés aux étudiants inscrits en licence et en maîtrise, et donc suffisamment assurés de la poursuite de leurs études pour envisager de s'endetter. Ils sont, dans l'esprit du rédacteur du rapport, complémentaires des bourses distribuées actuellement par l'Etat aux étudiants de deuxième cycle les plus défavorisés – 76 000 bourses ont été distribuées en 1992 en licence et en maîtrise – et ne sauraient s'y substituer.

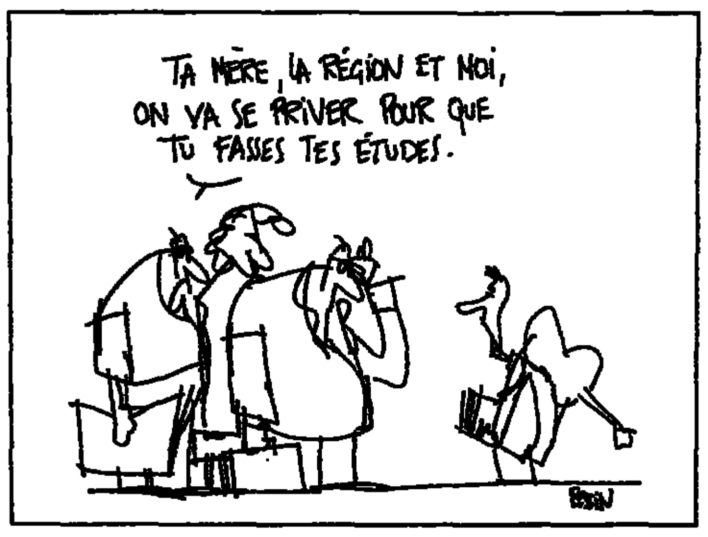

TA MÈRE, LA RÉGION ET MOI, ON VA SE PRIVER POUR QUE TU FASSES TES ÉTUDES.
PESSIN

Pour lui, ce système, par le ballon d'oxygène qu'il fournirait aux étudiants de second cycle, permettrait de concentrer les efforts de l'Etat sur les premiers cycles. Le développement du nombre et du montant des bourses d'enseignement supérieur réservées aux nouveaux inscrits à l'université deviendrait prioritaire.

Le rapport propose même, pour ces étudiants, l'institutionnalisation d'un droit à l'erreur qui leur permette de conserver l'aide directe de l'Etat après un premier échec, contrairement au dispositif actuel. Cette *« année joker »*, selon les termes utilisés par M. Prévos coûterait, d'après les études de la *direction des enseignements supérieurs*, 400 millions de francs par an, mais sa mise en œuvre permettrait de limiter les abandons. De même, le rapport suggère, concernant les critères d'attribution de ces aides directes, de prendre en compte des paramètres actuellement négligés.

François Fillon, lors de son intervention devant la Conférence des présidents d'université, jeudi 17 juin, avait clairement indiqué qu'il souhaitait *« défendre l'égalité des chances pour les étudiants qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire en premier cycle. L'effort de l'Etat pour ces bourses d'enseignement supérieur doit continuer à croître en nombre et en montant »*. Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est aussi déclaré favorable au dispositif de prêts sociaux régionaux pour les inscrits en deuxième cycle universitaire et à la proposition de M. Prévos d'un plan épargne-formation, comparable au plan épargne-logement.

En période de récession économique et de contraintes financières fortes, le gouvernement ne sera-t-il pas tenté de faire des choix : aux étudiants en premier cycle, les bourses d'enseignement supérieur attribuées sur critères sociaux ; à ceux de deuxième cycle, les prêts sociaux garantis par l'Etat et bonifiés par les régions ; enfin aux inscrits en troisième cycle, les bourses sur critères universitaires ? Auquel cas, les étudiants en licence et en maîtrise seraient le maillon faible de la chaîne, soumis à la bonne volonté des autorités régionales.

MICHÈLE AULAGNON

Lire également page 14 l'article sur les prêts étudiants en Europe

Logements et services

Prenant acte de l'extrême diversité du milieu étudiant, M. Prévos estime que les jeunes qui poursuivent des études dans l'enseignement supérieur sont aujourd'hui *« plus nombreux, moins fortunés, plus isolés et plus inquiets pour leur avenir professionnel »* que leurs aînés. Le plan social étudiant, mis en œuvre à partir de mars *1991*, a eu l'avantage de les placer sur le devant de la scène universitaire. Dans le souci de poursuivre *cette dynamique, l'auteur* du rapport fait une série de propositions, qui s'ajoutent aux prêts sociaux bonifiés par les régions et au plan d'épargne-formation.

Le directeur du CNOUS estime nécessaire, concernant les aides financières directes, de maintenir en expansion le système des bourses. Le nombre d'allocations distribuées doit continuer à augmenter ainsi que leur montant. Leur gestion pourrait cependant être *assurée par les* CROUS, comme c'est déjà le cas pour quinze d'entre eux. Ce transfert de compétence permet la mise en place d'un dossier social de l'étudiant, qui simplifie les démarches et permet une certaine transparence.

Il n'est pas question non plus de mettre en cause l'existence du Fonds de solidarité universitaire (16 millions de francs par an), ni celle des prêts d'honneur *(30 millions de francs par an)*. Ces aides exceptionnelles accordées aux étudiants, relativement peu coûteuses par rapport à l'ensemble des sommes en jeu, sont gérées avec souplesse et peuvent être attribuées rapidement.

Au sujet des aides indirectes, le rapport suggère que le rythme de la construction de résidences universitaires soit maintenu. En 1992-1993, les CROUS ont livré 8 000 lits supplémentaires. Aujourd'hui, 9 % des étudiants sont logés dans des cités gérées par ces organismes. M. Prévos souhaiterait que la gestion des nouveaux logements proposés sur le marché soit confiée aux CROUS, seuls capables, à ses yeux, d'assurer une distribution sur critères sociaux de ces constructions. Les promoteurs privés qui interviennent sur ce secteur ne sont pas toujours mus par ce seul *souci. Enfin, des opérations de* réhabilitation des résidences existantes sont jugées nécessaires ainsi qu'une étude sur les questions de sécurité.

La restauration universitaire a considérablement amélioré ses capacités d'accueil et les services qu'elle offre. Des améliorations qualitatives sont proposées ainsi qu'une meilleure liaison avec les autorités universitaires. Dans les villes où il n'existe pas d'infrastructures particulières, comme dans un certain nombre d'antennes délocalisées, il est suggéré de mettre en œuvre une politique d'agrément avec un certain nombre de restaurateurs locaux.

Concernant les maisons de l'étudiant, le rapport reprend l'idée de certains syndicats d'étudiants qui avaient souhaité l'adoption d'une charte, définissant clairement l'entité « maison de l'étudiant » et donnant un poids certain aux étudiants dans la gestion quotidienne. Enfin, le rapport préconise une déconcentration plus large au profit des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, une idée qui a déjà été *reprise au vol par François Fillon*, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. A.

PLUS PRES DU COEUR, IL ATTIRE LES PLUS GROS NAVIRES ET LES MARCHANDISES LES PLUS DIVERSES, GRACE A SES EQUIPEMENTS SPECIALISES, LA FIABILITE ET LA QUALITE DE SES SERVICES.

PORT DE ROUEN VALLEE DE SEINE

RESSOURCES

هكذا من الأصل

L'Europe des étudiants à découvert

Dans tous les pays de la Communauté, les dispositifs de financement des études montrent leurs limites

EN matière d'aide aux étudiants, la marge de manœuvre est désormais étroite. Entre le souhait de permettre l'accès à l'enseignement supérieur à un plus grand nombre de jeunes, le désir de mettre fin à toute discrimination sociale et financière et les contraintes budgétaires qui s'imposent aux gouvernements, le compromis est souvent douloureux.

La recherche d'un équilibre n'est pas propre à la France. Dans les douze pays de la Communauté économique européenne, les gouvernements tâtonnent, expérimentent de nouvelles formes d'aides moins coûteuses pour les finances publiques, annoncent des coupes franches sur certaines lignes budgétaires et prennent alors le risque d'être confrontés à de puissants mouvements de protestation.

Certes, les situations sont fort différentes de Lisbonne à Rome, de Glasgow à Marseille. Entre l'élitisme d'une université britannique et le gigantisme des établissements espagnols, entre le nombre encore restreint d'étudiants en Grèce et la décentralisation mise en place en Italie, des nuances demeurent. Néanmoins, un plus petit dénominateur commun s'impose aujourd'hui : dans chacun de ces pays, le dispositif d'aide sociale aux étudiants est frappé de plein fouet par la crise. Et il n'existe, à l'échelle européenne, ni remède ni potion magique

S'il doit y avoir un symbole de la crise qui ébranle les systèmes européens d'aides aux étudiants, il se trouve sans aucun doute aux Pays-Bas. Jusque récemment, la Hollande a fait figure d'exemple pour tous ceux qui souhaitaient un dispositif respectueux du désir d'instruction et d'autonomie des jeunes. Depuis 1986 en effet, chaque étudiant, quelle que soit la situation financière de sa famille et ses résultats aux examens, percevait directement une allocation, équivalente à un salaire mensuel. Généreux, ce système devint rapidement un gouffre financier.

Selon une étude réalisée pour le compte de la Communauté économique européenne, un étudiant hollandais revient deux à trois fois plus cher à la collectivité qu'un étudiant français. L'augmentation du nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur, le fait qu'un certain nombre d'entre eux prolongent leurs études, ont rendu nécessaire de douloureux arbitrages.

Le gouvernement néerlandais cherche donc à faire des économies. Pour commencer, il limite le nombre d'années d'études financées par cette allocation. Protestations des étudiants. Le montant de l'aide est ensuite diminué en échange d'une carte de transports valable sur l'ensemble du réseau ferré. Manifestations. Mais les étudiants plient. Puis la société de transport nationalisée se plaint qu'ils « abusent » du train et leur « passe » devrait prochainement être réduit.

La fin du modèle néerlandais

Au début du mois de mai, la crise atteint son paroxysme. Le gouvernement annonce alors que les conditions d'attribution de l'aide directe vont être revues et sans doute corrigées à la baisse. Les revenus familiaux devraient être pris en compte. Cette fois, les étudiants en font un *casus belli*. Devant l'ampleur des protestations, aucune décision concrète n'a encore été prise, mais il est désormais clair pour chacun que l'exemple néerlandais a vécu.

Partout en Europe le problème se pose. En Grande-Bretagne, en 1988 le gouvernement de Margaret Thatcher décide de modifier le mode de financement des études. Des allocations sociales – logement, chômage – sont supprimées, rendant précaires la situation de certains étudiants dans un pays où l'enseignement supérieur est très coûteux. Les parents, dont les revenus dépassent un certain niveau, sont obligés de fournir une aide financière à leur enfant. Les bourses voient leur montant et leur nombre diminuer fortement et sont progressivement remplacées par des prêts.

Les effets pervers de cette transformation se manifestent aujourd'hui. Contraints de contracter des prêts d'un montant important, un certain nombre d'étudiants se retrouvent dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts, dont le montant était illimité. Ils sont en situation de faillite personnelle.

Scénario différent en Italie. Pour avoir voulu, au début des années 80, transférer aux régions d'importantes compétences de l'Etat en matière d'aides aux étudiants, la péninsule italienne voit exploser la cohérence de son système. L'inégalité règne, notamment en ce qui concerne le logement. 2 % des étudiants sont logés en résidences universitaires, telle est la – dérisoire – moyenne nationale. Ce chiffre n'a en fait aucun sens lorsqu'on le compare avec la réalité sur le terrain : 1 500 places à Perugia pour 18 000 étudiants, 300 places offertes à Naples pour 100 000 inscrits à l'université.

En fait, aucun système n'est satisfaisant. Au Portugal, la trop grande priorité accordée à l'aide directe montre ses limites. En Allemagne l'équilibre est rompu depuis la réunification. Les étudiants originaires de l'ancienne Allemagne de l'Est sont pratiquement tous aidés, dans la mesure où leurs revenus sont inférieurs au plancher fixé par les textes. Théoriquement, la moitié des sommes perçues doivent être remboursées, le reste étant assimilé à une bourse d'études. Mais un nombre de plus en plus important d'étudiants sont dans l'incapacité de remplir cette obligation.

Au moment où un nombre croissant d'étudiants effectuent une partie de leurs études dans un autre pays que le leur, la réponse à cette crise des dispositifs d'aide sociale pourrait être commune. Vaste ambition, au moment où l'Europe est taraudée par les tentations protectionnistes.

M. A.

Douche écossaise pour les IUFM

Contestés par la majorité, les instituts universitaires de formation des maîtres suscitent les vocations

DEUX, trois, voire cinq fois plus de candidats aux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) selon les disciplines et les académies, et moitié plus en moyenne en un an : les directeurs des IUFM se frottent les yeux pour mieux y croire. La hausse des demandes d'inscription dans leurs établissements bat tous les records depuis leur création en 1991 (1). Une augmentation spectaculaire qui ne peut être que de bon augure pour les futurs concours de recrutement d'enseignants ; d'autant plus qu'une forte hausse des inscrits aux concours avait déjà été constatée pour la présente session de 1993 (+ 22 % aux concours externes du second degré).

Les chiffres sont saisissants (2). Début juin, comparativement à la même époque en 1992, l'IUFM de Montpellier enregistrait cinq fois plus de candidats à l'inscription en première année pour la préparation au professorat des écoles ! Paris, une hausse de 170 %. Besançon, de 157 %. Limoges, de 120 %. Lyon et Caen, de 100 %. Le mouvement n'épargne aucune académie, y compris les académies traditionnellement déficitaires en candidats : Amiens compte ainsi 300 % d'augmentation d'inscriptions, toujours pour la seule préparation au concours du professorat des écoles, mais aussi 53 % de demandeurs supplémentaires pour la préparation aux différents concours de recrutement du second degré (CAPES) et 30 % aux concours du technique.

A l'IUFM de Nancy-Metz, on comptabilisait, tous concours confondus, 2 911 préinscriptions en 1992. On en comptait fin mai 6 647. A Versailles, on dénombrait au 24 mai, 12 500 connexions au serveur télématique gérant les préinscriptions contre 5 500 l'année précédente (80 % des connexions ont été suivies d'un dossier). A Lille, un peu moins de 2 000 dossiers avaient été reçus pour préparer les CAPES en 1992. 2 500 avaient déjà été enregistrés cette année, fin mai. La demande porte sur toutes les disciplines, y compris sur les disciplines techniques pointues, habituellement pauvres en candidats. Lille comptait ainsi 35 demandes de dossier en technologie contre 11 l'an passé. 100 en génie électrique, contre 29 en 1992.

C'est donc peu de dire que les places deviennent chères dans les IUFM. A Orléans-Tours, le nombre des prétendants à la préparation au professorat des écoles a doublé chaque année. 700 candidats en 1991, 1 400 en 1992 et enfin 2 800 dossiers déposés au 10 juin pour toujours seulement 630 places. A Paris, 1 950 dossiers viennent en concurrence pour 350 places disponibles. En conséquence, pour la préparation des concours de recrutement, les IUFM doivent désormais se livrer à une plus grande sélection des dossiers.

Garantie de l'emploi

Pourquoi ce succès ? L'augmentation multiple des inscriptions (un étudiant peut s'inscrire dans plusieurs académies en même temps) ne suffit pas, bien entendu, à l'expliquer. Garantie de l'emploi oblige, la crise a poussé, à l'évidence, nombre d'étudiants vers la fonction publique enseignante. De surcroît, comme l'explique Bernard Cornu, directeur de l'IUFM de Grenoble et président de la Conférence des directeurs d'IUFM, *« la meilleure image des métiers de l'enseignement et la meilleure lisibilité des parcours de la formation menant à ces métiers qu'apportent les IUFM »* n'y sont peut-être pas étrangères.

Quoi qu'il en soit, l'annonce de ces premiers résultats tombe à point nommé. Une commission d'experts présidée par le professeur André Kaspi doit remettre, avant la fin du mois de juin, un rapport dressant l'état des lieux, à la demande de MM. Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Donnant le ton, le ministre de l'enseignement supérieur n'a pas ménagé ses critiques sur les IUFM le 17 juin, devant les présidents d'université (*le Monde* du 19 juin). *« Ils n'ont pas répondu à l'attente »*, a souligné François Fillon, qui précisait cependant, contrairement à ce qu'avaient claironné plusieurs responsables politiques de droite avant les élections législatives, qu'il n'était plus question de les supprimer.

En voulant éviter un nouveau *« débat idéologique »*, François Fillon ne fait, somme toute, qu'emboîter le pas aux principaux détracteurs des IUFM. Très sévères lors de leur mise en place – il est vrai effectuée au pas de charge, comme le démontraient conjointement un rapport sénatorial et un rapport de l'inspection générale en 1992, – les critiques s'étaient faites plus diffuses au fil du temps.

L'Académie des sciences, par exemple, particulièrement virulente au moment de la création des IUFM, exhortait finalement les universitaires, à la dernière rentrée, à *« s'investir activement »* dans leur fonctionnement. Rappelant la *« misère »* des conditions de travail, le rôle *« très nuisible »* de la didactique et ses craintes sur la préparation de la maîtrise et de l'agrégation, la vénérable assemblée n'en estimait pas moins qu'*« il serait très regrettable que les universitaires rejettent les IUFM comme des corps étrangers, alors que leur investissement plus important dans les IUFM les ferait avancer dans la bonne direction »*.

Fantasmes et réalités

Force a été, pour beaucoup, de faire la part des fantasmes et de la réalité. Le mythe du *« moule unique »*, censé *« uniformiser »* la formation des maîtres du premier et du second degré, ne résiste pas à l'examen des plans de formation. Et il est curieux de voir le ministre de l'enseignement supérieur enfourcher comme cheval de bataille la lutte contre la formation dite commune *(« qui ne se justifie pas »)*, quand on sait que celle-ci ne représente, selon les académies, qu'une vingtaine d'heures en moyenne, sur l'année, alors que la formation d'un futur professeur des lycées et collèges comporte globalement entre 400 et 700 heures, dont 250 heures au minimum (pour les littéraires) et 550 heures au maximum (pour les scientifiques) de formation strictement disciplinaire, dispensée en université.

Tout cela, bien sûr, ne saurait écarter les véritables problèmes que pose notamment la formation des futurs professeurs des écoles, sommés, après avoir obtenu une licence spécialisée, de redéployer leurs compétences sur douze disciplines et de faire preuve de polyvalence.

Peu en reste, les directeurs d'IUFM avaient déjà, quant à eux, formulé treize propositions d'amélioration du dispositif de formation en février dernier, parmi lesquelles le renforcement du caractère universitaire des IUFM, la mise en place d'un dispositif d'évaluation objective en rapport avec leur statut d'établissements autonomes d'enseignement supérieur et leur inscription dans le cadre de la contractualisation des établissements d'enseignement supérieur.

Finalement, il ne se trouve guère plus que la Société des agrégés pour demander aujourd'hui la suppression des IUFM et soutenir qu'*« ils ne contribuent nullement à l'amélioration de la qualité du recrutement puisque 60 % des élèves des IUFM ont été refusés au CAPES de 1992 »*. En fait, si 64 % des étudiants inscrits en IUFM ont effectivement été refusés aux concours du second degré en 1992, cela ne peut faire oublier qu'ils étaient donc... 36 % à les réussir. Contre 21 % seulement pour ceux qui se présentaient hors IUFM (3). Avant la création des IUFM, le taux de réussite au CAPES s'élevait à 33 %. Mais tout reste, il est vrai, perfectible.

JEAN-MICHEL DUMAY

---

(1) Les instituts universitaires de formation des maîtres ont été créés expérimentalement en 1990 à Lille, Grenoble et Reims, puis généralisés à l'ensemble des académies en 1991.

(2) Chiffres provisoires, la clôture des inscriptions étant variable pour chaque IUFM, certains enregistrant les demandes jusqu'à la rentrée de septembre.

(3) En 1992, 30 627 candidats se sont inscrits aux différents CAPES (externes), et 8 772 ont été reçus. Les élèves des IUFM ont représenté la moitié des candidats inscrits au CAPES et les deux tiers des reçus. Le taux de réussite fait un bond à 66 % pour les élèves inscrits en IUFM qui bénéficient d'une allocation. Il est de 71 % pour les candidats inscrits en IUFM préparant le concours d'aptitude au professorat des écoles et seulement de 11 % pour les inscrits hors IUFM.

Le brevet breton n'aura pas lieu

Présentant une série de mesures destinées à « lutter pour la préservation des langues et cultures de France », Jack Lang, alors ministre de l'éducation et de la culture, avait annoncé le 7 janvier que les candidats au brevet des collèges pourraient, dès cette année, présenter une épreuve en langue régionale. Parmi la trentaine de collégiens concernés en Bretagne, les onze élèves de troisième de la filière bilingue du collège Charles-Le-Goffic de Lannion se frottaient donc les mains de pouvoir composer en breton pour l'épreuve d'histoire-géographie. Ce qu'ils faisaient en cours depuis quatre ans.

Seulement voilà. Le 11 juin, soit moins de trois semaines avant le début des épreuves, le rectorat a fait savoir aux parents d'élèves qu'il n'y aurait finalement pas d'épreuves en breton, exceptée la traditionnelle option langues. Motif : les textes officiels n'ont pas suivi l'annonce ministérielle médiatisée. Imparable. Sophiste, le rectorat aurait indiqué que l'enseignement étant bilingue, les élèves se devaient de pouvoir composer leur épreuve d'histoire-géographie... en français. Logique. Les élèves, eux, digèrent mal cependant ce brevet « sans-garantie-du-gouvernement ».

J.-M. Dy.

Un entretien avec Didier Dacunha-Castelle

« Le Conseil national des programmes a servi de bouc émissaire », nous déclare le président du CNP, qui a présenté sa démission

« Vous souhaitez quitter la présidence du Conseil national des programmes mis en place il y a trois ans par Lionel Jospin. Pour quelles raisons ?

– Mon départ est dû à mon souci de reprendre à plein temps mes activités universitaires. J'avais souhaité, en 1990, un mandat de trois ans, et j'ai, par conséquent, en avril dernier, proposé à François Bayrou de me décharger de mes responsabilités.

» Ma décision n'est pas liée au contexte politique. Un organe indépendant comme le CNP se doit d'examiner avec un *a-priori* positif les mesures proposées par le pouvoir politique quel qu'il soit. Cela étant, le procès du CNP a été dressé bien avant l'alternance politique par des gens qui ont aujourd'hui des responsabilités importantes dans la nouvelle équipe ministérielle. Qu'il s'agisse de l'association Créateurs d'école ou de la commission présidée par l'inspecteur général Septours et chargée de préparer les décisions de François Bayrou sur le lycée, le CNP a été violemment attaqué. J'ai le sentiment que le CNP a servi de bouc émissaire, les véritables enjeux étant ailleurs.

– Quel bilan tirez-vous de ces trois années ?

– Conformément à la loi d'orientation de juillet 1989, nous avons tenté de construire peu à peu une institution indépendante pour mener la réflexion sur les grandes évolutions du système et des contenus d'enseignement. C'est cela qui est important : qu'au-delà des alternances politiques il y ait un lieu de débat indépendant, permettant de proposer les grandes orientations, obligeant les disciplines à travailler ensemble et pointant les dysfonctionnements les plus criants. Je dois d'ailleurs remercier Lionel Jospin, qui a toujours respecté scrupuleusement la liberté de pensée des membres du Conseil, même lorqu'elle le plaçait en porte-à-faux.

» L'autre atout du CNP est de mêler des professionnels d'origine et de disciplines diverses. Que des professeurs au Collège de France et des instituteurs, des universitaires et des enseignants de lycée professionnel discutent et travaillent ensemble, c'est une véritable innovation.

» Nous avons essayé de dégager des priorités d'action sur le système éducatif en évitant deux grands classiques de la démagogie : réclamer à tout propos des moyens supplémentaires ou, à l'inverse, estimer que tout peut se régler par le qualitatif.

» Prenons un exemple : la suppression de la physique-chimie en sixième-cinquième, qui a été le premier dossier auquel nous avons été confrontés. Supprimer cet enseignement et proposer un réaménagement complet de l'enseignement des sciences était assez courageux. Le problème à résoudre, dans ce cas, était celui du cloisonnement trop important et trop précoce des disciplines, comme la technologie et la physique, la chimie et la biologie, cloisonnement qui engendre un formalisme excessif. Cette même dérive aboutit à ce que, actuellement, la direction des écoles met au point un « programme » de géométrie pour l'école maternelle !

– Et sur les lycées ?

– Il est intéressant de rappeler que notre rapport sur le lycée a été voté à une très large majorité par le Conseil supérieur de l'éducation. Le CNPF, les deux associations de parents d'élèves, la CGT, la CFDT l'ont voté, ce qui prouve que c'était, malgré tout, une base de débat raisonnable. La discussion sur les lycées, en réalité, n'a pas eu lieu. Décider qu'on crée trois filières, seize ou vingt-cinq, ce n'est pas l'enjeu décisif.

» Le lycée ne doit pas être le dernier maillon d'un vaste système de tri. L'essentiel est ailleurs. Former tous les élèves au travail individuel et en groupe est incompatible avec des horaires excessifs. Approfondir le sens des disciplines est incompatible avec formalisme et bachotage. Faire des choix responsables nécessite de pouvoir s'essayer. C'est sur ce plan que le niveau a baissé au lycée.

– Ah bon, le niveau baisse ?

– La question du niveau est complexe, mais on ne peut s'en tenir aux fantasmes et jouer avec des chiffres sur l'illettrisme, par exemple, qui varient de un à quatre selon les analyses. Il faut arrêter de faire du débat sur le niveau un combat politique.

» Le problème central est celui de l'enseignement et de la maîtrise du français, à tous les niveaux, y compris dans le supérieur. L'horaire en a été réduit, à l'école et au collège, du fait de l'introduction de nouvelles disciplines. Cela au moment où un nombre croissant d'élèves accèdent à l'enseignement secondaire long. Il est clair que l'inspection générale n'a pas su ou pu impulser les changements nécessaires et que les objectifs et les contenus de cet enseignement sont restés adaptés à une certaine « élite ». Pour les enfants des milieux favorisés, l'apprentissage du français est une *« appropriation de leur culture naturelle »*, selon l'expression de J.-F. Hallé, alors que pour les autres il s'agit d'une inculcation, toujours difficile.

Les irréductibles de l'inspection générale

» Il n'y a pas de magie dans ce domaine. Mais il est essentiel de développer la recherche et de s'appuyer sur des expériences remarquables, telles que celles engagées par des municipalités pour soutenir les élèves en difficulté, en particulier dans les zones à problèmes. Faute de quoi l'on verra se dessiner cette école à deux vitesses, déjà programmée par certains pour le collège. Enfin, il faut éviter de faire du catastrophisme : ce n'est pas le niveau des connaissances qui est responsable du chômage, mais bien le chômage qui est source de difficultés supplémentaires pour les enfants, et donc pour l'école.

– Avec le recul, on a l'impression que l'inspection générale continue à avoir la maîtrise des contenus d'enseignement et des programmes. Cela ne place-t-il pas le CNP dans une position très inconfortable ?

– Sur la rédaction des programmes, le CNP n'a pas eu de véritable influence, contrairement à ce que son nom laisse entendre et à ce qu'affirme abusivement la commission Septours. Ce sont les directions pédagogiques du ministère qui passent commande aux groupes techniques mis en place pour confectionner les programmes de chaque discipline. Si de nouveaux programmes de français du lycée ne sont pas proposés aujourd'hui, c'est tout simplement parce que la direction des lycées n'en a pas passé commande au groupe. Le CNP n'a rien à voir là-dedans.

» Sur les programmes qui ont été rédigés, nous avons donné des avis souvent positifs mais critiques : ils restent trop lourds, et la cohérence interdisciplinaire est insuffisante. Ils marquent néanmoins un progrès considérable par rapport aux programmes existants. Les enseignants qui constituent ces groupes ont fait un travail impressionnant.

» Le rôle du CNP est autre. Pour définir la place d'une discipline, il faut accepter un très large regard sur cette discipline. Je ne crois pas que ce soit aux mathématiciens seuls de décider ce que doivent être les maths dans toutes les filières. Ce n'est pas sérieux. Or, ce travail de désenclavement a été à peine ébauché, faute de temps, mais aussi, en partie, en raison du blocage de certains secteurs de l'administration et de l'inspection.

» Son doyen a fait des efforts remarquables pour permettre à l'inspection générale d'assurer les nouvelles missions d'évaluation que lui a fixées la loi d'orientation. Cependant elle compte un carré d'irréductibles qui cherchent à bloquer toute évolution. Et on a augmenté la confusion en y nommant, en nombre excessif, d'anciens responsables de cabinets ministériels, particulièrement au cours des derniers mois. Il y a une fraction dure à l'inspection qui veut à la fois évaluer, concevoir les programmes et continuer à écrire les manuels. Or, une institution ne peut pas à la fois être juge et décideur. C'est comme si la Cour des comptes faisait et exécutait le budget de l'Etat. C'est un non-sens. »

Propos recueillis par
GÉRARD COURTOIS
et **CHRISTINE GARIN**

Le Monde
ÉDITIONS
La guerre des six jours ?
5-10 juin 1967
La guerre du Kippour ?
6-25 octobre 1973
Les accords de Camp David
?
Consultez
L'HISTOIRE
AU JOUR LE JOUR

L'Université tou

Boo

ɔssaise pour les IUFM

Fantasmes
et realites

-Castelle

L'Université toujours recommencée

Le débat parlementaire qui s'ouvre, jeudi 24 juin, sur l'enseignement supérieur risque de relancer de vieilles querelles

L'UNIVERSITÉ française sortira-t-elle jamais des imbroglios juridiques et des réformes institutionnelles où elle s'empêtre depuis trop longtemps? Guérira-t-elle de cette maladie dont elle semblait convalescente depuis quelques années et où risquent de la replonger les projets de la majorité? Le débat parlementaire qui s'ouvre, jeudi 24 juin, à l'Assemblée nationale, sur une proposition de *loi* visant à permettre aux universités de déroger à la loi Savary sur une quinzaine d'articles essentiels (*le Monde* du 12 juin), autorise à poser la question.

Cette initiative parlementaire, engagée en plein accord avec le gouvernement, témoigne d'une remarquable persévérance de la droite universitaire, qui n'a jamais admis la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur, comme elle n'a jamais dépassé le traumatisme plus lointain de 1968.

Depuis dix ans, en effet, le conflit est ouvert, avec ses phases spectaculaires *et ses périodes d'accalmie.* C'est le projet de loi sur l'enseignement supérieur, présenté par M. Savary au printemps 1983, qui remit le feu aux poudres et déclencha un étonnant tir de barrage. Utilisant tous les artifices de la procédure parlementaire, poussant le droit d'amendement jusqu'à l'obstruction, les cadets de la droite ne reculèrent, à l'époque, devant aucun argument, dénonçant les menaces de *« mainmise politico-syndicale sur tout l'enseignement supérieur »*, les risques d'*« endoctrinement »*. Avec le recul, cela prête à sourire. Sur le moment, l'opposition de droite se prit au jeu, déposa 2 150 amendements (un record absolu), bagarra pendant des mois pour retarder l'échéance.

A peine de retour au pouvoir, après l'alternance de mars 1986, l'offensive reprit, de grande envergure. Balayant les aménagements en douceur envisagés par *MM. Monory et Devaquet* dans un premier temps, les plus acharnés convainquirent le premier ministre, Jacques Chirac, de mettre à bas l'édifice encore fragile de la loi Savary et de construire une nouvelle cathédrale législative. Six mois plus tard, le mouvement des étudiants de novembre-décembre réduisait à néant ce nouvel échafaudage.

Frappe chirurgicale

Le gouvernement était acculé à une défaite en rase campagne, miné par ses maladresses autant que par ses contradictions : plutôt que de se contenter de retoucher l'organisation des pouvoirs à l'intérieur des universités – le point qui lui tenait le plus à cœur, – la majorité de l'époque avait voulu pousser le bouchon trop loin, proposant l'augmentation des droits d'inscription et un dispositif plus sélectif d'entrée à l'université. Déjà perçait le vieux débat entre les jacobins, soucieux de renforcer leur main-mise *sur le système d'enseignement supérieur*, et les libéraux, désireux de déverrouiller le système et d'engager les universités sur le chemin de l'autonomie.

Loin de désarmer après cet échec, le nouveau ministre de l'enseignement supérieur, Jacques Valade, cherche, tout au long de 1987-88, à gagner du temps et laisse les universités *s'installer dans une situation* extravagante : quand la gauche revient aux affaires en 1988, après la réélection de François Mitterrand, un tiers des universités n'ont pas encore appliqué la loi Savary, un tiers ne l'a mise en œuvre qu'à moitié et un tiers seulement a été jusqu'au bout du processus.

Et après quelques semaines d'hésitation, Lionel Jospin, le nouveau ministre, finit par taper du poing sur la table. En quelques mois, tout *le monde rentre dans le rang*, les nouveaux statuts universitaires sont adoptés, les conseils élus. Et le monde universitaire semble enfin décidé à passer à des choses plus sérieuses : l'accueil de centaines de milliers d'étudiants supplémentaires, l'articulation avec les besoins de l'entreprise, l'amélioration, par la voie contractuelle, des relations avec l'Etat, la modernisation de la gestion des établissements.

Et voilà qu'à peine de retour, la droite ouvre à nouveau le dossier, prenant le risque d'interrompre le cessez-le-feu des cinq dernières années. Certes, avec le temps et l'expérience, la volonté de revanche s'est patinée. Et l'opposition d'hier, majorité aujourd'hui, a manifestement affiné la méthode : elle a abandonné le tir de barrage et opté pour la frappe chirurgicale. Bref, elle a beaucoup appris de ses déboires passés.

Elle a compris, tout d'abord, les mérites de l'initiative parlementaire. Non seulement cela permet d'aller *plus vite et de sauter l'obstacle de* l'examen préalable par le Conseil d'Etat. Cela esquive également le risque de voir attaché le sort d'une réforme au nom du ministre en exercice. Deuxième enseignement retenu : en engageant le débat dès maintenant, la majorité évite ces tergiversations qui conduisirent, au printemps 1986, à reporter à l'automne l'examen de la réforme. Avec les conséquences que l'on sait. L'actuelle proposition de loi, discutée en fin de session, a toutes chances d'être adoptée au moment où les universités seront vides. C'est évidemment plus prudent.

Un clivage profond

En outre, l'actuelle proposition de loi, en écartant le scénario d'une réforme globale de l'Université, joue habilement sur la notion d'autonomie des établissements. En invitant les universités qui le souhaitent, et *elles seules, à s'engager sur la voie* de dérogations à la loi Savary, la majorité et le gouvernement peuvent commodément fractionner d'éventuelles oppositions et justifier les entorses à la loi. Comment récuser ces « assouplissements », dès lors que tel ou tel établissement les aura adoptés à la majorité?

Enfin, il est évident que cette médecine douce proposée à la communauté universitaire tient compte des évolutions en profondeur de ces dernières années. Le développement, *depuis 1989, de la politique contrac*tuelle et quadriennale entre les universités et l'Etat a favorisé l'émergence de projets d'établissement et renforcé le rôle des présidents et de leurs équipes, rendant d'autant plus pesants, au quotidien, le carcan de la loi Savary comme la tutelle de l'administration.

De même, l'engagement de plus en plus sensible des régions sur le terrain de l'enseignement supérieur, le rôle mieux reconnu de la dimen*sion professionnelle des formations* universitaires ont favorisé de nouveaux partenariats, avec les collectivités locales et les entreprises, et ouvert de nouvelles marges de manœuvre et d'innovation pour les universités.

Bref, le climat n'est pas défavorable, et l'affaire paraît mieux engagée que jamais. Reste à la majorité, si elle veut être vraiment convaincante et réussir en douceur là où elle a échoué bruyamment il y a quelques années, à surmonter la contradiction fondamentale de son projet : comment plaider l'autonomie des éta*blissements, l'initiative locale,* quand, dans le même temps, on introduit, pour toute demande de dérogation à la loi actuelle, un contrôle *a priori* par le ministère de l'enseignement supérieur? C'est-à-dire un contrôle d'opportunité par le pouvoir politique et parisien.

Il est vrai que cette double tentation – liberté locale, contrôle national – n'est pas propre à la droite. Le clivage est profond et renvoie, à gauche également, à deux traditions, deux cultures, presque deux modèles, symbolisés d'un côté par l'université napoléonienne, de l'autre par *le mythe américain. Toute la* question, aujourd'hui, est de savoir si le meilleur moyen de dépasser ce clivage consiste à reposer le problème des structures de pouvoir au sein des universités, au risque de réveiller, à tous les niveaux, de vieilles querelles de clans.

GÉRARD COURTOIS

RÉPÈRES

AGRICOLE. Du fait de la réforme du baccalauréat annoncée le 7 juin par le ministre de l'éducation nationale et applicable à partir de la session 1995, les diplômes de l'enseignement agri*cole font peau neuve. L'ancien bac D'* (sciences agronomiques et techniques) devient le bac scientifique à spécialité biologie-écologie, soit l'un des cinq bacs de la série « S », aux côtés des dominantes math, physique, sciences de la vie et de la terre et *technologie industrielle. Ce nouveau* bac concerne environ 2 500 élèves. Par ailleurs, deux baccalauréats technologiques sont créés à partir des anciens brevets de technicien agricole (BTA), diplômes de niveau bac donnant accès aux études supérieures (*BTS notamment*). *Le BTA généraliste* est ainsi transformé en bac « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » (STAE), et le BTA « transformation des produits alimentaires » en bac « sciences et technologies du produit alimentaire » (STPA). *Ces deux bacs concernent* 3 500 élèves. A terme, les 15 000 candidats à la trentaine de brevets de techniciens agricoles verront leurs diplômes renouvelés, soit en bacs technologiques soit en bacs professionnels. Contrairement aux bacs *généraux et technologiques qui dépen*dent du ministère de l'éducation, l'enseignement agricole, qui dépend du ministère de l'agriculture, conserve le contrôle en cours de formation, jugé comme une avancée intéressante.

ÉCOLOGIE. Pour la rentrée universitaire 1993, la filière écologie de l'uni*versité Paris-VIII-Saint-Denis, qui déli*vrait déjà un certificat de spécialité en écologie, met en place un diplôme d'université d'écologie humaine et appliquée. Ce diplôme n'a pas pour vocation de former des écologues ou des écologistes, mais de fournir un complément de formation à des étudiants à plein-temps ou à des salariés (fonctionnaires territoriaux, géographes, aménageurs, responsables d'associations, élus locaux, etc.). L'enseignement porte notamment sur l'histoire des protecteurs de la nature, les textes législatifs en matière d'environnement, les sciences naturelles, les espèces et les espaces protégés, *les enjeux politiques et économiques* de l'environnement.

► **Renseignements : Daniel Edel, *Paris-VIII, département de géographie.* Tél. : 49-40-64-66.**

IMMIGRATION. *Combien d'étran*gers vivent en France? Qu'est-ce que le regroupement familial, le droit d'asile, le droit du sol? Comment peut-on être étranger sans être immigré? L'hebdomadaire *Textes et documents pour la classe* (TDC), publié par *le Centre national de documentation* pédagogique, répond à toutes ces questions dans sa dernière livraison. Ce dossier ne rend évidemment pas compte des derniers développements de l'actualité, particulièrement mouvante. Mais il fournit les éléments de *réflexion indispensables à une* approche scolaire de ces questions complexes. Réalisé par Patrick Weil, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, il a été réalisé avec la collaboration du Fonds d'action sociale (FAS) et de la direc*tion de la population et des migrations* du ministère des affaires sociales.

► ***Textes et documents pour la classe*, 21, square Saint-Charles, 75012 Paris. Tél. : (1) 40-02-03-33.**

LONDRES. Les chercheurs et les étudiants français en mal d'hébergement à Londres peuvent avoir recours à la Maison de l'Institut de France, installée à deux pas de Hyde Park. Les places sont peu nombreuses (14 chambres), mais l'adresse est bonne et les prix modiques (23 livres sterling pour la nuit *et le petit déjeuner*, 15 livres pour les étudiants).

► **Institut de France, Mme Valette Viallard, *23, quai Conti*, 75006 Paris. Tél. : 44-41-44-41.**

POINT DE VUE

Boomerang

par Jean-Yves Mérindol

TREIZE députés viennent de déposer, en plein accord avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur, une proposition de loi visant à autoriser de larges dérogations aux dispositions législatives en vigueur, c'est-à-dire à la loi Savary, promulguée en janvier 1984, après quelques correc*tions imposées par le Conseil* constitutionnel.

Il n'est pas sans intérêt de noter que ce dernier avait été saisi, à l'époque, par plusieurs députés que l'on retrouve parmi les signataires *de l'actuelle proposition de loi* : MM. Barrot, Guichard, Peyrefitte et Pinte, auxquels on pourrait ajouter M. Millon *qui, pour des raisons* tactiques, n'a pas signé la récente proposition de loi mais a joué un rôle actif dans cette initiative parlementaire.

Un esprit simple pourrait croire que le texte présenté aujourd'hui par ces parlementaires est en accord avec les arguments qu'ils utilisaient en 1983 pour contester la loi Savary. Deux exemples démontrent qu'il n'en est rien.

Le premier concerne le contrôle par le ministre des décisions des établissements. La proposition de loi stipule que *« les statuts et leurs modifications sont transmis au ministre chargé de l'enseignement supérieur. Sauf observations de sa part dans le délai de deux mois, ils sont considérés comme approuvés »*. Cette formulation n'est pas anodine. La loi Faure de 1968 indiquait que l'effet des délibérations des conseils pouvait être suspendu par le recteur chancelier *« jusqu'à décision du ministre de l'éducation nationale, qui doit statuer dans les trois mois »*.

Cette conception d'une autonomie très encadrée disparaît en 1984 puisque la loi Savary précise que *« les délibérations des conseils entrent en vigueur sans approbation préalable »*. Cependant *« le chancelier peut saisir le tribunal administratif d'une demande tendant à l'annulation des décisions ou délibérations qui lui paraissent entachées d'illégalité. Le tribunal statue d'urgence »*.

Trous de mémoire

Tout à leur opposition virulente à la loi Savary, les parlementaires signataires de la saisine du Conseil constitutionnel appuient leur requête sur l'argument suivant : les pouvoirs ainsi conférés au chancelier *« seraient contraires à l'autonomie de l'établissement et donc à la liberté d'enseigner »*. A la suite d'une argumentation précise, définissant ce que peut être un contrôle respectant l'autonomie, le Conseil rejeta finalement leur demande, après *avoir souligné que « l'exercice du pouvoir ainsi conféré au chancelier est lui-même, de plein droit, soumis au contrôle du juge »*, ce qui permet de considérer qu'il n'en résulte aucune atteinte à *des règles ou principes de valeur* constitutionnelle.

Or que stipule l'actuelle proposition de loi? Elle confie au ministre la liberté d'approuver les délibérations statutaires – ce qui lui donne le pouvoir de les désapprouver – sans qu'il ait à plaider l'illégalité ou sans que le juge ait à trancher. Le ministre pourrait, par exemple, s'opposer aux dérogations qui lui paraîtraient contraires *« au caractère national des diplômés »*. On a du mal à comprendre. En effet, le ministre est déjà totalement maître des diplômes nationaux puisque, *aux termes de la loi, c'est lui qui « habilite à cet effet les établissements »*. Les autres diplômes, *propres à chaque université*, n'ont à relever d'aucun *« caractère national »*, notion sans définition juridique.

On voit bien, sur ce premier exemple, que le dispositif proposé *entraînerait un recul de l'autonomie*. La *« liberté d'enseigner »* et *« l'autonomie de l'établissement »* que certains parlementaires faisaient mine de défendre il y a dix ans, paraissent bien loin. Etonnants trous de mémoire. Surprenante plasticité de l'argumentation.

Un deuxième exemple n'est pas moins instructif. Le Conseil constitutionnel a élevé en 1984 – au terme d'un raisonnement hardi – au rang de principe constitutionnel l'indépendance des professeurs. Cette décision, qui répondait au vœu des parlementaires signataires de *la saisine*, s'impose désormais à tous. Le Conseil d'Etat a su, depuis, veiller à ce que les textes *pris en application de la loi, y compris* en vertu de dispositions dérogatoires – pour les écoles normales supérieures ou les grands établissements, – respectent ce principe.

Supposons que la proposition de loi soit adoptée et qu'un jour le ministre approuve des dispositions *dérogatoires* contraires à cette *décision*, par exemple pour la composition des conseils d'université. Techniquement, c'est tout à fait possible : l'absence de consultation préalable du Conseil d'Etat (du *simple* fait qu'il s'agit d'une proposition de loi parlementaire et non d'un projet de loi gouvernemental) et *les très longs délais de jugement* des recours (certains, datant de 1987, ne sont pas encore exami*nés*) peuvent permettre *dans les* faits de contourner assez facilement les décisions du Conseil *constitutionnel. Mais on voit bien,* là encore, que l'indépendance des professeurs, vigoureusement plai*dée il y a dix ans, ne semble plus* peser très lourd aujourd'hui.

Les auteurs de la proposition de *loi qui va être examinée par l'As*semblée nationale dès cette *semaine s'exposent donc à se voir opposer le texte de saisine de* 1983 *dont* plusieurs furent signataires. L'ironie de ce constat est *toutefois tempérée par un peu* d'amertume. Les établissements, qui attendent des mesures plus *pragmatiques* et moins juridico-statutaires, risquent de faire les frais des incohérences et fausses solutions dues à cette proposition de loi.

► **Jean-Yves Mérindol est professeur de mathématiques à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg.**

LYCEE LA FONTAINE
75016 PARIS
Tél.: 16 (1) 46 51 31 21

PREPA HEC
CONCOURS D'ADMISSION DIRECTE
2ème Année

ESCP
CONCOURS D'ADMISSION 1°ANNEE
(diplômes du 1°cycle)

STAGE D'ETE
EN COLLABORATION AVEC LE CNED
19 JUILLET - 21 AOUT 1993

Réunion d'information au Lycée
26 juin 10 H

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CNED DE VANVES

Avec Le Monde
sur Minitel - par téléphone

Admissibilité :

ESIGELEC

36.15 LEMONDE - 36.70.30.70

GROUPE eslsca
3e CYCLES SPÉCIALISÉS
Un plus pour votre formation en Management

Ces 5 programmes d'un an dispensés
par un corps professoral et des spécialistes experts
vous assurent une formation de haut niveau
dans les domaines les plus porteurs du management

FINANCE ET NÉGOCE INTERNATIONAL-TRADING
INGÉNIERIE FINANCIÈRE
MANAGEMENT DES ENTREPRISES
GESTION DE PATRIMOINE
EXPERTISE ET CONTROLE DE GESTION

Renseignements : 3e cycles spécialisés GROUPE E.S.L.S.C.A.
1, rue Bougainville, 75007 Paris – Tél. : (1) 45-51-32-29

ÉCOLE SUPÉRIEURE LIBRE DES SCIENCES COMMERCIALES APPLIQUÉES
Fondée en 1949 – Reconnue par l'Etat

Le 2ème Cycle
Gestion du Personnel et des
Ressources Humaines

IGS institut de gestion sociale

Demain vous serez en entreprise :

- Responsable du Personnel
- Responsable de la Formation
- Responsable du Recrutement
- Directeur des Ressources Humaines

11 mois d'enseignement
7 mois de stage en entreprise

CONCOURS
6 JUILLET 1993

GROUPE IGS

Admission : Titulaire d'un DEUG, DUT, BTS, Licence.
Concours : Sessions 1993 : Avril, Juin, Septembre
Renseignements tél : (1) 47.57.31.41
IGS, 120 rue Danton 92300 Levallois-Perret
[illegible]

Nom ____________ Prénom ____________
Age ____________ Niveau d'études ____________
Adresse ____________
Code Postal ____________ Ville ____________ Tél. ____________
souhaite recevoir une brochure détaillée du 2ème cycle de Gestion du Personnel
IGS, 120 rue Danton 92300 Levallois-Perret - Tél (1) 47.57.31.41 Le Monde / 23 JUIN 93

هكذا من الإصل

ÉCONOMIE

BILLET

Le linge sale de la BERD

L'« affaire » de la BERD n'en finit plus. Deux mois se sont écoulés depuis que le « marblegate » a éclaté et chaque jour ou presque apporte une nouvelle rumeur, une accusation inédite, notamment dans les colonnes du *quotidien britannique Financial Times*. D'ordinaire plutôt loquace, Jacques Attali s'est retranché dans le silence, en attendant la remise, le 15 juillet, du rapport d'un comité d'audit. Celui-ci devra déterminer si, oui ou non, la Banque chargée d'assister l'ancienne Europe communiste pour sa transition vers l'économie de *marché a privilégié des* dépenses de fonctionnement somptuaires – notamment le fameux hall en marbre – par rapport aux prêts aux pays en transition.

Mais ce n'est pas, loin de là, le seul enjeu dont l'imposant immeuble de la City londonienne renvoit l'écho . Quelles que soient les critiques formulées à *l'encontre de son budget, la* BERD existe bel et bien. *L'affrontement en cours pour* son contrôle en est la meilleure preuve.

A la création de la Banque en 1990, les actionnaires ne se sont jamais précisément accordés sur les missions de la nouvelle institution. Doit-elle se concentrer sur l'aide au secteur privé, alors que certains Etats, notamment parmi ceux issus de l'ex-URSS, ont des infrastructures extrêmement *sous-développées ? Doit-elle* répartir uniformément ses crédits entre les Etats alors que les demandes et les besoins sont multiformes ? Que M. Attali termine ou non son mandat de président, il est important de savoir si le pouvoir au sein de la Banque sera sous peu dévolu aux Etats-Unis ou si la CEE, actionnaire majoritaire, conservera un contrôle plus important.

Il y a trois ans, Ernest Stern, actuellement numéro 2 de la *Banque mondiale et considéré* comme étant favorable aux thèses américaines, avait refusé le poste de vice-président de la BERD, finalement attribué à un Américain, Ron Freeman. Celui-ci se trouve désormais en conflit presque ouvert avec M. Attali, et, s'il venait à être remplacé par M. Stern, éventuellement dans le cadre de structures remaniées, *nul doute que ce dernier* exigerait un pouvoir accru. Il serait bien sûr excessif de parler d'une mainmise américaine sur la BERD, mais le rôle du président s'en trouverait restreint.

Comme c'est souvent le cas, les problèmes de fond risquent d'être résolus dans l'urgence. Une situation fréquente aussi *bien dans les organismes* internationaux qu'au sein des gouvernements ou des entreprises privées. Il reste à espérer que les actionnaires de la BERD trouveront les bases d'un compromis qui, s'il n'est pas parfait, ne joue pas au détriment de la reconstruction *de l'Europe de l'Est*.

FRANÇOISE LAZARE

Pour freiner le dérapage du déficit budgétaire

Le gouvernement britannique s'attaque à l'« Etat providence »

Alors que l'Europe continentale s'enfonce dans la récession, l'économie britannique manifeste une vitalité presque exemplaire. Les signes encourageants coexistent cependant avec un fort déficit public. Pour le réduire, le gouvernement doit *augmenter la pression fiscale ou* réduire les dépenses, c'est-à-*dire s'attaquer au welfare state*, cet « Etat-providence ».

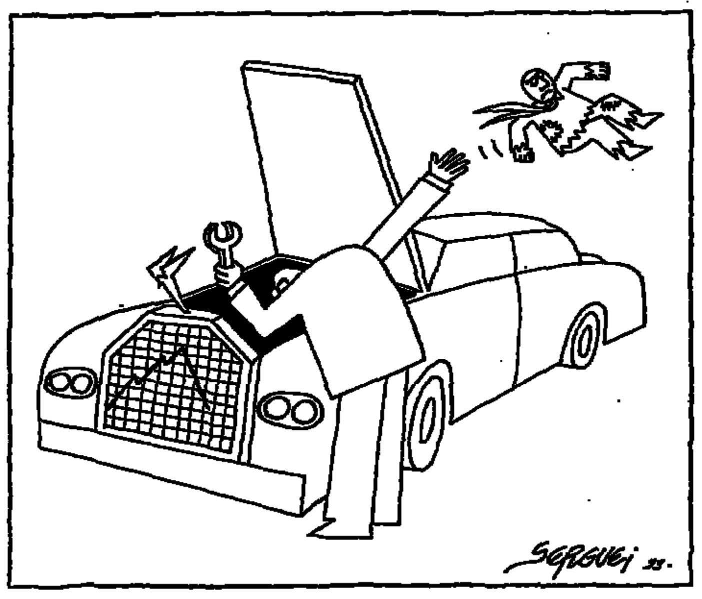

LONDRES

de notre correspondant

De nouveau, certains experts et éditorialistes se laissent aller à ce travers bien connu consistant à prendre prétexte d'une poignée d'indices favorables pour envisager un avenir économique radieux. Le *Times* estimait récemment que le reste de l'Europe *devrait suivre* l'exemple britannique, et annonçait que le *« Made in Britain »* pourrait bien devenir l'*« estampille de qualité »* s'agissant d'une politique économique couronnée de succès. *The Economist* lui-même s'interrogeait : s'agit-il d'un *« boom » ?* Cet optimisme est en partie fondé, puisque la Grande-Bretagne apparaît comme un îlot – potentiel – de prospérité dans une Europe qui s'enfonce de plus en plus dans la récession.

Le nouveau chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, peut ainsi affirmer avec plus d'assurance que son prédécesseur que son pays a devant lui *« la perspective de plusieurs années de croissance soutenue et d'augmentation de l'emploi »*, bien que l'évolution des finances publiques du Royaume-Uni oblige à un constat nettement plus circonspect. Un boom ? Ce serait aller bien vite en besogne, mais il est vrai que l'étonnante courbe déclinante du chômage – celui-ci a de nouveau reculé en mai, *pour le quatrième mois consécutif*, – autorise des espoirs. La Grande-Bretagne a « perdu » 80 000 chômeurs depuis février, ce qui ramène le total à 2,91 millions, soit 10,4 % de la population active.

D'autre part, les craintes que l'on pouvait formuler depuis la forte dévaluation de la livre sterling, s'agissant de l'augmentation des prix, ne se sont pas – encore – matérialisées : en mai, l'inflation a maintenu son rythme du mois précédent, soit 1,3 %. Enfin, la production manufacturière a progressé de 0,7 % en avril, ce qui entraîne une amélioration de 2,2 % sur trois mois et, théoriquement, de 9 % sur un an. Bref, la conjoncture économique tend à démontrer que le pari d'une croissance fragile mais soutenue, et surtout non inflationniste, peut être tenu. L'exemple du secteur automobile, dont la production a augmenté de 23,8 % en avril, est cependant préoccupant. *Outre que ce bon résultat est presque* essentiellement dû aux marques japonaises (Nissan, Toyota, Honda), il s'inscrit en parallèle d'une baisse de 23,5 % de la prodution automobile allemande.

Une potion amère encore inconnue

On mesure ainsi la fragilité de la reprise britannique, laquelle ne pourra pas ne pas être affectée par la récession qui frappe les économies continentales, comme en atteste le creusement du déficit commercial (4,5 milliards de livres (1) au cours des quatre premiers mois de l'année). Or, cette évolution, qui montre mieux que des discours à quel point la Grande-Bretagne est « ancrée » en Europe (plus de 60 % des exportations britanniques sont destinées aux pays de la CEE), pourrait, paradoxalement, être aggravée par une reprise de la demande domestique, compte tenu de la forte dépendance extérieure de la Grande-Bretagne pour ses produits de consommation courante.

Certes, pour l'instant, tout va bien : les exportations britanniques, fortement aidées par la « dévaluation compétitive » de la livre, des gains de productivité, des coûts de production et une situation sociale favorables (voir l'affaire Hoover), progressent. Mais si la récession en Europe s'approfondit, le « miracle » dont parlent certains deviendra mirage... Dans son premier discours, le 15 juin, le chancelier de l'Echiquier s'est abs*tenu de dévoiler les ingrédients de* la potion amère qu'il va devoir prescrire pour réduire un déficit public atteignant 50 milliards de livres cette année. Il s'est borné à souligner qu'*« aucun chancelier conservateur ne peut accepter longtemps l'obligation d'emprunter 1 milliard de livres chaque semaine »*.

Ses objectifs (maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 % à 4 %, restaurer l'équilibre des *finances publiques, favoriser* une reprise durable) sont semblables à ceux de son impopulaire prédécesseur, Norman Lamont, mais, en filigrane, leurs priorités diffèrent. M. Clarke veut profiter d'un environnement économique favorable pour « pousser » la croissance, *quitte à prendre quelques risques* avec l'inflation. Il est encouragé par les avis des économistes qui assurent – imprudemment – que la bataille de l'inflation est virtuellement gagnée, et conseillent au gouvernement de donner un coup de pouce à la reprise par une nouvelle *baisse des taux d'intérêt. L'objectif* serait de soutenir les ventes de détail – dont la progression reste médiocre – et d'encourager l'investissement industriel.

Le chancelier de l'Echiquier est soucieux de ne pas dilapider les succès remportés sur le front de l'inflation, mais il ne perd pas de vue que celle-ci n'est pas une fin en soi. *Ce qui importe, a-t-il* souligné, c'est le commerce, générateur de prospérité. M. Clarke, qui raisonne davantage en « politique » que M. Lamont, n'a pas indiqué comment il va porter un coup d'arrêt à cette boulimie des dépenses de l'Etat, qui ont augmenté *de 17 % en cinq ans. L'alternative* est cependant simple : augmenter les impôts ou réduire les dépenses, voire agir sur les deux fronts. Avec diplomatie, il a fait remarquer qu'*« aucun chancelier prudent ne peut considérer que la pression fiscale est quelque chose qui doit toujours baisser »*, ce qui a suffi à faire bondir l'aile droite du parti conservateur, représentée par *les partisans de lady Thatcher*.

Une universalité inadaptée

Les *tories incarnant*, traditionnellement, le parti de la baisse des impôts, le gouvernement ne dispose pas dans ce domaine d'une grande liberté de manœuvre. Celle-ci est moins restreinte s'agissant de la réduction des dépenses de l'Etat. Comme des économies *suffisantes ne seront pas obtenues* par une simple compression des dépenses militaires et des budgets des gouvernements locaux, le gouvernement a résolu de s'attaquer au *welfare state*, cet « Etat-providence » qui englobe la santé, l'éducation et la sécurité sociale. La récession a en effet entraîné une forte augmentation du budget de la sécurité sociale, qui représente à lui seul plus de 80 milliards de livres.

Le système mis en place par lord Beveridge au lendemain de la seconde guerre mondiale, qui consistait en une prise en charge collective de ceux qui souffrent du chômage, de la maladie et de la pauvreté, n'est plus considéré, par bien des économistes, comme *adapté à la situation économique* de la Grande-Bretagne, notamment à ses contraintes budgétaires et à la *philosophie ultra-libérale de ses* gouvernements. Depuis plusieurs semaines, un vif débat s'est développé (y compris au sein du gouvernement) entre partisans et adversaires d'une remise en cause du *welfare state*, et de son principe d'universalité au nom duquel, riches ou pauvres, les Britanniques ont droit aux mêmes prestations.

Tour à tour, des « fuites » gouvernementales ont désigné les principales prestations qui seraient victimes expiatoires de l'austérité budgétaire : on parle ainsi de l'augmentation des tarifs d'ordonnance médicale, de celle des frais d'hospitalisation et de la limitation, voire de l'imposition, du *invalidity benefit* auquel peuvent prétendre tous ceux qui sont dans l'impossibilité de travailler à la suite d'une maladie de longue durée. Le premier ministre a récemment fait remarquer que le nombre de bénéficiaires du *invalidity benefit* est passé de 750 000 à 1,5 million en dix ans, alors que, dans ce laps de temps, le niveau de santé des Britanniques s'est *nettement* amélioré... Bref, le budget de cette prestation, qui est passé de 1,5 à plus de 6 milliards de livres, est particulièrement visé. Mais une telle réforme du *welfare state* constitue une réforme radicale.

Pour la mener à bien, John Major a besoin d'un soutien sans faille de sa majorité parlementaire. Or dans ce domaine comme dans d'autres, sa liberté de manœuvre est étroite. Lorsqu'elle était au pouvoir, Mme Thatcher disposait d'une majorité de plus de cent voix, et d'un parti largement « godillot ». Aujourd'hui, la majorité de M. Major est réduite à dix-huit voix et, sur un nombre grandissant de questions, le gouvernement est obligé de négocier l'approbation *d'un parti dont une* minorité (les fidèles de Margaret Thatcher) a acquis une « culture de la rébellion ». M. Major n'ignore pas que le soutien public que lui a récemment accordé son prédécesseur en estimant que le moment n'était pas venu de contester l'au*torité du premier ministre, était* purement tactique.

La droite du parti tory ne souhaite pas déstabiliser M. Major, parce qu'elle n'a pas actuellement de candidat crédible à lui opposer : Michael Portillo et Michael Howard (respectivement secrétaire au Trésor et ministre de l'intérieur) ne sont pas considérés comme « prêts » à prendre la relève. Aux « eurosceptiques » comme aux autres, M. Major doit cependant faire accepter une austérité budgétaire devenue urgente. Les caciques du parti tory lui font valoir que celle-ci est dangereuse sur le plan politique : à Christchurch, où doit avoir lieu prochainement une élection parlementaire partielle, on compte 34 % de retraités, lesquels auraient toutes les raisons de réagir négativement si le *invalidity benefit* était remis en cause. Contraintes politiques et budgétaires, la quadrature du cercle pour John Major...

LAURENT ZECCHINI

---

(1) Une livre sterling = environ 8,30 F.

Un déficit de plus de 23 milliards de francs

Pertes record aux Lloyd's de Londres

LONDRES

de notre correspondant

« Des résultats globalement inacceptables et qui ne doivent jamais se répéter » : cette promesse, et la mine contrite avec laquelle David Rowlands, président des Llyod's, a annoncé, mardi 22 juin, des pertes financières en 1990 (établies avec trois ans de retard pour tenir compte des remboursements de *sinistres*) de *2,91* milliards de livres (1), pour le numéro un mondial de l'assurance, constituaient une piètre consolation pour les principaux intéressés, les *names*.

Ceux-ci, qui sont de riches particuliers membres d'un ou de plusieurs syndicats d'assurances du Lloyd's, assistent en effet, pour la troisième année consécutive, à la dilapidation *de* leur capital, *et* beaucoup sont ruinés : le déficit était de 2,06 milliards de livres en *1989 et* de *510 millions* de livres en 1988. Or, jusqu'à la réforme, annoncée en avril dernier, du grand marché d'assurance-réassurance, les *names* étaient responsables sur leur fortune personnelle des profits et pertes de la compagnie.

En moyenne, les quelque 28 700 *names* qui étaient souscripteurs en 1990 subissent des pertes d'environ 100 000 livres chacun. Parmi eux, figurent plusieurs dizaines de parlementaires (*le Monde* du 8 juin). M. *Rowlands a souligné à quel* point ces mauvais résultats représentent l'heure la plus noire de l'histoire, vieille de 305 ans, de la maison d'assurances londonienne, mais il a *insisté* pour que les *names* continuent à apporter leur soutien à la compagnie : les actions en justice *lancées* contre les responsables des groupes de syndicats en faillite risquent de se prolonger pendant de nombreuses années, a-t-il insisté, et peu nombreux, au *bout du compte, seront* les *names* qui pourront récupérer une partie de leur fortune.

L. Z.

---

(1) Une livre sterling = environ 8,30 francs.

Le syndicat allemand au secours de l'économie

IG Metall veut axer sa stratégie sur une plus grande coopération dans les entreprises

FRANCFORT

de notre correspondant

Les syndicats allemands savent être puissants mais raisonnables. Quelques semaines après avoir déclenché une grève dans la métallurgie des nouveaux Länder de l'Est et avoir obtenu satisfaction sur l'essentiel de ses revendications de salaires, IG Metall, le plus grand syndicat de branche en Allemagne, propose un revirement de *stratégie*. Klaus Zwickel, son nouveau président, a indiqué, mardi 22 juin, qu'aux demandes d'augmentations salariales devront se substituer dans les années à venir plus de coopération dans les entreprises. Moins d'argent, mais plus de pouvoir.

Les salariés doivent chercher à obtenir plus d'influence sur les conditions générales de travail, a expliqué M. Zwickel : *« La réforme des contrats salariaux doit offrir plus d'humanité et d'efficience, mais doit aussi chercher à mieux garantir l'emploi. »*

Par ce revirement, IG Metall entend apporter sa contribution à la reprise économique et, à plus long terme, à la consolidation de la compétitivité du pays, à un moment où les critiques se multiplient à l'encontre de l'aveuglement des syndicats, qui revendiquent des hausses de salaires jugées insupportables en pleine récession. L'Allemagne est devenue le pays où les coûts du travail sont les plus chers du monde, provoquant une accélération des délocalisations.

Le patronat et le gouvernement réclament non seulement de stopper la progression des acquis sociaux, mais même de revenir en arrière. L'enjeu est de consolider le *« Standortdeutschland »*, l'Allemagne comme pays d'investisse*ment et de production. Déjà, plusieurs* institutions réclament un allongement de la durée de travail pour certains fonctionnaires. Des entreprises quittent les organisations de branche pour échapper aux accords nationaux et négocier salaires ou durée du travail directe*ment avec leurs comités d'entreprise*.

IG Metall refuse d'entrer dans ce que M. Zwickel a appelé la *« Standorthysterie »*. Il accepte de limiter les *hausses du coût du travail, mais* dans un esprit différent du patronat. Il rejette tout retour en arrière social et parie de *« restauration »* d'une Allemagne où les facteurs de qualité globale que sont le travail, la technique, le capital et l'Etat sont au meilleur niveau. Les syndicats tiennent à la stratégie qui a jusqu'ici fait le *« miracle allemand »* : de bons ouvriers bien *payés font* les meilleurs produits du monde...

ÉRIC LE BOUCHER

La guerre commerciale entre la CEE et les États-Unis

Washington augmente le montant des droits sur l'acier

Le département américain du commerce a fixé les montants des droits anti-dumping infligés à certaines importations d'acier, a annoncé mardi 22 juin la Commission européenne en précisant que les nouvelles mesures aggravaient dans certains cas des sanctions déjà prises contre les ventes d'acier communautaires aux Etats – Unis. Près de 2 millions de tonnes de produits d'une valeur de 815 millions de dollars sont *désormais* touchées.

« Il est simplement inacceptable que des importations d'acier de la CEE et de treize autres pays soient utilisées comme bouc émissaire pour des problèmes venant simplement de la concurrence interne aux Etats-Unis », a précisé Leon Brittan, commissaire européen chargé des relations économiques extérieures. L'imposition définitive de ces droits antidumpings est cependant encore soumise à une décision finale de l'International Trade Commission (ITC) américaine, le 4 août.

Le Monde
EN ENTREPRISE
tarifs et services spéciaux
Service entreprises :
Tél. : 49-60-32-68
Fax : 46-71-60-04

EN BREF

□ **Logement : 270 000 mises en chantier prévues en 1993.** – Les *mises en chantier* de logements neufs en 1993 devraient se situer autour de 270 000, selon les prévisions de la direction des affaires économiques et internationales *(DAEI) du ministère* de l'équipement, des transports et du tourisme. En 1992, ce chiffre était de 277 000. En avril dernier, le rythme annuel était de *259 500 logements nouveaux*, soit une baisse de 15,7 % sur les douze derniers mois. Pour les quatre premiers mois de 1993, la baisse était de 16,6 % par rapport à la même période de l'année précédente. L'impact du récent plan de relance *devrait être de l'ordre de 40 000* à 45 000 logements supplémentaires au cours des 12 prochains mois, toujours selon la DAEI. L'ensemble de l'activité du secteur bâtiment-travaux publics devrait reculer de 2,2 % en volume en 1993, et aurait baissé de 4,1 % en l'absence de mesures gouvernementales.

□ **Les marins CGT de la SNCM lancent un préavis de grève de trois jours.** – Les marins CGT de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) à Marseille observent un mouvement de grève de soixante-douze heures à partir de mercredi 23 juin. Le mouvement touchera les liaisons assurées par la SNCM entre les ports de Marseille, Toulon et Nice et l'Afrique du nord et la Corse. Le syndicat réclame des *« réponses claires sur les retombées des différentes échéances européennes à la SNCM »*. Au cours d'une conférence de presse, Jean-Paul Israël, secrétaire général des marins CGT, a estimé qu'il fallait *« se donner les moyens de régler les problèmes avant la haute saison »* car *« il ne serait pas souhaitable de se retrouver en conflit en plein été »*.

□ **Chine : la croissance économique devrait atteindre près de 14 % au premier semestre.** – Loin de se ralentir la croissance économique s'accélère en Chine. Pour le premier semestre, les autorités prévoyaient qu'elle ne dépasserait pas 8 % à 9 %. Les estimations ont été revues à la hausse et désormais le gouvernement table sur une croissance du produit national brut (PNB) compris entre 13 % et 14 % pour les six premiers mois, et son maintien à un niveau élevé d'ici *la fin de l'année. En 1992, le PNB* avait progressé de 12,8 %, soit la plus forte hausse depuis 1988.

ÉCONOMIE

La Bundesbank s'inquiète pour le mark

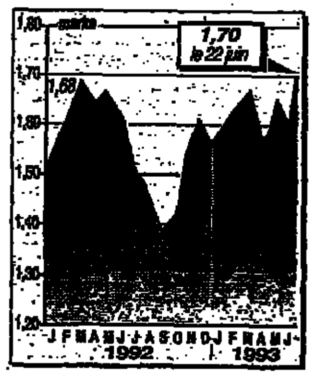

Le dollar a atteint 1,70 mark à New-York mardi 22 juin, son plus haut niveau depuis vingt mois. Cette évolution reflète largement la position relative des deux économies : reprise américaine et récession allemande. La plupart des économistes s'attendaient d'ailleurs à ce que la reprise du dollar face au mark débute à l'automne dernier, mais la crise *monétaire européenne* et la lenteur de la reprise américaine ont différé le mouvement de quelques mois. Début septembre, le dollar était tombé à son plus bas niveau historique face à la monnaie allemande, à 1,39 DM. Les pronostics à Francfort avancent un taux de 1,80 DM pour la rentrée.

La Bundesbank s'est toujours inquiétée des effets inflationnistes d'un mark affaibli (le *billet vert plus cher alimente* l'inflation dite importée, à cause du coût surélevé de denrées comme le pétrole). Mais la Bundesbank se soucie aussi du mark parce qu'un mouvement de défiance vis-à-vis de l'économie allemande tout entière est en train de croître dans les milieux financiers internationaux, comme le prouve la (relative) force des monnaies européennes face au mark.

○ Helmut Schlesinger, président de la Bundesbank, a rappelé mardi à Tokyo qu'il *« est essentiel que la stabilité et la crédibilité à long terme de la politique monétaire allemande soient préservées »*. Le mark *« assume une responsabilité majeure (...) dans les développements à venir en Europe »*, a-t-il souligné.

Pour rationaliser ses services administratifs

M. Longuet réorganise son ministère

Depuis sa nomination comme ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, Gérard Longuet n'avait pas caché son intention de tout faire pour rendre pérenne cette *structure, qui unit* pour la première fois ces quatre champs d'action. La réorganisation actuellement *en cours* de mise en œuvre, fusionne les activités horizontales qui existaient jusqu'à présent au sein des ministères des PTT d'une part et de l'industrie et du commerce extérieur d'autre part : gestion du personnel, gestion financière et négociation budgétaire, communication, cabinet du ministre... Cette fusion devrait permettre de réduire les effectifs et les coûts de fonctionnement du ministère, qui emploie actuellement *9 000 personnes*.

Une direction générale des postes et des télécommunications (DGPT) est aussi créée. Elle constitue la sixième direction générale du ministère aux côtés de la direction générale des stratégies industrielles (DGSI, dirigée par Didier Lombard), la direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie (DARPMI, Marcel Gérente), la direction des relations économiques extérieures (DREE, Jacques Desponts), la *direction* générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP, Claude Mandil) ainsi que la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN, André-Claude Lacoste).

Le nom du directeur général des postes et télécommunications n'est pas encore connu. Mais il devrait s'agir soit de Bruno Lasserre, actuel directeur de la réglementation générale, soit de François Couture, directeur des services publics.

INDUSTRIE

Un accord commercial, financier et industriel

Bull s'allie avec l'américain Packard Bell pour attaquer la grande distribution

Quatre ans après avoir acheté la firme de micro-informatique Zenith Data Systems, Bull persiste et signe une nouvelle alliance dans ce marché très concurrentiel. Le constructeur français d'ordinateurs a conclu un accord avec Packard Bell, société privée californienne spécialisée dans la fabrication et la vente d'ordinateurs de bureau, compatibles IBM PC, n'ayant aucun lien avec son presque homonyme Hewlett Packard.

Créée en 1926 pour fabriquer et vendre des postes de radio, Packard Bell s'est lancé en 1986 dans la micro-informatique, à la suite d'un rachat par son actuel équipe de direction. L'accord avec Bull est tout à la fois commercial, industriel et financier. Il prévoit en effet la commercialisation par Packard Bell des ordinateurs portables Zenith sous sa propre marque. Cette possibilité devrait augmenter fortement les volumes de ventes de Zenith, dans la mesure où Packard Bell est bien implanté dans la grande distribution américaine, *alors que Zenith a cultivé la vente* à de gros clients, l'armée américaine en particulier.

Les deux firmes ont des gammes de produits relativement complémentaires. Packard Bell n'avait pas d'ordinateurs portables dans sa gamme. En revanche, outre les Zenith, Bull vend également sous sa marque des ordinateurs de bureaux compatibles PC. A terme, les deux gammes devraient être unifiées. Actuellement, les ordinateurs de bureaux Bull sont assemblés en France à *Villeneuve-d'Asq* et aux Etats-Unis, près de Chicago dans une usine où sont également assemblés les portables Zenith. Les ordinateurs Packard Bell sont fabriqués en Californie. La façon dont serait réorganisée la production des deux groupes n'a pas été précisée.

La rationalité financière de l'accord est moins évidente. Bull va prendre une participation de 19,9 % au capital de Packard Bell, pour un montant non dévoilé. Le *constructeur californien avait* besoin de capitaux pour financer sa forte croissance de ces dernières années. Packard Bell a réalisé un chiffre d'affaires de 925 millions de dollars (soit environ 5,2 milliards de francs) en 1992, dont 100 millions de dollars en Europe. Mais il a terminé l'exercice dans le rouge. Un résultat qui ne va pas arranger la situation financière de Bull déjà lourdement déficitaire, avec 4,7 milliards de francs de pertes en 1992. La conjugaison des deux forces de vente et les économies d'échelles attendues devraient permettre de rentabiliser les deux affaires en 1994, affirme-t-on côté français.

Les volumes vendus devraient s'en trouver fortement accrus, bien que les firmes n'aient donné aucune indication sur leurs objectifs de vente. A titre indicatif, ZDS a livré 500 000 portables en 1992, pendant que Packard Bell vendait environ un million d'unités. Avec une part de marché en volume de 5,2 % sur le marché américain, il serait le quatrième fabricant d'ordinateurs compatibles outre-Atlantique, *derrière Apple, IBM et* Compaq.

SOCIAL

S'appuyant sur une promesse de M. Bérégovoy

Trois cent cinquante mineurs défendent la survie de la mine de La Mure

GRENOBLE

de notre correspondant

Les 350 mineurs de La Mure (Isère) mènent, depuis le 7 juin, une grève tournante pour *obtenir* la prolongation de l'activité de leur gisement d'anthracite, qui leur fut promise en février par le premier ministre de l'époque, Pierre Bérégovoy. Le 21 juin, 80 mineurs ont tenté de mettre le feu à un stock de charbon importé d'Allemagne et entreposé à Villefranche-sur-Saône (Rhône). Ils entendaient dénoncer la politique de l'entreprise Charbonnages de France qui, selon eux, *« achète à l'extérieur du charbon qu'elle pourrait parfaitement extraire de ses propres mines »*.

Le bassin de La Mure vit, depuis 1988, une lente agonie ponctuée de brèves rémissions. Sa fermeture *avait été programmée en 1989 sous* le gouvernement de Michel Rocard et fixée à l'année 1994. Cette décision fut confirmée au mois de juillet 1992 par le ministre de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn. Il reprenait alors les conclusions de Charbonnages de France, *qui* estime que ce site, avec un déficit annuel de 90 millions de francs, n'a plus lieu d'exister. Mais quelques jours avant les *élections législatives* de mars, le premier ministre s'était déplacé sur le carreau de La Mure pour annoncer l'engagement du gouvernement de maintenir l'activité pendant au moins cinq années supplémentaires. Il avait alors fixé les objectifs de production de charbon à 110 000 tonnes et à 300 le nombre des mineurs qui seraient désormais employés.

Le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, sollicité par les élus locaux toutes tendances politiques confondues, a rouvert le dossier à la veille de la réunion du Fonds de développement économique et social (FDES). Le 25 juin, le Fonds doit donner son accord pour que soient financés, par Charbonnages *de France*, les *travaux de* préparation à l'exploitation du quartier des Eperons, soit 28 millions de francs. La direction des Houillères du Dauphiné a exprimé clairement son hostilité à la relance de l'activité charbonnière.

CLAUDE FRANCILLON

Transports à la peine

Suite de la première page

Sur dix ans, elle a perdu partout des parts de marché, sauf peut-être sur les modestes lignes *africaines ; la « vache à lait » du* réseau européen n'est plus qu'un souvenir ; la part d'Air France sur l'Atlantique nord est tombée à 31 %. Son endettement dépasse 21 milliards de francs. Les choix stratégiques de son président, Bernard Attali, ne sont pas remis en cause et notamment le rachat d'UTA, les prises de participation dans le capital du belge Sabena et du tchèque CSA ou l'ouverture du capital à des institutions financières nationales.

En revanche, on s'inquiète en haut lieu des difficultés de M. Attali à s'entourer d'hommes de caractère et à déléguer des responsabilités clairement définies, *l'ampleur des problèmes ne permettant* pas à un homme seul de faire front.

Les causes de la crise simultanée des deux entreprises publiques sont largement les mêmes. La conjoncture économique et sociale détestable aux plans national, européen et planétaire raréfie la mobilité des personnes et, comme *le souligne* un responsable du fret ferroviaire, *« il n'y a plus rien à transporter »*.

Face à la tempête, la SNCF comme Air France ont tardé à prendre les mesures indispensables. Elles ont persisté dans leur suffisance, habituées qu'elles étaient à imposer leurs vues à leurs administrations de tutelle, la direction des transports terrestres et la *direction* de l'aviation civile.

Elles demeurent repliées sur elles-mêmes : la société nationale continue à mépriser ses propres filiales de la SCETA trop éloignées du rail et la compagnie *nationale dépense des trésors* d'énergie pour tuer toute concurrence – fût-elle minuscule et française – comme celle d'Euralair ou d'Air Liberté.

Elles sont empêtrées dans une cogestion sociale malsaine. La SNCF, *traumatisée par la grève* de 1987, a acheté la paix sociale en laissant filer les salaires, et la hausse de 6,2 % par tête en 1992 de la rémunération des cheminots n'a pas peu contribué à la montée des périls. A Air France, Bernard Attali ne pouvait, en 1991, se battre à la fois contre le premier ministre de l'époque, M^{me} Cresson, qui voulait le faire revenir sur sa décision de supprimer 2 500 emplois et contre les syndicats en bloquant les salaires : seules les suppressions d'emplois sont demeurées acquises et les sacrifices salariaux n'ont vu le jour qu'en 1993.

Les deux entreprises offrent un produit d'inégale qualité qui irrite leur clientèle. Selon les équipages, les vols avec Air France ou Air Inter peuvent être un plaisir ou une morne formalité : manquent trop souvent le sourire et la prévenance qui ont fait la réputation des compagnies asiatiques. Et si le TGV est d'un confort et d'une vélocité hors pair, les trains classiques sont souvent malcommodes, les gares misérables et l'accueil quasiment *inexistant*.

Autre point commun : un effort énorme d'investissements qui provoque l'inflation des frais financiers. Pour faire face en même temps à la construction de lignes TGV, au développement *des services des banlieues, tout* en essayant de maintenir à niveau le réseau classique, le budget d'investissement ferroviaire est passé de 11 milliards de francs en 1987 à 26,7 milliards en 1992. Ce sont 57 avions neufs qui rejoindront la flotte d'Air France en quatre ans, car le sous-investissement des années 80 avait porté à 10 ans l'âge *moyen de celle-ci.*

Changer les hommes ?

Enfin, Air France comme la SNCF souffrent d'une commercialisation défectueuse. On connaît les malheurs infligés aux voyageurs par le système de réservation informatisée Socrate, *mais, en dépit des qualités de* son système Amadeus, Air France n'arrive pas à vendre ses sièges comme il conviendrait.

Restent quelques notables différences dans les plaies qui affligent les deux transporteurs. Le monde aérien souffre d'une surcapacité importante en raison de l'effet de ciseau dû à l'arrivée, au moment où le marché se tasse, des avions commandés massivement en 1988 et 1989. Ce qui a provoqué, la déréglementation aidant, des guerres des prix meurtrières qui font chuter sévèrement la recette unitaire quand Air France aurait besoin d'argent frais. Quant à la SNCF, elle est infantilisée par l'Etat qui détermine ses tarifs, ses investissements et ses salaires, tout en lui demandant d'équilibrer ses comptes.

Que peuvent faire Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, et le gouvernement devant un tel diagnostic ? Un remède de cheval pourrait se révéler pire que le mal, car la SNCF est encore *l'une des meilleures sociétés* de chemins de fer du monde, et Air France possède de beaux atouts, en termes de réseau, de flotte et de réputation, pour survivre aux batailles en cours.

Changer les hommes ? Il n'est pas dans les manières de M. Balladur de renouer avec la valse des présidents des entreprises nationales au temps de la première cohabitation. On préférerait que M. Fournier démissionne, car on estime qu'il n'a pas *informé correctement le* gouvernement de la réorganisation régionale de la SNCF et les ratés de Socrate prouvent que l'entreprise n'est pas suffisamment contrôlée, mais on ne le chassera pas avant le terme de son mandat. *Bernard Attali semble avoir* devant lui trois ans et demi de présidence assurée, bien qu'on lui reproche des carences « managériales ». Sauf catastrophe...

Mais il faut tout de même agir, et chaque entreprise devra recevoir un *traitement particulier* qui ne sera pas miraculeux. On voit mal où tailler dans les effectifs de la SNCF tombée entre 1982 et 1992 de 252 421 agents à 193 361. Le rapport sénatorial de Hubert Haenel parle, à juste titre, de *« traumatisme » à propos* de ces amputations répétées, et l'ancien président de la société nationale, Jacques Pélissier, nous a déclaré que la SNCF ne pourrait plus assurer ses missions en dessous de l'effectif actuel.

Serrer les frais

On serrera encore les frais de gestion pour gagner cent ou deux cents millions de francs. On vendra des filiales étrangères au métier d'origine : autant dire peu de chose. Le pouvoir est donc contraint d'adopter les conclusions de l'excellent rapport Haenel qui préconise un *mea culpa* de l'État pour avoir demandé à la société nationale tout et son contraire, l'équilibre des comptes et les obligations de service public.

Les collectivités locales pourraient être appelées à exploiter des lignes ferrées locales et déficitaires à la place de la SNCF, cantonnée pour la première fois dans un rôle technique. L'Etat devra accepter une part de la charge des investissements en matière de grande vitesse, n'en déplaise au ministère de l'économie.

Pour Air France, la potion sera plus amère et plus précise. La compagnie doit réduire la toile. Elle pourrait céder le contrôle de sa chaîne hôtelière Méridien et conserver seulement 51 % du capital d'Air Inter. Les deux ou trois *milliards* de francs ainsi récoltés allégeraient de deux ou trois cents millions les charges financières de l'entreprise. Il faudra trouver, d'ici à l'automne, trois milliards de francs à économiser à partir de 1994. Le quatrième ou cinquième plan de redressement depuis 1990 comportera-t-il 2 500 suppressions de postes dont un millier de licenciements « secs », après les 5 000 suppressions de ces dernières années ? Cela se discute.

En tout cas, la privatisation n'est pas pour demain. Le malade devra avoir retrouvé des couleurs avant d'être présentable aux yeux des financiers, comme cela a été nécessaire avant la mise en vente de British Airways par M^{me} Thatcher. Gageons aussi que l'Etat aura du mal à mettre sur le marché plus de 49 % des actions d'Air France.

Comme le prouve le désir du gouvernement suisse de préserver l'identité de Swissair à l'occasion de son rapprochement avec KLM, SAS et Austrian Airlines, une compagnie aérienne n'est pas une entreprise comme les autres. Un bout du pavillon national est accroché à l'empennage de ses avions : pas question qu'il risque de tomber dans des mains étrangères. Là encore, la prudence sera de rigueur.

ALAIN FAUJAS

Le groupe Air France...

Effectifs : 63 933 *salariés*

Chiffre d'affaires : 57 milliards de francs.

Investissements : 9,5 milliards de francs.

Endettement : 21 milliards de francs.

Résultats : – 3,266 milliards de francs.

Nombre de vols par jour : 500 vols au départ de Paris.

Nombre d'avions : 220 avions.

Capital : 298 millions de francs (1 134 millions à partir du 30 juin, par incorporation *partielle de la prime de fusion* avec UTA).

Pourcentage de capital public : 99,3 %.

et la SNCF en 1992

Effectifs : 193 361 cheminots

Chiffres d'affaires : 55,4 milliards de francs

Investissements : 26,7 milliards de francs

Endettement : 142 milliards de francs

Résultats :-2 956 millions de francs

Nombre de trains par jour : 13 000 trains

Nombre de motrices : 5 965 unités

Capital : 44,6 milliards de francs

Pourcentage d'actionnariat public : 100 %

Faute d'avoir ouvert suffisamment de guichets

La SNCF perd un procès contre un voyageur sans billet

« Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous. » Le tribunal de police de Metz a dû longuement *méditer ce slogan de la SNCF avant* de relaxer l'avocat messin Daniel Delrez, poursuivi sur plainte de la SNCF pour avoir voyagé sans billet et refusé de payer l'amende.

Dans un jugement rendu mardi 22 juin, le tribunal a estimé qu' *« il appartient* [à la SNCF] *de mettre à la disposition des usagers suffisamment de guichets pour répondre à la demande, fût-elle de dernière heure »*. *« En l'absence de mesures adéquates, la SNCF place l'usager devant un choix impossible, qui est, soit de renoncer à un déplacement supposé nécessaire et impératif (...), soit de supporter une amende en sus du prix du transport »*, alors que *« le fait matériel générateur de l'infraction (...) était exclusivement imputable aux lacunes de la SNCF. »*

L'affaire remonte au 23 avril 1992. Ce jour-là, à la gare de l'Est à Paris, Daniel Delrez, avocat à Metz, ne peut prendre son billet au guichet, en raison de l'affluence, sans prendre le risque de rater son train. Une fois dans le train, il va voir le contrôleur pour régulariser *sa situation. Celui-ci, en plus du* prix du billet, lui réclame le versement d'une indemnité forfaitaire de 90 francs et 120 francs de frais de dossier que l'avocat refuse de payer, estimant que la situation dans laquelle il se trouve, est *« entièrement involontaire »* et ne s'explique que par *« les propres carences de la SNCF »*. Le contrôleur dresse un procès-verbal, et la SNCF, avant de porter plainte, réclame à l'avocat 2 500 francs d'amende qu'il refuse d'acquitter.

Cette affaire prend un relief particulier, car elle est antérieure aux déboires subis par la SNCF depuis la mise en place du nouveau système informatisé de réservation Socrate. L'entreprise nationale n'a toutefois pas dit son dernier mot. Elle a demandé au ministère public de faire appel de la décision du tribunal de police de Metz.

A. B.-M.

INDICATEURS

FRANCE

● **Réserves de change : – 4,2 milliards de francs d'avoirs officiels en mai.** – Les avoirs officiels de change de la France ont légèrement diminué en mai, passant en un mois de 331,9 milliards de francs à 327,7 milliards. Le communiqué du ministère de l'économie signale que *« les avoirs en devises ont diminué de 4 milliards de francs à la suite du remboursement intégral des engagements contractés dans le cadre de la défense du franc »*.

GRANDE-BRETAGNE

● **Balance des paiements courants : – 4 milliards de livres au premier trimestre.** – Le déficit de la balance des paiements courants a atteint 4 milliards de livres (33,6 milliards de francs) au premier trimestre en Grande-Bretagne, contre 3,9 milliards (chiffre révisé) le trimestre précédent, en données provisoires corrigées des variations saisonnières. Les analystes attendaient un déficit de 3,7 milliards.

JAPON

● **Indice composite : – 10,8 points en avril.** – L'indice composite japonais, censé préfigurer l'économie du pays dans les mois à venir, a enregistré une baisse en avril à 70 points contre 80,8 points (chiffre révisé) au mois de mars. Il reste cependant largement *au-dessus des 50 points, qui constituent* la ligne de séparation entre une récession et une expansion.

هكذا من الإصل

COMMUNICATION

Un ancien élu débouté au nom de la liberté de la presse

« L'Est républicain », le « suspect » et la présomption d'innocence

La liberté de la presse ne peut être entravée par le nouvel article du code civil sur la présomption d'innocence. En énonçant ce principe, le tribunal de Metz interprète de manière restrictive une disposition adoptée sous la précédente majorité, disposition visant à contraindre les journalistes à évoquer les « affaires » avec davantage de prudence. Le dossier plaidé à Metz mettait aux prises *l'Est républicain* et un ancien élu MRG, Jacques Maroselli, qui a été débouté.

Le jugement rendu le 17 juin par le tribunal de grande instance de Metz éclaire d'un jour inédit le nouvel article 9-1 du code civil relatif à la présomption d'innocence, article auquel doit se conformer la presse depuis le *mois de janvier et qui a valu* récemment à *la Voix du Nord*, à *Nice-Matin* et au *Monde* d'être condamnés (*le Monde* des 24 février, 12 mars et 8 juin). La première chambre civile du tribunal, présidée par Eugène Schneider, vient de débouter Jacques Maroselli, ancien préfet, ancien député (FGDS) et ancien maire (MRG) de Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône), *de la plainte qu'il avait intentée au* quotidien nancéen *l'Est Républicain pour avoir porté atteinte au* respect de la présomption d'innocence. *M. Maroselli protestait*, le 1er avril, *d'avoir été gravement mis* en cause dans les éditions du 22 janvier et du 3 février de ce quotidien.

Le journal évoquait, sous la *signature du journaliste* Laïd Sammari, une affaire de fausses factures liés aux Coopérateurs de Lorraine où était cité le nom de l'ancien maire de Luxeuil . Celui-ci avait notamment fondé *sa plainte sur le sous-titre* de l'un des articles, ainsi rédigé : « *L'ancien maire de Luxeuil, Jacques Maroselli, est suspecté de « complicité d'abus de biens sociaux » dans cette sombre affaire.* » Il demandait au journal 200 000 francs de dommages et intérêts ainsi que l'insertion du jugement en première page.

Le tribunal de Metz en a jugé différemment. Il remarqueque M. Maroselli a bénéficié du droit *de réponse prévu* par la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, tout en soulignant que cela n'empêchait pas le plaignant « *d'intenter simultanément une action judiciaire fondée sur l'article 9-1 du code civil* ». Mais les magistrats ont mis en parallèle, et ce nouvel article du code civil et celui de la loi sur la presse affirment que « *l'imprimerie et la librairie sont libres* ». Ils se sont refusés à privilégier l'un plutôt que l'autre. Pour eux, une loi qui tend à « *préserver l'honneur et la considération de la personne humaine* » ne peut « *sous prétexte d'une interprétation exagérément extensive* » restreindre cette autre liberté « *fondamentale* » qu'est la liberté de la presse.

De surcroît, renchérissent les *magistrats*, le quotidien n'a pas failli. Pour le démontrer, ils se fondent à la fois sur une rapide analyse sémiologique et sur une description de l'évolution sociologique du lectorat et des médias, en prenant acte de l'importance que revêtent, dans les journaux et dans l'audiovisuel, les « affaires » *politico-judiciaires, les* financements occultes mais aussi, par extension, le traitement du judiciaire popularisé par les « reality shows » du petit écran.

D'une part, le journaliste n'a jamais présenté M. Maroselli comme « *coupable* » mais comme « *suspect* », lit-on dans le jugement. Ce dernier terme, fait remarquer le tribunal, « *définit la situation d'une personne sur laquelle pèse le soupçon d'être l'auteur possible d'un fait pénalement répréhensible* ». Ce qui est le cas, puisque la cour d'appel de Nancy, dans un arrêt du 2 février, avait décidé une information contre cinq personnes, dont M. Maroselli « *pour chef de complicité d'abus de biens sociaux* ». D'autre part, remarquent les magistrats, les lecteurs ne peuvent avoir été abusés puisque, selon eux, « *les termes de « suspect » et de « coupable » ainsi que « le sens qui s'y attache doivent être maintenant compris même par un lecteur de presse moyennement averti, dans la mesure où ce dernier en est quasi-quotidiennement nourri par un système médiatique inlassablement amené à braquer ses feux sur la moindre actualité judiciaire dès lors que, comme en l'espèce, elle concerne une affaire de « fausse facture » qui appartient à un genre dans lequel un public outrancièrement avide de sensationnel trouve, parfois spontanément, mais plus souvent par conditionnement, une source d'intérêt sans cesse renouvelée.* »

Le tribunal de Metz a donc conclu que les articles mis en cause par M. Maroselli « *sont caractéristiques de la volonté du journaliste de s'entourer d'un certain nombre de précautions dans la narration des informations venues à sa connaissance et mettent en exergue son souci de n'affirmer la culpabilité* » de personne. L'ancien maire de Luxeuil a donc été débouté de l'ensemble de ses demandes et condamné à payer les frais de justice engagés par *l'Est Républicain*. La décision est évidemment susceptible d'appel.

YVES-MARIE LABÉ

Les négociations du GATT et l'audiovisuel

La Commission européenne est accusée de « trahir » les intérêts des professionnels de l'image

« *Trahison !* » : le cri a jailli, mardi 22 juin, parmi les organisations professionnelles de la production cinématographique et audiovisuelle française, qui estiment, « *preuve* » à l'appui, qu'elles ont été flouées par la Commission européenne. Que reprochent les professionnels de l'image à la Commission ? De négocier seule et de capituler sans combattre . Un document interne de la Commission européenne ayant filtré à l'extérieur montre que, à l'occasion des rencontres préalables aux discusssions sur le GATT (notamment la réunion du G7 à Tokyo, début juillet), celle-ci s'apprête à négocier pour l'audiovisuel sur des positions de repli face aux exigences américaines. Alors que les Etats membres de l'organisation européenne semblaient s'être mis d'accord pour opposer aux Américains « *une clause d'exception générale et illimitée* » *protégeant* l'avenir des industries culturelles européennes (audiovisuel et cinéma), la Commission prépare la retraite sans avoir livré bataille.

Ce document préparatoire à la conférence du G7 ne fait pas mention d'une quelconque demande d'« *exception culturelle* ». Certes, les fonctionnaires européens affirment la « *spécificité* » du secteur audiovisuel – terme que les Américains ne récusent pas – mais reconnaissent droit de cité à la requête américaine d'un accès, sans contrepartie, à un marché audiovisuel européen « *transparent et prévisible* ». Deux termes qui signifient, *primo*, que toute protection spécifique dans le domaine culturel est abandonnée, *secundo*, que les avantages commerciaux actuels (3,5 milliards de dollars d'excédent commercial pour les Etats-Unis en 1991) sont garantis et, *tertio*, qu'à l'avenir les quelques dispositifs protecteurs existants (les fameux quotas) seront démantelés . D'ou la colère des professionnels.

La situation à Bruxelles semble cependant plus mouvante qu'il n'y paraît. Officiellement, la position de la Commission n'a pas varié : la *culture n'est pas un secteur économique* comme les autres et l'« *exception culturelle* » sera défendue, affirme un porte-parole. Cela dit, les négociations euro-américaines sur l'ensemble des échanges de services sont complexes et la Commission n'est pas homogène. La Direction générale 1 (DG1), qui doit gérer les relations extérieures de la CEE, estime que l'audiovisuel n'a rien de stratégique et accepterait volontiers un repli face aux Américains pour mieux étayer une offensive sur le transport maritime. La DG 10, en revanche, qui traite des problèmes de communication, de culture et d'audiovisuel, se bat bec et ongles pour l'avenir d'une filière image européenne face aux exigences américaines.

Un conflit de fond oppose donc les administrations, le document *qui justifie aujourd'hui l'émotion* des producteurs n'étant qu'une illustration des batailles internes à la Commission. Reste qu'après un an et demi de discussions non-stop avec Bruxelles le fait qu'aucune position ne semble acquise désespère plus d'un professionnel de l'audiovisuel.

YVES MAMOU

EN BREF

☐ **Canal Plus veut développer de nouvelles chaines mais pas augmenter *le délai de passage* des films.** – Commentant devant ses actionnaires, mardi 22 juin, les résultats de Canal Plus en 1992 (*le Monde* du 2 avril), le président André Rousselet a fait état de négociations avec France Télécom pour « *réserver cinq à sept canaux* » de télévision sur les onze du futur satellite Télécom 2D, qui doit être lancé en 1996. Grâce à la compression numérique « *avec cinq ou six canaux, nous pourrons diffuser 48 ou 50 programmes différents* », a souligné M. Rousselet, ajoutant : « *Nous avons déjà en tête 25 à 30 chaînes possibles* » (téléachat, jeux, paiement à la séance...) M. Rousselet a, *en revanche*, fermement exclu tout allongement du délai de diffusion des films de cinéma sur Canal Plus (un an contre deux ou trois sur les chaînes en clair), car ce serait alors « *le concept même de Canal Plus qui serait remis en question* » .

☐ **Bernard Pivot quitte la direction de « Lire ».** – Bernard Pivot a annoncé, mardi 22 juin, qu'il quittait la direction et la direction de la rédaction du mensuel *Lire*, qu'il avait fondé il y a dix-huit ans au sein du groupe Expansion de Jean-Louis Servan-Schreiber, avant que *le titre ne rejoigne le groupe* Express. Bernard Pivot est remplacé par Pierre Assouline, grand reporter à *Lire*, biographe et homme de radio. Bernard Pivot, qui rédige chaque semaine une chronique pour *le Journal du dimanche*, va poursuivre sa collaboration à *Lire* sous la forme d'un éditorial. Il a expliqué sa décision notamment par « *le manque d'intérêt de la vie littéraire actuelle* » et a indiqué qu'il ne rejoindrait pas un autre journal ou un autre groupe de presse.

☐ **Dépôt de bilan de 8 Mont-Blanc.** – La chaîne de télévision locale privée 8 Mont-Blanc, qui émet en Savoie et Haute-Savoie, a déposé son bilan, mardi 22 juin, devant le tribunal de commerce d'Annecy. La chaîne a accusé un déficit de 12 millions de francs en 1992, et perd environ 1 million de francs par mois. La société Lucie SA, opératrice des chaînes 8 Mont-Blanc, Télé-Lyon-Métropole (TLM) et Antilles TV, avait demandé récemment sa propre mise sous administration judiciaire provisoire (*le Monde* du 16 juin). Selon André Campana, président de Lucie SA, les mauvais résultats financiers de 8 Mont-Blanc, qui emploie une vingtaine de salariés, sont dus à des coûts de diffusion hertziens trop élevés (6,5 millions de francs par an) et à l'interdiction faite aux chaînes de télévision d'accéder à la publicité pour la distribution.

LE MONDE
DES CARRIÈRES

REPRODUCTION INTERDITE

J'ai la forme.
Vous avez la fonction.
Prenons rendez-vous.

La forme : jeune diplômé en marketing (D.E.S.S. de marketing, Certificat CNAM en marketing industriel) , spécialiste du design management.
La fonction souhaitée : chef de produit marketing, tous secteurs industriels ou de grande consommation.
L'objectif : développer et promouvoir ensemble les produits de demain.

Stéphane Mazurek
114 quai de l'Arrois 94170 Le Perreux tél 43245397

Ingénierie dans le domaine de *l'évaporation* (dessalement d'eau de mer, concentration d'effluents) recherche

UN RESPONSABLE PROJET

Vous serez chargé de répondre aux appels d'offres internationaux : *étude des spécifications*, consultation sous-traitants, préparation des *devis, rédaction de l'offre.* Formation technique (ingénieur ou IUT), quelques années d'exp. similaire dans une ingénierie pétrolière ou chimique, une très bonne connaissance de l'anglais et les qualités d'adaptation aux différentes techniques concernées.
Basé à Saint-Germain (78) Près RER
Merci d'env. votre CV à,
LE MONDE PUBLICITÉ
15/17, rue du Col.-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15
sous réf. : 8662

IRMP-LE LOGIS rech. cadre *resp. de la format. avec conn.* des jeunes diff. en échec scol. Poss. de logem. de fonct. Ad. cand. av. CV au Directeur T. 16 (1) 30-44-18-09

JURISTE HAUT NIVEAU
DROIT DES AFFAIRES
cherche COLLABORATEUR
(5 à 7 ans d'expérience)
Anglais indispensable.
Écrire sous réf. 8663
LE MONDE PUBLICITÉ
15-17, r. du Col.-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15

ECOLE *PRIVÉE* RECH.
PROFESSEURS
AGRÉGÉS
chimie, biologie, angl. pour classe prépa..
Tél. : 45-85-58-94.

French Subsidiary of Swiss *German import. house for high* quality scientific instruments seeks dynamic, Experienced

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

To further develop fast increasing market of *environment and industrial* hygiene measurements. French mother tongue, *english working knowledge.* Résidence région parisienne (sud), déplacements importants (min. *moitié* du temps).

Adresser lettre manuscrite, CV, prétentions, photo à : SCHAEFER TECHNOLOGIE AG, LE BRESIL, 1862 *PRINGY,* SUISSE

SEUNAM désire CV complet pigistes page them. tt sujet F : 16.92.62.80.27 max-Pgès

GRAND LABORATOIRE DE RECHERCHES
recrute
INGÉNIEURS D'ÉTUDES
en techniques *instrumentales*

Spécialité : mécanique *des machines tournantes*, très bonne connaissance du dessin industriel. Formation aux technologies spécifiques du laboratoire pour animer et coordonner les nouveaux projets instrumentaux, travail équipe. Lieu de travail : Centre d'Études de Saclay (91) CDD CNRS, avant concours CNRS, contacter Mme TAUPIN au 89-08-88-50

L'INSTITUT RÉGIONAL DE TRAVAIL SOCIAL PARIS
recrute
pour son Antenne de Seine-et-Marne (MELUN)
UN FORMATEUR
A TEMPS PLEIN

Exigences :

- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- *Formation supérieure universitaire* (min. maîtrise)
- *Expérience professionnelle de 5 ans dans le* champ du secteur social
- Expérience prouvée de la formation d'adultes, de son organisation et de sa gestion

Adresser curriculum vitae et lettre de motivation à :
M. le Directeur Général
I.R.T.S. - PARIS
145, avenue Parmentier
75010 PARIS

Société américaine cherche représentants avec expérience plein temps – mi-temps pour vendre service téléphonique longue distance internationale. Veuillez faxer à Peter Falconello. 212-564-2180 votre CV. Anglais obligatoire.

DEMANDES D'EMPLOI

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGÉNIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

ANNONCEUR, OFFREZ-VOUS une spécialiste de la communication. J.F., bac + 5, 6 ans d'expérience en agence de communication généraliste et financière (gestion de budget de sociétés cotées) dont 2 ans comme responsable d'agence.
ÉCHANGE ses compétences contre poste communication, marketing, informations financières. (Section BCO/FD 2460.)

H. 49 ans, formation juridique et immobilière – Diplôme d'études supérieures droit immobilier ICH, 15 ans d'expérience grandes et petites entreprises.
RECHERCHE poste responsable immobilier ou investissements secteurs bancaire, immobilier, assurances à Paris ou RP. (Section BCO/FD 2461.)

MAQUETTISTE/CONCEPTRICE, licence d'art plastique, 6 ans d'expérience dans PLV, illustration, édition 3D 2D.
RECHERCHE poste free lance ou temps partiel en RP. (Section BCO/FD 2462.)

DIRECTEUR COMMERCIAL, ingénieur électronicien, plus de 20 ans d'expérience commerciale dans grands groupes nationaux et internationaux (responsabilités : marketing, communication, formation, développement nouveaux produits et *réseaux de distribution*), comptant de nombreux succès.
CHERCHE à s'investir dans une fonction de management commercial en RP ou région Centre. (Section BCO/FD 2463.)

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27

Ch. poste enseign. MATH/PHYS/TECHN. lycée, coll. France. J. H. ing. [illegible] Tél. (1) 44-18-03-00

EXPERTE RELAT. PUBLIQUES Formations/Infos. J.F. 35 a. Cadre. 30-24-01-15 (10 h-13 h)

Femme de communication, maîtrise de toutes les tâches de secrétariat, anglais, *recherche poste stable.* Téléphone. : 43-43-83-58.

J.H 23 a. BTS COMMERCE INTERNATIONAL, quadrilingue, cherche poste EXPORT, BANQUE, *France/Etranger.* Tél. : (1) 43-72-43-04.

JEUNE INGÉNIEUR
E.N.S.M.A. Poitiers
cherche place stable
Dégagé O.M.
Libre de suite
Tél. : 69-21-71-15

JF, 37 a., excell. présent., rech. poste à resp. JURISTE droit du travail ou comm. Sc.Po + maîtrise droit privé. 8 a. exp. haut niveau. Fonct. publ. 2 ans comm. TÉL. (1) 60-75-04-63

TRADUCTRICE/RÉDACTRICE
(*français, anglais, espagnol*) généraliste et technique (informatique), *avec expérience en communication* (presse d'entreprise, organisation *d'événements) et en* documentation, cherche poste à responsabilités Paris ou banlieue ouest. Étudierait également propositions pour travail en free-lance.
Tél. : 30-40-15-68

TRADUCTEUR INDEP. ANGL. FR. effectue traduction tech. et littéraire. Tél. : (16) 44-23-81-01. Fax : (16) 45-84-82-66.

L'AGENDA

Artisans

RÉNOVATION
TOUS CORPS D'ÉTAT
Devis gratuit.
Tél. : (1) 48-06-02-15.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « *Que des affaires exceptionnelles* », écrit le guide *Paris pas cher.* Tous bijoux, or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT – ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle bd des Italiens, 4, rue Ch.-d'Antin. Magasin à l'Étoile : 37, avenue Victor-Hugo : autre grand choix.

Cours

COURS D'ARABE
TS NIV. JOURNÉE, SOIR
JUIL., AOUT, INTENSIF ET EXT.
AFAC. TÉL. 42-72-20-88

Particuliers
(demandes)

Pour meubler CHATEAU, rech. meuble *EMPIRE en acajou* : statues bronze, fauteuils anc. (d'époque), gds tableaux anc. Tél. : (16) 21-09-76-08 après 19 h.

automobiles

(plus de 16 CV)

Carrera 4 cabrio, année de fabrication 90, équipement complet, 38 000 KM, DM 94 900 incl. TVA, tél. : 1949/89 – 55-75-15 (*).

Vacances - Tourisme - Loisirs

A louer ARCS 1 800 m (Savoie) 6 pers. équipé. Prix *intér. Tél. : (16) 79-07-23-24*

DEGRIFTOUR
Lic. 195017
SÉJOUR
GUADELOUPE
SAINT- FRANÇOIS
HOT. 3★ 1 SEMAINE
3 990 F/PERS.
VOL A/R PARIS/
POINTE-A-PITRE
à partir de
2 290 F/TTC
VOL A/R PARIS/
NEW YORK
à partir de 1 690 F
hors taxes
3615 DT

LUBÉRON (84). GDE MAISON anc., clt. Juil-août : 13 000 F par mois. Part. : (1) 45-48-55-49.

LUBERON BASTIDE Carac. belle nature, juil.-août, 20 000 F. (16) 90-77-93-12

PORT DU CROUESTY (Morbihan) Station phare Sud Bretagne. Loc. semaine à prix préf. OFIC. *BP 06, 56640 ARZON. 97-53-75-60.*

PROVENCE LUBÉRON, maison *6 pers.* Août 3 100 F/sem. Tél. : 90-04-64-98

Région MONTPELLIER cause déslat. loue 15-07/15-08, mas provençal, 7 P. princip., tt cft., 2 cuis., 2 sdb, TV. Tél. gd jard., pisc. + tennis privés, naturisme possib., poss. 12-14 pers. conv. 2 familles, amies, mer 30 km. 25 000 F quinz. Tél. : (16) 66-51-42-43

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

appartements ventes

1er arrdt

RUE J.-J.-ROUSSEAU
Superbe 2 P., poutres, grande lumière, 5e étage, 45 m².
990 000 F
42-37-57-47

3e arrdt

ARTS-ET-MÉTIERS. 75 m². ét. nf, duplex original. 1 500 000 F. 45-31-51-10

BEAUBOURG. Imm. classé Studio 24 m², 3e étage, sud. 490 000 F. 42-67-79-79.

4e arrdt

HOTEL DE VILLE

88 m², 4e étage
2 ch. + 1 ch. studio avec entrée indépendante 2 SdB
Neuf asc. – frais réduits
2 940 000 F + PARKING
45-72-50-50

ILE SAINT-LOUIS

Dans imm. XVIIe s., caractère, Gd studio, poss. mezz. 3,80 m haut. s/plafd. Cuis. équipée. 1 350 000 F. FONCIA : 43-67-07-65.

R. de la Verrerie. Charme. Duplex. Séjour + 2 chambres 2 782 500 F. DVI 44-18-07-07

5e arrdt

Bd PORT ROYAL 5-6 P. 180 m² + STUDIO, 20 m², dans superbe imm. P. de Taille 4 600 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE – 45-66-43-43

LUXEMBOURG. P. de t. Dble séj. + 4 ch., 2 bns. Sur verdure, Ouest. 3 900 000 F. 43-25-97-16.

MAUBERT. P. de t., gd balc. Beau 5 P. + service. Cave. Parking poss. 4 200 000 F. Serge KAYSER 43-29-60-60 Recherche appts rive gauche.

Près Jardin des Plantes Récent 4 P. 85 m². GIERI 1 750 000 F. 43-73-05-81

6e arrdt

Mo SÈVRES-BABYLONE 4-5 P., bel imm. balc. s/jard. et square + park. Prix 3 350 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE – 45-66-43-43

MONTPARNASSE

Bel imm. 1930. 2 P. s/rue. Refait neuf. 1 150 000 F. FONCIA : 45-44-55-50.

7e arrdt

MÉTRO DUROC. Beau studio, très clair, calme sans vis-à-vis, habitable sans frais. 730 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE – 45-66-43-43

Mo VANEAU, 560 000 F
IDEAL INVESTISSEUR
BEAU STUDIO. Très clair, calme, CASSIL RIVE GAUCHE
45-66-43-43

RUE DU BAC–LE BON MARCHÉ Très beau 3 P., Grand charme, pleine lumière, 3e étage, 2 bains, 72 m², 2 125 000 F
42-37-57-47

Voie privée arborée 4e asc. P. de Taille, plein sud, 180 m², Parq. moulures – 42-36-88-05

10e arrdt

Prox. conservatoire, part. vend très bel appart. 175 m². Rénové. Beaux volumes. Immeuble XIXe. Ravalé.
Tél. bur. : 41-41-21-03
Tél. dom. : 47-70-29-43

11e arrdt

11e – Près PLACE DES VOSGES 4 PIÈCES de classe. Impeccable. Soleil, calme. Prix : 2 440 000 F. PONTAGNIER • 43-38-65-00.

BASTILLE/NATION

Beaux imm. Rénovés. Asc.

STUDIOS, 2, 3, 4 P.

et duplex. refaits neufs. Cuis. équipées. De 390 000 à 2 M 6. 47-46-12-12

RÉPUBLIQUE près, 2 P. entrée, cuis., rangts, dche. wc. 320 000 – 40-50-79-96

12e arrdt

DAUMESNIL, STUDIO, 28 m², Imm. 1980, P. de Taille, 560 000 F – 43-61-88-36

13e arrdt

RUE DUNOIS

Récent. Séj. + 3 ch., park. Vue très dégagée. 1 445 000 F. FONCIA : 45-44-55-50.

14e arrdt

Alésia. Stand. Sans vis-à-vis, jard., ss-sol, 4-5 P., 106 m², gde cuis., 2 bns. Balcon, box dble. Urgt. 43-35-18-36.

DENFERT. Petit 2 P. s/jd., charme, bon état. 650 000 F. 43-26-73-14

MAIRIE 14e

DUPLEX PLEIN CIEL

Neuf 110 m² + 50 m² terr. CALME. SOLEIL. VUE 3 880 000 F + box double 45-72-50-50

Prox. MONTPARNASSE Studio parf. état, très clair et calme, sans vis à vis s/jard., bel imm. stand. 530 000 – ALESIA CONSEIL 42-18-01-01

29, AVENUE RENÉ-COTY

Immeuble moderne

BEAU STUDIO

avec loggia, dernier étage
975 000 F

BEAU 3 PIÈCES EN DUPLEX

Volumes originaux
Parfait état
Cuisine équipée
1 830 000 F
(frais réduits s/duplex)

Parking possible
S/pl ce jour, jeudi et mercredi de 10 h/19 h

43-35-06-73

15e arrdt

AV. SUFFREN, 525 000 Studio tt cft, ds imm. stand. A VOIR CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

BD LEFEBVRE

Beau pierre de taille. 3-4 P. 85 m². Double expo. Balcon. Parfait état. 1 800 000 F. FONCIA : 45-44-55-50.

CHARLES-MICHELS

Imm. neuf. Stand. 2/3 P. Terras. s/jd. Frais réduits Lux. prestat. 1 995 000 F FONCIA. 45-44-55-50

FRONT DE SEINE

Très belle vue. Beau 3 PIÈCES. Etage él., park. 1 900 000 F. FONCIA : 45-44-55-50.

Mo FALGUIÈRE, 3 P., Bel imm. stand. ravalé, étg élevé, asc., impeccable, bel. sal. de bns, cuis. équip., 1 650 000 CASSIL RG – 45-66-43-43

Mo LOURMEL. 2 P. 47 m², stand., clair, 2e asc. Bon ét. 987 000 F. 45-31-51-10

MONTPARNASSE

Bel ancien séjour, 2 gdes chbres, 75 m². Double expo. Parfait état. 1 750 000 F. FONCIA : 45-44-55-50.

MONTPARNASSE

Bel imm. 1930. Gd séjour, cuis. bains. Sur square. 980 000 F. FONCIA : 45-44-55-50.

PTE VERSAILLES, très beau 3 P., dans rue calme. VUE dégagée. Impeccable, 900 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE – 45-66-43-43

16e arrdt

ST-CLOUD/EXELMANS

Imm. p. de t. rénové. Standing. Asc. Interph. Cuis. éq.

2, 3 P. RÉNOVATIONS

De qualité de 650 000 à 1 M 850. 47-46-12-12

18e arrdt

Mo ABBESSES. 2 P. 43 m², plein sud, 3e ét. 790 000 F. 43-26-73-14

Mo ABBESSES

Belle rénovation de qualité

STUDIOS ET 2 P.

De 360 à 680 000 F.
I.P.M. 47-46-12-12

NEUF EXCEPTIONNEL

3 P., 7e ét., sud, balc. s/jd. Sacré-Cœur. 42-71-23-30

92 Hauts-de-Seine

OCCUPÉ. Loi 48, 92 ans COURBEVOIE-LA GARENNE. BEAU 3 PIÈCES. 500 000 F. 2e étage. Double exposition. 42-60-30-15.

94 Val-de-Marne

CHARENTON
Proximité école vétérinaire. Rénovation de qualité.

STUDIOS, 2, 3 P.

DEP. 430 000 F. 47-46-12-12.

LE PARC MARIANNE A SAINT-MANDÉ

Immeuble neuf, parc privé, proche bois de Vincennes. Prestations luxueuses. Appts 4 et 5 pièces, balcon-terrasse, visite appt modèle sur rendez-vous.

J.N. 40-89-00-00.

NOGENT/CENTRE

A saisir
4 P. duplex + 2 parkings, 7/8e étage, très ensoleillé
Vue exceptionnelle.
Frais réduits.
Livraison immédiate.
Prix : 1 800 000 F.

BREGUET

Tél. : 47-58-07-17.

NOGENT RER
NEUF, studio 34 m² sur jardin, 639 000 F + park.

J.N. 40-89-00-00

appartements achats

CABINET KESSLER

78, Champs-Élysées, 8e recherche de toute urgence beaux appartements de standing. Petites et grandes surfaces. Évaluation gratuite sur demande.
46-22-03-80 - 43-59-68-04

EMBASSY SERVICE

43 av. Marceau 75116 Paris rech. POUR CLIENTS ETRANGERS, 40 à 100 m² QUARTIERS RESIDENTIELS

(1) 47-20-40-03

maisons individuelles

A VENDRE dans le Val-d'Oise (95), Villeron. belle maison individuelle dans impasse résidence. 6 P., poutres en chêne, lambris, cuisine rustique aménagée, cheminée Pierre Roux de Provence avec insert. Sous-sol total, terrain clos 600 m². Prix : 1 400 000 F. Frais de notaire réduits. Tél. après 20 h : 34-72-32-94.

MARSEILLE : Vd Longchamp, T7 + jard. + dép., expo sud. 1 950 000 F. 16-91-08-41-78.

fermettes

FERMETTE - Sud Poitiers (TGV/autoroute), 6 pces + dépend., tt cft, gd terrain. Prix 300 000 F. Tél. : (16) 78-30-18-66

propriétés

CANNES, CROIX-DES-GARDES Bastide 280 m² sur terr. 4 400 m². Sud, vue mer, pisc. 5 600 000 F. Part. appel direct : 07-01-81-24

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

43 av. Marceau 75116 Paris rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLES GESTION POSSIBLE

(1) 47-20-30-05

locations non meublées offres

Paris

A louer PARIS VIe. 5 pces. 105 m². loyer 12 300 + 700 F de charges. Tél. : après 20 H ou w-end 40-49-03-68

A LOUER PASTEUR-ALLERAY rue Bargue – 15e, 2-3 pièces, 57 m², ensoleillé, calme, 4e ét., équipé. Double séjour, chambre, cuis., s. de bns, w.-c. 5 000 F + charges (environ 350 F). Libre le 1er septembre 45-66-78-51 (heures bureau) ou 45-58-67-31 (dom., répond. en cas d'abs !

APPTS DE STANDING
MADELEINE studio 4 000 F
R. TRONCHET 2-3 P. 8 200 F
CONCORDE 2 P. 5 500 F
PL MEXICO 3 P. 11 000 F
AV FOCH Gd 3 P. 13 500 F
MARAIS 4 P 11 000 F
PARTENA – 47-42-07-43

Place Jeanne-d'Arc. Rez-de-ch., 3 P., s. de bns, w.-c., cuis. éq. 5 500 F/ms ch. comp. 48-56-16-45

PLACE SAINT-MICHEL Studio 35 m², calme. 3 400 F + 300 F ch. 42-88-27-45

TÉLÉGRAPHE – 20e 4 PIÈCES, 127 m². Immeuble récent, grand standing, 3e étage avec vue. 3 ch., 2 bains, dressing, park. sous-sol, cave, gardien. 11 000 F/mois + charges. Tél. : (1) 47-97-61-14.

Région parisienne

BOULOGNE VUE SEINE BEAU 3 P., 75 m², Park. 6 200 F – 47-42-07-43

Province

BORDEAUX CAUDÉRAN parc bordelais 4 p. dernier ét. terrasse 70 m². Box fermé. 2 celliers. Cassette vidéo s/demande. M. Bats, Sté SME CLIP, 79, quai des Chartrons, Bordeaux. 56-51-88-83.

villas

A TRIEL (78) : 5 mn RER Poissy, 20 mn Charles-de-Gaulle-Etoile : 15 mn Cergy-Pontoise SNCF. Triel : 40 mn Paris-St-Lazare. Particulier vend MAISON de style rustique sur 1 430 m² de terrain arboré. 7 PCES possibilité 8, dont 2 indépendantes pouvant convenir à profession libérale. 180 m² habitables sur s/sol total, 16 m² - poutres chêne, mezzanine, colombages, etc. autres prestations de qualité. 2 450 000 F frais de notaire réduits. TÉLÉPHONE : 39-74-16-36

VENCE (06). Part. à part. vd villa 3 P., 80 m². Agrand. possible s/1 550 m². Vue, calme. 112 U. (16) 93-58-18-92.

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE

FNAIM

Locations

ARNOUVILLE (95). 300 m RER D. 20 mn Châtelet. Appt F 3 tt cft de petit imm. 3 500 F + 220 F ch. Réf. exig. HIBERT 39-85-60-60

Achats

Recherche 2 à 4 P. PARIS Préfère RIVE GAUCHE PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-35-43 même le soir

Ventes

DIDOT stdg 2 P 43 m², à rafr. terr. 31 m², pl. sol. calme park. MONTPARNASSE imm. bnq asc. 3 P, 85 m², c. éq. pl. sol. park. ALÉSIA stdg s/jard. ss vis-à-vis pl. sol. 4-5 P, gde cuis., 2 bns, 106 m², balcons, box. 43-35-18-36

MALESHERBES, 5 P d'angle 155 m², vue très dégagée 3 950 000 F. 42-67-79-79

TEMPLE, 98 m² style Marais. 3 chambres. 1 950 000 F. 42-67-79-79

UNESCO, séjour, 3 chambres, imm. récent 2,8 M à débattre SERGE KAYSER 43-29-60-60

CHATEAU-D'EAU, à saisir 3-4 P. séj., 2 ch. + ch. d'enfant, soleil, calme. 695 000 F PARTENA 47-42-07-43

RUE DU CIRQUE 45 m², 3 P, 4e ét., asc., calme 1 600 000 F - 42-89-33-55

AVENUE DE SAXE, récent 80 m². 2 P, 5e ét., asc. balcon, soleil, calme 1 700 000 F - 42-89-33-55

RUE DE VERNEUIL, 125 m² 5e étage, ascenseur, à rénover, poutres, cheminée caract. 4 250 000 F - 42-89-33-55

ALÉSIA, récent 56 m², 2 P. 5e ét., asc., balcon, soleil - 1 300 000 F - 42-89-33-55

AV DAUMESNIL imm. p. de t. 3 P, 58 m², asc., park., cheminées, prix 950 000 F - SM 43-55-55-89

STUDIO bd E.-QUINET, 5e étage, asc., vue, confort, 620 000 F - 43-20-77-47.
3 P., MOULIN-VERT, 1er ét., sol., bel imm., p. de t., à rafraîchir, 938 000 F - 43-20-77-47

CHERCHE-MIDI près Raspail appartement vieillot à rafraîchir. 2 750 000 F SERGE KAYSER 43-29-60-60

PLACE MONGE

Récent, séj. 2 chbres. 75 m². 3e ét. s/ jard. 2 000 000 F FONCIA 45-44-55-50

FEUCHEROLLES (78), centre. Maison ancienne 4 chbres, rénovée, terrain clos, garage, 2 450 000 F. Rare Agence EMPEREUR 30-54-88-00

GUY-MOQUET, studio standing, balcon, 450 000 F IMMO MARCADET 42-51-51-51

RUE MARCADET, studio refait neuf - 295 000 F
LAMARCK, 2 pièces tout confort - 500 000 F
MARCADET, 3 pièces tout confort - 750 000 F
IMMO MARCADET 42-51-51-51

2 P 46 m² + terrasse 26 m² refait neuf. 960 000 F. Rue Saint-Maur, standing. IMMO MARCADET 42-51-51-51

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

pavillons

COTES-D'ARMOR (région Paimpol) PLOUHA. Maison 6 PIÈCES, 160 m² hab. sur 760 m² de jardin par paysagiste. Cuis. équipée, salle de bns équipée, 1 ch., séjour 33 m² avec cheminée. 3 ch., salle de bns et gd dégagement. Chff. élec. Garage 2 voitures, cave + cuisine été. Proche mer et tous commerces. 850 000 F. Tél. : 16 (1) 64-68-87-91 ou (16) 96-22-48-30.

bureaux

Locations

CHATELET

rénové, 12 bur., 4e ét.. asc. Excellent état. 42-71-23-30.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

et tous services 43-55-17-50.

locaux commerciaux

Locations

PRÉBAIL

LOUE POUR AXA,
278 m², rue de Monceau, Paris 8e.
128 m², av. Pierre 1er-de-Serbie. Affectation professionnelle.

Tél. : 47-54-99-71.

PRÉBAIL

LOUE POUR AXA,
Divers appartements, proche banlieue ouest (Rueil, Le Vésinet, Saint-Cloud, Boulogne, Asnières). Pour occupation professionnelle.

Tél. : 47-54-99-71.

VITRY Gare RER 3 kms Paris beau local neuf ind. atelier entrepôt S/sol 220 m², r-de-ch. 200 m², bureau 40 m², loyer mens. 20 000 F hors taxes Pptaire Tél. : 46-72-64-73

fonds de commerce

Ventes

Vds fd de c. restaurant - pizzeria - ss/préfecture Var - activité annuelle - situé sur av. principale - ctre-ville - salle 100 couverts - terrasse 60 places - cuisine équipée nouvelles normes - nombreuses dépendances - poss. vente murs.

Ecrire :

Monsieur FALLETI-D
6, avenue Carnot
83300 DRAGUIGNAN

VD BAR-RESTAURANT 18 km Pau. Prix 650 000 F. Loyer 3 500 F. T (16)61-60-37-33

boutiques

6e, RUE DE SÈVRES. Boutique, bail à céder, bon emplacement. Pour tous renseignements, CASSIL RIVE GAUCHE, 46-66-43-43

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
5e ARRONDISSEMENT		
1 PIÈCE 41 m², 1er étage parking	11, rue Tournefort GCI – 40-16-28-70 Honoraires d'actes	5 630 + 559,15 656
7e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 40 m², r.-de-ch.	1, rue du Maréchal-Harispe CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	3 990 + 250 3 143
8e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 50 m², 6e étage	95, boulevard Haussmann CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	3 760 + 655 2 977
2 PIÈCES DUPLEX 80 m², 5e étage Bel imm. ancien	12, rue Paul-Baudry SAGGEL VENDÔME – 47-42-44-44 Commission	8 600 + 1 600 6 192
3 PIÈCES 87 m², 4e étage	42, avenue de Wagram PHENIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	7 000 + 1 110 4 981
5 PIÈCES 116 m², 2e étage	7, square du Roule PHENIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	20 000 + 1 500 14 232
13e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 55 m², 1er étage	20, rue du Champ-de-l'Alouette LOCARE – 40-61-66-00 Commission d'agence	4 940 + 606 4 391
14e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 77 m², 5e étage parking	102, avenue du Maine AGIFRANCE – 43-22-23-81 Frais de commission	7 675 + 841 5 462
15e ARRONDISSEMENT		
3/4 PIÈCES 100 m² + terrasse r.-de-ch., poss. park.	17, rue Bausset CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	8 035 + 1 620 6 055
16e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 72 m², 2e étage	133, avenue de Versailles PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	6 900 + 1 000 4 910
4 PIÈCES 151 m², 1er étage	95, rue de Longchamp GCI – 40-16-28-68 Frais d'actes	15 800 + 1 815 665
7 PIÈCES 198 m², 1er étage	20, rue de Lübeck PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	23 800 + 3 500 16 936
17e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 49 m², 2e étage	4, rue de Puteaux GCI – 40-16-28-71 Honoraires de rédaction	4 900 + 505 277
6 PIÈCES 139 m², 1er étage	7, rue Saint-Senoch PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	16 500 + 973 11 741
19e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 56 m², 5e étage poss. parking	84, rue de Crimée CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 350 + 535 4 122
91 – ESSONNE		
4 PIÈCES DUPLEX 95 m², 1er étage parking	ÉVRY 1, allée Alphonse-Lavereau AGIFRANCE – 49-03-43-05 Frais de commission	3 530 + 1 575 2 889
4 PIÈCES PAVILLON 110 m², r.-de-jard. parking	LONGJUMEAU 14, rue des Noisetiers AGIFRANCE – 49-03-43-05 Frais de commission	6 200 + 339 4 412
92 – HAUTS-DE-SEINE		
4 PIÈCES Duplex, 90 m² 14e et 15e étage parking	BOULOGNE 813, avenue du Général-Leclerc SAGGEL VENDÔME – 46-08-80-36 Commission d'agence	6 000 + 1 282 4 320
5 PIÈCES 136 m², 4e étage	BOULOGNE « MOLITOR » 4, rue Nungesser & Coli AGIFRANCE – 46-05-88-81 Frais de commission	13 996 + 2 836,90 9 959,55
3 PIÈCES 69 m², r.-de-ch. parking	GARCHES 54-60, rue du Col.-de-Rochebrune PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	4 110 + 900 2 924
3 PIÈCES 80 m², 3e étage parking	NEUILLY-SUR-SEINE 22 ter, bd du Général-Leclerc CGI – 40-16-28-68 Frais d'actes	8 000 + 1 020 407
4 PIÈCES 87 m², 2e étage parking, récent calme	MEUDON 3 bis, av. du 11-Novembre-1918 SAGGEL VENDÔME – 46-08-80-36 Commission d'agence	7 350 + 1 479 5 292
4 PIÈCES Récent, 92 m² 5e étage parking	SAINT-CLOUD 14, rue de la Libération SAGGEL VENDÔME – 46-08-80-36 Commission d'agence	7 200 + 795 5 184

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de

AGIFRANCE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS · GENERALI · CIGIMO GROUPE GTF · LOCARE CONSEIL EN IMMOBILIER · PHENIX GESTION Groupe des Assurances Générales de France · SAGGEL VENDÔME GROUPE UAP

هكذا من الأصل

VIE DES ENTREPRISES

Dans l'attente du plan de restructuration

Cent dix banques étrangères parmi les créanciers de Ferruzzi

Les difficultés que connaît Ferruzzi, le deuxième groupe privé italien, inquiètent autant la Bourse que les créanciers, sans parler des salariés des différentes entreprises de ce holding à dominante agroalimentaire et chimique. Après la défection des actionnaires familiaux et dans l'attente de la présentation du plan de sauvetage du groupe par les banques prévue d'ici un mois, les pouvoirs publics s'attachent à rassurer l'opinion.

Ferruzzi n'est pas au bord de la faillite, a affirmé Piero Barucci, ministre italien du Trésor, mardi 22 juin devant la commission des finances. *«Il ne s'agit pas d'un krach financier ou d'une faillite industrielle, car, par bien des aspects, le groupe est efficace et rentable, même s'il est trop lourdement endetté.»* Et d'ajouter : *«Un plan de restructuration n'en est pas moins nécessaire afin de ne pas ternir davantage la réputation financière de l'Italie.»*

Evoquant les 31 000 milliards de lires d'endettement brut du groupe, (plus de 100 milliards de francs), le ministre a révélé que le conglomérat avait une dette de 6 500 milliards de lires (plus de 20 milliards de francs) auprès de cent dix banques étrangères,qu'il n'a pas voulu nommer. Les dirigeants de Ferruzzi tentent dans le même temps de minimiser leur responsabilité dans les difficultés du groupe.

Dans une lettre adressée mardi au quotidien *Sole 24 ore*, Raul Gardini – qui a succédé à son beau-père Serafino Ferruzzi à la tête du groupe en 1979 – rejette toutes les accusations formulées contre lui. Celui qui pendant douze ans, jusqu'en 1991, a développé le conglomérat avant d'être renvoyé par sa belle-famille juge infondée l'accusation selon laquelle il aurait privilégié les activités financières au détriment des activités industrielles durant les années 80. Il dément avoir eu des projets grandioses conduisant à une situation déséquilibrée et avoir contribué à l'endettement du groupe, qui a doublé depuis son départ. Mais, au niveau des dettes, les chiffres semblent diverger entre Gardini et ses successeurs (Arturo Ferruzzi et Carlo Sama). Ce dernier, s'exprimant mardi devant les industriels italiens, a expliqué les efforts menés depuis deux ans pour abandonner la structure de conglomérat et se concentrer sur l'agroalimentaire et l'énergie. Cette politique commençait à porter ses fruits.

DOMINIQUE GALLOIS.

Le géant américain se renforce en France

ATT s'apprête à prendre le contrôle de Barphone

Le géant américain des télécommunications ATT se renforce en France. Un an après l'acquisition de la société de services informatiques Dataid, ATT a annoncé, mardi 22 juin, la signature d'un accord aux termes duquel sa filiale ATT France devrait prendre le contrôle de Barphone. Cette société, qui réalise un chiffre d'affaires de 337 millions de francs dans la construction de systèmes privés de téléphonie, avait déclaré, en mai, être en négociation avec un groupe étranger.

Si la transaction reçoit le feu vert de la direction du Trésor au titre des investissements étrangers en France, la filiale française du groupe américain se portera acquéreur auprès de Michel Apchin, actionnaire majoritaire et PDG de la société, et de sa famille, de 51,97 % du capital de Barphone. Puis, ATT France se proposera d'acheter 20,95 % du capital de la PME détenus par des actionnaires minoritaires ayant déjà conclu des promesses de vente. ATT France détiendra 74,82 % du capital de Barphone et lancera alors une offre publique d'achat simplifiée sur le solde. La levée des promesses de vente, comme l'OPA, se feront au prix de 145,80 francs par action, après détachement du coupon de 8 francs pour 1992, valorisant la société française à 250 millions de francs.

Si Michel Apchin, qui conservera ses fonctions à la tête de Barphone, se félicite des *«synergies»* entre les deux sociétés, ATT se réjouit de voir se renforcer sa position dans l'Hexagone, *«second marché européen pour les PABX et les installations d'intercommunications»*. Barphone est, en effet, le fabricant de Generis, un PABX numérique compatible Numeris et Transpac, bientôt compatible avec les téléphones sans fil Bi-Bop.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
46-62-72-67

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

FUSION

□ **Jet Tours regroupe les voyagistes Sotair et Chorus.** – La fusion entre le troisième voyagiste français Sotair, filiale d'Air France, et le cinquième, Chorus Tours, annoncée en janvier a été rendue officielle mardi 22 juin. Bernard Attali, président d'Air France et de Sotair, cède la présidence de la nouvelle société Jet Tours à Jean-Robert Reznik. Parmi les principaux actionnaires, Air France détient 50,5 % du nouvel opérateur, devant Havas, 21,5 %, et le géant du tourisme allemand TUI, dont la participation de 15 % devrait monter à 20 % prochainement. Cette fusion amorce un regroupement important dans le monde du tourisme français, plus émietté que les marchés allemand ou anglais.

RÉSULTATS

□ **Skis Rossignol : Résultats en forte hausse.** – Les Skis Rossignol ont dégagé un bénéfice de 36,65 millions de francs pour l'exercice clos le 31 mars 1993, supérieur de 22 % au chiffre prévu initialement, cela malgré le coût exceptionnel entraîné par la fermeture d'une filiale italienne. Le rétablissement de la société après la crise qui avait provoqué une perte de 59,35 millions de francs pour l'exercice 1991-1992 se poursuit, avec un chiffre d'affaires en progression de 13,5 % (+ 17,1 % à parité monétaire constante). La société s'est dégagée de la lourde charge de restructuration engagée après une dépression de près de trois ans, provoquée, essentiellement, par le manque de neige. Elle prévoit une nouvelle et importante augmentation de ses résultats, qui pourraient doubler pour l'exercice 1993-1994.

□ **Glaverbel (verre) : un «exercice compromis» en 1993.** – Glaverbel a réalisé en 1992 un bénéfice net consolidé de 961 millions de francs belges (157,6 millions de francs), en progression de 20 %, pour un chiffre d'affaires de 33,1 milliards de francs belges (5,4 milliards de francs), en hausse de 7,7 %. Le groupe verrier belge Glaverbel estime que l'exercice 1993 est *«compromis»* et que les perspectives sont *«franchement mauvaises»*. Glaverbel ajoute que *«les activités belges du groupe restent particulièrement vulnérables, leur compétitivité étant handicapée par le coût élevé de la main-d'œuvre, comparativement aux normes européennes, et par la forte position du franc belge»*. Il a ajouté que le premier semestre 1993 serait pour le groupe *«lourdement déficitaire»*, sans chiffrer la perte attendue.

RACHATS

□ **Beiersdorf (cosmétiques) rachète les droits pour la crème Nivea en Roumanie.** – La société allemande Beiersdorf a racheté il y a quelques semaines les droits pour la crème Nivea en Roumanie, a annoncé la société, mardi 22 juin à Hambourg. Privé des droits sur la célèbre crème pour la peau après la seconde guerre mondiale – confisqués par les puissances victorieuses, – Beiersdorf les a progressivement rachetés au fil des ans et a réussi l'an dernier à les reprendre pour les pays du Commonwealth à la compagnie britannique Smiths and Nephew. La Pologne est le dernier pays au monde où la société allemande n'est pas encore parvenue à récupérer les droits, mais Beiersdorf espère y parvenir d'ici douze mois. L'an dernier, Beiersdorf a réalisé un chiffre d'affaires de 4,45 milliards de deutschemarks (14,9 milliards de francs). Le bénéfice a été de 158,5 millions de deutschemarks.

□ ***Cosmair (L'Oréal) rachète Redken Laboratories (produits pour salons de coiffure).*** – La société Cosmair Inc. (New York), agent exclusif de L'Oréal aux Etats-Unis, a acquis 100 % de Redken Laboratories (Canoga Park, Californie), spécialisés dans la vente de produits professionnels destinés aux salons de coiffure. Redken Laboratories, société non cotée créée en 1960, est l'une des plus importantes dans ce domaine aux Etats-Unis, où elle fournit notamment 8 500 salons de coiffure de luxe. Elle est implantée dans trente-cinq pays où elle distribue des marques de produits professionnels comme Shinsen (shampooings), Vivagem (chute des cheveux) ou Créatif (produits coiffants). Cette acquisition donne à Cosmair – dont L'Oréal n'a pas la majorité du capital mais assure la gestion juridique, – un nouveau potentiel de progression sur le marché nord-américain.

□ **Les jouets Smoby achètent les jouets Lardy.** – La société Smoby, numéro un français du jouet, a annoncé mardi 22 juin le rachat de Lardy, une société jurassienne spécialisée dans le jouet premier âge. Lardy, qui prévoit un chiffre d'affaires de 27 millions de francs en 1993, a été rachetée à 100 % par Smoby. Cette dernière s'attend pour sa part pour l'exercice 1992-1993 (clos fin mars) à une progression de son résultat net de près de 10 % à plus de 40 millions de francs et à un chiffre d'affaires de 455 millions. Pour l'exercice 1993-1994, Smoby prévoit un chiffre d'affaires de 500 millions de francs.

CONFLITS

□ **Séquestration du directeur de Rhône-Poulenc de Hières-sur-Amby.** – Les employés de la société Rhône-Poulenc Fibres de Hières-sur-Amby (Isère) retenaient depuis lundi 21 juin le directeur de l'entreprise pour protester contre la fermeture définitive de l'usine, annoncée la veille lors d'un comité d'entreprise. Le directeur, M. Robert Hazebrouck, avait annoncé aux quarante-sept employés réunis en comité d'entreprise la fermeture du site pour vendredi soir, une remise de médailles d'ancienneté devant avoir lieu dans l'après-midi du même jour. Les employés se sont aussitôt mis en grève pour protester contre la délocalisation de la production en Suisse. Selon M. Hazebrouck, *«le personnel était informé depuis janvier 1993 d'un projet de fermeture. Mais arrive un moment où il faut parler de reclassement, et c'est là que le bât blesse»*.

□ **Le directeur de la biscotterie Corvisart retenu par le personnel.** – Le directeur général de la biscotterie Corvisart (groupe agroalimentaire Picard-Auga) à Golbey (Vosges) était retenu depuis la fin de la matinée mardi 22 juin par le personnel de l'entreprise menacée de fermeture. Selon M. Christian Retournard, secrétaire général de l'agroalimentaire CFDT des Vosges, M. Daniel Baujean était retenu depuis le début du comité d'entreprise dans les locaux de la société par les salariés qui ont mis sa voiture sur cale et ont dégonflé les pneus de celle du directeur des ventes. Le groupe Picard-Auga, détenu majoritairement par le groupe britannique Allied-Lyons, a décidé de fermer la biscotterie vosgienne, qui emploie 80 personnes, et de construire une toute nouvelle unité à Reims (Marne) où se trouve une unité de production ancienne avec une centaine de salariés.

CAPITAL

□ ***Zeneca : augmentation de capital souscrite à 85 %.*** – L'augmentation de capital géante de 1,3 milliard de livres (11 milliards de francs) lancée par le groupe pharmaceutique britannique Zeneca au début du mois pour accompagner sa séparation d'avec Imperial Chemical Industries (ICI) a été souscrite à 85 %, a annoncé mardi 22 juin la société britannique. Le succès de l'opération est un soulagement pour les responsables du placement, les sociétés de Bourse SG Warburg Securities et BZW Securities, qui avaient vu le cours des actions Zeneca tomber dangereusement près du cours d'émission de 600 pence ces dernières semaines.

RÉORGANISATION

□ ***Rothmans, Richemont et Dunhill veulent se réorganiser en deux sociétés.*** – Les groupes britanniques de tabac Rothmans International et de luxe Dunhill Holdings ont engagé des discussions avec leur principal actionnaire, la Compagnie financière de Richemont, pour réorganiser leurs activités en deux sociétés cotées distinctes, l'une centrée sur le tabac et l'autre sur le luxe, a annoncé mardi 22 juin Rothmans International. Rothmans et Dunhill sont toutes deux présentes dans le tabac et le luxe et Rothmans détient 57 % de Dunhill. Selon des plans proposés par Richemont, une holding suisse contrôlée par la famille sud-africaine Rembrandt, Rothmans et Dunhill fusionneraient et la société résultant de cette union serait scindée en deux pôles, tabac et luxe. Richemont garderait une participation majoritaire dans les deux groupes. Le joaillier Cartier Monde, contrôlé à 47 % par Rothmans, deviendrait une filiale à 100 % du groupe.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ROUSSEL UCLAF

Ouverture du capital

La décision de Rhône-Poulenc de céder, si les conditions du marché le permettent, sa participation de 35 % des actions ordinaires de Roussel Uclaf sous la forme d'une Offre Publique de Vente et d'un placement international, représente une étape importante dans l'évolution de l'actionnariat de Roussel Uclaf.

En effet, après réalisation de cette opération, Roussel Uclaf, tout en ayant Hoechst comme actionnaire majoritaire, devrait voir son flottant passer de 5,5 % à environ 40 %. Le capital de Roussel Uclaf serait ainsi accessible à de nouveaux investisseurs français et étrangers. Cette ouverture du capital réaffirme clairement la volonté de Hoechst de considérer Roussel Uclaf, composante du Groupe Hoechst, comme un centre de profit autonome.

Dans la logique de la stratégie de recentrage de Roussel Uclaf sur ses métiers clés, Hoechst a décidé d'apporter à Roussel Uclaf 100 % de sa filiale pharmaceutique française, les Laboratoires Hoechst, et 50 % de la société allemande Albert Roussel Pharma, dont Roussel Uclaf détient déjà 25,1 %. Ces deux sociétés ont réalisé respectivement, en 1992, un chiffre d'affaires de 1 250 et 840 millions de francs. Ces décisions traduisent l'engagement de Hoechst de renforcer Roussel Uclaf comme pôle pharmaceutique du Groupe Hoechst.

Par ailleurs, Roussel Uclaf, afin de simplifier son statut boursier, a l'intention de proposer, dans les prochains mois, la conversion des actions à dividende prioritaire (A.D.P.) en actions ordinaires, selon une parité, encore provisoire, de 2 actions ordinaires pour 3 A.D.P.

L'ouverture de son capital, qui lui permet désormais de véritablement prendre place parmi les grands groupes à dominante pharmaceutique cotés en Bourse, et le renforcement dans son principal métier, la Santé humaine, permettent d'envisager avec une confiance accrue le développement de Roussel Uclaf.

Un communiqué d'opération soumis à l'appréciation de la COB ainsi qu'un document de référence enregistré auprès de la COB seront tenus à la disposition du Public au siège social de la Société Roussel Uclaf, 35 boulevard des Invalides, 75007 Paris, auprès des Banques ou de tout autre intermédiaire qualifié.
Aucune réservation d'achat ne peut être faite avant publication de la note d'opération visée par la COB.

Etre et Agir
au cœur
de la Santé

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 juin ⬆ Fermeté

Dans un marché plus animé que les jours précédents, la Bourse de Paris a confirmé mardi 22 juin, avant-dernier jour du terme de juin, la reprise qui, la veille, avait salué la baisse des taux d'intérêt en France. En hausse de 0,43 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a terminé la journée sur un gain de 0,32 %, à 1 935,28 points. En quatre semaines, la cote a progressé de 5,36 %, selon cet indice. Le montant des échanges a atteint 3,56 milliards de francs pour l'ensemble du marché.

La décision de la Banque de France de diminuer, lundi, les conditions de crédit en France – bien que l'Allemagne n'ait pas, la semaine précédente, envoyé de signal – a été appréciée dans les salles de marché. La fermeté du franc depuis la fin avril permet à la France de faire à présent cavalier seul.

«La fenêtre qui est ouverte va permettre d'évacuer de manière plus significative le différentiel de taux entre les deux pays», notait un intervenant.

Cette baisse des taux intervient alors que tout le monde réclame un nouvel assouplissement de la politique de crédit en Europe. A l'issue du sommet européen de Copenhague, M. Jacques Delors, le président de la Commission européenne, a déclaré que jamais le *«signal»* de baisse des taux n'avait été aussi fort, ajoutant qu'en raison de la récession *«la vitesse est plus importante que la quantité»*.

Du côté des valeurs, Crédit local de France (CLF) reste un titre recherché, alors que se poursuit la privatisation du groupe à 386 francs. L'action a fini à 422,10 francs, soit un gain de 1,47 %. Dans une étude, la société de Bourse Pinatton-Wargny estime que, en profitant du cours de l'offre publique de vente, l'épargnant bénéficie *«du beurre et de l'argent du beurre»*. Le beurre parce que la croissance à long terme devrait être soutenue, de l'ordre de 10 %, et l'argent du beurre parce que le risque associé à cette croissance est faible.

NEW-YORK, 22 juin ⬇ Repli

Wall Street s'est repliée, mardi 22 juin, en raison des inquiétudes des investisseurs sur les résultats financiers des sociétés au deuxième trimestre, qui seront publiés à partir de juillet. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est établi à 3 497,53 points, en baisse de 13,29 points soit un repli de 0,38 %. Quelque 258 millions de titres ont été échangés. Les valeurs en hausse ont été légèrement moins nombreuses que celles en baisse : 832 contre 955, alors que 668 actions sont restées inchangées.

Les détenteurs de capitaux *«attendent les résultats de sociétés»* au deuxième trimestre, a souligné Peter Canelo, analyste chez County NatWest. Le deuxième trimestre finit le 30 juin pour la plupart des compagnies.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, se situait à 6,77 % contre 6,78 % lundi soir.

Les titres de la grande distribution ont été parmi les grands perdants de la séance. Kmart a cédé 1 1/2 à 20 1/8 et Sears Roebuck, un dollar à 53 1/4.

Un autre secteur en baisse a été l'industrie du tabac, qui a entamé un procès contre l'administration américaine pour contester les conclusions d'un rapport sur les dangers du tabagisme passif. RJR Nabisco a cédé 1/8 à 5 1/4 et Philip Morris, 1/8 à 47 7/8.

VALEURS	COURS DU 21 juin	COURS DU 22 juin
Alcoa	67 5/8	67 7/8
ATT	61 1/2	61 7/8
Boeing	38 3/8	38 1/8
Chase Manhattan Bank	30 1/2	30 7/8
Du Pont de Nemours	48 7/8	49 1/2
Eastman Kodak	53 1/2	52 7/8
Exxon	65 5/8	66 1/8
Ford	51 1/8	51 1/8
General Electric	95 5/8	95
General Motors	42 7/8	43 5/8
Goodyear	38 5/8	38 3/8
IBM	49 1/4	49 1/4
ITT	85 3/4	85
Mobil Oil	74 1/2	74 7/8
Pfizer	70 1/4	69 5/8
Schlumberger	65 3/4	67
Texaco	64 1/4	64 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	121 1/8	118
Union Carbide	19 1/4	19 1/8
United Tech.	54 5/8	54 5/8
Westinghouse	14 3/4	14 3/8
Xerox Corp.	77 1/4	77 3/4

LONDRES, 22 juin ⬆ Légère avance

Les valeurs ont légèrement progressé, mardi 22 juin, au Stock Exchange, *encouragées par les chiffres plus mauvais que prévu du commerce extérieur* qui ont alimenté les spéculations sur une baisse des taux d'intérêt. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en *hausse de 4,2 points, soit 0,1 %, à* 2 907,6 points. Il avait gagné jusqu'à 13,8 points dans les premiers échanges, mais il a progressivement réduit ses gains, notamment après l'ouverture décevante de Wall Street. Le volume des échanges s'est élevé à 584,9 millions de titres contre 566,6 millions la veille.

Le déficit de la balance des paiements courants a atteint 4 milliards de livres au premier trimestre contre 3,9 milliards le trimestre précédent. Les analystes attendaient un déficit de 3,7 milliards. Par ailleurs, la hausse du PIB au premier trimestre a été révisée à 0,4 %, au lieu de 0,3 % initialement annoncé.

Les immobilières, les banques, les assurances et les alimentaires ont été assez fermes, mais les pétrolières et les brasseries se sont effritées tandis que les pharmaceutiques étaient mitigées.

VALEURS	Cours du 21 juin	Cours du 22 juin
Allied Lyons	5,38	5,40
B.P.	3,12	3,13
B.T.R.	3,69	3,72
Cadbury	4,53	4,57
De Beers	11,25	11,75
Glaxo	[illegible]	5,88
G.U.S.	30,38	30,50
I.C.I.	[illegible]	6,92
Reuters	13,50	13,83
RTZ	6,68	6,74
Shell	6,32	6,31
Unilever	10,50	10,44

TOKYO, 23 juin ⬇ Irrégulière

La Bourse de Tokyo a clôturé, mercredi 23 juin, *sur une note irrégulière* dans des affaires très creuses. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a cédé 45,78 points, soit 0,23 %, à 19 549,52 points, dans un volume de 230 *millions de titres traités. Un volume* aussi faible ne s'était pas vu depuis le mois de mars.

Selon un intervenant, le manque d'intérêt dont font preuve les investisseurs est en partie justifié par la situation politique japonaise et la volatilité du marché des changes.

Les achats opérés par les caisses de retraite et compagnies d'assurances *n'ont pas suffi à faire remonter le marché*, a noté un professionnel.

VALEURS	Cours du 22 juin	Cours du 23 juin
Ajinomoto	1 320	1 350
Bridgestone	1 380	1 290
Canon	1 370	1 370
Fuji Bank	2 210	2 240
Honda Motors	1 340	1 290
Matsushita Electric	1 330	1 310
Mitsubishi Heavy	648	648
Sony Corp.	4 430	4 350
Toyota Motors	1 540	1 530

CHANGES

Dollar : 5,7270 F ⬆

Le deutschemark gagne quelques fractions à 3,3623 francs mercredi *23 juin au cours des premiers* échanges entre banques, contre 3,3613 francs dans les échanges interbancaires de mardi soir (il s'inscrivait à 3,3612 francs, selon le cours indicatif de la Banque de France). Le dollar continue de grimper à 5,7270 francs contre 5,7077 francs dans les échanges *interbancaires* de mardi soir (5,6770 francs cours Banque de France).

FRANCFORT	22 juin	23 juin
Dollar (en DM)	1,6894	1,6899

TOKYO	22 juin	23 juin
Dollar (en yens)	111,25	110,57

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (23 juin) .... 7 7/16-7 9/16 %
New-York (22 juin) .... 2 15/16 %

BOURSES

	21 juin	22 juin
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	520,91	527,76
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 929,17	1 935,28

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	21 juin	22 juin
Industrielles	3 510,82	3 497,53

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	21 juin	22 juin
100 valeurs	2 903,40	2 907,60
30 valeurs	2 274,40	2 277
Mines d'or	186,50	183,60
Fonds d'Etat	96,41	96,50

FRANCFORT

	21 juin	22 juin
Dax	1 689,82	1 698,88

TOKYO

	22 juin	23 juin
Nikkei Dow Jones	19 538,38	19 492,52
Indice général	1 555,38	1 562,39

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7200	5,7220	5,7745	5,7785
Yen (100)	5,1741	5,1807	5,2248	5,2343
Ecu	6,5802	6,5855	6,5764	6,5853
Deutschemark	3,3636	3,3641	3,3593	3,3614
Franc suisse	3,7760	3,7800	3,7949	3,8008
Lire italienne (1000)	3,7150	3,7200	3,6882	3,6956
Livre sterling	8,4084	8,4171	8,4337	8,4466
Peseta (100)	4,4084	4,4135	4,3633	4,3725

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 1/16	3 1/16	3 3/16
Ecu	7 1/2	7 5/8	7 1/8	7 1/4	6 3/4	6 7/8
Deutschemark	7 5/8	7 3/4	7 3/8	7 1/2	7	7 1/8
Franc suisse	5 1/16	5 3/16	4 15/16	5 1/16	4 3/4	4 7/8
Lire italienne (1000)	9 3/4	10	9 5/8	9 7/8	9 7/16	9 11/16
Livre sterling	5 13/15	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16
Peseta (100)	11 1/16	11 11/16	10 9/16	10 15/16	10 3/16	10 5/8
FRANC FRANÇAIS	7 1/4	7 3/8	7	7 1/8	6 5/8	6 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché *interbancaire* des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 23 JUIN

Cours relevés à 11 h 15

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	C.N.E 3%	5540	5550	5550	+ 0 18
....	B.N.P. T.P.	1100	1090	1090	- 0 91
....	Cr.Lyon. T.P.	945	940	940	- 0 53
....	Renault T.P.	1900	1900	1920	+ 1 05
....	Rhone Poul. T.P.	2000	2030	2030	+ 1 50
....	Saint Gobain T.P.	1137	1136	1136	- 0 09
....	Thomson T.P.	920	925	925	+ 0 54
....	ACCOR	609	608	609	....
....	Air Liquide	717	714	717	....
....	Alcatel-Alsthom	659	657	660	+ 0 15
....	Als.Superm.	2222	2862	2893	+ 30 2
....	A L S P I	349	349	340	- 2 58
....	AGF Sté Centrale	578	577	582	+ 0 69
....	Axa (ex Cie Midi)	1363	1366	1377	+ 1 03
....	Bafip	143	143	142	- 0 70
....	Bail-Equipem.	52 10	51 15	52	- 0 19
....	Bail Investiss.	968	969	969	+ 0 10
....	Bancaire	504	507	514	+ 1 98
....	Bazar H.-V.	610	602	607	- 0 49
....	Berger (M)	1200	1230	1230	+ 2 50
....	Bertrand Faure	425	425	425	....
....	Bic	1110	1120	1145	+ 3 15
....	B.I.P.	1100	1100	1100	....
....	BIS	145 70	138 30	138 30	- 5 08
....	B N P (CI)	529	530	529	....
....	Bollore Tech.	425	417 10	417	- 1 88
....	Bongrain	2549	2549	2530	- 0 75
....	Bon-Marché	511	508	508	- 0 59
....	Bouygues	640	639	649	+ 1 41
....	BP France	84	120	120	+ 42 8
....	B S N	874	875	880	+ 0 69
....	Canal Plus	1295	1300	1299	+ 0 31
....	Cap Gem.S.	189 90	190	191 60	+ 0 84
....	Carnaudmetalbox	201	201	200 70	- 0 15
....	*Carrefour*	*2827*	*2830*	*2840*	*+ 0 46*
....	Casino	138	138	137 60	- 0 29
....	Casino ADP	99	98 80	99 50	+ 0 51
....	Castorama D.I.	602	605	602	....
....	C.C.F.	237 70	237 20	236	- 0 72
....	CCMC Ly	28	28	28	....
....	C.E.G.I.D.	189 70	189	185	- 2 48
....	Cerrest (Ny)	32 10	34 50	33	+ 2 80
....	C.E.P. Comm.	340	331 70	333	- 2 06
....	*Cerus*	*76 40*	*76 40*	*75*	*- 1 83*
....	Cetelem	1329	1321	1329	....
....	CF Int.	371	376	376	+ 1 08
....	CGI Info.	325	317	317	- 2 46
....	C G I P	1154	1150	1152	- 0 17
....	CGP	610	600	600	- 1 64
....	Chargeurs S A	1021	1020	1020	- 0 10
....	Christian Dior	273	273	273	....
....	C I C A (M)	410	420	410	....
....	Ciments franç.	325	322	322	- 0 92
....	Clarins	515	510	512	- 0 58
....	Club Méditer.	371 50	374	374	+ 0 67
....	Colas	924	923	923	- 0 11
....	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
....	Compt Mod.	1334	1334	1330	- 0 30
....	CPR (Paris Réo.)	322 20	321	321 10	- 0 34
....	Créd. Foncier	1008	1005	1018	+ 1 19

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Crédit Loc France	422 10	415	423	+ 0 21
....	Cr Lyon (CI)	684	674	682	- 0 29
....	Credit Nat.	1230	1230	1225	- 0 41
....	CSEE	501	505	508	+ 1 40
....	Damart	4010	4010	3980	- 0 75
....	Dassault Aviation	478	466	475	- 0 63
....	Dassault Electr.	283 60	284 50	284 50	+ 0 32
....	De Dietrich	1475	1475	1472	- 0 20
....	Degremont	476	477	469 50	- 1 37
....	Dév.R.d.C.(Li)	36 90	34 20	34 20	- 7 32
....	Dév.R.Sud-Est	80	80	80	....
....	D M C	254	253	253	- 0 39
....	*Docks France*	*500*	*491*	*494 80*	*- 1 04*
....	Dynaction	99 80	98 50	97 10	- 2 71
....	Eaux (Gle)	2278	2289	2280	+ 0 09
....	E.B.F.	607	620	590	- 2 80
....	Ecco	431 70	430	425	- 1 55
....	Eiffage (ex Foug.)	960	958	960	....
....	Elf Aquitaine	386 80	387 60	390	+ 0 83
....	ElfSanofi(ExSanofi)	958	963	962	+ 0 42
....	Erap-Elf (Certif)	315	312	313 10	- 0 60
....	*Eridania-Beghin*	*700*	*695*	*697*	*- 0 43*
....	Essilor	448	445 50	446 50	- 0 33
....	Essil.Int.(DP)	263	255	255	- 3 04
....	Esso	698	698	692	- 0 86
....	Eurafrance	1615	1610	1610	- 0 31
....	Euro RSCG	520	520	522	+ 0 38
....	Eurodisneyland	68 30	68	68 50	+ 0 29
....	Europe 1	1002	1002	998	- 0 40
....	Eurotunnel	35 45	35 40	35 65	+ 0 56
....	*Finextel*	*133*	*133*	*133*	....
....	Fives Lille	303	303	310	+ 2 31
....	Fromager. Bel	3900	3905	3905	+ 0 13
....	Gal.Lafayette	1640	1600	1600	- 2 44
....	G.A.N.	464	461	456	- 1 72
....	Gascogne (B)	295	294	294	- 0 34
....	Gaz et Eaux	1605	1595	1600	- 0 31
....	Geophysique	594	596	600	+ 1 01
....	Groupe André SA	623	629	634	+ 1 77
....	*Groupe Cité*	*588*	*589*	*585*	*- 0 51*
....	GTM-Entrep.	406	406 70	407	+ 0 25
....	Guyenne-Gas.	1458	1451	1451	- 0 48
....	Havas	405	404 10	406 20	+ 0 30
....	Idia	205	203 50	203 50	- 0 73
....	Imétal	437	436	434	- 0 69
....	Immob. Phénix	136 50	136 10	136 10	- 0 29
....	Ingénico	165	165	159	- 3 64
....	Inst. Mérieux	10700	10700	10750	+ 0 47
....	*Interbail*	*545*	*545*	*545*	....
....	Intertechnique	425	421	421	- 0 94
....	J. Lefebvre	1079	1070	1071	- 0 74
....	Klépierre	580	575	573	- 1 21
....	Labinal	569	538	538	- 5 45
....	Lafarge	370	371 50	372 10	+ 0 57
....	Lagardère Group.	104 70	104	103	- 1 62
....	Lapeyre	192 60	194 90	193 60	+ 0 52

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
..	Lebon	267	280	260	- 2 62
....	Legrand	4139	4150	4122	- 0 41
....	Legrand (DP)	2470	2475	2502	+ 1 30
....	Legris Industries	149	147	147	- 1 34
....	Locindus	918	915	915	- 0 33
....	L.V.M.H.	3769	3749	3754	- 0 40
....	Lyon.Eaux/Dumez	453 50	453 90	452 30	- 0 26
....	Majorette Ly.	6 50	...	...	
...	Mar. Wendel	327	325	325 10	- 0 58
....	Matra-Hachette	131 40	131 10	131 40	
...	Metaleurop	65	64 80	63 90	- 1 69
....	Métrologie In.	13 15	13 10	12 80	- 2 66
....	*Michelin*	*146 60*	*146 10*	*147 10*	*+ 0 34*
....	Moulinex	85 90	85 10	84 50	- 1 63
....	Navig. Mixte	935	940	941	+ 0 64
..	Nord-Est	143	142	141 50	- 1 05
...	Nordon (Ny)	488	500	500	+ 2 46
....	Olipar	51	50 30	49 50	- 2 94
....	Oréal	1044	1043	1047	+ 0 29
....	Paribas	404 50	406 80	405	+ 0 12
...	Pechiney Int.	197	196 50	195 70	- 0 66
....	*Pechiney (CIP)*	*289*	*288*	*293*	*+ 1 38*
...	Pernod Ricard	380	378 20	380	
....	Peugeot	540	538	536	- 0 74
..	Pinault-Printemps	730	725	725	- 0 68
...	Plastic-Omn.	773	760	755	- 2 33
....	Poliet	282	282	280 10	- 0 67
...	Publ. Filipacchi	689	682	700	+ 1 60
...	Primagaz	772	775	778	+ 0 78
....	Promodes	799	796	796	- 0 38
...	*Radiotechn.*	*280*	*281*	*280*	
....	Redoute (La)	7690	7690	7630	- 0 78
....	Remy Cointreau	164 50	164 50	163 50	- 0 61
...	Rexel (ex CDME)	455	453	452	- 0 66
....	R. Poulenc A	540	540	542	+ 0 37
....	Rochette(La)	22 55	22 90	22 65	+ 0 44
....	Roussel Uclaf	575	..	....	..
....	R. Impé.Ly	3150	3115	3115	- 1 11
....	Sade (Ny)	138 10	139	144	+ 4 27
....	*Sagem*	*1680*	*1670*	*1667*	*- 0 77*
...	Saint Gobain	491	489 10	495 30	+ 0 86
....	Saint Louis	1228	1229	1230	+ 0 16
....	Salomon Ly	1515	1520	1520	+ 0 33
....	Salvepar (Ny)	382	389 40	395	+ 3 40
....	S A T	1577	1678	1577	...
380	Saul. Chât.	383	379	380 10	- 0 76
....	Saupiquet (Ns)	743	744	744	+ 0 13
....	Schneider	691	683	695	+ 0 58
....	SCOA	14	14 30	13 75	- 1 79
....	Scor s.a.	609	610	610	+ 0 16
....	S.E.B.	445	436	437	- 1 80
....	Sefimeg	471	468	470	- 0 21
....	Selectibanque	172 50	173	173 50	+ 0 58
....	Sextant A.	157 10	157	157	- 0 06
....	S F I M	744	742	742	- 0 27
....	S.G.E.	227	227 50	227	...

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
	Simco	522	520	522	
	S I T A	600	598	591	- 1 50
.	Sk. Rossignol	1130	1170	1170	+ 3 54
	Sligos	469	460	450	- 4 05
	Société Géné.	588	588	591	+ 0 51
.	Sodecco(B)	41	42 90	42 90	+ 4 63
..	Soderc(Ns)	66	68	65 80	- 0 30
.	Sodexho	992	1000	1000	+ 0 81
..	Sogenal(Ny)	111 60	110 50	111	- 0 54
	Sommer-Allib.	1460	1456	1455	- 0 34
..	SOPHIA	537	531	535	- 0 37
..	Sovac	1301	1301	1300	- 0 08
.	*SPEP*	*430*	*437 50*	*435*	*+ 1 16*
..	Ste-Batignol.	346 20	350	346 20	
.	Strafor Facom	460	452	465	+ 1 09
..	Suez	307 90	307 90	307 10	- 0 26
.	Synthelabo	1218	1210	1218	
	Thomson CSF	173 10	173 50	172 50	- 0 35
.	Total	267 60	267 20	267 20	- 0 15
	- (certif.)	200 10	201	200	- 0 05
.	U.A.P.	604	604	603	- 0 17
.	*U F B Locab*	*339 50*	*339 90*	*336*	*- 1 03*
.	U E.C DA (Robur)	203	201 10	201 10	- 0 94
.	U I C	575	578	573	- 0 35
.	U I F	560	560	561	+ 0 18
	U I S	852	860	865	+ 1 53
.	Unibail	427	415 10	411 50	- 3 63
...	Valéo	795	790	797	+ 0 25
..	Vallourec	159 80	160	155	- 3 00
	Via Banque	315	310 20	310 20	- 1 52
	Worms et Cie	*257*	*258*	*258*	*+ 0 39*
..	Zodiac	1734	1715	1708	- 1 50
...	Elf Gabon	1025	1025	1030	+ 0 49
.	Amax	127 50	128	128	+ 0 39
...	Amer. Barrick	127 50	128 80	128 80	+ 1 02
.	Amer. Express	168 50	171 90	170 90	+ 1 42
..	A.T.T.	349 50	353 60	353 10	+ 1 03
.	Anglo Amer.C.	166 50	165 60	164 50	- 1 20
...	Amgold	361	361 60	356 20	- 1 33
...	*Banco Santander*	*252*	*252*	*252*	..
.	B.A.S.F.	798	795	798	...
.	Bayer	904	910	914	+ 1 11
.	Blesboom Plt.	39	39 15	39 15	+ 0 38
....	Buffelsfont.	50 30	49 75	49 65	- 1 29
	Chase Manh.	172 50	176	176	+ 2 03
...	Daimler Benz	2071	2065	2082	+ 0 53
...	De Beers	92 45	93 20	93 20	+ 0 81
..	Deutsche Bank	2310	2313	2311	+ 0 04
....	*Dresdner Bank*	*1254*	*1251*	*1251*	*- 0 24*
...	Driefontein	67	67 40	66	- 1 49
.	Du Pont-Nem.	282 20	282 70	281 40	- 0 28
....	Eastman Kodak	305 10	304 40	303 40	- 0 56
...	East Rand	19 55	18 90	18 80	- 3 84
...	Echo Bay	60 80	60 50	60 60	- 0 33
....	Electrolux	152	151 10	151 10	- 0 59
...	Ericsson	246 60	250	246 10	- 0 20

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
.	Exxon Corp	371 70	377 80	376 80	+ 1 37
	Ford Motor	290 20	293	295	+ 1 65
	Freegold	52 50	51	52 30	- 0 38
	Gencor	13 50	13 20	13 40	- 0 74
..	Gén. Elect.	549	547	545	- 0 73
	Gén. Motors	243 90	249 10	248 20	+ 1 76
	Gén. Belgique	*371 90*	*376*	*376*	*+ 1 10*
	Gd Métropol.	35 95	35 95	36	+ 0 14
	Guinness	39 60	40 95	40	+ 1 01
...	Hanson PLC	19 55	19 50	19 50	- 0 26
.	Harmony Gold	24 50	24 05	24 45	- 0 20
	Hewlett Packard	465	467	467	+ 0 43
	Hitachi	40 55	41 25	41 40	+ 2 10
.	Hoechst	839	854	860	+ 2 50
	I C I	58 50	57 40	57 30	- 2 05
.	*I.B.M.*	*279 60*	*281 50*	*280 70*	*+ 0 39*
	I T T	485 10	487 40	487	+ 0 39
..	Ito Yokado	219 90	222 20	222 20	+ 1 05
	Matsushita	67 05	67 05	67 30	+ 0 37
	Mc Donald's	*280 90*	*279 20*	*279*	*- 0 68*
..	Merck	205 10	207 10	208 90	+ 1 85
.	Minnesota M.	614	620	620	+ 0 98
.	Mitsubishi	51 90	54	53 10	+ 2 31
	Mobil corp.	420 50	426 30	426 30	+ 1 38
.	Morgan J.P.	375 10	382 80	382 80	+ 2 05
	Nestlé	4293	4282	4285	- 0 19
	Norsk Hydro	141	140	140 70	- 0 21
..	OFSIL	133	136 20	135	+ 1 50
.	*Pétrofina*	*1397*	*1385*	*1400*	*+ 0 21*
...	Philip Morris	273	276	276 50	+ 1 28
.	Philips	82 70	83 40	83 60	+ 1 09
.	Placer Dome	108	110	109 10	+ 1 02
	Procter Gamble	270	280 50	280 50	+ 3 89
.	Quilmès	185	193	193	+ 4 32
..	Randfontein	39 15	39 40	38 80	- 0 89
.	Rhone Poul. Rorer	278 90	277 20	277	- 0 68
..	Royal Dutch	528	532	531	+ 0 57
	R T Z	56 50	55 80	55 90	- 1 06
.	Saat & Saatch.	14 25	14 35	14 35	+ 0 70
.	St Helena	38	36 45	36 45	- 4 08
.	Schlumberger	378 30	384 60	383	+ 1 78
.	*Shell transp.*	*53*	*52 95*	*53 05*	*+ 0 09*
.	Siemens	2075	2090	2091	+ 0 77
.	Sony	224 50	222 40	223 20	- 0 58
	Sumitomo Bank	110 50	112	112	+ 1 36
	T D K	*193 90*	*200 20*	*200 20*	*+ 3 25*
...	Telefonica	62 10	62 55	62 50	+ 0 64
..	Toshiba	35 40	35 15	35 30	- 0 28
	Unilever	610	615	615	+ 0 82
.	Unit.Techn.	310	312 30	310 60	+ 0 19
...	Vaal Reefs	357 30	356	352 50	- 1 34
	Volkswagen	1169	1182	1182	+ 1 11
.	Volvo	300	300	300	..
.	West. Deep	141	137 30	142 50	+ 1 06
...	Xerox Corp	445	449 20	449 30	+ 0 94
...	Yamanouchi	114 50	115	115 50	+ 0 87
..	Zambia Cop	4 85	4 86	4 95	+ 2 06

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Emp.Etat 9,8%,78	....	9 29
10,80% 79/94	104 52	8 64
Emp.Etat 13,4% 83	102 98	6 75
10,26% mars 86	109 57	2 89
OAT 10% 5/2000	118 40	0 74
OAT 9,9% 12/1997	113 85	5 20
OAT 9,8% 1/1996	108 59	3 86
PTT 11,2% 85	110 70	5 79
CFF 10,25% nov 90	118 68	2 80
CNA 10 % 1979	....	3 05
CNB Bques 5000F	100 40	4 11
CNB Paribas 5000F	100 10	4 11
CNB Suez 5000F	100 10	4 11
CNI 1/82 5000F	100 40	4 11
CNT 9 % 86	104 65	1 70
CRH 10,90% déc.85	116 80	4 70
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	*1063*	....
Cerus	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	865	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1700	....
Arbel	*331*	*325*
Bains C.Monaco	960	900
B.Hypoth.Europ.	170	....
B.N.P. Intercont.	445	453
Bénédictine	2200	....
Bidermann Internat.	420	....
Blanzy Ouest	806	....
B T P	29 80	29 05
Cambodge	810	....
Carbone Lorraine	*326*	346
Case Poclain	2 05	....
C.B.C.	288 50	288 80
C.E.G.F (Frigor.)	579	....
Centenaire Blanzy	319	....
Caragan	29 50	....
Champex Ny	11	....
CIC (CIP)	230 50	226
C.I.T.R.A.M. (B)	2550	....
Cie Industrielle	5010	....
Cpt Lyon Alemand	349	348
Concorde	606	610
Constr.Mét.Prov.	14 50	...
Crédit Général	*101*	...
Cr Universel (Cie)	276 30	....
Darblay	595	....
Didot Bottin	532	....
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	282	279 50
Ent.Mag. Paris	3815	....
Eridania-Béghin CI	590	....
Fidei	370 10	380

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Finalens	*359*	....
F.I.P.P.	113	....
F.N.A.C.	2445	2400
Foncière (Cie)	600	....
Foncina	380	....
France I.A.R.D.	412	....
France SA (La)	1685	1685
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	537	536
Genefim	320	325 80
Gévelot	506	....
G.F.C.	430	430 10
Groupe Victoire	1360	....
G.T.I (Transport)	248	....
Immobail	420	422
Immobanque	770	....
Im.Marseillaise	4551	....
Invest.(Ste Cle.)	3100	....
Lille Bonnières	1131	....
Louvre	2060	2090
Lucia	210	....
Machines Bull	22 15	21 10
Mag.Uniprix	*185*	...
Maroc Sté Brasserie	250	....
Métal Déployé	255	....
Mors	49 90	47 50
Navigation (Nle)	118 90	....
Optorg	275	....
Oréal (CI)	830	839
Origny-Desvroise	782	...
Palais Nouveauté	1200	....
Paluel Marmont	*380*	....
Parfinance	175	....
Paris France	210	....
Paris Orléans	198	....
Partbeco Invest	232 50	....
Piper Heidsieck	650	...
Porcher	193	....
Promodès (CI)	548	...
Publicis	660	656
Rochefortaise	165	...
Rosario	148 60	146 50
Rougier	170 20	....
S.A.C.E.R.	631	...
S.A.F.A.A.	211	..
S.A.F.I.C Alcan	181 70	....
Sage	388	....
Saint Dominique (F.)	147	...
Salins du Midi	589	582
Savoisienne M.	149	....
Silic	780	758
S.I.P.H.	75	...
S.M.C.I.	50	....
Sofal	470	....
Soffo	205	....
Sofitam (ex Sacam)	65	....
Sofragi	2850	..
Soudure Autogène	655	689
Sovabail	320	...
Stemi	1025	...
Taittinger	1900	1900
Testut-Aequitas	100	...
Tour Eiffel	230	...
Ufiner	1545	.
Vicat	458 80	446
Viniprix	1500	....
Virax	114 20	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	500	....
Akzo Nv Sico.	420	....
Alcan Aluminium	104	....
American Brands	179	....
Arbed	495	...
Asturienne Mines	*110*	....
Banco Popular Espa.	605	....
B.Reglements Int.	32100	....
Can.Pacifique	91 20	....
Chrysler Corp	*261*	....
C I R	3 10	....
Commerzbank	1020	....
Dow Chemical	311	317
Fiat	21 90	....
GBL (Brux Lamb.)	548	....
Gevaert	1041	....
Glaxo Holdings Ltd	50 20	....
Goodyear Tire	218	....
Grace and Co (WR)	223 40	....
Honeywell Inc. Im.	200	....
Johannesburg	78	....
Koninklijke Pakhoed	75 10	...
Kubota	29	....
Noranda Mines	94 20	...
Olivetti priv.	3 60	....
Pfizer Inc.	408	394
Ricoh	39	....
Robeco	325 10	327 30
Rodamco NV	*171 80*	*172 70*
Rolinco	319 70	322 50
Saipem	5 05	....
Sema Group	25	...
SKF Aktiebolaget	62 70	..
Tenneco Inc.	268 20	...
Toray Ind.	32 10	...
West Rand Cons.	*5 50*	..

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	312	...
Calciphos	61 30	...
C G H Cogedhor	7	....
Coparex	*551*	....
Europ. Accum.	80	..
Europ Soures Ind.	6 65	...
G.F.F. (group.fon.f.)	2 42	...
Guy Degrenne	360	..
Lecteurs du Monde	226	....
Nicolas	661	...
Office Cent. Pharma.	975	...
Particip. Percer	195	...
Rorento N.V.	269 50	..
St-Gobain-Emballage	1850	..
Schlumberger Ind.	420	..
S.E.P.R.	1575	..
S.P.R. act. B	308	.
Waterman	1100	..

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	*540*	*540*
B.A.C	23 70	..
Boiron (Ly)	480 50	480 50
Boisset (Lyon)	204	...
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	890	895
Calberson	279	...
Cardif	1000	1000
C.E.G.E.P.	172	....
C.F.P.I.	148	...
C.N.I.M.	1130	1130
Codetour	340	...
Creeks	*91*	...
Dauphin	240	....
Devanlay	1120	...
Dolisos	100	...
Editions Belfond	*191*	....
Europ. Propulsion	243	243 10
Finacor	153	...
G.I.M.	610	...
Gravograph	*150*	..
Guimoli	656	656
I.C.C.	244	.
Idianova	66	....
Immob. Hôtelière	1180	1191
Interm. Computer	119 10	...
I.P.B.M.	37	..
Molex	*169*	...
N.S.C. Schlumberger	630	605
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	333	....
Select Invest (Ly)	95	...
Serbo	140	.
Sopra	311	...
TF1	435 50	434 10
Thermador H (Ly)	320	..
Unilog	220	...
Viel et Cie	155	.
Y. St-Laurent Groupe	749	770

SICAV (sélection) 22/6

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Actilon	233 97	227 71
Actimonetaire C & D	31519 28	31519 28
Amén-gan	7778 32	7479 15
Amplitude	692 09	671 93
Antigone trésor	721075 00	721075
Arbitr. Court Terme	8002 88	8002 88
Associa Première	32799 01	32799 01
Associc	1158 88	1158 88
Atout Futur	471 43	459 93
Aurecic	1567 38	1521 73
Avenir Alizes	1894 48	1857 33
Axa Capital	200 07	194 24
Axa Court Terme	8834 54	8834 54
Axa Cro Ex Dr.Inve	1044 63	1014 20
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	835 62	811 28
Axa Europe	141 70	137 57
Axa Investments	122 73	119 16
Axa NPI	127 71	123 99
Axa Ob.Fr.Extrans	157 68	153 09
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	151 90	147 48
Axa Prem.Ex.Agepre	124 65	121 02
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	163 64	158 87
Axa Valeurs PER	*133 10*	*129 22*
Cadence 1	1121 55	1099 56
Cadence 2	1105 65	1084 17
Cadence 3	1089 02	1077 47
Capimonétaire	6930 88	6923 96
Capobliq.	7472 71	7326 19
Captacic	1538 07	1515 34
Coeus	1505 10	1477 04
Comptavalor	3887 30	3881 48
Credinter	471 51	457 78
Credit Mutuel Capital	1445 52	1417 18•
Cred.Mut.Ep Cour T.	738 69	738 69
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap.	101 04	98 34
Cred.Mut.Ep Ind Dis.	*98 33*	*96 67*
Cred.Mut.Ep.J.	76834 99	76834 99
Cred.Mut Ep.long.T.	218 48	212 63
Créd.Mut.Ep.Monde	1267 12	1233 21
Cred.Mut.Ep.Quatre	1146 08	1115 41
Dieze	1514 17	1485 94
Drouot France	916 79	890 09
Drouot Sécurité	253 93	246 53
Ecocic	1160 63	1126 83
Ecupar.	130 58	126 78
Ecur Capitalisation	2959 27	2929 97•
Ecur Expansion	534468 21	533667 71•
Ecur. Géovaleurs	2473 11	2401 08•
Ecur Investissement	158 18	153 57
Ecur. Monepremière	74347 79	74347 79•
Ecur Monétaire	21792 04	21792 04
Ecur Trésorerie	2683 77	2683 77
Ecur Trimestriel	2124 03	2103 •
Elancel	120 08	116 58
Energie	344 26	328 65
Eparcic	3995 12	3995 12
Eparcourt-Sicav	4306 37	4295 63•
Epargne Associat.	*26087 63*	*25790 80*
Epargne-Unie	1401 90	1367 71
Eufi Cash cap.	8736 64	8736 64•
Eurco Solidarité	1175 71	1164 07
Eurocic Leaders	1099 26	1087 24
Eurodyn.	1236 01	1205 86
Euro Gan	6557 78	6305 56
Fonsicav	16008 89	16008 89
France-gan	11057 53	10632 24

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
France Garantie	276 05	275 50
France Obligations	483 70	478 91
Francic	490 20	475 92
Francic Pierre	117 54	114 12
France-Regions	1168 66	1134 62
Fructi-Associations	38 77	38 77
Fructi-Cap.	48 04	47 33
Fructidor	250 24	246 54
Fructifrance action C	200 49	195 60
Fructifrance action D	191 86	*187 18*
GAN Rendement	5601 97	5519 18
Gestilion	16920 98	16836 80
Gest.Associations	191 16	186 95
Horizon	1417 58	1376 29•
HLM Monétaire	15457 50	15457 50
Indicia	1097 31	1075 63•
Indust Fse.Court.T.	1633 96	1633 96
Intensys	104 20	103 94
Interépar.	111792 39	108536 30
Interoblig.	16533 89	16209 70
Intersélection Fce	530 26	519 86
Japacic	174 20	169 13•
Jeunepargne	*321 53*	*316 78*
Latitude	2486 71	2482 99
Lion Association	11797 64	11797 64
Lion Institution	34673 66	34587 19
Lionplus	1154 17	1131 54
Lion Trésor	2303 58	2280 77
Livret Bourse Inv.	587 47	570 36
Livret Portefeuil.	757 34	735 28
Méditerranée	185 25	179 85
Mensuel CIC	10428 15	10322 92
Moneden	75558 84	75558 84
Mone.J.	39968 71	39968 71
Monévalor	45430 18	45430 18
Mutualité dépôts	*15274 35*	*15243 86*
Natio Court Terme	105195 00	104880
Natio Court Terme2	315938 00	315938
Natio Epargne	20073 46	19874 71
Natio Ep Capital	12501 25	12377 48
Natio Ep Croissance	1916 63	1865 33
Natio Ep Obligations	213 69	207 97
Natio Ep Retraite	135 71	132 08
Natio Ep. Trésor	8891 38	8873 63
Natio Ep Valeur	476 56	463 81
Natio Fran index.	1062 22	1033 79
Natio Imm.	1261 48	1227 72
Natio Inter	1704 55	1658 93
Natio Monétaire	*27826 22*	*27826 22*
Natio Opportunités	1152 33	1121 49
Natio Patrimoine	1485 06	1445 30
Natio Perspectives	1159 30	1128 27
Natio Placements	65389 68	65389 68
Natio Revenus	1100 32	1089 43
Natio Sécurité	12215 74	12215 74
Natio Valeurs	905 95	881 70
Nippon-Gan	6296 12	6053 96
Nord Sud Dévelop.	*1823 78*	*1820 14*
Obli-Associations	179 35	176 68
Oblicic-Mondial	2962 96	2919 17
Oblicic-Régions	1162 45	1145 27
Oblifutur	3300 56	3239 02
Oblig. tres caté.	202 84	199 84
Oblilion	1619 68	1603 64
Oblisécurité Sicav	14318 19	14318 19
Oraction	1483 14	1446 97

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Paribas Capitalisation	1784 38	1749 22
Paribas Opportunités	135 36	131 42
Paribas Patrimoine	628 74	610 43
Patrimoine Retraite	250 72	245 80
Pervalor	623 85	611 62
Planinter	1314 05	1282 01
Planitude	146 93	142 65
Poste Croissance	6065 11	6059 05
Poste Gestion	72966 43	72966 43
Première Oblig.	*10981 86*	*10970 89*
Prévoy. Ecureuil	110 32	109 23•
Priv' Associations	32504 32	32504 32
Proficus	1081 65	1061 48
Quantic	144 76	141 23
Rentacic	170 09	167 58
Revenus Trimestr.	5610 89	5555 34
Revenu-Vert	1219 94	1197 19
St Honoré Vie & Santé	1015 90	969 83
St Honoré Bons du Tr.	12402 68	12340 98
St Honoré Invest.	817 94	780 85
St Honoré Pacifique	712 26	679 98
St Honoré Real	16570 36	16504 34
Sécuricic	1916 69	1916 69
Sécuri-Gan	13277 85	13017 50
Sécuritaux	1536 16	1536 16
Sicasdien	749 32	738 25
Sicav Associations	*2034 32*	*2034 32*
SFI-CNP Assur.	719 03	698 09
S.G. Fr oppon. C et D	1292 37	1267 03
Sicav 5.000	457 82	445 57
S.I. Est	*1467 60*	*1424 85*
Slivafrance	733 36	713 73
Slivam	434 06	422 44
Slivarente	243 84	239 06
Slivinter	502 27	488 83
S.N.I.	1187 50	1152 91
Sogenfrance C	1246 93	1222 48
Sogenfrance D	1204 58	1180 98
Sogépargne	344 59	337 83
Sogeinter	1469 28	1440 47
Soleil Investissements	630 44	606 19
Solstice	2269 04	2263 38
State Street Act. Eur.	10176 47	9832 34•
State Street Act. Frce	11034 86	10713 45•
St. Str. Act Japon	14434 22	13946 11•
State Street Emer. Mts	13924 03	13254 61•
St. Street OAT Plus	12266 46	12026 94•
Stratégie Actions	880 90	847 02
Stratégie Rendement	1595 94	1545 70
Techno-Gan	5946 81	5718 09
Thesora	756 78	749 29•
Trésor Plus	1482 91	1468 23
Trésor Trimestriel	1084 94	1074 20
Trésoricic	144338 61	144338 61
Trilion	5441 13	5371 30
Uni-Associations	123 83	123 83
Uni-Foncier	1326 67	1294 31
Unifrance	604 67	589 92
Uni Régions	1231 08	1201 05
Univar	258 17	258 17
Univers Actions	1402 95	1368 73
Univers Obligations	2018 33	1980 70
Valorg	2268 16	2265 89
Valréal	58955 52	58926 06
Winterthur St-Honoré	237 55	226 78

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 22/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 679	5 677	5 4	5 9
Ecu	6 573	6 590	....	....
Allemagne (100 dm)	336 040	336 120	325	345
Belgique (100 F)	*16 363*	*16 367*	15 8	16 6
Pays-Bas (100 fl)	299 670	298 740	288	308
Italie (1000 lires)	3 702	3 721	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 840	87 830	84	92
Irlande (1 iep)	8 208	8 210	7 9	8 7
Gde-Bretagne (1 L)	8 425	8 447	*8*	8 8
Grèce (100 drachmes)	2 470	2 466	2 5	3 1
Suisse (100 f)	377 650	377 340	365	385
Suède (100 krs)	75 120	75 020	71	80
Norvège (100 k)	79 660	79 680	75	84
Autriche (100 sch)	*47 751*	*47 762*	*46 3*	*49 3*
Espagne (100 pes)	4 398	4 409	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 540	3 550	3 1	3 9
Canada (1 $ can)	4 454	4 452	4 2	4 6
Japon (100 yens)	5 091	5 128	5	5 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/6
Or fin (kilo en barre)	67200	67000
Or fin (en lingot)	67150	67150
Napoléon (20f)	383	383
Pièce Fr (10 f)	370	383
Pièce Suisse (20 f)	385	385
Pièce Latine (20 f)	380	380
Souverain	485	485
Pièce 20 dollars	2210	2300
Pièce 10 dollars	1122 50	1295
Pièce 5 dollars	725	.....
Pièce 50 pesos	2450	2485
Pièce 10 florins	395	396

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15
TAPEZ LE MONDE

PUBLICITÉ
FINANCIÈRE
Renseignements :
46-62-72-67

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 22 juin 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 163 350

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	119,64	119,26	118,70
Précédent	119,72	119,36	118,80

CAC 40 A TERME
Volume : NC

COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	1 930	1 927,50	1 938
Précédent	1 929	1 927,50	1 931,50

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأمل

LETTRES

Mort de l'écrivain Marcel Béalu

Le poète contre l'ordre établi

Le romancier, conteur et poète Marcel Béalu est mort, samedi 18 juin à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. *Il s'est éteint quelques semaines après la parution d'un numéro spécial commémoratif de Réalités secrètes, la revue qu'il avait animée avec René Rougerie, de 1955 à 1971, et dont l'objectif était de constituer «une anthologie permanente du merveilleux et du fantastique contemporain».*

Quelle qu'ait été son apparente activité, Marcel Béalu ne fut jamais rien d'autre qu'un professionnel du rêve. Ces dernières années encore, on pouvait l'apercevoir, au milieu d'éditions rares et de tirages limités, dans sa librairie Le Pont traversé, au 62, rue de Vaugirard, à Paris. De dos, il ressemblait à un vieux paysan; mais son visage rond et ses yeux démentaient sa silhouette. Il suffisait de prononcer les noms de Maurice Blanchard, Jean Follain, ou de tel ou tel poète pour que son sourire se fasse complice.

Né le 30 octobre 1908 à Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), Marcel Béalu, le certificat d'études en poche, abandonne l'école à l'âge de douze ans. La poésie le sauvera du travail salarié. Il publie ses premiers recueils de poèmes en 1933 et collabore bientôt à *Regain*, la revue de Pierre Boujut, où il côtoie Jean Rousselot et Louis Guillaume. Quelques articles dans des revues pacifistes précèdent de peu ce dimanche capital d'avril 1937 où, lors d'une promenade avec son ami Henri Lefebvre, il rencontrera Max Jacob. Les deux poètes se verront désormais chaque semaine, et chacun de leurs entretiens élargira l'horizon poétique de Marcel Béalu.

Ecrire ne sera jamais plus pour lui un acte neutre, car il a compris que *«la mission du poète est de troubler la sécurité que garantissent l'éducateur, le policier, le magistrat».* Une trentaine de livres (romans, contes, récits, poèmes, essais, correspondances) composent cette œuvre qui trouvera sa véritable dimension avec le fantastique poétique dont Marcel Béalu fut un inlassable arpenteur. *L'Araignée d'eau* (Belfond) et les six volumes réédités par Phébus (1) témoignent de l'insolente démarche d'un écrivain qui sut tenir à distance le réel et sacrifia tout à l'amour, cette question qui, selon lui, n'appelait pas d'autre réponse que la vie.

PIERRE DRACHLINE

---

(1) *Journal d'un mort, Mémoires de l'ombre, l'Aventure impersonnelle, l'Expérience de la nuit, la Vie en rêve, les Contes du demi-sommeil.*

AUTOMOBILE

Honda et ses accords

La marque japonaise Honda va diffuser dans quelques semaines sa nouvelle gamme Accord, dont les différentes versions se situent dans le créneau des voitures dites «moyennes supérieures». La coïncidence, si l'on peut dire, veut que ces berlines à quatre portes soient, au boulon près, identiques aux Rover 600 qui vont, elles aussi, arriver sur le marché français (*le Monde* du 13 mai). On aura compris que cette similitude de produits procède, sans jeu de mots, des accords passés entre la firme britannique et le constructeur nippon. Une entente qui permet à l'une des entreprises d'utiliser les éléments fabriqués par l'autre pour produire ses différents modèles de voitures. On ajoutera que les Rover sont fabriquées à Cowley, en Grande-Bretagne bien sûr, et les Accord à Swindon en Grande-Bretagne aussi, du moins pour les véhicules qui seront distribués en Europe, et à ce titre seront européens.

La collaboration est si complète aujourd'hui entre les deux marques qu'il faut y regarder de très près pour découvrir, si ce n'est par la calandre, les différences que certains, et surtout les représentants des deux firmes concernées, affirment trouver. Bois précieux et cuir se trouvent dans les deux cas disponibles, la finition est parfaite... On irait jusqu'à dire que la Honda ne manque même pas de cette «british touch» qui fait encore, au-delà de la Manche, parfois, frissonner de plaisir.

Quoi qu'il en soit, aussi bien du côté des moteurs à 16 soupapes (2 litres et 2,3 litres) qui ont été montés sur les deux types de voiture (sur un support hydraulique) qu'au niveau des suspensions à roues indépendantes, des barres antiroulis à l'avant et à l'arrière et du freinage, à disques partout, rien n'a été négligé pour obtenir un confort routier très satisfaisant. On reprochera un étagement de la boîte de vitesse qui réclame de fréquents changements de rapports dès que l'on roule sur un itinéraire tortueux, mais pas le brio de la mécanique ni la direction à assistance progressive, qui se révèle précise à souhait. Ainsi, entre les deux marques faudra-t-il faire des comparaisons de prix (de 119 500 F à 150 000 F chez Rover et de 110 000 F à 165 000 F chez Honda) ou d'équipements. Du coussin antichocs à l'ABS, il y a le choix...

A propos d'équipement et de l'air-bag, qui est aujourd'hui, il faut le dire, un argument de vente, Honda le livre en série sur ses nouvelles Civic VEi. Ce qui caractérise par ailleurs cette nouvelle voiture, qui connaît un succès mérité chez les conductrices, est son moteur, dont on dira qu'il préfigure peut-être bien la future mécanique «propre» que tout constructeur devra avoir en catalogue en 1997, lorsque les Américains auront encore fait monter les enchères en matière d'antipollution. C'est un moteur à distribution variable à gestion électronique. Pour ne s'en tenir qu'au résultat, il permet des consommations d'essence basses, pour obtenir néanmoins des performances spectaculaires avec beaucoup moins de déchet.

Il est vrai que Honda ne fabrique pas de voitures à moteur Diesel, du moins pour l'instant. Mais, après tout, les Britanniques savent bien, de leur côté, les fabriquer...

CLAUDE LAMOTTE

(La Civic VEi est livrable en France en 3 ou 4 portes. Les prix vont de 99 000 F à 103 500 F avec une direction assistée, un volant réglable, une radio stéréo et l'air-bag du côté du conducteur.)

SOLDES

Tous les jours
du lundi 21 au vendredi 25 juin inclus.
De 9 h à 18 h sans interruption.

HERMÈS
PARIS

24, FAUBOURG SAINT-HONORÉ. PARIS. TÉL. 40 17 47 17.
PRÊT-À-PORTER. MAROQUINERIE. CARRÉS. CRAVATES. GANTS. CHAUSSURES. EPONGE. CRISTAL ET ORFÈVRERIE.

ÉDITION

Alors que la profession annonce un chiffre d'affaires en stagnation

Jacques Toubon envisage des mesures d'aide aux libraires

Prenant la parole, mardi 22 juin, à l'ouverture de l'assemblée générale du Syndicat national de l'édition (SNE), Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a annoncé que deux mesures d'aide à la librairie seraient soumises au Parlement à l'automne. La première permettrait aux collectivités locales d'accorder des subventions aux librairies, comme elles le font pour les salles de cinéma.

La seconde imposerait un plafonnement des remises accordées par les grossistes ou les grands libraires aux collectivités (notamment pour l'achat de livres par les bibliothèques). Si elle était adoptée, cette dernière mesure aurait pour effet de réduire la concentration en matière de vente du livre et, donc, de répondre au vœu de Jacques Toubon, qui a affirmé : *«Nous devons préserver et multiplier les points de diffusion.»* Ce plafonnement pourrait prendre la forme d'un amendement à la loi Lang de 1981 sur le prix unique du livre.

Au cours de son assemblée générale, le SNE a, d'autre part, communiqué le chiffre d'affaires définitif de l'édition française, dont une première estimation avait été rendue publique à l'issue du Salon du livre de Paris (*le Monde* du 24 mars). Comme prévu, le bilan n'a rien de réjouissant. A la fin de l'exercice 1992, la profession a enregistré un chiffre d'affaires de 15,8 milliards de francs, soit une quasi-stagnation (+ 0,5 % en francs constants par rapport à l'année précédente). Dans le même temps, la production totale d'ouvrages – en nombre de titres – a baissé de 2,2 %, tandis que les tirages moyens diminuaient de 3,6 %.

R. R.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6068

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II				■					
III					■				
IV							■		
V						■		■	
VI		■							■
VII			■					■	
VIII						■			
IX									
X		■							
XI				■			■		

HORIZONTALEMENT

I. Grand amateur de pains. – II. Est bien nourrie avant de devenir nourrissante. Très fraîche. – III. Eau. Espèces d'arbres. – IV. Expressions du regard. Conjonction. – V. Fraise en tube. – VI. Une pièce adaptée pour le cinéma. – VII. Militaire. Dieux. – VIII. Têtes dures. Evolue de jour en jour. – IX. Faire preuve d'une évidente mauvaise volonté. – X. Conserve par déduction. – XI. Sa tenue est légère. Préposition. Chefs d'escadrille.

VERTICALEMENT

1. Boîte dans laquelle on range des ficelles. – 2. Branche d'un arbre. Congé. – 3. Douceurs ou rigueurs. Couleur. – 4. Arme blanche. – 5. Belle voie. Se fait cartes sur table. – 6. Participent à maints soulèvements. Le bout du monde. Boisson forte. – 7. Elle et lui. A souvent des vertus apaisantes. – 8. Tunique. Période de froid. – 9. Aimable invitation. Combattent la société industrielle.

Solution du problème n° 6067

Horizontalement

I. Balance. – II. Egide. STO. – III. Nabote. En. – IV. Epar. Nard. – V. Déneiger. – VI. Arcadie. – VII. Cri. Agent. – VIII. Sûre. Eh! – IX. Ibère. – X. Ni. Dior. – XI. Espérance.

Verticalement

1. Bénédictine. – 2. Agape. Bis. – 3. Libanaise. – 4. Adorer. Urne. – 5. Net. Icare. – 6. Engagé. Da. – 7. Es. Aède. Pin. – 8. Terrine. Oc. – 9. Rond. Ethéré.

GUY BROUTY

PARIS EN VISITES

JEUDI 24 JUIN 1993

«*Route historique Gaston Fébus*», 11 h 30, Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (Monuments historiques et des sites).

«Hôtels et église de l'île-Saint-Louis», 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Le Chinatown du treizième et ses *sanctuaires bouddhiques*», 14 h 30, métro porte de Choisy devant la BNP (C. Merle).

«Les riches heures de Notre-Dame de Paris», 14 h 30, sortie métro Cité (D. Fleuriot).

«Exposition : Picasso y los toros au Musée Picasso», 15 heures, 5, rue Thorigny (Paris et son histoire).

«Exposition : Chine connue et inconnue», 10 h 30, Musée Cernuschi (P.-Y. Jaslet).

«Jardins et hôtels de Saint-Germain des Prés», 14 h 30, métro Saint-Germain (Paris pittoresque et insolite).

«Hôtels du Marais», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller).

«Exposition : L'éclat de l'Etain», 15 heures, 2 place Palais-Royal, *premier étage à la caisse de l'expo.* (Approche de l'art).

«Promenade dans un quartier ouvrier *transformé par Eiffel (église fleurie)* et nouveaux bâtiments (Bofill)», 14 h 30, métro Gaîté (Tourisme culturel).

«L'enclos des gobelins et le château de la Reine Blanche», 14 h 30, angle rue Croulebarbe et avenue des Gobelins (S. Rojon-Kern).

«La Butte-aux-Cailles, le berceau de *la Bièvre et des moulins disparus, urbanisme du dix-neuvième siècle*», 14 h 45, 2, rue Bobillot (Paris capitale historique).

«Découverte du vieux Montmartre et de ses artistes», 11 heures et 15 heures, sortie à gauche en haut du funiculaire (C. Merti).

«Le château de la Reine Blanche, l'enclos des Gobelins et l'hôtel Scipion», 15 heures, 15, rue des Gobelins (D. Bouchard).

«Montmartre, de Toulouse-Lautrec à Picasso», 11 heures et 14 h 30, métro Abbesses (M.-C. Lasnier).

CONFÉRENCES

Mairie du vingtième, 6, place Gambetta, 18 h 30 : «Le vingtième arrondissement dans les années 20», par C. Lepidis (L'AHAV).

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Thomas Ferenczi,
Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CARNET DU Monde

Naissances

M. et Mme Joaquin GARCIA-TUNEZ
et leurs enfants
Joaquin, Luis-Manuel, Juliette et Laurent,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur deuxième petit-fils et neveu,

Christophe GARCIA,

le 22 juin 1993.

4, rue du Baron,
45000 Orléans.

M. et Mme Robert PUISSANT,
Patrick et Yolande PUISSANT,
sont très heureux de faire part de la naissance de leur petit-fils et fils,

Nicolas,

le 21 juin 1993, à Sèvres.

Décès

– Chasselay. Villeurbanne. Annemasse.

M. et Mme Albert Jung,
M. et Mme Fernand Baltassat,
Mlle Sandrine Baltassat et son ami,
Mme Germaine Gevroz,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quarante-quatrième année, de

M. Joël BALTASSAT-JUNG.

Il a été incinéré dans la plus stricte intimité, le mardi 22 juin 1993.

– Mme Claude Lebrun-Cogniat,
M. Benoît Caillot,
M. et Mme Georges Demathieu
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Raymond COGNIAT,
née Andrée Mallet.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

– Le Mans. Saint-Cloud. Paris. Bobo-Dioulasso.

Philippe et Tilly Gaillard,
Corinne, Delphine,
Françoise et Jacques Filledier,
Henri et Marie-Hélène Gaillard,
Vincent, Muriel,
Valérie et Laurent Glénisson,
Cécile et Alexandre Zelkine,
Ludmila,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Louis GAILLARD,
née Jeanne Lemonnier,

survenu le 21 juin 1993, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 24 juin, à 14 h 30, en sa paroisse, Notre-Dame de la Couture, au Mans.

L'inhumation suivra au cimetière de *La Suze.*

8, rue d'Hauteville,
72000 Le Mans.

– *Georges Gonnet,*
son père,
Marguerite Gonnet,
son épouse,
Dominique et Didier Gazay-Gonnet
et leur fille Camille,
Emmanuelle Gonnet
et Jean-Michel Guerin,
ses enfants et petite-fille,
Paule et Edgar Scherer
et leurs enfants,
Michèle et Michel Renaux
et leurs enfants,
ses belles-sœurs, beaux-frères, nièces et neveux,
Ses parents,
La famille Demerville,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Claude GONNET,
inspecteur général
de l'éducation nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,
médaille d'argent de la jeunesse
et des sports,
président d'honneur de l'Association nationale des communautés éducatives (ANCE),

survenu à Sceaux le 21 juin 1993, dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques civiles auront lieu le vendredi 25 juin au cimetière nouveau *de Châtenay-Malabry, rue de l'Egalité,* où l'on se réunira à 14 h 45.

Autobus 198, station Les Vallées.
Autobus 194, station Salvador-Allende.

Nous remercions les docteurs Martin Buisson et Olivier Delye, ainsi que toutes les équipes médicales.

> *«Le moment de mon départ est venu, j'ai combattu jusqu'au bout de mon combat, j'ai achevé la course...»*
> Lettre de Paul à Timothée,
> IV, 6 et 7.

125, rue Houdan,
92330 Sceaux.

– Aix-en-Provence.

Mme Marie-Diane Lê Thang,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. LÊ THANG,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le jeudi 24 juin 1993.

– Les membres de la direction d'American Express Bank (France),
Ses collègues et amis,
ont le regret de faire part du décès brutal de

Nicole MAHÉ,
cadre attachée au service des relations interbancaires internationales,
collaboratrice
d'American Express Bank depuis 1971.

Ils assurent sa famille de toute leur sympathie.

American Express Bank,
12-14, rond-point des Champs-Elysées,
75008 Paris.

– *Mme Jeannine Menant,*
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Nicolas,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

Georges MENANT,
grand reporter,
écrivain,

survenu le 18 juin 1993, en Floride.

– Mme M.-E. Hoffet-Gachelin,
sa mère,
M. G. Gachelin,
son beau-père,
Mme Josué-H. Hoffet,
sa grand-mère,
M. et Mme M. Zackiad
et leur fille,
M. G. Zackiad,
ses frères, belle-sœur et nièce,
M. et Mme R. Majo
et leurs enfants,
M. et Mme J.-F. Hoffet
et leurs enfants,
Mme C. Hoffet
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Hanina Luce Graziella
ZACKLAD,

survenu le 19 juin 1993.

L'inhumation aura lieu le 24 juin, à 11 heures, au cimetière de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Il y a cinq ans, le 22 juin 1988,

Jacques WALINE

était brutalement enlevé à l'affection des siens.

Ses nombreux amis,
Dominique, née Ramadier,
son épouse,
Guillaume,
son fils,
Alix,
sa fille,
Et toute sa famille
demandent à tous ceux qui l'ont connu de se souvenir de l'homme qui a su allier humour, courage et honneur, et d'en garder la mémoire.

A son souvenir sont associés son père, le professeur

Marcel WALINE,
ancien membre
du Conseil constitutionnel,

et son grand-père,

Paul RAMADIER,
ancien président du Conseil.

Communications diverses

– Jeudi 24 juin 1993, à 20 h 30, au Cercle Bernard-Lazare, 10, *rue Saint-Claude*, Paris-3e. «Etape dans les négociations de paix», débat avec M. le chargé d'affaires de l'ambassade d'Egypte à Paris et Avraham Rozenkier, délégué du Meretz en Europe. Tél. : 42-71-68-19.

Soutenances de thèses

– Inès Pélissié du Rausas soutiendra sa thèse de doctorat en philosophie sur «La pudeur, le désir et l'amour humain», le jeudi 24 juin 1993, à 9 h 30, à l'université Paris-IV-Sorbonne, salle des actes.

– David Harari soutiendra sa thèse de doctorat en mathématiques pures : «L'obstruction de Manin : passage des fibres à l'espace total d'une fibration ; applications», sous la direction du professeur Colliot-Thélène, le vendredi 25 juin 1993, à 14 heures, à l'université d'Orsay, bâtiment 425, salle 121/123.

– Le jeudi 24 juin 1993, à 15 heures, Claudia Estrela Porto soutiendra sa thèse pour le doctorat en histoire de l'art de l'université Paris-I : «L'évolution des structures spatiales à travers l'œuvre de Stéphane du Château». Sorbonne, salle 113.

CARNET DU MONDE

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MÊME
s'ils nous parviennent avant 9 h
au siège du journal,
15, rue Falguière, 75015 Paris
Télex : 206 806 F
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communications diverses	105 F
Thèses étudiants	60 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

CARNET DU Monde

CULTURE

ROBERT PLANT, LENNY KRAVITZ *à Bercy*

Nos générations

Une star d'aujourd'hui, le même vieux rock'n'roll

Lenny Kravitz s'est mis dans une situation embarrassante. C'est Robert Plant, l'ancien chanteur de Led Zeppelin, qui ouvre son spectacle avec une heure de rock dur, assez moderne, entrecoupé de quelques compositions extraites de *Led Zeppelin II*, jouées note pour note. *Ramble On, What Is And What Should Never Be*, ne sont même pas des classiques, simplement des chansons que des millions de personnes connaissent par cœur depuis près d'un quart de siècle, qui sont pourtant restées neuves. Robert Plant, d'une blondeur juvénile, fidèle aux pantalons très serrés, en tunique de satin fuschia, leur a prêté une légitimité incontestable. Et les milliers de très jeunes gens qui emplissaient le Palais omnisports le 22 juin se conduisaient envers lui avec un mélange de dévotion amoureuse et de respect filial, même si leurs parents ne s'étaient sans doute pas encore rencontrés en 1969, quand est sorti *Led Zeppelin II*. Plant a terminé sa première partie par *Whole Lotta Love*, classique certifié, chanson fondatrice du hard rock et de sa nombreuse descendance, du metal au grunge.

Or il se trouve que Lenny Kravitz, au cours de son interminable exploration du grand grenier du rock'n'roll, est manifestement tombé sur une pile de disques (de vinyle noir, bien sûr) de Led Zeppelin. *Are You Gonna Go My Way*, son troisième album, le démontre amplement. Auparavant, le New-Yorkais avait mis à contribution les Beatles, Smokey Robinson et Jimi Hendrix. Mardi soir, la confrontation entre l'original et le pastiche était cruelle. Pour construire leur hard rock, Robert Plant et Jimmy Page avaient emprunté – souvent sans autorisation – au répertoire du blues (*Whole Lotta Love* doit beaucoup à *You Need Love* de Willie Dixon). Mais cette appropriation avait un sens, elle produisait un langage nouveau, des sensations inédites. Lenny Kravitz, à 29 ans, s'est condamné à la recréation. Du pantalon à pattes d'éléphant du guitariste au mur d'amplificateurs Marshall, avec leurs grilles argentées (comme à Woodstock), en passant par la cape de velours violet du bassiste et les instruments à l'ancienne (guitares Gibson, orgue Hammond), tout était assemblé en fonction d'une vision idéale des années 60.

La musique elle-même obéit aux règles en vigueur à l'époque. Quelques thèmes solides (Kravitz est un mélodiste assez doué) se noient dans des improvisations complaisantes qui aspirent à la liberté mais ne trouvent que le désordre. Le groupe donne l'impression d'avoir été réuni après une séance de casting pour un clip vidéo (la rythmique rappelle effectivement les grandes catastrophes d'autrefois, le Full Tilt Boogie Band de Janis Joplin, par exemple) plutôt qu'après de longues auditions.

Finalement, la salle s'en fiche un peu. C'est l'amour d'une musique plus vieille qu'eux qui a fait venir les quinze mille spectateurs. Et cet amour a besoin d'un objet de chair. Robert Plant a beau être bien conservé, – il se dirige doucement vers la cinquantaine, – il ne se jettera pas, torse nu, dans le public, à la fin de son concert. Lenny Kravitz est beau, il est habile, il a su concentrer sur lui tout ce désir flottant de musique que les chapelles d'aujourd'hui ne savent satisfaire. Tout ce qu'on ne trouve pas dans le grunge ou le rap, Lenny Kravitz a décidé de l'offrir à la jeunesse de 1993. Comment refuserait elle?

THOMAS SOTINEL

▶ Lenny Kravitz le 2 juillet à Belfort, dans le cadre du festival des Eurockéennes. Lenny Kravitz et Robert Plant, le 6 juillet, à Reims, Parc des Expositions.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms
et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde
PUBLICITE
S A
Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis,
Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
ou 36-15 - Tapez *LM*

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

301 MQN 01 PP.Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____________ Prénom : ____________

Adresse : ____________

____________ Code postal : ____________

Localité : ____________ Pays : ____________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Une soirée à Grévin

POUR sa dernière émission de la saison, Mireille Dumas avait réinvité les spécimens les plus colorés de son petit bestiaire de l'année : la femme d'affaires transsexuelle, le juge qui a recueilli une prostituée, etc. Lors de leur première apparition, on avait cru ne jamais revoir ces étoiles filantes. Or ils revenaient. Les retrouver ainsi, plusieurs mois plus tard, réaliser que le temps avait passé pour eux comme pour nous, les rendait-il pour autant plus crédibles? Adhérions-nous davantage à leur histoire? Au contraire, sembla-t-il. Se pérennisant, soudain dotés de la quatrième dimension – le temps – tout en restant dépourvus de la troisième – le volume, – on crut les voir entrer dans l'étrange Panthéon de la télévision, dans ce Grévin ambigu où rien n'est tout à fait vrai – nous avons peu de chances de rencontrer un jour la transsexuelle femme d'affaires ou le juge et sa prostituée – *ni tout à fait faux*, puisque les modèles humains de ces images électroniques doivent bien exister quelque part.

Zappant chez Guillaume Durand, *où l'on discutait drogue, on crut* pénétrer dans la salle suivante du musée. Un avocat exigeait la légalisation du cannabis. Le jeune Nils Tavernier, auteur d'un reportage sur les toxicomanes et toxicomane lui-même assurait que le « pet » (c'est-à-dire le pétard, c'est-à-dire le cannabis), *« c'est soumois »*. Il « parlait jeune » avec autant d'application que la transsexuelle de Dumas discutant météo avec sa charcutière devant les caméras. On notait encore la présence de Philippe Léotard, comédien, poète « et » consommateur occasionnel; d'un pédiatre « et » animateur de radio privée; d'une mère de famille « et » écrivain; d'un musicien « et » *père de famille. Comme la veille*, chez de Closets, on avait entendu une célibataire « et » écrivain-journaliste. Dissimulés sous leurs masques d'êtres-humains-ordinaires-en-proie-aux-mêmes-drames-que-tout-un-chacun, tous ces habitués de la parole discouraient. Avoir ou *non des vues originales sur la* question, y avoir seulement réfléchi, était secondaire : l'avoir vécu, le vivre encore, suffisait à autoriser à en parler. A la télé, ce n'est pas nouveau, l'acteur écrase l'expert.

Pourtant, comme la transsexuelle de Mireille Dumas, tous ces personnages perdaient leur réalité à mesure que leur seconde étiquette – journaliste, animateur, auteur – *réapparaissait sous la première* – toxicomane, mère de famille, célibataire. Comme si une troisième étiquette inattendue – invité régulier de la télévision – avait soudain recouvert les deux autres.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 23 juin

TF 1

NOCTURNE demain JEUDI 22 h.
-30%, -40%, -50%
sur des milliers d'articles.
Soldes Mode
SAMARITAINE

20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Spécial vacances.
22.55 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des super-welters : Laurent Boudouani (France) - Andy Till (Grande-Bretagne), en direct de Londres.
0.00 Série :
Chapeau melon et bottes de cuir.
0.55 Divertissement : Le Bébête Show.
1.00 TF 1 nuit.

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : Le Don.
De David Delrieux.
22.30 Première ligne.
La Beauté séparée : les Noirs d'Amérique 1900-1963, documentaire de Frédéric Mit*terrand et Reynold Ismard. 2. 1945-1963.*
23.45 Journal et Météo.
0.05 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 ▶ La Marche du siècle. Etats d'urgence n° 4 : Banlieues. Reportages : Vivre en banlieue ; Nous ne sommes pas des rats ; Cité radieuse, cité cauchemar ; M... *aux dealers ; Vaulx-en-Velin nous appartient* ; Interview de Simone Veil, Charles Pasqua, Adil Jazouli.
22.25 Journal, Météo et Résumé des XIIes Jeux méditerranéens.
23.05 Mercredi chez vous.
Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Les Deux Sirènes. ■
Film américain de Richard Benjamin (1990).
22.45 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : La Manière forte. ■
Film américain de John Badham (1991) (v.o.).
0.40 Cinéma :
Johnny Hallyday, j'ai tout donné. ■■
Film français de François Reichenbach (1972).

ARTE

20.40 ▶ Documentaire :
Jacqueline Du Pré.
De Christopher Nupen.
21.55 Musique :
La Collection David Oïstrakh.
Concerto pour violon en ré majeur op. 77, de Johannes Brahms. Par l'Orchestre philharmonique de Moscou, sous la direction de Guennadi Rojdestvenski.
22.45 Magazine : Premières vues.
2. Filmer ses parents.
De jeunes réalisateurs, sortis de grandes écoles de cinéma européennes ou formés sur le tas, sont invités à réaliser un film autour d'un thème.
0.35 Cinéma d'animation : Snark.
La Pause, de S. Aliberov.

M 6

20.45 Téléfilm : Cascadeurs en haute mer.
De John Peyser.
22.30 Téléfilm : Nuits de fièvre.
De Larry Elikann.
0.10 Magazine : Vénus.
0.40 Six minutes première heure.
0.50 Magazine : Ecolo 6.
0.55 Magazine : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
Les enfants d'Aimé Césaire.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Tangentes/Le pop'art.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Jean-Clet Martin.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la radio suisse romande) : Symphonie en ut majeur, Concerto pour violon et orchestre en ré majeur, Symphonie en mi bémol majeur op. 1, de Stravinsky, par l'Orchestre de la *Suisse romande*.
23.09 Ainsi la nuit. Trio à cordes n° 5 en ut mineur op. 9, de Beethoven ; Six bagatelles pour quintette à vent, de Ligeti ; Quintette à cordes en fa majeur, de Bruckner.
0.33 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le grand orchestre Quoi de neuf docteur, dirigé par le trompetistge Serge Adam. La rétrospective : Barney Wilen.

Jeudi 24 juin

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
Invitée : Sandrine Thomas.
19.50 *Divertissement* :
Le Bébête Show (et à 0.40).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Magazine : Mystères.
La maison qui n'oublie pas ; Le bijou maudit ; Les dents du Diable ; Le triangle des Bermudes. Invitée : Sheila.
22.45 ▶ Magazine : Grands reportages.
SOS profs battus, de Jérôme Bellay.
23.50 Divertissement : Ciné gags.
23.55 Magazine : Télé-vision.
0.45 Journal et Météo.

FRANCE 2

15.30 Variétés : La Chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. Cartes postales de vacances.
16.30 Jeu : Des chiffres et des lettres.
Animé par Laurent Romejko. Demi-finale de la neuvième coupe des clubs.
16.50 Magazine : Giga.
18.30 Série : L'Equipée du Poney Express.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
Animé par Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial.
La banque des pauvres ; Les sorciers du temps ; Médecin du Tour.
22.25 Téléfilm :
Meurtre contre remboursement.
D'Alan Metzger.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field. Emission spéciale Nuit de la Saint-Jean.

FRANCE 3

15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Sport : Jeux méditerranéens.
Football : demi-finales à Alès ; Natation, en direct de Narbonne.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
500e émission. Invités : Michel Déon (*Pages grecques*) ; Irène Frain (*Devi*) ; Alexandre Jardin (*le Petit Sauvage*) ; Jacques Lanzmann (*le Dieu des papillons*) ; François Nourissier (*le Gardien des ruines*) ; Jean d'Ormesson (*le Vent du soir*) ; Robert Sabatier (*Olivier et ses amis*).
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Cinéma : La Veuve Couderc. ■
Film français de Pierre Granier-Deferre (1971).
22.20 Journal, Météo et Résumé des XIIes Jeux méditerranéens.
22.50 Cinéma :
Le Jour et l'Heure. ■■■
Film français de René Clément (1962).
0.40 Continentales.
L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.25 Musique : Portée de nuit.

CANAL PLUS

15.40 Magazine : L'Œil du cyclone.
16.15 Cinéma : L'Homme de ma vie. ■
Film français de Jean-Charles Tacchella (1992).
17.55 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top. Céline Dion.
19.20 Série animée : Tam-tam.
19.22 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Amoureuse. ■
Film français de Jacques Doillon (1991).
22.10 Flash d'informations.
22.20 Sport : Boxe.
Réunion de Bordeaux. Championnat du monde super-coq WBA : Wilfredo Vasquez (Porto-Rico) - Thierry Jacob (France).
0.20 Cinéma : Morts en sursis. □
Film néo-zélandais de Geoff Murphy (1988)

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : La Désenchantée. ■■■
Film français de Benoît Jacquot (1990, rediff.).
18.20 Cinéma d'animation : Snark.
Mise à nu, de Robert Lapoujade (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre.
Antenor Bodega/Sebastiao Salgado.
19.30 Documentaire : Au nom de Dieu.
D'Amand Patwardhan.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Liverpool.
Soirée réalisée par Philippe Pilard et Jérôme de Missolz.
20.45 Reportage : Dix-neuf mots.
La comédienne Margi Clarke nous parle de Liverpool en dix-neuf mots au fil d'une promenade à travers la ville.
21.00 Documentaire :
You'll Never Walk Alone.
D'Evelyne Ragot et Jérôme de Missolz.
22.15 Documentaire :
Liverpool Today, Yesterday.
En mémoire de Christophe Colomb.
22.35 Courts métrages. Beryl Bainbridge, écrivain ; Spare Time ; Football in Liverpool ; Girl's Night Out ; Terence Davies, cinéaste.
23.20 Cinéma :
Distant Voices, Still Lives. ■■
Film britannique de Terence Davies (1988).
0.45 Cinéma d'animation : Snark.
Endogenesis, de Jule et Elka Bister.

M 6

14.25 Magazine : Destination musique.
17.05 Variétés : Multitop.
17.35 Série : Les Aventures de Tintin.
Le Temple du soleil (2e partie).
18.00 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série :
Les Rues de San-Francisco.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Météo 6.
20.45 Cinéma : La Balance. ■
Film français de Bob Swaim (1982).
22.35 Téléfilm :
Invitation pour l'enfer.
De Wes Craven.
0.10 Informations :
Six minutes première heure.
0.20 Magazine : Culture rock.
La saga de Madonne.
0.50 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Clandestines, ou les éternelles féminines, de Thérèse d'Avila à Marguerite Yourcenar (2).
21.30 Profils perdus.
Louise Weiss (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 13 mars salle Gaveau) : Sonate pour violoncelle et piano en la mineur op. 36, de Grieg ; Quintette pour clarinette et cordes en la majeur K 581, de Mozart ; Quatuor pour piano et cordes n° 1 en ut mineur op. 15, de Fauré, par Michel Lethiec, clarinette, Arto Noras, violoncelle, Bruno Rigutto, piano et le Quatuor de l'Académie Sibelius.
23.09 Ainsi la nuit.
0.33 L'Heure bleue.

هكذا من الأصل

Disponible du 25 juin au 10 juillet

L'emprunt « Balladur » sera émis pour quatre ans à 6 %

L'emprunt d'Etat de 40 milliards de francs dit emprunt « Balladur » sera émis le vendredi 25 juin pour une durée de quatre ans au taux de 6 %, a précisé le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry. Les souscriptions seront ouvertes jusqu'au 10 juillet. La possession effective et le règlement des titres se feront le 16 juillet. Les intérêts seront payés tous les ans de 1994 à 1997, le 16 juillet. Il est proposé en coupures de 1 000 francs, ce qui confirme la tonalité très grand public de l'opération.

L'emprunt peut s'intégrer à un plan d'épargne en actions (PEA). C'est-à-dire qu'il bénéficiera de l'exonération fiscale propre aux PEA sur les revenus et les plus-values, exonération qui joue après cinq ans d'existence de ces plans. Le souscripteur pourra également bénéficier de l'exonération des plus-values sur les sicav monétaires lorsqu'elles seront intégrées à un PEA en vue de souscrire à l'emprunt. Les personnes physiques ayant acheté les obligations matérialisant cet emprunt Balladur bénéficieront d'une priorité lors des privatisations. Les ordres d'achat, par échange des titres de l'emprunt, seront honorés immédiatement après ceux du personnel des entreprises cédées au privé.

□ **Le prix du timbre passe à 2,80 F le 1er juillet.** – Le 1er juillet, le coût d'affranchissement de la lettre de moins de 20 grammes passera de 2,50 F à 2,80 F et celui de l'écopli (la lettre à vitesse lente) de moins de 20 grammes de 2,20 F à 2,40 F. Selon le ministère, qui exclut formellement *toute mesure* d'augmentation du prix du timbre en 1994, « il s'agit d'un *rattrapage qui n'avait pas été prévu lors du budget approuvé en janvier dernier par le conseil d'administration* ».

SOMMAIRE

DÉBATS

Maastricht : « Un agenda pour l'Union européenne », par Laurent Cohen-Tanugi. Revues, par Frédéric Gaussen : « Les étrangers dans la cité » 2

ÉTRANGER

Algérie : l'assassinat de M'Hamed Boukhobza 3

Afrique du Sud : les négociations constitutionnelles et l'abandon de la lutte armée 4

Les principales décisions du conseil européen de Copenhague 5

Tadjikistan : la « normalisation » n'a pas mis fin à la guerre civile 5

L'appel de M. Mitterrand à Copenhague pour les « zones de sécurité » en Bosnie 6

POLITIQUE

L'adoption de la loi sur les retraites par le Sénat 7

La polémique sur l'« amendement Marsaud » relatif aux contrôles d'identité des étrangers 8

La révision constitutionnelle à l'Assemblée nationale 9

SOCIÉTÉ

Justice : la création d'une commission de magistrats chargée de filtrer les pourvois en cassation est à l'étude 10

Environnement : les déchets radioactifs en tête des préoccupations des Français 10

Religions : la communauté musulmane de France est à nouveau divisée 11

Défense : de graves inégalités affectent les jeunes recrues selon les types de service national ; la panoplie des missiles nucléaires Hadès est limitée à trente exemplaires 12

Histoire : les riches heures londoniennes du général de Gaulle 12

ÉDUCATION ◆ CAMPUS

● Les prêts étudiants au bon cœur des régions ● Douche écossaise pour les IUFM ● L'Université toujours recommencée .... 13 à 15

ÉCONOMIE

Le gouvernement britannique s'attaque à l'« État-providence » 16

Le « linge sale » de la BERD 16

Bull s'allie avec l'américain Packard Bell 17

Vie des entreprises 20

COMMUNICATION

Les négociations du GATT et l'audiovisuel 18

ARTS ◆ SPECTACLES

● U 2 sur les routes d'Europe : le diable, le rock et les images ; rencontre avec le guitariste The Edge ● Le neuvième concours international de piano Van Cliburn ● Architecture : Berlin se prépare à accueillir les Jeux de l'an 2000 ● La sélection de la semaine .... 25 à 34

Services

Abonnements 23

Annonces classées 18-19

Automobile 22

Carnet 22

Marchés financiers .... 20 et 21

Mots croisés 22

Radio-télévision 23

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté 25 à 34

Le numéro du « Monde » daté 23 juin 1993 a été tiré à 481 150 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Le Monde des livres » : Lire l'été

L'équipe du « Monde des livres » propose, dans toutes les catégories, une sélection de livres pour l'été. Philippe Sollers, à l'occasion de rééditions en poche de Montesquieu et Voltaire, salue le retour des classiques, de ces joyaux mis en évidence par des volumes brefs et peu coûteux. Raphaëlle Rérolle et Florence Noiville font le tableau de ce que les Français ont lu cette année.

Réclamant un congrès extraordinaire

Des responsables de Génération Ecologie dénoncent l'absence de démocratie interne

Près d'une centaine de responsables de Génération Ecologie ont lancé un appel, lundi 21 juin, pour la réunion d'un congrès extraordinaire du mouvement écologiste et se sont constitués en comité d'initiative.

« Nous voulons qu'un courant d'air démocratique souffle sur GE, propriété des milliers de militants qui l'ont constitué à l'appel de Brice. Nous ne pouvons accepter un programme, pensé et rédigé par un seul homme, aussi compétent soit-il, jamais discuté et approuvé par une quelconque instance », expliquent les signataires parmi lesquels Jean-Jacques Porchez, ancien délégué aux élections, Guy Konopnicki, ancien délégué aux élus, tous deux conseillers régionaux d'Ile-de-France, Yves Pietrasanta, conseiller régional du Languedoc-Roussillon, Jean-François Segondé (Lorraine), Jacky Flouzat (Auvergne).

Ne pas devenir un groupuscule marginal

Avant même que cet appel ne soit rendu public, accompagné de la liste des premiers signataires, la direction de Génération Ecologie avait vivement réagi. Dans une lettre en date du 17 juin, Brice Lalonde et Noël Mamère écrivaient aux responsables de GE : *« On n'avance pas masqués comme de vulgaires comploteurs, et on ne se comporte pas en chefs d'orchestre clandestins nostalgiques des partitions gauchistoïdes. »* Ils dénonçaient *« une banale opération politicienne, visant à profiter* [d'une] *légitime demande de débats, de clarification et d'action sur le terrain, pour régler des comptes personnels ou satisfaire des ambitions déçues »* et repoussaient l'idée de réunir un congrès, qui ne pourrait être que *« l'aboutissement d'une lente maturation et d'un débat soigneusement organisé »*.

En réponse à une autre demande de *« clarification »* exprimée par Harlem Désir (*le Monde* daté 20-21 juin), ils affirmaient : *« Nous demandons à Harlem Désir et à tous ceux que nous avons accueillis avec générosité, parce que nous pensions qu'ils étaient venus sur les positions de Génération Ecologie, de ne pas transformer notre mouvement en groupuscule marginal. »*

M. Mamère, vice-président de Génération Ecologie, nous a assuré, par ailleurs, que plusieurs des membres du comité d'initiative pour un congrès n'ont pas signé cet appel. *C'est le cas*, notamment, de l'architecte Michel Cantal-Dupart, membre du conseil national de GE.

Il n'en demeure pas moins que les prises de position personnelles de M. Lalonde pendant la campagne des élections législatives et sa volonté de cultiver le *« flou » sont de moins en moins* tolérées par un certain nombre de militants désireux de s'inscrire clairement dans l'opposition au gouvernement de M. Balladur.

C'est particulièrement le cas des élus régionaux qui, souvent venus des rangs de la gauche, sont tentés de reprendre leur liberté vis-à-vis de l'entourage de l'ancien ministre de l'environnement.

Sur la centaine de conseillers régionaux élus en 1992 sur les listes de Génération Ecologie, une vingtaine ont déjà pris, pour des raisons diverses, leurs distances avec le mouvement et trente-cinq autres sont signataires de l'appel pour un congrès.

J.-L. S.

Dans un « point de vue »

« L'Humanité » rend compte des révélations apportées par les archives de Moscou sur l'attitude du PCF en 1940

L'Humanité publie, mercredi 23 juin, un « point de vue » de Roger Martelli, membre du comité central du PCF, sur les indications apportées par les archives de l'Internationale communiste, ouvertes à Moscou, au sujet de l'attitude du parti français durant les premiers mois de l'Occupation (*le Monde* du 23 juin). M. Martelli évoque la demande de reparution légale de la presse communiste adressée aux autorités allemandes, longtemps présentée par la direction du PCF commme une initiative intempestive de militants isolés, alors qu'elle avait été menée par Jacques Duclos, principal dirigeant du parti dans la clandestinité. *« Duclos chapeaute l'opération. Là est la seule révélation véritable née de l'ouverture des archives »*, écrit-il.

M. Martelli écrit ensuite : *« Ma conviction profonde est que nous avons trop longtemps hésité à prendre en compte la totalité de* [l'] *histoire* [du PCF]. *Nous avons trop versé dans une vision idéalisée, pour conforter une vision, à mon sens vieillie, de l'identité communiste. J'ai même le sentiment que, sur ce point, nous avons reculé à partir du milieu des années 80, alors que nous avions accompli des pas en avant non négligeables dans la décennie antérieure. »*

Au cours d'une conférence de presse clandestine

Le FLNC-canal historique annonce une interruption des actions armées en Corse

Les militants du Front de libération nationale de la Corse (FLNC-canal historique) ont annoncé, dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 juin, au cours d'une conférence de presse clandestine, une *« interruption des actions militaires sur le territoire national corse, pour les mois à venir, sauf circonstance exceptionnelle »*.

Une vingtaine d'hommes, armés de fusils automatiques et d'armes de poing, cagoulés et habillés de treillis sombres, s'étaient rassemblés dans le maquis de Corse du Sud. *« Il ne s'agit en aucun cas d'une trêve accordée à l'Etat français, qui a changé de commis mais pas de doctrine »*, a précisé le porte-parole de l'organisation.

Depuis le début de l'année, le FLNC-canal historique a revendiqué plusieurs dizaines d'attentats. L'autre branche du FLNC, le canal habituel, observe pour sa part une trêve des actions militaires depuis plusieurs mois afin de *« développer ses actions sur le terrain politique »*.

Les syndicats hostiles au changement de statut

Grève à la Météorologie nationale

Les syndicats de la Météorologie nationale ont lancé un appel à la grève du mardi 22 juin au soir au jeudi 24 juin au matin afin de protester contre le projet transformant cet organisme en un établissement public à caractère administratif.

Selon FO, ce projet risque de traduire *« le désengagement de l'Etat du service public de la Météorologie nationale »*. La CFDT, qui précise que le statut du personnel ne sera pas modifié, considère que *« le risque est grand pour Météo-France de s'engager dans une politique du tout-commercial au détriment de sa mission première de service public »*.

[En raison de ce mouvement, nous ne sommes pas en mesure de publier les prévisions habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir accepter nos excuses.]

Selon la radio nationale

Annulation de l'élection présidentielle au Nigéria

Le gouvernement nigérian a annoncé, *mercredi 23 juin*, l'annulation de l'élection présidentielle, a rapporté la radio nationale. La Commission électorale nationale avait interjeté appel, lundi, de l'ordonnance lui interdisant de publier les résultats du scrutin du 12 juin. Mais cette procédure intervenait trop tard et l'invalidation semblait inévitable car les résultats n'avait pas été publiés dans le délai prévu par décret (jusqu'au 20 juin). Moshood Abiola avait lancé, lundi, un appel au calme, demandant à tous les Nigérians *« d'éviter toute atteinte à l'ordre public »*, dans un communiqué où il affirmait avoir remporté largement le scrutin. – (*AFP*.)

□ **ÉTATS-UNIS : le maire noir de Detroit ne briguera pas un cinquième mandat.** – Coleman Young, élu maire de Detroit pour la première fois en 1973, ne briguera pas un cinquième mandat : il a estimé, mardi 22 juin, qu'à soixante-quinze ans, sa santé l'empêchait de continuer à se donner *« à 100 % »* à sa tâche. M. Young a indiqué que sa plus grande fierté avait été de voir la métropole du Michigan – capitale de l'industrie automobile – sortir des graves problèmes financiers qu'elle a connus dans les années 80.

Hors série

les grands entretiens du Monde

penser *la fin du communisme*
penser *l'Europe*
penser *l'Etat*
penser *la politique*
penser *l'histoire*

Hors série – Tome 1 – 38 francs
en vente chez votre marchand de journaux

NOUVEAU POWERBOOK MATRICE ACTIVE

Macintosh PowerBook 180 C
écran couleur matrice active
4/160 Mo 19 990 F ht. 23 709 F ttc.
Offre valable jusqu'au 30 juin.

WELLDONE

Tous ces talents méritaient bien un 1er prix : 19 990 F ht

Avec son écran couleur à matrice active, le très brillant et dernier né des PowerBook a gagné le premier prix chez IC : 19 990 F ht. Et si vous préférez son petit frère, le PowerBook 145 B est à 8 990 F ht (10 663 F ttc). Premier distributeur Apple en Europe, seul IC peut vous offrir des prix aussi bas alliés au plus haut degré de services (conseil en art graphique, gestion, maintenance, réseaux locaux). Vous devriez déjà être chez IC.

IC INTERNATIONAL COMPUTER

IC BEAUBOURG PARIS 4e (1) 44 78 26 26 • IC VENDOME PARIS 1er (1) 42 86 90 90 • IC MICRO VALLEY PARIS 15e (1) 40 58 00 00 • IC MARSEILLE 8e 91 37 25 05

IC TOULOUSE 61 25 62 32 • IC NANTES 40 47 08 62 • IC LYON 3e 78 62 38 38 • IC AIX EN PROVENCE 42 38 28 08 • IC AVIGNON 90 82 22 22

ENTRE APPLE ET VOUS IL Y A IC

هكذا عن الأصل

Le Monde

ARTS • SPECTACLES

Annulation
de l'élection présid
au Nigeria

Hors série
les grands
entretiens
du Mond

penser
penser
penser
penser
penser

Tous
ces talent
méritaient
bien un
1er prix
10 990 F

U2 sur les routes d'Europe

LE DIABLE LE ROCK ET LES IMAGES

Le Zooropa Tour que U2 présentera jusqu'à la fin de l'été dans les grands stades européens (à Paris à l'Hippodrome de Vincennes) n'est pas seulement la dernière étape du gigantisme maladif qui affecte le rock depuis quelques années. C'est aussi une satire du rock-system et une aventure technologique. A la veille de la sortie de «Zooropa», leur nouvel album, U2 affiche sa volonté de mutation permanente, malgré le poids immense du statut de rock-star.

STILLS

Bono sur scène, le stade suprême du narcissisme.

BRÊME

de notre envoyé spécial

EN cet après-midi du 10 juin, on a l'impression que Brême a remixé le conte de Grimm. «Les quatre musiciens de la ville de Brême» (Bono, chant, The Edge, guitare, Adam Clayton, basse, Larry Muellen, batterie jr, collectivement connus sous le nom de U2) drainent toute la jeunesse des environs vers le stade des bords de la Weser, aussi sûrement que s'ils étaient «flûtistes d'Hamelin». Depuis quelque temps, les méga-concerts de rock organisés en Allemagne du Nord ont quitté Hambourg pour Brême, et la ville s'habitue mal à la commotion que produit ce genre d'événement. Le concert attirera 50 000 spectateurs venus voir U2, mais aussi les Stereo MC's, les Totenhosen (mélange allemand de Bérurier noir, pour le sens des nuances, et de Mano Negra, pour le succès commercial) et Macnas, une troupe irlandaise de théâtre de rue. Cinq heures de spectacle, *a priori* l'un des temps forts de la liturgie du rock'n'roll telle qu'elle s'est construite depuis le concile de Woodstock.

Or les quatre Irlandais ont décidé de changer les règles du jeu. On avait pu avoir un avant-goût du dérèglement introduit par le groupe dans l'ordre «rockiste» lors du concert donné à Bercy en juin 1992. A l'époque, la tournée s'intitulait Zoo TV et était conçue pour les salles moyennes comme Bercy ou le Wembley Arena de Londres (de neuf à quinze mille places). Au cours de l'été 1992, U2 est passé au stade des stades, sillonnant les Etats-Unis de terrain de football en losange de base-ball. Zoo TV est alors devenue une chose étrange. On apprenait que Bono avait pris l'habitude de téléphoner de la scène en public, commandant un soir à Detroit dix mille pizzas (mais les livreurs n'en apportèrent que cent), appelant un autre soir la Maison Blanche. Au cours du concert, Bono se prenait tour à tour pour Elvis Presley ou pour un télévangéliste, perdu au milieu d'un dispositif d'écrans vidéo.

Arrivé en Europe, U2 n'a pas voulu appliquer les recettes conçues aux Etats-Unis *(lire l'entretien avec The Edge page suivante)*. Après les Pays-Bas et la péninsule Ibérique, le Zooropa Tour est arrivé en Allemagne quelques jours après le meurtre de cinq femmes turques à Solingen. Le 4 juin, au stade olympique de Munich, Bono a appelé la chancellerie au téléphone. Déguisé en MacPhisto (version satanique et corrompue de la rock-star à paillettes), il a laissé à Helmut Kohl le message suivant : *«Merci de m'avoir laissé rentrer dans le pays après une aussi longue absence.»*

A Brême, dans l'immense espace que le Zooropa a annexé aux alentours du stade pour les loges et la cantine, un groupe de jeunes attend en plaisantant. Ce sont des représentants des communautés immigrées et des groupes antiracistes de la ville. Le management de U2 est entré en contact avec eux afin d'organiser une rencontre avec Bono avant le début du concert. Le temps passe, et il est à peu près certain que le groupe montera sur scène sans avoir vu les militants, qui cachent leur déception sous quelques considérations cyniques.

Pendant ce temps, dans le stade, la fête a commencé. Le choix des Stereo MC's, avec leur belle musique hybride (éléments de rap, morceaux de mélodies pop et beaucoup de culture *dance)* s'inscrit dans la nouvelle logique de U2. Les Irlandais ont demandé aux Londoniens de remixer *Even Better Than the Real Thing*. Conscients du processus de sénescence qui menace le rock, Bono et consorts prolongent sa jeunesse à force d'injections massives de *dance music*. Après l'intermède Totenhosen, les Macnas font une ultime apparition. Utilisant de grosses têtes en papier mâché à l'effigie de chacun des membres de U2, comme celles que l'on voit dans les carnavals du Nord, la troupe irlandaise rejoue l'ouverture classique d'un concert de rock. Sur fond de *Also Sprach Zarathustra*, les grosses marionnettes sortent une à une d'une poubelle avant d'être portées hors de scène par une armée de *roadies* et de laisser la place au vrai U2.

Qui arrive sur scène au son de *Television, the Drug of a Nation*, des Disposable Heroes of Hiphoprisy. Bono est vêtu d'un ignoble ensemble de cuir noir, à moins que ce ne soit du skaï, les yeux masqués par des lunettes noires qui enveloppent le haut de son visage. Il titube comme ces rock-stars qui ne montent sur scène qu'après avoir refait le plein de psychotropes, licites ou illicites. Sur les écrans qui entourent la scène, des mots défilent à une vitesse vertigineuse, des images apparaissent, inquiétantes (un enfant des Jeunesses hitlériennes), ambiguës. Deux phrases reviennent sans cesse : *«Tout ce que tu sais est faux»* et *«Que veux-tu?»*. Pendant que le groupe joue *Zoo Station*, les écrans continuent à prononcer leur oracles, le plus beau restant *«La mort est une décision de carrière»*, ce qu'Elvis Presley, dont l'ombre plane au-dessus du stade, ne démentirait sûrement pas.

Tant que U2 continue de jouer les chansons d'*Achtung Baby*, le spectacle garde une cohérence très émouvante. Malgré l'extrême banalité du texte, *One*, dédié à *«une Allemagne toujours divisée»*, prend une force d'émotion réelle.

Comme l'an passé à Bercy, le groupe quitte la grande scène pour une plate-forme installée au milieu de la foule. Là, Bono tire une jeune femme du public, lui donne un caméscope, et sur les grands écrans on voit à la fois les images du chanteur et de The Edge filmées par la jeune femme et le groupe qu'ils forment tous les trois filmé depuis la grue qui suit les moindres mouvements de U2. Ces mises en abîmes cathodiques, portées par un groupe qui a trouvé la distance exacte entre ses envies et ses moyens (les rares solos que prend The Edge rappellent qu'il reste l'un des seuls guitaristes à pouvoir se réclamer de la liberté de Jimi Hendrix) font de la première heure du spectacle un moment déconcertant, qui ajoute aux joies simples du rock'n'roll une dimension satirique, un décalage pervers qui, lorsqu'ils s'exercent sur un événement de cette taille, déclenchent *une avalanche d'effets très spéciaux sur la foule et les* individus qui la composent.

Plus tard, la force de l'habitude se fait sentir, lorsqu'il faut aligner les classiques accumulés par le quatuor en treize ans de carrière. Les enjeux économiques (U2 a vendu quatre millions d'exemplaires d'*Achtung Baby* rien qu'aux Etats-Unis) allongent la durée de vie des groupes. A l'âge de U2, les Beatles étaient morts depuis sept ans. Du coup, lorsqu'on entame une mutation radicale comme ces gens de Dublin viennent de le faire, on est tenu de ne pas abandonner sa vieille peau, mais de la trimballer avec plus ou moins d'enthousiasme. Les hymnes du passé – *I Still Haven't Found What I'm Looking for, New Year's Day, Pride, When the Streets Have no Name* – ne passent plus la rampe. Ecrits au temps où Bono croyait que le rock'n'roll changerait le monde, ils se heurtent au nouveau réalisme du groupe.

Il faut attendre les rappels et l'intervention de Macphisto pour que le spectacle reprenne son sens. En costume doré, coiffé de cornes diaboliques mais ridicules, Bono donne une image assez juste de ce que doit être la vie éternelle d'Elvis Presley, si l'enfer existe. Ce soir-là, à Brême, il appelle une station de taxi et demande à être conduit à Bonn afin de s'entretenir avec M. Kohl. Lorsque le chauffeur de taxi lui fait remarquer qu'une course de 600 kilomètres risque de lui coûter très cher, Bono/Macphisto répond : *«Je m'en fiche, je suis une richissime pop star.»*

Après le spectacle, dans les loges, Bono reçoit enfin les militants antiracistes qui ont assisté au spectacle. Colin Hudd, le disc-jockey dublinois, qui a fait danser le stade tout l'après-midi, commente le nouvel album, *Zooropa*, qui doit sortir le 5 juillet : *«Je ne crois pas que «bizarre» soit le terme exact, inattendu plutôt. Plus ils sont inattendus, meilleurs ils sont.»* C'est vrai, *Zooropa*, le disque, va de l'avant sur les chemins qu'*Achtung Baby* avait ouverts, à la fois modestes et ambitieux. *Mais la machine de la tournée est si lourde que les* nouvelles chansons devront encore attendre quelques semaines pour être interprétées sur scène et faire définitivement basculer le spectacle du côté du nouvel U2. En attendant, Macphisto poursuit son jeu pervers d'allers et retours entre la religion du rock et le sacrilège.

THOMAS SOTINEL

★ A l'Hippodrome de Vincennes, le 26 juin à 19 heures, avec le Velvet Underground, Belly et Macnas, 200 F. Au Stade Vélodrome de Marseille, le 14 juillet à 19 heures avec An Emotional Fish et Macnas. 210 F (tribunes) et 190 F (pelouse).

PIANO-FOLIE AU TEXAS

PAGE 27

Non loin de Dallas se tient chaque année une compétition de pianistes, la mieux cotée et dotée des Etats-Unis. Elle porte le nom de Van Cliburn, en hommage au virtuose qui, en 1958, à vingt-trois ans, fit triompher les couleurs américaines de l'autre côté du rideau de fer. *(Lire page 27 l'article d'Alain Lompech.)*

STADE GEANT A BERLIN

PAGE 34

La capitale de l'Allemagne réunifiée se penche simultanément sur son avenir et son passé. En prévision des Jeux olympiques de l'an 2000, pour lesquels elle a posé sa candidature, la ville tente d'intégrer à un grand plan d'urbanisme moderne les vestiges de la période hitlérienne. *(Lire page 34 l'article de Frédéric Edelmann.)*

OPERA DE PARIS
93 | 94

750 000
spectateurs iront à
l'Opéra de Paris
la saison prochaine.

Pourquoi pas vous ?

Envoi gratuit
de la
brochure programme
sur demande :
BASTILLE
(1) 44 73 13 99
GARNIER
(1) 47 42 57 50

RESSOURCES HUMAINES

هكذا من الإصل

MUSIQUE

RENCONTRE AVEC THE EDGE, GUITARISTE DE U2

NOUVELLES FORMES POUR IDÉES FORTES

Après le concert de Brême, pendant que Bono tient son rôle de commissaire politique de la tournée en recevant les militants antiracistes, The Edge (David Evans), le guitariste de U2, coproducteur de Zooropa, le nouvel album, s'explique sur les mutations que traversent en ce moment U2 et, plus généralement, le rock'n'roll.

CLAUDE GASSIAN

« Vous venez de produire Zooropa, le prochain album du groupe.

– J'ai partagé la tâche avec Flood et Brian Eno. Nous avons travaillé un peu comme pour *Achtung Baby*, mais tout est allé beaucoup plus vite. Nous avons commencé par décider d'enregistrer dans l'espace de répétition dont nous nous servions pour la tournée. Nous n'avions pas le temps de faire des maquettes, de démonter l'équipement et de le réinstaller dans un vrai studio.

– Si l'on tient compte du rythme ordinaire des grands vendeurs du show-business – soit un album tous les trois ou quatre ans, – vous avez précipité le mouvement. Comment a réagi votre maison de disques ?

– Nous n'étions pas très sûrs de sa réaction nous-même. En fait, ils ont été très positifs. Même au moment où nous pensions réaliser un album beaucoup plus expérimental, un EP, cinq ou six titres, ils étaient prêts à suivre. Mais ils sont ravis d'avoir un album à part entière, ce qui leur facilite un peu la vie.

– Même si vous avez beaucoup improvisé en studio, cet album est composé de chansons. Pourquoi ne pas franchir le pas et improviser sur disque ?

– Par le passé, des expériences similaires – *Elvis Presley in America*, sur *The Unforgettable Fire*, par exemple, – ressemblaient à des photos en cours de développement, au moment où elles sont dans le bac et que les contours commencent à apparaître sans que tous les détails soient définis. Mais c'est un statut bâtard, entre chanson et expérimentation et, à la fin, nous avons fini par regretter la vraie chanson que ce morceau aurait pu devenir. Nous sommes tous adeptes de la discipline d'écriture que nécessite une chanson. Tous mes artistes favoris ont choisi ce format. Même quand le Velvet Underground était à son stade le plus expérimental, il y avait Lou Reed qui tenait tout ça avec des textes forts, des mélodies.

– Zooropa est-il très différent du spectacle que vous avez présenté aux Etats-Unis ?

– Nous étions très contents de ce spectacle et n'avions pas l'intention d'y changer quoi que ce soit, d'autant que presque personne ne l'avait vu dans sa version pour salles couvertes. Mais ce qui se passe en Europe est si différent de ce qui arrive en Amérique. Et si l'idée de Zoo TV a une signification, c'est d'être en prise sur le moment, que ce soit en captant un signal TV qui passe au-dessus du lieu du concert ou par les coups de téléphone. Il fallait que le spectacle soit en phase avec ce qui se passe en Europe pendant l'été 1993.

– Le bombardement d'images et de mots auquel vous soumettez le spectateur laisse une idée de confusion...

– Oui, mais il ne faut pas négliger un élément qui arrive dans les trois premières minutes du spectacle. La phrase « Que veux tu ? » est projetée dans toutes les langues, et c'est la question la plus importante. Nous, Européens, sommes dans une situation d'incertitude. Nous ne savons ni qui nous sommes ni qui nous voulons être. Nous croyions que l'Europe représentait une idée de pluralisme religieux ou culturel, de dissolution des nationalismes dans un plus grand ensemble, et tout ça est remis en question. La montée du racisme, de l'extrême droite, est la question la plus importante à travers toute l'Europe. Cette situation est très incertaine, mais c'est aussi un antidote face à la paresse intellectuelle...

– Il reste que ce soir, vous avez fait taper des mains à 50 000 Allemands, au rythme des images d'un petit tambour des jeunesses hitlériennes. Ce n'est pas pousser l'ambiguïté un peu loin ?

– L'ambiguïté fait partie du spectacle. Depuis que nous sommes arrivés en Allemagne, les choses ont changé. Au moment du premier concert, nous étions très inquiets. Pas particulièrement des images extraites du *Triomphe de la volonté*, de Leni Riefenstahl. On peut n'y voir que l'image d'un enfant qui joue du tambour dans un grand défilé sans savoir de quoi il s'agit. Cet extrait venait dans un ensemble d'images *[Lénine, des gymnastes soviétiques...]* qui étaient en surface très attirantes, avant que l'on y regarde de plus près. En revanche, nous étions très inquiets de l'image de la croix gammée en flamme. Nous l'avions choisie pour souligner l'importance de la montée du racisme, sans penser plus particulièrement à l'Allemagne. On commet des crimes racistes à travers toute l'Europe. Mais les événements nous ont rattrapés. Lors du premier concert *[à Francfort, le 2 juin]*, Bono a fait allusion à la campagne antiraciste qui a commencé à Hambourg autour du Thalia Theater, lors d'une réunion à laquelle nous avions assisté. Leur slogan était *« Stopt den Hass »*. Quand Bono l'a prononcé, le stade a explosé plus fort que pendant tout le reste de la soirée.

– Entre la force des images, le discours politique et le théâtre, que devient la musique ? Une bande sonore ?

– Les images, les personnages de Bono sont là pour amplifier les émotions et les idées des chansons. C'est un équilibre subtil que nous avons essayé de maintenir. Pour y arriver, nous avons supprimé plus de 60 % des images que nous avions initialement retenues. Et la plupart des accompagnements visuels sont conçus de façon que la durée de la chanson puisse varier. Ce soir, pendant *New Year's Day*, par exemple, je n'avais pas vu Bono en train de plier le drapeau irlandais et j'ai attendu en vain qu'il reprenne le refrain. Nous avons souvent ce genre d'accidents. Quand ils nous plaisent, on les reproduit pendant quelque temps.

– Comment est né *Macphisto* ?

– Nous avons une espèce de comité Zoo, dont les membres permanents sont ceux du groupe, auxquels viennent s'ajouter occasionnellement Brian Eno, le concepteur de nos lumières, Pete Williams ou d'autres personnes. Les discussions sur *Macphisto* ont commencé très tard, quelques semaines avant le début de la tournée. Là encore, nous avions l'impression que les personnages de la tournée américaine – l'animateur de jeux télévisés, le télévangéliste – ne collaient pas à la situation européenne. *Macphisto* vient de diverses traditions, du cabaret entre autres. A l'origine, nous souhaitions un personnage plus menaçant. Mais il a pris une vie autonome. Bono le supporte. Il en a fait la dernière pop star, le symbole du début de la fin du rock'n'roll.

– Comment s'est passée votre collaboration avec Wim Wenders pour *Si près, si loin* ?

– Nous avions une chanson qui était à l'état de maquette, sans paroles. Nous avons réalisé un entretien avec Wim Wenders pour un magazine italien et il nous a dit qu'il cherchait des chansons pour son film. Il nous a envoyé une cassette du prémontage et Bono s'est mis à écrire. Des paroles a émergé ce sentiment d'observer un phénomène à distance, d'être près du cœur des événements sans en faire partie, d'être confronté à une réalité disloquée. Et nous avons demandé la permission à Wim de l'appeler *Faraway so Close*.

– Avez vous l'impression de pouvoir encore innover en matière de rock ?

– Je crois que les bonnes idées sont usagées et qu'il est de plus en plus difficile de trouver des manières efficaces et puisssantes de s'exprimer par le rock'n'roll. J'ai une théorie selon laquelle les bons disques sont de plus en plus difficiles à réaliser. On ne peut plus faire confiance à un solo de guitare, il y a de bonnes chances pour qu'il soit passé entre d'autres mains. J'ai l'impression que la technologie est d'un grand secours, comme elle l'a toujours été depuis la pédale wah wah, pour trouver de nouvelles formes pour les mêmes idées.

» Nous avons parlé avec Wim Wenders du métier de cinéaste dans les années 90. Il disait qu'il trouvait que les images n'étaient plus neuves, surtout à cause de la publicité, et qu'il concentrait ses efforts sur les mots, la musique, alors que nous-mêmes mettons tant d'énergie dans les images... »

Propos recueillis par
THOMAS SOTINEL

La machine à rock

EN France, les grands stades sont au rock ce que la première division est au football. Les meilleurs y accèdent (U2 et Metallica, cette année) mais ne sont pas sûrs d'y rester. Ainsi, Guns N'Roses, qui avait joué à l'Hippodrome de Vincennes en 1992, se produira à Bercy cette année. Après une brève incursion au Parc des Princes en 1991, Prince est revenu en salle les années suivantes. C'est que, pour les promoteurs français, la tâche n'est pas simple. Pascal Bernardin, qui a longtemps travaillé avec Jean-Claude Camus, le producteur de Johnny Hallyday, produit les trois concerts de U2 en France.

L'accord entre Pascal Bernardin et U2 remonte au début de l'année. Jusqu'ici, le groupe travaillait avec un autre promoteur, Gérard Drouot. Pour des raisons obscures, sans doute financières, Principle Management, la firme qui gère les affaires du groupe, a organisé un appel d'offres afin de remplacer Gérard Drouot. C'est Pascal Bernardin qui l'a emporté, grâce au soutien financier du groupe américano-canadien LCB, qui avait déjà ravi les Rolling Stones à leur vieux complice Billy Graham. *« Ils m'ont permis d'avoir l'assise financière nécessaire pour payer 100 % des garanties à l'avance »*, explique Pascal Bernardin.

D'habitude, les promoteurs français, s'ils n'ont pas dans leur écurie un artiste très rentable comme Patrick Bruel, sont obligés de régler les énormes garanties que demandent les groupes anglo-saxons grâce à la billetterie mise en vente longtemps avant l'arrivée du groupe en France. Pour leurs trois concerts français, la garantie exigée par U2 tournerait autour de 20 millions de francs. Or, il semble que le concert de Strasbourg doive être un demi-succès, avec 30 000 spectateurs. Le Stade vélodrome affichera complet (45 000 places) et c'est donc à Paris que tout se jouera. La pelouse de l'Hippodrome de Vincennes peut accueillir 80 000 personnes, on en espère 65 000. *« Et quand on signe pour une tournée, on ne sait jamais si le groupe attirera 50 000 ou 90 000 personnes »*, constate Pascal Bernardin.

Fervent défenseur des concerts au Parc des Princes, Pascal Bernardin a été contraint d'envoyer U2 à Vincennes, parce que la direction du Parc craignait que sa pelouse ne survive pas si l'on ajoutait un concert du groupe à ceux de Johnny Hallyday. *« Il n'y a pas beaucoup le choix,* fait observer le producteur. *La seule autre possibilité était le Parc de Sceaux, qui pose de gros problèmes d'organisation. »*

Le travail du promoteur local est essentiellement administratif et technique. L'intendance artistique est fournie par le groupe. U2 travaille avec deux structures métalliques. Pendant que l'une sert au concert du soir, la seconde est montée dans la ville suivante pour le concert du lendemain. Sur place, le promoteur se charge d'obtenir l'autorisation de la mairie, délivrée après avis de la commission départementale de sécurité ce qui, depuis la catastrophe de Furiani, n'a plus rien d'une formalité simple. Il faut aussi régler les problèmes avec le propriétaire et le gestionnaire des lieux et les responsables de la sécurité. A Vincennes, l'Hippodrome a fait protéger sa pelouse en faisant poser des plaques de béton alvéolées qui laissent l'herbe respirer. Pour rendre leur souffle aux spectateurs des premiers rangs, 100 infirmiers, 4 médecins en liaison directe avec l'hôpital Henri-Mondor de Créteil, seront disponibles.

Reste une question qui revient avec une régularité lassante, depuis quelques étés. Que vient faire la musique chez les chevaux ? Avant U2, les Rolling Stones en 1990, Michael Jackson en 1988, ont prouvé que les grands spectacles pouvaient se mettre aux dimensions (gigantesques mais circulaires) des stades. Mais les concerts à Vincennes, avec cette pelouse plate, ce grand espace qui s'allonge à partir de la scène comme un couloir de métro titanesque, laissent peu de chance à la musique et au plaisir.

T. S.

OPERA
DE PARIS
BASTILLE

SAISON 93 | 94

LE VAISSEAU FANTOME
LES CONTES D'HOFFMANN
KATIA KABANOVA
MADAME BUTTERFLY
LES BRIGANDS
ADRIENNE LECOUVREUR
LES SOLDATS
SALOMÉ
LA FLUTE ENCHANTÉE
CARMEN
LA KHOVANTCHINA
ALCESTE
FAUST
TOSCA
LADY MACBETH DE MZENSK
Ballet
LA BAYADÈRE

RENSEIGNEMENTS (1) 44 73 13 99
Envoi gratuit
de la
brochure-programme
sur demande :
Opéra de Paris Bastille
120, rue de Lyon
75012 Paris

[illegible]

NEUVIÈME CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO VAN CLIBURN

IN «VAN CLIBURN»/ED. THOMAS NELSON

MARATHONIENS DU CLAVIER

IN «VAN CLIBURN»/ED. THOMAS NELSON

Ci-dessus : la parade triomphale de Van Cliburn à Broadway en 1958. Ci-contre : avec Maria Callas et le chef Eugene Ormandy.

A Fort-Worth, petite ville située à une demi-heure de Dallas, depuis le 26 mai, les rues sont pavoisées aux couleurs d'un concours de musique, le plus prestigieux d'Amérique, fondé il y a trente ans en l'honneur du pianiste Van Cliburn. Il fut certainement le plus fêté des interprètes de l'après-guerre, le seul assurément qui ait obtenu un disque de platine et un disque d'or (1). Sa popularité vaut à ses successeurs une épreuve quadriennale parmi les plus importantes du genre, véritable – et harassant – parcours du combattant-pianiste, appelé à jouer l'entrée dans la carrière sous les yeux de professionnels aussi inquiets que lui.

FORT-WORTH (Texas)

de notre envoyé spécial

VAN CLIBURN. Voilà un nom et un jeu qui ne dit rien, ou presque, aux Français, mais qui, aux Etats-Unis, est resté extrêmement populaire. Si son nom est aujourd'hui associé à une compétition de premier ordre où s'affrontent sans merci les futurs grands pianistes du monde, Van Cliburn a marqué son temps en remportant, de l'autre côté du rideau de fer, la première édition du Concours Tchaïkovski. C'était en 1958, et il avait vingt-trois ans. Evidemment, les Soviétiques avaient la ferme intention de donner la médaille d'or à l'un de leurs compatriotes. C'était important pour la propagande à l'extérieur et à l'intérieur des Républiques : la musique était considérée, avec le sport, comme l'un des meilleurs moyens de prouver la supériorité de l'empire soviétique sur l'Ouest. Mais un grain de sable troubla ce bel ordonnancement : un jeune Texan blond séduisit les spectateurs dès la première épreuve et, parmi eux, Sviatoslav Richter, l'insoumis.

Le plus grand pianiste soviétique de l'époque refusa le manège de certains de ses collègues du jury. Selon une façon de faire alors très répandue, ils ne «sabrèrent» pas le jeune Américain, mais lui donnèrent des notes très moyennes, de façon qu'il remporte un troisième ou quatrième prix. Richter lui donna le maximum et colla des 0 à d'autres. Guilels, président du jury, fut très ennuyé par l'attitude de son prestigieux collègue. Mais Richter lui répondit devant tout le monde : *«Il y a ceux qui font de la musique et ceux qui n'en font pas (2).»* Un peu manichéen, mais juste.

Non seulement Cliburn était le meilleur, mais il était aussi l'un des premiers interprètes américains que pouvait entendre le public soviétique. Il jouait avec une liberté, un tempérament romantique et une sensibilité que les Russes ont toujours placés plus haut que toute autre considération : il faut être d'ici pour croire qu'ils aiment les virtuoses impavides, les broyeurs d'ivoire, eux dont les «dieux» s'appelaient Sofronitzki ou Yudina, eux qui firent un tel succès au Canadien Glenn Gould peu de temps avant ce premier concours. Van Cliburn était l'élève de Rhosina Lhevine. Veuve de Joseph Lhevine, l'une des gloires du piano russe, émigré aux Etats-Unis au moment de la Révolution, elle enseignait à la Juilliard School de New-York. Les Moscovites fêtaient un peu de la Russie «d'avant» en cooptant ce cow-boy au sourire ravageur. Une façon d'entrer en dissidence, sans crainte de la dénonciation.

Ce triomphe ne fut pourtant rien à côté de ce qui attendait Van Cliburn dans son pays. Il eut droit à un défilé dans Broadway comme on en n'avait pas vu depuis la traversée de l'Atlantique par Charles Lindbergh, une génération plus tôt, pluie de confettis comprise. Van Cliburn dut jouer partout, répondre à des dizaines d'interviews, endosser le costume du héros. Il n'était sans doute pas taillé aux mesures exactes du jeune homme, qui, un peu plus de dix ans plus tard, ralentit ses apparitions en public au point de ne plus donner de concerts. Le pianiste remonta finalement sur l'estrade pour un récital triomphal à la Maison Blanche, en 1987, pour Mikhaïl Gorbatchev... Depuis, il joue, un peu.

Dès 1962, un groupe de riches habitants et quelques illustres professeurs de Fort-Worth décident de fonder un concours en l'honneur de Van Cliburn. Si la liste des jurés impressionne, celles des premiers prix intrigue. Mis à part Radu Lupu, vainqueur de l'édition de 1966, c'est plutôt les secondes, troisièmes, quatrièmes, voire cinquièmes médailles qui ont fait carrière : Nikolaï Petrov, Cécile Ousset, Rudolf Buchbinder, Christian Zacharias, Michel Dalberto, Barry Douglas, Philippe Bianconi, José Carlos Cocarelli, Benedetto Lupo et Jean-Efflam Bavouzet. Comme presque tous les concours, le Van Cliburn a été suspecté de «magouiller» les résultats.

En réalité, un bon concours, ce sont de bons candidats évidemment, mais c'est aussi, lorsque la première condition est remplie, un bon jury. C'est-à-dire un groupe de musiciens capables de discerner un pianiste d'avenir parmi d'autres qui ne jouent pas forcément moins bien au moment où ils l'entendent. Il est un peu difficile de dire si les jurés du concours 1993 ont eu la main particulièrement heureuse (3). Mais le résultat n'aura choqué ni le public ni les professionnels. Au fait, pourquoi tant de jeunes pianistes partent-ils ainsi la fleur au fusil vers l'abattoir, d'autant que, dans leur majorité, les trente-cinq candidats retenus ont déjà une jolie carrière dans les pays où ils vivent?

Les Américains Frederic Chiu et Christopher Taylor, l'Italien Simone Pedroni, répondent sans hésiter : *«Plus que pour gagner, c'est pour être entendus par un nouveau public et les responsables des maisons de disques, des festivals, des imprésarios, d'autres pianistes et, bien évidemment, des journalistes.»* Voilà où en est le monde musical. Gagner leur ferait un peu peur, apparemment. Christopher Taylor avoue même que cela l'ennuierait de remporter la première médaille maintenant, à vingt-trois ans : *«C'est un peu tôt, je serais obligé de mettre mes passions de côté, les maths, la linguistique. Je suis en train d'élaborer un nouveau langage universel, une sorte d'espéranto dans lequel la hiérarchie entre les mots ne serait plus la même. Plutôt que d'écrire ce nouveau langage, je voudrais le théoriser. Et puis, je vais me marier, en juillet prochain. Alors, donner deux cents concerts dans les deux prochaines années m'ennuierait un peu...»*

Christopher Taylor est aussi sage que Frederic Chiu, jeune pianiste de vingt-huit ans que les Français connaissent bien. Il vit à Paris, donne beaucoup de concerts et enregistre pour Harmonia Mundi. Pourquoi est-il ici? *«Je suis américain, mais je vis en France, car il est beaucoup plus facile de jouer là-bas. J'avais un agent américain, mais, ces quatre dernières années, il ne m'a trouvé qu'un concert aux Etats-Unis. Il fallait bien que l'on m'entende ici autrement qu'à travers mes disques. C'est fait.»* Déçu d'avoir été éliminé de la finale? *«Non, pas trop, je suis venu pour jouer comme je l'entends les œuvres que je veux jouer. La majorité des jurés n'ont pas aimé, puisque j'ai été éliminé. Le public et certains journalistes ont donné l'impression qu'ils trouvaient ça bien...»* L'Italien Simone Pedroni, vingt-quatre ans, a, semble-t-il, moins d'états d'âme. Lui aussi est venu pour se faire entendre de l'Amérique, mais remporter le prix ne l'effraie pas. Moins, en tout cas, que son prochain mariage en juillet : *«J'ai l'habitude de jouer, mais c'est bien la première fois que je vais me marier.»*

Il est des moments pénibles dans un concours. Il en est qui le sont pour l'auditeur et doivent l'être plus encore pour le candidat. Shirley Hsiao Ni Pan, une Canadienne de vingt-six ans, se lance dans les *Préludes* de Chopin et l'*Appassionata* de Beethoven. Sonorité sublime, phrasés intenses, climat expressif bouleversant. Puis, petit à petit, tout se déglingue, trous de mémoires et fausses notes se succèdent. Entre Chopin et Beethoven, elle sort de scène, ne veut apparemment plus revenir. Dans les coulisses, un homme téléphone, on se retourne et l'on voit le président du jury répondre. Deux minutes s'écoulent. La pianiste revient, mêmes problèmes dans Beethoven. Elle est éliminée, mais deux membres du jury diront plus tard : *«Elle a joué d'une façon sublime deux nocturnes de Chopin lors des éliminatoires, mais très vite des difficultés qu'elle n'a pu surmonter nous ont conduit à l'éliminer. Si elle ne réussit pas à les résoudre, elle ne peut espérer faire une carrière.»* Mais Dame Moura Limpany lui a dégotté une bourse pour qu'elle étudie dans une école américaine où l'on s'occupera bien d'elle.

D'autres candidats tapent comme des sourds et en tirent une fierté incroyable. Le Russe Alexandre Melnikov est de ceux-là, et, à vingt ans, ne sent pas sa force. L'Italien Fabio Bidini aussi, un peu moins peut-être. D'autres jouent sans imagination, Veronika Reznikovskaya par exemple : son *Carnaval* de Schumann est sec, son *Etude en forme de valse* de Saint-Saëns manque de charme et de malice. D'autres, enfin, entrent en scène en prenant des allures de prince et jouent du piano comme un premier de la classe tient son cahier : pas une tache, pas une rature, les thèmes sont soulignés au crayon rouge, les développements en bleu, les incises en vert. Le Belge Johan Schmidt est assommant. Il l'est d'autant plus qu'à vingt-huit ans il prend tout le monde de haut, sorte de Michelangeli au petit pied. Mais joue du piano comme, malheureusement, peu des candidats en jouent.

Il y a aussi les docteurs Nimbus. L'Arménien Armen Babakhanian, vingt-cinq ans, assez petit, râblé, un peu dégarni, mais deux grosses touffes de cheveux surgissent à l'horizontale derrière ses oreilles. Sérieux comme un pape, il joue comme un pro. C'est du solide, pas vraiment intéressant, mais certains se laissent prendre à cette autorité sèche, à ses phrasés volontaires, à ses accents martiaux. Ils n'entendent pas qu'il change de tempos à tout bout de champ dans le *Concerto en ré mineur* de Mozart et censure tout lyrisme dans la *Rhapsodie sur un thème de Paganini* de Rachmaninov. Et quelle sonorité dure, jusque dans la nuance piano.

L'Américain Christopher Taylor a vingt-trois ans et joue admirablement la *Deuxième Sonate* de Boulez par cœur. Il l'a apprise seul. Il lui a fallu trois ans. On connaît des pianistes qui jouent les sonates de Boulez (de mémoire, pas beaucoup!) aussi mal qu'ils jouent un impromptu de Schubert ou une sonate de Beethoven, mais ça ne fait rien, ils jouent le répertoire contemporain et partent donc avec un handicap allégé. Taylor joue l'*Opus 111* de Beethoven et les *Funérailles* de Liszt de façon limpide, sensible, magnifique en vérité. Evidemment, une froideur toute cérébrale lui a été reprochée par certains : il a obtenu un *degree* de mathématiques à Harvard... Ils ne savent pas qu'il compose des rag-times à ses heures perdues, et qu'il les joue en concert.

En quelques secondes, certains s'imposent avec une extrême évidence. Simone Pedroni passe après un bourreau. Il joue une sonate de Haydn, la *Deuxième Sonate* de Rachmaninov et *les Tableaux d'une exposition* de Moussorgski. En finale, il jouera le *Dix-septième* de Mozart et le *Deuxième* de Rachmaninov. Présence, voix singulière, c'est un artiste dont l'autorité fait redresser la tête aux musiciens de l'orchestre. L'émotion passe. Il y a encore Valery Kuleschov. A trente ans, il en paraît à peine plus de vingt. Il se lance dans un *Troisième* de Rachmaninov, flamboyant mais contrôlé, dans un *Vingt-troisième* de Mozart chantant d'un bout du clavier à l'autre. Quel son! Quelle allure! Quel musicien!

Cent quatre-vingts candidats ont passé les auditions en vue d'être autorisés à concourir. Un *screening jury* en a sélectionné trente-cinq. Sur ces trente-cinq, cinq demi-finalistes ne sont pas à leur place dans un concours de ce niveau, et l'on nous assure (des membres du jury réputés pour leur caractère incorruptible et des confrères journalistes américains dont les écrits passés plaident pour leur compétence) que dans les éliminatoires – auxquels nous n'avons pas assisté – se sont produits des pianistes sans talent. Il est évident que d'excellents candidats ont été écartés dès ce moment, pas par malhonnêté, mais simplement parce qu'il est quasi impossible de faire ce genre de tri qui associe des épreuves vidéos et de vraies épreuves publiques. Il y a là un vrai problème que le concours Van Cliburn devra surmonter, car il est évident qu'un Eric Lesage, non autorisé à concourir, joue beaucoup mieux que certains des candidats entendus. Reste le chef Jerzy Semkow, qui dirigeait les finales. Ah! le méchant camarade qui ne fait rien pour aider les candidats, dont le bras est imprécis, la battue morne, l'attitude désagréable. L'Orchestre de Fort-Worth n'est pas d'une qualité irréprochable, l'acoustique du Centre des congrès presque épouvantable, mais Semkow dirige tellement mal qu'il se met beaucoup de monde à dos. Jamais personne ne votera pour lui.

ALAIN LOMPECH

---

(1) Van Cliburn a vendu à plus d'un million d'exemplaires son enregistrement du *Concerto de Tchaïkovski* et à plus de cinq cent mille son récital Chopin. Ces deux enregistrements ont été édités par RCA, éditeur exclusif du pianiste américain.

(2) Ces renseignements sont tirés de *Van Cliburn*, livre de Howard Reich, publié par les Editions Thomas Nelson, à Nashville. Le critique du *Chicago Tribune* s'est livré à une enquête minutieuse et son ouvrage se lit d'un trait.

(3) Le jury était présidé par le chef d'orchestre John Giordano et composé de Joachin Achucarro (Espagne), Philippe Entremont et Cécile Ousset (France), Claude Franck, Edward Gordon, John Pfeiffer, Menahem Pressler, Abbey Simon, Ralph Votapek (Etats-Unis), Nelson Freire (Brésil), Dame Moura Lympany (Grande-Bretagne), Lev Naoumov (Russie) et Takahiro Sonoda (Japon).

Lauréats et dollars

Premier prix et prix de la musique de chambre : Simone Pedroni (Italie). Second prix et meilleur prix pour l'exécution de l'œuvre contemporaine imposée : Valery Kuleschov (Russie). Troisième prix et meilleur pianiste américain : Christopher Taylor (Etats-Unis). Quatrième prix : Johan Schmidt (Belgique). Cinquième prix : Armen Babakhanian (Arménie). Sixième prix : Fabio Bidini (Italie). Richard Raymond (Canada) reçoit également le prix de la musique de chambre, et Andrew Armstrong (Etats-Unis, 19 ans) reçoit un prix spécial décerné par le jury. Le premier prix est doté de 15 000 dollars en espèces, d'un récital à Carnegie Hall et, pendant deux ans, la Fondation Van Cliburn prend en charge sa carrière. Le montant total de ce prix s'élève à 200 000 dollars. Le second prix est doté de 10 000 dollars et de nombreux engagements dans le monde entier, le troisième de 7 500 dollars et de nombreux engagements dans le monde entier. Les autres reçoivent des sommes d'argent allant de 5 000 à 1 000 dollars.

Philips publiera dès septembre prochain deux Compact discs produits à partir des bandes enregistrées pendant les épreuves. Le programme n'est pas encore connu, mais seuls les trois premiers prix seront ainsi lancés dans le monde entier.

OPERA
DE PARIS
GARNIER

SAISON 93 | 94

Ballet de l'Opéra de Paris
SOIRÉES D'OUVERTURE
JEROME ROBBINS
PICASSO ET LA DANSE
CASSE-NOISETTE
NIJINSKI
ROLAND PETIT
ANGELIN PRELJOCAJ
LA BAYADÈRE
LANDER/ROBBINS/FORSYTHE
TUDOR/TAYLOR/MacMILLAN
Compagnies invitées
TWYLA THARP & DANCERS
THE TOKYO BALLET
ROSAS/ANNE-TERESA DE KEERSMAEKER
HOMMAGE À NIKOLAIS
SAN FRANCISCO BALLET
Ecole du Ballet de l'Opéra de Paris

RENSEIGNEMENTS (1) 47 42 57 50
Envoi gratuit
de la
brochure-programme
sur demande :
Opéra de Paris Garnier
8, rue Scribe
75009 Paris

هكذا من الأصل

THÉATRE

CINQUIÈME FESTIVAL DES AMÉRIQUES

LE QUÉBEC SCÈNES OUVERTES

Du 27 mai au 12 juin s'est tenu, à Montréal, le 5ᵉ Festival de théâtre des Amériques, qui réunit des troupes venues de tous pays. Dans le même temps, le Centre des auteurs dramatiques du Québec a organisé des rencontres entre auteurs et metteurs en scène francophones. Rencontres qui doivent se prolonger pendant deux ans, à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, aux Festivals de Liège et de Limoges. Cela se passait côté français de l'immense ville aux rues larges, aux maisons en forme de châteaux forts, aux escaliers extérieurs qui grimpent en colimaçon vers les étages.

MONTRÉAL

de notre envoyée spéciale

IL faisait froid début juin, à cause, disait-on, des poussières de volcan qui voilent le soleil depuis l'éruption du Pinatubo. Il a plu aussi, et la troupe chilienne du Teatro del Silencio a eu bien du mal à donner son spectacle en plein air, *Malasangre*. Elle était invitée par le FTA – Festival de théâtre des Amériques, fondé et dirigé par Marie-Hélène Falcon – ainsi que d'autres troupes, quatorze en tout, venues de Roumanie, d'Espagne, d'Allemagne, de France, auxquelles se sont mêlées des compagnies québécoises, dont celle de Robert Lepage avec sa trilogie Shakespeare – *Macbeth, Coriolan, la Tempête*, – et Denis Marleau, que l'on connaît à Paris pour *les Ubs* (*le Monde* du 12 décembre 1992). A Montréal, il a présenté *Roberto Zucco*, de Bernard-Marie Koltès.

C'était une création du Festival, donnée chez NCT (Nouvelle Compagnie théâtrale), dans la partie est de la ville – *« Connaissez l'est »*, clament les affiches accompagnant la réhabilitation de ces quartiers. Superbe spectacle dans un décor métallique, architecture mobile de poutrelles, de ponts, de passages, de plates-formes à différents niveaux, machinerie mystérieuse, cruellement efficace. Roberto Zucco y promène sa jeunesse égarée, son regard absent. Il a des gestes doux quand il étouffe sa mère en rabattant sur elle son tee-shirt, dont le tissu se colle au visage et le sculpte. Il va sans savoir où, se laisse aller au hasard de rencontres le ramenant irrésistiblement à la mort, à sa chute vers le soleil – *« il tombe »*, disent dans l'ombre les témoins, tandis que, lentement, descend le rideau de fer.

Zucco a rencontré la jeune fille qui l'a aimé, la femme dont il a tué l'enfant et qui l'a suivi, le vieil homme qui dans le métro lui a parlé... Puis, d'autres, qui se sont interposés et que, peut-être, il n'a pas même distingués. Des corps, des voix. Les comédiens ne cherchent pas à donner une identité à leurs personnages. Ils sont les fragments d'une personne, et il ne s'agit pas de Zucco, mais de Koltès. Ensemble ils profèrent la violence de son désespoir. Denis Marleau a vu dans le texte un poème inachevé. Dans ce décor inhumain, il le fait jouer en oratorio sauvage, et on entend comme rarement sa brutalité, son élégance, sa force convulsive.

Denis Marleau utilise le théâtre pour travailler sur l'écriture *« jusqu'à présent surtout celle des surréalistes, et celle des dadas. J'avais un projet avec* Woyzeck. *Je l'ai toujours d'ailleurs. Puis, à Paris, j'ai vu* Roberto Zucco *dans la mise en scène de Bruno Bæglin. C'est ainsi que j'ai découvert Bernard-Marie Koltès. J'étais fasciné par le spectacle, par la pièce. Elle me tenait. Elle donne comme* Woyzeck *une impression d'inachevé, de fragment, avec des creux pour rêver. Et puis, chez Koltès comme chez Büchner, il y a la fatalité, la nécessité de tuer ce que l'on aime, et cette course vers la mort »*.

Accueilli et coproduit par NCT, *Roberto Zucco* est le premier spectacle d'envergure que monte Denis Marleau. Habituellement, ses moyens sont nettement plus modestes, bien qu'il ait fondé sa compagnie Ubu en 1982 et que lui-même connaisse une notoriété internationale depuis qu'il a créé *Merz Opéra* de Kagel, en 1987. Il se situe dans la normale : metteur en scène sans troupe, sans lieu permanent, pas même pour répéter. *« Nous sommes ce que l'on appelle ici un « théâtre intermédiaire ». Étant donné mes choix, jusqu'à présent, j'ai surtout travaillé avec les musées d'art contemporain. Nous sommes en Amérique, l'environnement est facilement anti-artistique, anti-intellectuel. Et à Toronto, c'est pire. Tout est centré sur Montréal. On peut aller jouer à Québec, mais il faut obtenir une subvention supplémentaire, car aucune structure n'a de moyens suffisants pour l'accueil. »*

Les subventions sont attribuées par le ministère des affaires culturelles du Québec, et accessoirement le Conseil national des arts d'Ottawa, qui d'ailleurs sert de modèle au nouveau système de répartition. *« Jusqu'à présent*, explique Robert Lévesque, critique dramatique au quotidien *le Devoir* (qui peut assister à tous les spectacles nouveaux sans aller au théâtre chaque soir...) *le ministère chargeait une commission formée de professionnels de décider qui recevrait de l'argent et combien. A Montréal, chacun peut obtenir des subventions. Il suffit de présenter de façon précise des projets, que vous devez réaliser totalement.*

» Naturellement, les institutions sont rarement mises en cause, sauf si elles sont en déficit trois ans de suite, ce qui ne les encourage pas à prendre des risques. Elles ne sont pas confiées à des metteurs en scène, mais à des directeurs qui travaillent plus ou moins régulièrement avec les uns ou les autres. Il en va de même pour les acteurs, dont les cachets sont misérables. On les voit aussi bien dans des spectacles d'essai que dans des feuilletons télé, ou des pubs. Nos structures sont plus américaines qu'européennes, même si, culturellement, nous sommes tournés vers vous. A partir de la rentrée, la commission ne dépendra plus autant du ministère. elle sera présidée par une personnalité indépendante. Comme au Canada. »

Les seuls à ne pas être subventionnés sont les « théâtres d'été » qui s'installent dans les provinces, donnent des pièces de divertissement plus de soixante-dix fois, pour les touristes allant de l'une à l'autre, au fil de leurs voyages. A Montréal, un succès se traduit par vingt à trente représentations. Dans cette métropole bilingue, les musées collaborent, mais dès que la parole est en jeu, anglophones et francophones s'ignorent. Les journaux des uns ne donnent pas les programmes des autres. On est loin de la fascination équivoque entre les deux Berlins au temps du mur. C'est une négation, tout au moins une totale indifférence.

Des aménagements à la loi 101 – qui impose et protège l'usage exclusif du français au Québec, – sont proposés, notamment l'autorisation d'affiches en anglais dans les quartiers anglophones. Les artistes ne semblent pas s'en émouvoir exagérément. Il est vrai que lorsqu'ils viennent en France, ils peuvent constater que de la publicité aux services, le bilinguisme est d'un usage courant. Ils se sentent à présent assez forts, assez sûrs d'eux, de la légitimité de leur langage pour ne plus avoir peur. *« 60 % des Québecois n'ont jamais besoin de l'anglais, alors pourquoi nous sentirions-nous menacés »*, explique Denis Marleau, optimiste.

Le langage, pourtant, est devenu leur seul terrain d'action. Un langage qu'ils revendiquent comme international, et ils se veulent hommes de théâtre avant d'être québécois. Le temps n'est plus à la paranoïa du colonialisme, à l'affirmation ultra-nationaliste. *« Dans les années 50,* dit Robert Lévesque, *le Théâtre du Nouveau Monde et autres troupes sont venues en Europe montrer ce qu'ils savaient faire, prouver qu'ils étaient aussi bons que vous. Leur répertoire était international. Nos dramaturges écrivaient sous l'influence des réalistes américains, et ils étaient rares. Puis sont arrivées les années 60, la montée vers l'indépendance, Michel Tremblay, la plongée dans le prolétariat, la vie des quartiers populaires et leur langage, le joual, le militantisme québécois. Il suffisait d'exister sur scène avec notre accent, de parler de notre réalité. C'était la première fois, c'était riche, coloré, ça a donné toutes sortes de choses, mais n'a jamais été idéologique, seulement nationaliste... Puis il y a eu le référendum sur l'indépendance, et notre échec, un profond découragement, un repli. Nous avons pris comme leçon que le théâtre ne doit plus servir d'autre cause que la sienne. »*

Aujourd'hui, sur scène, les acteurs gomment l'accent. Mais leur façon de jouer directe, physique, avec beaucoup de gestes, de mimiques, les rapproche des Américains, y compris dans des recherches avant-gardistes qui, comme chez nous, mixent des textes différents. Exemple, dans la petite salle de Gabriel-Arcand, la Veillée, une *Penthésilée*, alternant Kleist et Marina Tsvetaïeva, où l'on voit Achille se comporter en frimeur à la Mickey Rourke, lutter avec sa belle guerrière : une bagarre de voyous réaliste, avec un peu d'érotisme et beaucoup d'hémoglobine.

Mais voyageant en Europe pour s'informer et travailler – Denis Marleau va monter *Woyzeck* à Bruxelles ; quant à Robert Lepage, il est partout, – les metteurs en scène y ont acquis un goût pour la sophistication, en particulier scénographique, loin de leurs préoccupations il y a seulement une quinzaine d'années. Ainsi le magnifique décor de Michel Goulet (un sculpteur) pour *Roberto Zucco* ou la façon dont, avec des vélums, des rideaux de franges noircies, Serge Denoncourt transforme une salle rectangulaire en campagne tchékhovienne dans *Comédie russe*, adaptation de *Platonov* par Pierre-Yves Lemieux, qui y mêle un peu de *la Cerisaie*. Tous, absolument tous, regrettent de ne pas recevoir chez eux davantage de spectacles français, qui leur permettraient de partager leurs expériences avec le public.

Ariane Mnouchkine est venue avec *les Atrides*, mais jamais Peter Brook. Le festival a invité *les Six Personnages en quête de...* par Sophie Loucachevsky – au programme d'Avignon, du Centre dramatique de Toulouse et de l'Athénée – avec le concours de l'AFAA (Association française d'action artistique). Dans le circuit des Alliances françaises en 1993, l'AFAA a proposé pour Montréal *Une exposition de fer-blanc*, par Grand Magasin, et, au Québec, mais bizarrement sans passer par Montréal, deux pièces de Labiche par Agathe Alexis, *les Bonnes*, de Genet, par Philippe Faure, et, en collaboration avec un tourneur de Toronto, *Dérives bleues* par le Théâtre Mosaigne. Il y a bien quelques échanges « de particulier à particulier », mais les contacts entre la Belle Province et l'Europe semblent centrés sur la musique, sur la chanson. C'est intéressant, on pourrait sans doute aller plus loin.

COLETTE GODARD

Le cas Lepage

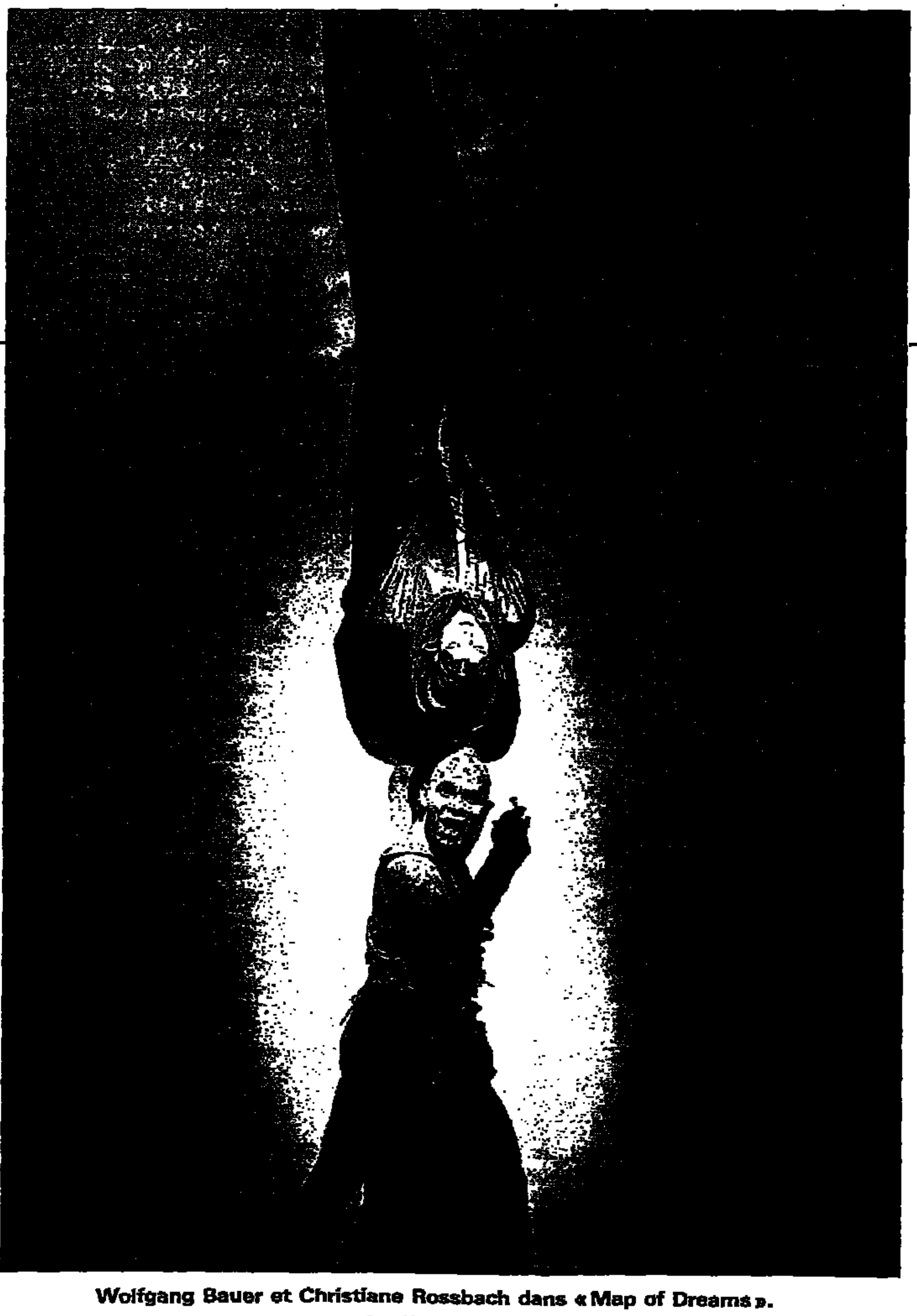

WILFRIED HOSL

Wolfgang Bauer et Christiane Rossbach dans « Map of Dreams ».

ROBERT Lepage est une sorte de ludion en perpétuel mouvement. Tandis que sa trilogie shakespearienne se donnait au Festival théâtral des Amériques, il dirigeait à Munich les acteurs du Residenz, dans un spectacle, *Map of Dreams*, qui le 12 juin a inauguré le Theater der Welt (1) – le 13, il repartait jouer au Québec *l'Aiguille et l'opium*... Pendant les répétitions, il a trouvé le temps et la force d'un aller-retour à Montréal pour présenter un hommage à Cassavetes aux côtés d'Al Pacino. D'Allemagne, il a donné une conférence de presse téléphonique pour annoncer la prochaine réalisation à Québec d'un projet : son « cabaret technologique », « la Caserne », où il entend accueillir des artistes des États-Unis et du Japon, en particulier. Grâce à une tour de télécommunications, il pourra transmettre leurs performances par satellite dans le monde entier. Il va sans doute mettre en scène la cérémonie des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996, et sûrement réaliser à Québec et au Japon le film dont il a écrit le scénario *le Confessionnal* : l'action se passe pendant tournage de *I Confess* par Hitchcock...

Map of Dreams se construit sur trois rêves autour de *Richard III, le Songe d'une nuit d'été, la Tempête*. Un mur sale, percé en haut de petites fenêtres réduit le plateau du Residenz à son avant-scène. Un écran tendu sur un cadre de bois qui peut basculer, c'est tout le décor. Mais il y a des projections. Pour le premier rêve, l'écran est fait d'une matière malléable sur laquelle s'inscrivent les empreintes de visages mystérieux : les sorcières de *Macbeth*. Une lourde armure vide attend Macbeth-Richard. Il la revêt, porté sur les épaules de deux hommes fléchissant sous son poids. Et c'est à cheval sur une chaise, armé d'un bâton, qu'il livre son dernier combat.

Après ce prologue, où la dérision se mêle intimement à l'épique, arrive la féérie. Robert Lepage prolonge sa mise en scène du *Songe d'une nuit d'été* au National Theater de Londres. L'histoire se passe principalement entre Oberon et Puck, deux faunes nus et boueux, jaillissant du sous-sol. Deux corps athlétiques, étrangement présents, étrangement invisibles aux humains, aux maladroits amoureux comme aux artisans, comédiens amateurs venus répéter dans la forêt enchantée qui se projette sur les murs. Titania demeure suspendue, la tête en bas, dans une gangue de soie bleue, insolite chauve-souris endormie, sur laquelle va apparaître, monstrueusement agrandie, l'image d'une araignée tissant sa toile. Puis, lentement, Titania glisse hors de sa gangue soyeuse, s'alanguit, caresse Bottom, le vieil artisan affligé – par malice d'Obéron – d'une tête d'âne, ici figurée par des pieds nus derrière son cou, les pieds de Puck agglutiné à lui comme une carapace d'escargot...

Cette partie-là, c'est une heure d'émerveillement, de rire, une heure d'inventions somptueuses, troubles et barbares, de poésie brutale. Dans quel pays pourrait-on trouver un tel nombre d'acteurs doués de tant d'humour et de force, et capables de performances physiques incroyables ? D'autant plus triste alors semble la troisième partie sur *la Tempête*, qui commence mal, continue pis encore, et dont on se demande pourquoi elle est là. Finalement, Robert Lepage aurait pu remonter *le Songe d'une nuit d'été*, on en rêve. Quoiqu'il en soit, en une heure, il confirme la puissance d'un talent unique.

C. G.

---

(1) Sous la direction de Renate Klett, Theater der Welt 1993 s'est tenu à Munich, du 12 au 27 juin. Succédant aux saisons du Théâtre des nations, la manifestation est organisée tous les deux ans dans une ville différente d'Allemagne. Y sont invités des stars et des gens susceptibles de le devenir (Brook, Bondy, Strehler, mais aussi François Tanguy, Thierry Salmon...), comme l'étaient Peter Sellars, ou Vassiliev quand ils sont apparus là, pour la première fois. La prochaine édition aura lieu en 1995 – cinquantenaire de la fin de la seconde guerre mondiale – à Dresde, ville des anciens Lander de l'Est qui accorde le plus d'argent au théâtre. Mais ce sera sans Renate Klett, fatiguée de devoir, à chaque fois, tout recommencer de zéro dans un endroit différent.

Le Monde des DÉBATS
Numéro de juin 1993 - 30 F

هكذا من الأصل

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINEMA

Tous les films nouveaux

Dragon, l'histoire de Bruce Lee

de Bob Cohen,
avec Jason Scott Lee, Lauren Holly, Michael Learned, Nancy Kwan, Kay Tong Lim, Robert Wagner.
Américain (2 h).

Libre évocation de la vie du maître du kung-fu au cinéma.

VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
VF : Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

La Légende

de Jérôme Diamant-Berger,
avec Jeann Yanne, Nathalie Grauwin, Rémi Martin, Yann Collette, Ann-Gisel Glass, François Negret.
Français (1 h 20).

Le légende des amants éternels incarnée, à la scène et à l'écran, par un chômeur et la fille prodigue d'un auteur dramatique maudit.

Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, dolby, 6e (42-22-72-80).

Made in America

de Richard Benjamin,
avec Whoopi Goldberg, Ted Danson, Will Smith, Nia Long, Paul Rodriguez, Jennifer Tilly.
Américain (1 h 30).

Comédie « identitaire », avec Whoopi Goldberg dans le rôle d'une mère qui a trompé sa fille sur l'identité de son père...

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).
VF : Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Super Mario Bros

de Rocky Morton, Annabel Jankel,
avec Bob Hoskins, John Leguizamo, Dennis Hopper, Samantha Mathis, Fisher Stevens, Fiona Shaw.
Américain (1 h 43).

Super Mario, idole des cours de récréation, sort de ses jeux vidéo pour des tribulations cinématographiques à haute teneur en effets spéciaux.

VO : Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; U. G. C. Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; U. G. C. Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, 13e (45-80-77-00).
VF : Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, handicapés, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37) ; U. G. C. Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Reprises

Deaf Heaven...

de Steve Levitt,
avec Charlie Lang, Kyle Secor, David Opatoshu.
Américain, 1992 (29 mn).

... et Parting Glances

de Bill Sherwood,
avec Steve Buscemi, Richard Ganoung, John Bolger, Adam Nathan.
Américain, 1984 (1 h 30).

Le premier est un court métrage qui narre les derniers jours d'un homme atteint du sida et la tempête intérieure de son compagnon qui le veille. Le second, déjà projeté en France sous le titre *Clins d'œil pour un adieu*, est une chronique des amours de deux hommes contrariés par la présence d'un ancien petit ami de l'un deux, porteur du virus.

VO : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Five Easy Pieces

de Bob Rafelson,
avec Jack Nicholson, Karen Black, Susan Anspach, Billy Green Bush, Fannie Flagg, Sally Ann Struthers.
Américain, 1970 (1 h 45).

Jouées à quatre mains par Rafelson et Nicholson, ces *Cinq pièces faciles* arpégeaient une errance à travers le mal-vivre américain du début des années 70 : sans doute le plus « européen » des films jamais tournés par un citoyen des Etats-Unis.

VO : Action Christine, handicapés, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

La Grande Illusion

de Jean Renoir,
avec Erich von Stroheim, Jean Gabin, Pierre Fresnay, Dalio, Julien Carette.
Français, 1937, noir et blanc (1 h 53).

Par-delà les nationalismes guerriers et les barrières de classe, la grande fraternité des hommes d'honneur orchestrée au millimètre par Renoir, portée par une interprétation impeccable.

Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

Leo, the Last

de John Boorman,
avec Marcello Mastroianni, Billie Whitelaw, Glenna Forster Jones, Calvin Lockhart, Graham Crowden.
Américain, 1970, copie neuve (1 h 44).

Fable sociale concoctée par John Boorman. Un homme intervient dans la vie d'un quartier déshérité et peu à peu, à défaut du monde, la rue change.

VO : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

D.R.

Silvana Mangano dans « Théorème » de Pier Paolo Pasolini.

Psychose

d'Alfred Hitchcock,
avec Anthony Perkins, Janet Leigh, Vera Miles, John Gavin.
Américain, 1960, noir et blanc (1 h 50).
Interdit – 13 ans.

Maman Bates et son rejeton névrosé reviennent hanter les écrans. Les plus beaux frissons hitchcockiens qui soient.

VO : Le Champo - Espace Jacques-Tati, handicapés, 5e (43-54-51-60) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

Salo ou les 120 journées de Sodome

de Pier Paolo Pasolini,
avec Paolo Bonacelli, Giorgo Cataldi, Uberto P. Auintavalle, Hélène Surgère.
Italien, 1975, copie neuve (2 h).
Interdit – 16 ans.

A l'intersection du monde clos du dernier baston fasciste et d'une représentation théâtrale de Sade, le cri de désespoir d'un poète écorché, bientôt assassiné.

VO : Accatone, 5e (46-33-86-86).

Théorème

de Pier Paolo Pasolini,
avec Silvana Mangano, Terence Stamp, Anne Wiazemsky, Massimo Girotti.
Italien, 1968 (1 h 40).
Interdit – 16 ans.

Entre mysticisme et hédonisme, la fable ironique de la mise à mal de la famille bourgeoise.

VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

Sélection

Comment font les gens

de Pascale Bailly,
avec Elsa Zylberstein, Sandrine Kiberlain, Géraldine Pailhas.
Français (48 mn).

Comédie allègre et incisive sur le mal de vivre de quelques exemplaires des 25/30 ans.

Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

L'Enfant lion

de Patrick Grandperret,
avec Mathurin Zinze, Sophie-Véronique Toue Tagbe, Souleyman Koly.

Voyage au sein d'une Afrique de conte, rythmé des sortilèges dont sont tour à tour victimes et auteurs Oulé et sa sœur de lait, la lionne Sirga.

Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, THX, dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

Fiorile

de Paolo,
Vittorio Taviani,
avec Claudio Bigagli, Galatea Ranzi, Michael Vartan, Lino Capolicchio.
Italien (1 h 58).

Les frères Taviani retrouvent leur talent de conteurs et entrecroisent trois histoires de lucre, d'amour fou et de lâcheté, pour retracer l'ancestrale malédiction d'une famille toscane.

VO : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

La Leçon de piano

de Jane Campion,
avec Holly Hunter, Harvey Keitel, Sam Neill, Anna Paquin.
Australien (2 h).

Un vaudeville classique explosé par le *talent de Jane Campion, le film a tout* pour lui, la beauté, l'intelligence, l'émotion, la grâce.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; U. G. C. Rotonde, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50) ; U. G. C. Maillot, handicapés, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).
VF : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

Ma saison préférée

d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Marthe Villalonga, Jean-Pierre Bouvier, Chiara Mastroianni, Carmen Chaplin.
Français (2 h 5).

Autour de la mort prochaine d'une mère, les sentiments d'un frère et d'une sœur s'affolent. Et souffle sur chacun le vent piquant des remords que 'on croyait enfouis, les bourrasques des chagrins inavouables.l

Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; U. G. C. Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

Le Milicien amoureux

de Kira Mouratova,
avec Nikolai Chatokhine, Irina Kovalenko, Natalia Ralleva, Dacha Koval.
Franco-ukrainien (1 h 50).

De conte de fées en documentaire de la vie quotidienne, de pamphlets cinglants en burlesque de film muet, la teigneuse Mouratova nous promène à la suite de son milicien amoureux d'un bébé. Définitivement inclassable.

VO : Reflet Logos I, handicapés, 5e (43-54-42-34).

Moi Ivan, toi Abraham

de Yolande Zauberman,
avec Roma Alexandrovitch, Sacha Iakovlev, Vladimir Machkov, Maria Lipkina, Hélène Lapiower, Alexandre Kaliaguine.
Français (1 h 45).

Dans les traces de deux enfants en fuite, l'un juif, l'autre pas, sur les routes de la Pologne des années 30, Yolande Zauberman retrouve une juste mémoire.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

Red Rock West

de John Dahl,
avec Nicolas Cage, Dennis Hopper, Lara Flynn Boyle, J. T. Walsh.
Américain (1 h 38).

Sans grosse artillerie, ni artifices, John Dahl brosse le portrait d'un homme qui s'obstine benoîtement à être bon dans un monde de stupre, de lucre et de violence. Et réussit un vrai bon polar bien agréable.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; U. G. C. Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; U. G. C. Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; U. G. C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
VF : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Villégiature

de Philippe Alard,
avec Frédéric Gelard, Gwennola Bothorel, Marc Chouppart, Laurence Beriot.
Français (1 h 30).

Une comédie des sentiments et des compromis, qui balaie en tourmente toutes les conventions.

Reflet Logos I, handicapés, 5e (43-54-42-34).

Les Yeux bleus de Yonta

de Flora Gomes,
avec Maysa Marta, Antonio Simao Mendes, Pedro Dias, Dina Vaz.

Par-delà les énigmes sentimentales d'une jolie fille de Guinée-Bissau, une cinéaste dresse un portrait joyeux mais lucide de son pays.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

Séances spéciales

Nuit absurde avec les Shadocks (et les Gibis aussi) ...

Les petites bêtes de Jacques Roussel et leur univers de non-sens absolu qui, dans *les années 70, avaient gravement divisé* la France en pro et anti-Shadocks, sont de retour mais sur grand écran. Pour leur anniversaire (25 ans) le Passage du Nord-Ouest propose l'intégralité de leurs méfaits cathodiques, soit 156 épisodes de trois minutes, l'équivalent d'une bonne nuit de sept heures d'intimité avec l'absurde.

Les samedis 26 juin et 3 juillet, de 22 heures à l'aube. Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre (9e). Tél. : 47-70-81-47.

... ou nuit spaghetti-western ?

Tandis que le western américain partait vers le soleil couchant, le western italien apparut sur les écrans des années 60, avec Sergio Leone. A sa suite, une pléthore de metteurs en scène se lancèrent *dans l'aventure et finirent par emprunter* également au fantastique, à la commedia dell'arte, au cinéma japonais, à la bande dessinée, et même, affirme-t-on, à la *« modernité godardo-antonionienne »*. La Cinémathèque propose en une nuit quatre bonnes illustrations du genre. Deux films de Anthony M. Dawson (de son vrai nom Antonio Margheriti) : *Et le vent apporte la violence* (et Klaus Kinski), et *le Bon, la Brute et le Karaté, le Spécialiste*, de Sergio Corbucci, avec Johnny Hallyday ; et *Matalo !* de Cesare Canevari, avec délire psychédéliques, duel au boomerang.

Le western dans tous ses états. Le 26 juin de 23 heures à 5 heures du matin. Prix : 70 F, Cinémathèque française, Palais de Chaillot, angle des avenues Albert-de-Nun et du Président-Wilson (16e). tél. : 47-04-24-24.

Alerte à la Cinémathèque

La Cinémathèque de la danse organise une soirée de promenade buissonnière, conçue par notre (cher) collaborateur Francis Marmande, à travers des images *de musique et de chorégraphie, où se* répondront des extraits de comédies musicales, des passages de films consacrés au jazz et au flamenco, des séquences de Godard et de Bresson. Les frères Lumière et Frank Tashlin (flanqué de Jerry Lewis et de Count Basie), Jean Renoir et Minelli, Armstrong, Ellington et Fred Astaire sont de la partie. Et aussi toros et toreros chers au cœur de la puissance invitante, filmés par Braunberger, *racontés par Leiris. En chair et en glose,* Michel Portal se chargera d'inventer les contrepoints.

Alerte au Sud, lundi 28 juin à 20 h 30, Cinémathèque de Chaillot. Places : 35 F. Tél. : 45-53-21-86, poste 108.

La sélection « Cinéma »
a été établie par
Christophe Montancieux.

Les entrées à Paris

La météo semble jouer un rôle déterminant sur les envies de salles obscures. Encore à la hausse au début de la semaine, le box-office a *brusquement chuté* avec le retour du soleil pour le week-end. Et lundi, le public avait la musique en tête plutôt que le cinéma. Les chiffres accusent donc un net recul sur la semaine précédente, pour retomber au médiocre niveau de ceux de la semaine correspondante de 1992.

Pour ne rien arranger, treize nouveaux titres sont sortis le 16 juin, *dans le dernier rush avant l'été et* pour profiter de la prochaine fête du cinéma. Ils ont provoqué un bel embouteillage, dommageable aux films en particulier et au cinéma en général. Parmi eux, *Fanfan* obtient le score le plus élevé à près de 60 000 entrées dans trente-trois salles, malgré un net ralentissement en seconde moitié de semaine. Autres succès, à leur échelle, le démarrage de *l'Enfant lion*, avec plus de 35 000 rêveurs d'Afrique de tous âges, et de *Red Rock West* avec quelque 15 000 amateurs de polars devant respectivement dix-huit et dix écrans. Légère déception du côté de John Woo, avec un petit 14 000 pour *A toute épreuve* dans dix-sept lieux de massacre, et grave échec d'*A cause d'elle*, à moins de 10 000 dans 26 salles. On est loin des réussites du *Grand chemin* et d'*Après la guerre*.

Claude Lelouch tient bon en deuxième semaine, avec près de 65 000 curieux de son *Tout ça... pour ça !*, soit un total de 160 000 en quinze jours. Et le trio de succès *démarré à Cannes continue sur sa* lancée : pas de fausse note pour *la Leçon de piano*, qui cumule 435 000 tickets vendus à Paris en cinq semaines. *Chute libre* termine sa descente en douceur, à plus de 240 000 en quatre semaines, alors que *Beaucoup de bruit pour rien* confirme son excellente santé, et en est à 188 000 sur la même durée.

Dans un genre différent, il faut également noter la belle réussite de la rétrospective Fassbinder, à plus de 13 000 entrées en trois semaines et dans trois salles. En première semaine dans une seule salle, le cycle de westerns d'Anthony Mann tente de faire aussi bien : avec 3 500 pistoleros, il a bien débuté.

J.-M. F.

★ Chiffres : *le Film français*.

Le Monde des
DEBATS
Le Monde

BLANCHIR LE TRAVAIL AU NOIR

Le travail clandestin ne cesse de se développer en France comme ailleurs : doit-on l'interdire ou le prendre en compte comme un dernier recours avant l'exclusion ? Les points de vue d'un sociologue et d'un économiste.

INTERVENIR EN YOUGOSLAVIE ?

Les Européens, lorsqu'ils s'interrogent sur l'attitude qu'ils doivent adopter vis-à-vis de l'ex-Yougoslavie, ne peuvent manquer d'évoquer deux précédents de l'avant-guerre : la guerre d'Ethiopie et la guerre d'Espagne. Les réflexions d'un historien.

Numéro de juin 1993 – 30 F.

Votre Table ce Soir

LES GRANDES MARCHES
Place de la Bastille
Huîtres toute l'année. Poissons - Plats traditionnels. Décor "Brasserie de luxe". Terrasse ensoleillée.
Tous les jours de 11 h 30 à 1 h 30 du matin.
Tél.: 43.42.90.32

Choumieux
SPÉCIALITE DE CASSOULET
et CONFIT DE CANARD
Tous les jours jusqu'à minuit.
Dimanche service continu de 12 h. à minuit.
Banquet de 10 à 110 pers. Salons climatisés.
79, rue St-Dominique (7e) Tél. 47.05.49.75

ARTOIS ISIDORE J. 22 h 30 43-25-01-10
MENU le soir 170 F avec FOIE GRAS
POISSONS-ROGNONS-CONFIT
GIBIER en SAISON
13, rue d'Artois 8e – OUV. tout l'été.

Couscous
Méchoui
Tagines
Bastela
La Tour Hassan
SPÉCIALITÉS MAROCAINES
SPECTACLE, VENDREDI, SAMEDI
27, rue de Turbigo (Métro Etienne-Marcel)
75002 PARIS. Tél. : 42-33-79-34/40-41-01-92.

LE BILBOQUET
LE TEMPLE DU JAZZ DEPUIS 1947
Dîner-Jazz
ou prendre un verre au cœur
de St-Germain des Prés
à des prix sages.
13, rue St-Benoît 6e - Tél. 45.48.81.84

TY COZ 48-78-42-95/34-61
35, rue St-Georges 9e
POISSONS - CRUSTACÉS
FRUITS de MER
Menu de la Mer, le soir, 170 F
CRÊPES - GALETTES
F/dim., lundi soir
JUIN, JUILLET, AOUT F./sam.

ALSACE A PARIS T.l.j. 43-26-89-36
9, pl. St-André-des-Arts, 6e - SALONS
CHOUCROUTES, GRILLADES
FLAMMEKÜECHE, POISSONS
HUITRES ET COQUILLAGES

THEATRE

Spectacles nouveaux

Conférence au sommet

de Robert David Mac Donald,
mise en scène de Florence Haziot,
avec Carole Tiaze, Estelle Flavet et Nicolas Virgouley.

Les monstres d'aujourd'hui se sont emparés de la scène. Mais cette fois il s'agit de *leurs maîtresses : Eva Braun* et Clara Petacci.

Théâtre Déjazet, 41, bd du Temple, 3e. Du *jeudi au dimanche à 19 heures*. Tél. : 48-87-52-55. De 140 F à 70 F.

Lettre à Fidel Castro

de *Fernando Arrabal*,
mise en scène de Jean-Louis Terrangle et Pierre Pirol,
avec Farida Toyes.

Eternel anarchiste, et utopiste, Arrabal ne craint pas de s'adresser aux dictateurs, pour leur dire des vérités poéti*ques et sensibles*.

Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 4e. Le 29 juin, 21 h 15 (et les 30 juin, 1er et 2 juillet). Tél. : 48-87-04-62. De 110 F à 90 F.

Pour la mer, tu changes à République

de Rachid Kabil,
mise en scène de l'auteur,
avec Marie-Laure Fonteneau, Simon *Courant, Elise Dubois de Prisque, Muriel* Mavuela, Electra Beltan, Steve Mandouki, Manon Recordon, Julie Heiligenstein, Sabrina Derris, Benoît *Hass, Alexis Vergnot, Zita Tugaye*, Jean Limodin, Maruska Le Moing, Julia Charlot, Marcos Saura, Ritchi Gooljar et Amel Benabdellah.

Le départ d'une vingtaine de gosses vers les jolies colonies de vacances.

Salle du Centre Jean-Dame, 17, rue Léo*pold-Bellan, 2e. Les 28 et 29 juin*, 20 h 30. Tél. : 42-23-37-37. Durée : 1 heures. 30 F.
Dernière représentation le 29 juin.

Paris

Le Banc

d'Hervé Lebeau,
mise en scène
de Tara Depré,
avec Marthe-Hélène Raulin et Hervé Lebeau.

Il y a des gens qui ont besoin de mots, ceux-là s'en servent *moins que de leurs* corps, de leurs gestes, de leur charme.

Lucernaire Forum Centre national d'art et d'essai, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, 6e. Du mardi au samedi à 20 heures. Tél. : 45-44-57-34. De 98 F à 140 F.

Les Carabiniers

avec Mathieu Bauer, Julien Bureau, Sylvain Cartigny, Judith Depaule, Léandre *Garcia La Molla, Laurence Hartenstein*, Judith Henry, Joachim Latarjet, Manu Marthon et Martin Selze.

Ils sont merveilleusement jeunes, énergiques, ironiques. *Ils possèdent la grâce et* la fantaisie. Ils jouent l'histoire des deux soldats qui reviennent de guerre en même temps que *Strip et boniment* (jeudi). Vendredi, ils jouent *la Grande Charge hystérique* (leur façon à eux d'être fous) en même temps qu'un concert. Et samedi, pour la finale, c'est l'intégrale.

Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e. Le 24 juin, 20 h 30 ; le 26, *20 heures. Tél. : 42-55-74-40. De 80 F à* 95 F.
Dernière représentation le 26 juin.

Ce qui arrive et ce qu'on attend

de Jean-Marie Besset,
mise en scène
de Patrick Kerbrat,
avec Christophe Malavoy, Marie-France Pisier, Sabine Haudepin, Samuel Labarthe, *Philippe Etesse*, Jacques Connort et François Caron.

Il y a l'amour du pouvoir, l'amour des intrigues. Et aussi l'amour tout court, mais c'est plus délicat.

Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 43-22-16-18. De 120 F à 220 F.

L'Eloge de la folie

de Laurence Février,
d'après Erasme,
avec Laurence Février.

La folie d'Erasme ressemble à ce que l'on appelle équilibre. Celle de Laurence Février y ajoute la fantaisie, l'intelligence, le charme.

***Artistic-Athévains, 45, rue Richard-*Lenoir, 11e. Les mardi, mercredi et vendredi à 21 heures, le jeudi à 19 heures. Tél. : 48-06-36-02. De 75 F à 150 F.**

La Fausse Suivante ou le Fourbe puni

de Marivaux,
mise en scène
de Jacques Lassalle,
avec Geneviève Casile, Alain Pralon, Gérard Giroudon, Muriel Mayette, Jean-François Rémi et Jean-Baptiste Malartre.

Les pièges des travestissements. Traves*tissement des sexes, des sentiments, des* désirs.

Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, 1er. Les 23 et 25 juin, 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. De 160 F à 45 F.
Dernière représentation le 25 juin.

Les Gauchers

d'Yves Pagès,
mise en scène
de François Wastiaux,
avec Barnabé Perrotey, *Bruno Pesenti*, Agnès Sourdillon, Cécile Thiblemont et François Wastiaux.

Sans pathos, sans provocation, des adolescents se racontent. Et les comédiens communiquent la sensibilité, l'humour, la lucidité.

***Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e.* Les 24, 25, 26, 28 et 29 juin, 20 h 30 ; le 27, 16 h 30. Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 95 F.**
Dernière représentation le 29 juin.

Masques

de François Cervantès,
mise en scène
de l'auteur,
avec *Raphaël Almosni, Pierre Carrive*, François Cervantès, Philippe Foch, Catherine Germain, Bernard Malandain, Bruno Sébag, Akosh Szelevenyi et Michèle Véronique.

Le comédien et son double. C'est le dernier volet d'une trilogie qui comprend également *On a marché sur la terre* et *Quelques jours avant l'équinoxe de printemps*, et dont l'intégrale est donnée le samedi.

***Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e.* Les 24 et 25 juin, 21 heures ; le 26, 0 heures. Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 95 F.**
Dernière représentation le 26 juin.

Mein Kampf (farce)

de George Tabori,
mise en scène
de Jorge Lavelli,
avec Maria Casarès, Jean-Paul Dermont, Roger Jendly, Emmanuelle Lepoutre, Dominique Pinon, Michel Robin, Stéphane Aladren, Pierre Casadei, Antoine Fontaine, Christian Fournier, Carlos Kloster, Francis Mage, Bertrand Noël et Didier Roset.

Une histoire juive avec pour héros Hitler. Une histoire drôle qui fait grincer les *rires*. Une histoire qui fait peur. L'histoire, la nôtre.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. De 90 F à 140 F.
Dernière représentation le 27 juin.

Mortadela

d'Alfedo Arias,
mise en scène
de l'auteur,
avec Haydee Alba, Didier Guedj, Marilu Marini, Adriana Pegueroles, Pilar Rebollar, Alma Rosa, Jacinta, Martine Lepage, Oscar Sisto, Frédérico et Andréa.

Dans ce Buenos-Aires que fait revivre la mémoire d'Arias, avec sa musique, ses *danses, ses rires, un voyage à toujours* recommencer.

Montparnasse, 31, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au vendredi à 21 heures, le samedi à 18 heures et 21 h 15. Tél. : 43-22-77-74. De 200 F à 90 F.

Partage de midi

de Paul Claudel,
mise en scène
d'Alain Ollivier,
avec Hélène Lausseur, Christian Cloarec, Philippe Girard et Xavier Helly.

L'amour de Dieu, l'amour des femmes, de la femme.

Studio-Théâtre, 18, av. de l'Insurrection, 94000 Vitry. Du lundi au samedi à 20 h 45. Tél. : 46-81-75-50. De 120 F à 70 F.

Personne n'est parfait

de Joël Cote,
mise en scène
de l'auteur,
avec Thierry Devaye, Nathalie Kent, *Ariane Dalet, Bénédicte Berthier et Joël* Cote.

La difficulté d'être d'un travesti de cabaret qui assume avec ironie et tendresse. Les coulisses de sa vie, celle du cabaret.

Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, 14e. Du lundi au samedi à 22 heures. Tél. : 43-27-88-61. Durée : 1 h 15. De 70 F à 100 F.

La sélection « Théâtre »
a été établie par
Colette Godard

MUSIQUE

Classique

Mercredi 23 juin

Charpentier

Médée
Lorraine Hunt,
Françoise Semellaz (Médée),
Jacques Bona,
Bernard Deletre (Créon),
Agnès Mellon,
Monique Zanetti (Créuse),
Guy de Mey,
Pierre Catala (Jason),
Jean-Marc Salzmann (Oronte),
Compagnie Fêtes et Danceries,
Les Arts florissants,
William Christie (direction),
Jean-Marie Villégier (mise en scène),
Béatrice Massin (chorégraphie).

La seule affiche réunie pour Charpentier – celle d'*Atys*, pour les artisans principaux – a *suffi à remplir l'Opéra-Comique* pour douze représentations. Passée par Caen et Strasbourg, cette *Médée* est, quoi qu'on puisse penser de ses longueurs, le spectacle-phare de l'année avec l'*Alceste* de Lully aux Champs-Elysées. La rivalité Lully/Charpentier est une vielle histoire.

***Opéra-Comique. Salle Favart, 19 h 30* (+ les 25, 26, 27 et 29). Tél. : 42-86-88-83. De 50 F à 500 F.**

Mozart

Le Directeur de théâtre
Rémi-Charles Caufman (Buff),
Denis Ferron (Vogelsang),
Matthieu Lécroart (Herz),
Viviane Durand,
Yeon Hee Park (Mlle Silberklang),
Orchestre du Conservatoire national de musique de Paris,
Jean-Sébastien Béreau (direction),
Bernard Broca (mise en scène).

C'est le spectacle de fin d'année du Conservatoire, chanté par les élèves du département vocal avec, dans la fosse, l'Orchestre du premier cycle. C'est aussi, comme on dit, un « petit Mozart », mais on se trompe : l'oeuvre date de la même année que les *Noces*. Un peu comme *Ariane à Naxos* de Strauss, elle retrace les difficultés d'un imprésario pour réunir une troupe et s'allier les bonnes volontés des chanteuses... sujet éternel, en somme.

Conservatoire national supérieur de musique, 20 heures (+ le 24). Tél. : 40-40-46-46.

Bach-Liszt

Chaconne
Variations sur « Weinen, Klagen, Sorgen, Zagen »

Schubert-Brahms

Impromptu op. 90 nº 2
Le Voyage d'hiver, extrait

Debussy-Borwick

Prélude à l'après-midi d'un faune

Wagner-Wolf

Paraphrase sur la Walkyrie

Wagner-Liszt

Tristan et Isolde, extraits
Michel Béroff (piano).

Le récital de Michel Béroff était initialement programmé début du cycle « *D'après les maîtres* », *parallèle* à l'exposition « Copier-Créer ». Reporté, ce récital de paraphrases et de transcriptions se trouve fermer la série. Après quelques années d'absence de *Paris*, pendant lesquelles il a enseigné à l'Université de Bloomington et s'est perfectionné dans la direction d'orchestre, Michel Béroff nous est revenu pour être nommé professeur au CNSM et pour poursuivre sa carrière solo. Béroff a beaucoup joué, *et enregistré, Liszt ou Prokofiev*. Il retrouve, d'une certaine manière, la grande virtuosité : il faut des sacrés doigts pour les transcriptions !

Auditorium du Louvre, 20 h 30. Tél. : 40-20-52-29. 160 F.

Jeudi 24

Lesage

Antiennes à la vierge

Massenet

Eve
Anne Lapalus (soprano),
Hervé Lamy (ténor),
Xavier le Maréchal (baryton),
Jean-Marc Lesage,
Béatrice Thoreux (piano),
Ensemble vocal et instrumental du conservatoire Jean-Philippe Rameau,
Lucien Lesage (direction).

Encore une fois – c'est la saison ! – un conservatoire montre ce qu'il sait faire avec les troupes maison. Il s'agit cette fois des apprentis musiciens du sixième arrondissement dans un *répertoire* pour le moins peu fréquenté. Qui est Lesage ? Peut-être le chef d'orchestre de la soirée. Avec Massenet, on se retrouve davantage chez soi. A ceci près : contemporaine des oratorios sacrés comme *Marie Madeleine* et *la Vierge*, descendante comme *eux de l'Enfance du Christ* de Berlioz *ou le Déluge* de Saint-Saëns, *Eve* n'est jamais donnée. Punition pour une pécheresse ? Le Festival « Foire Saint-Germain » qui programme ce concert à l'Auditorium s'achève le 28 juin avec un récital du pianiste André Krust, même heure, même lieu. *Pour retrouver les Kreisleriana* et la *Sonate opus 11* de Schumann.

Auditorium Saint-Germain, 20 h 30. Tél. : 46-33-87-03. 90 F.

Chopin

Nocturnes op. 9
Polonaises

Granados

Scènes romantiques

Zygel

Trois études pour piano
Jean-François Heisser (piano).

Un récital à fréquenter pour le cadre – le parc de Bagatelle et ses roseraies ne sont pas désagréables à fréquenter à cette époque. Un programme à ne pas manquer pour l'exigence que l'interprète s'est toujours imposée à lui-même – Heisser est un pianiste impressionnant et secret. *Un* menu à signaler pour Granados et ses *Scènes romantiques* : qui connaît ce recueil signé par le compositeur barcelonais au début de ce siècle, sept ans avant les *Goyescas* ?

Orangerie du parc de Bagatelle, 20 h 45. *Tél. : 36-70-00-44. 150 F.*

Mahler

Symphonie nº 3
Florence Quivar (mezzo-soprano),
Maîtrise et Chœur de Radio-France,
Orchestre national de France,
Seiji Ozawa (direction).

A l'exemple du Châtelet, le Festival de Saint-Denis s'offre de grandes pointures de la baguette. La *Troisième* de Mahler *est une grande fête de la nature, une oeu*vre panthéiste et optimiste. Ça vaut bien, dirigé par Ozawa, quelques minutes de RER.

Saint-Denis. Basilique, 20 h 30 (+ le 25). Tél. : 42-43-77-72. De 50 F à 260 F. Et le 26 juin à 20 h 30, à la Salle Pleyel (45-63-88-73).

Vendredi 25

Mozart

Concerto pour piano et orchestre nº 22

R. Strauss

Symphonie alpestre
Alicia de Larrocha (piano),
Orchestre philharmonique de Radio-France,
Marek Janowski (direction).

Dernière apparition parisienne du Philharmonique de Radio-France avant les vacances. Rendez-vous au Festival de Montpellier...

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. *De 50 F à 175 F.*

Lundi 28

Schoenberg

Pièces pour orchestre op. 16

Bartok

Concerto pour piano et orchestre nº 1

Stravinsky

Le Sacre du printemps
Daniel Barenboïm (piano),
London Symphony Orchestra,
Pierre Boulez (direction).

Barenboïm a joué, dirigé au Châtelet ces deux dernières années. Boulez y a beaucoup dirigé aussi. Les voici enfin réunis, anciens alliés pour un projet de programmation abandonnée à l'Opéra Bastille. Sacré programme. Sacrée soirée ? On *retrouvera* le chef et l'orchestre le lendemain à Pleyel.

Châtelet. Théâtre musical de Paris, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 295 F.

Mardi 29

Stravinsky

Symphonies d'instruments à vent

Debussy

Jeux

Webern

Pièces pour orchestre

Schoenberg

Erwartung
Jessye Norman (soprano),
London Symphony Orchestra,
Pierre Boulez (direction).

Jessye Norman vient d'enregistrer *Erwartung* pour Philips, avec James Levine. Bonne occasion de vérifier si l'interprète est la bonne pour cette œuvre expressionniste.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. *De 170 F à 750 F.*

Bartok

Le Mandarin merveilleux
Concerto pour orchestre

Mahler

Kindertotenlieder
Lieder eines fahrenden Gesellen
Olaf Baer (baryton),
City of Birmingham Symphony Orchestra,
Simon Rattle (direction).

C'est par un vrai festival de grands orchestres et de grands chefs que le Châtelet clôt sa saison. Après les Anglais de Londres et Boulez *(lire ci-dessus)*, voici les Anglais de Birmingham avec Rattle. Ceux-là sont inséparables – même si Rattle a fait *récemment* cavalier seul pour un *Pelléas* inoubliable à Amsterdam. Une équipe, une famille musicale.

Châtelet. Théâtre musical de Paris, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 200 F.

Lindgren

Bowijaw

Stravinsky

Pulcinella, suite

Haydn

Symphonie nº 80

Bartok

Divertimento pour orchestre à cordes
Orchestre de chambre de Stockholm,
Esa-Pekka Salonen (direction).

Cet été, Esa-Pekka Salonen, chef finlandais avec lequel il faut désormais compter, dirigeait à Salzbourg la création hors de France du *Saint François d'Assise* de Messiaen. C'est dire tout ce qu'on peut *attendre de lui* dans un programme riche en possibilités. Mais programmer le même soir Salonen à Saint-Denis et Rattle au Châtelet, quel absurde duel !

Saint-Denis. Maison de la Légion d'honneur, 20 h 30. Tél. : 42-43-77-72. 150 F.

Saisons 1993-1994

THÉATRE NANTERRE-AMANDIERS

Grande salle

La Remise, de Roger Planchon, par Alain Françon, du 8 octobre au 11 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 16 h 30. *Tchekhov, acte III*, d'après Tchekhov, par Anastasia Vertinskaia et Alexandre Kaliaguine, adaptation française d'Eloi Recoing, du 7 mars au 7 avril. Du mardi au samedi à 20 h 30, dimanche à 16 heures.

Salle polyvalente

Le Désir sous les ormes, d'Eugene O'Neill, par Matthias Langhoff, du 1er octobre au 4 novembre. *The Hip-Hop Waltz of Eurydice* et *The Law of Remains*, en anglais, par Reza Abdoh (Festival d'Automne), du 30 novembre au 5 décembre. Les deux spectacles du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. *Ou bien le débarquement désastreux, spectacle musical de* Heiner Gœbbels, à 20 h 30, du 25 avril au 7 mai, les lundis et mardis, jeudis, vendredis et samedis. Et les 9, 10, 11, 16, 17, 18 mai.

Planétarium

De mes propres mains, de Pascal Rambert, *avec Hugues Quester, du 9 novembre au* 5 décembre, du mardi au samedi à 21 heures, dimanche à 16 heures. *Conversations*, spectacle musical de Georges Aperghis, du 5 janvier au 12 février. Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 16 h 30. *L'Intruse*, de Maeterlinck, par Olivier Besson, du mardi au samedi à 21 heures. *Dimanche à 16 h 30.*

Théâtre du Rond-Point à Paris

Woyzeck, de Büchner, par Jean-Pierre Vincent, avec Dominique Blanc et Daniel Auteuil, du 2 novembre au 30 décembre, dans le cadre du Festival d'Automne. Du mardi au samedi à *20 h 30. Samedi à 15 heures. Dimanche à* 17 heures.

★ Abonnements : à partir de 4 spectacles : *la Remise, Woyzeck, Tchekhov*, plus de 1 à 5 spectacles au choix. 360 F, 400 F, 450 F, 490 F, 560 F. Tarifs réduits (moins de 25 ans, chômeurs, carte vermeil) 280 F, 300 F, 330 F, 350 F, 400 F. Renseignements du lundi au vendredi, de 12 heures à 18 heures : 46-14-70-00. Par correspondance : Théâtre des Amandiers, service location, 7, avenue Pablo-Picasso, 92022 Nanterre.

THÉATRE DE GENNEVILLIERS

Salle 1

Le Roi Lear, de Shakespeare, par Bernard Sobel, avec Maria Casarès dans le rôle titre, du 15 septembre au 31 octobre. *Conte d'hiver*, de Shakespeare, par Stéphane Braunschweig, du 7 janvier au 6 février. *Les Géants de la montagne, de Pirandello, par* Bernard *Sobel, du* 8 mars au 10 avril.

Salle 2

L'Esclave de l'amour, d'après Knut Hansum (Festival d'Automne), par Marc François, du 16 novembre au 5 décembre. *Chveik au terminus du monde*, de et par Znorko, *du 3 mai au* 5 juin.

A partir du mois d'octobre, les musiciens du Louvre, sous la direction de Marc Minkowski, donneront une série de concerts.

★ Abonnements : 3 spectacles 270 F. Abonnements moins de 25 ans, 3 spectacles : 150 F. 5 spectacles : 400 F. Correspondance : Théâtre de Gennevilliers, 41, avenue des *Grésillons, 92230 Gennevilliers. Sur place*, à la même adresse, métro Gabriel-Péri. Tél. : 47-93-26-30, du mardi au samedi de 13 heures à 19 heures. Minitel : 3615 code FNAC.

THÉATRE NATIONAL DE LILLE LA MÉTAPHORE

Grande salle

La Cerisaie, de Tchekhov, par Vincent Dhelin, du 8 au 20 octobre. *Le Belvédère*, de Horvath, *par Agathe Alexis, du 23 au 28 novembre. Le Roman d'un acteur*, les onze spectacles en solo de Philippe Caubère, du 12 janvier au 6 février. *La Fille bien gardée*, de Labiche, *par* Michel Raskine, du 16 au 25 mars (auparavant les 11, 12, 13 mars à Dunkerque). *The Island*, d'Athol Fugard, par François Delrue, du 12 au 16 avril. *Le Cercle de craie caucasien*, de Brecht, par David Conti et Vincent Gœthals, du 10 au 21 mai.

Petite salle

Ann Boleyn, de Clarisse Nicoïdski, par Daniel Mesguich, du 4 novembre au 11 décembre.

Idéal, Tourcoing

Le Prince travesti, de Marivaux, par Philippe Macaigne, du 8 au 20 février. *Orgie*, de Pasolini, par Jean-Marc Musial. (Navette entre la Métaphore et l'Idéal).

Théâtre Sébastopol, Lille

L'Histoire qu'on ne connaîtra jamais, d'Hélène Cixous, par Daniel Mesguich, du 7 au 12 juin.

L'Opéra de Lille accorde un tarif préférentiel aux abonnés pour les représentations du *Bal masqué*, que doit mettre en scène Daniel Mesguich.

★ Abonnements : 4 spectacles 300 F (plus la possibilité d'un spectacle au prix de 70 F, de 2 spectacles au prix de 120 F). 10 spectacles : *600 F. Accueil : 4, place du Général-de-Gaulle, du* mardi au samedi, de 13 heures à 19 heures. Correspondance : BP. 302. 59026 Lille Cedex. Tél. : 20-40-10-20.

La si jolie vie de
Sylvie Joly
Humour féroce, irrésistible.
L'Evénement du Jeudi
Sylvie au mieux de sa forme.
Le Quotidien
Une vraie leçon de savoir rire.
Le Parisien
Sylvie Joly, courez la voir !
Figaroscope
Dernière le 3 juillet
LUCERNAIRE : 45 44 57 34

festival de théâtre universitaire de nanterre
NANTERRE AMANDIERS 46.14.70.00
Lettres de la religieuse portugaise • La punaise
Drames de la vie courante • Les Backantes
Légère en août • Le procès
Lorenzaccio • Dormez, je le veux !
les 25 / 26 / 27 juin 1993 à partir de 14h
nova 101.5
ENTRÉE LIBRE

DE LA SEMAINE

Chassés-croisés régionaux

Swing à Tours. – Mais oui, c'est bien le *concerto en fa* de Gershwin *qu'interprète Sviatoslav Richter au Grand théâtre de Tours. Krivine et son* orchestre lyonnais lui donnent la réplique (jeudi 24, 21 heures). Avec le même orchestre, et le même chef, Richter revient en compagnie de sa compatriote Elisabeth Leonskaja dans le *concerto pour deux pianos*, de Poulenc (samedi 26, 21 heures). Retour enfin à la grange de Meslay pour un récital Satie, par Anne Queffélec (11 heures) puis, en soirée, pour un mesclun réunissant les *Moraguès, le Quatuor Kölch, Leonskaja et quelques autres dans des œuvres* gaies (dimanche 27, à partir de 19 heures. Tél. : 47-21-65-08).

Duel à Nohant. – Les Fêtes romantiques de Nohant s'achèvent sur une rencontre : deux pianistes, lauréates de concours internationaux, s'affrontent en un duel amical. Pas de programme, les deux rivales choisiront leurs œuvres – leurs armes. Le public juge. (Dimanche 27, 17 heures, tél. : 54-48-22-64).

Croisements à Saint-Florent-le-Vieil. – *Un thème par année pour ce* Festival domicilié dans une abbaye du XII^e^ siècle. Cette année : Asie/Occident. Avec le croisement, dans la même soirée, du violoniste Dong-Suk Kang et du pianiste Jean-Philippe Collard dans Schubert, Brahms et Saint-Saëns (dimanche 27, 18 h 30) et la collaboration du violoniste Mayumi Fujikawa, du pianiste Kun Woo Paik et de la Philharmonie de Moscou, direction Sinaivsky, *dans Tchaïkovski et Rachmaninov (dimanche 27, 20 h 30. Tél. :* 40-26-77-94).

★ **Rectificatif.** – *Dans la sélection des festivals de musique classique, publiée dans notre supplément du 10 juin, deux numéros de téléphone étaient faux. Le numéro du Festival de Sceaux, en région parisienne, est : 46-60-07-77. Celui de la citadelle de Sisteron est : 92-61-06-00.*

Jazz

Festivals

Jazz en Franche-Comté

Impossible de dire les lieux (carte Michelin fournie, Lons-le-Saunier, Baume-les-*Dames*, *Pontarlier*, *Dreumont*, Vesoul), les groupes (rétrospective modernisticogaie, Orpheon Celesta, Sixun, Safy Boutella, Christian Vander, Florence Chitacombi, André Jaume, Big Band de Vesoul), les incitations gastronomiques (Marteau, Arbois, Vesoul – non ! pas Vesoul) et les raisons d'espérer : Jazz en Franche-Comté a de la personnalité et de l'idée.

Du 25 juin au 10 juillet. Tél. : 81-83-39-09.

14^e^ Festival Django Reinhardt à Samois-sur-Seine

Tous les ans dans la ville qu'il avait choisie, on célèbre en partie de campagne (une île, des canotiers) Django. Le mélange d'ambiance amicale, familiale, communautaire et de grande musique (Bireli Lagrene, James Moody, Eddie Daniels, Jim Hall, Didier Lockwood, Babik Reinhardt) est digne de l'antique. Pêche à la ligne.

Du 25 au 27 juin. Renseignements : 64-24-64-82.

7^e^ Festival de jazz à Auxerre

Le Tentette Generations de Didier *Levallet (compositeur, bassiste)* est une des formations les plus curieuses, dans les timbres comme dans l'écriture, qu'on puisse entendre. Peu programmée dans la tourmente de l'été, elle vaut le détour et est heureusement complétée par le quartet de Chick Corea. Belle *et* paradoxale soirée en perspective.

Dimanche 27 juin. Tél. : 86-46-46-29.

Rock

Père Ubu

Le groupe de David Thomas a été au rock punk et apparenté ce que Captain Beefheart fut à la vague psychédélique. Quinze ans après, Père Ubu est devenu un groupe original comme les autres, moins audacieux sans doute, mais toujours aussi intègre.

Le 23. Passage du Nord-Ouest, 22 heures. Tél. : 47-70-81-47.

Mega City Four

Du bruit, de la sueur, de la vitesse, une aspiration à l'harmonie jamais satisfaite, les Mega City Four sont finalement représentatifs d'un certain état du rock, figé dans son inachèvement.

Le 23. Rex Club, 23 h 30. Tél. : 45-08-93-89.

Gloria Gaynor

La reine du disco (avec Dona Summers et quelques autres), celle qui savait injecter une forte dose de mélodrame entre le martèlement de la grosse caisse et le frétillement de la *hi-hat*, la reine du disco, donc, revient. Que reste-t-il des années 70, de la crise pétrolière et des paillettes ?

Le 24. Olympia, 20 h 30. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC, Virgin. De 160 F à 180 F.

PALAIS • ROYAL
NADA THEATRE
pour 50 représentations exceptionnelles
UBU
d'après Alfred JARRY
BARBETTE MASSON
GUILHEM PELLEGRIN
LOCATION 42 97 59 81
PRIX DES PLACES DE 30 A 180 F
ETUDIANTS 100 F

Sebadoh

A cause de son cousinage avec Dinosaur Jr, mais aussi de quelques disques confi*dentiels et intéressants, Sebadoh menace* depuis plusieurs mois de faire irruption sur la scène internationale. Cela est peut-être la dernière occasion de les découvrir avant tout le monde.

Le 25. Passage du Nord-Ouest, 22 heures. Tél. : 47-70-81-47.

Atomic Mushroom

Supergroupe ou plutôt assiette anglaise composée de membres de Marquis de Sade, de Taxi Girl, de Zéro de conduite, bref, de tout ce qui fit la jeunesse des *années 80. Avec en prime un* survivant des Tubes.

Le 25 juin, minuit. La Locomotive, 90, bd de Clichy, Paris 18^e^.

Tournées

Bob Dylan

L'une des loteries les plus émouvantes du rock'n'roll. Chantera ou marmonnera ? Brillera ou s'éteindra ? Le *Neverending Tour* de Bob Dylan est un gigantesque parcours de montagnes russes.

Le 29 juin, Marseille, Palais des sports. Le 30, Toulouse, Palais des sports.

Depeche Mode

Les fans expliqueront que cette célébration de la technologie mérite une certaine froideur. Les autres gardent de leur dernière tournée le souvenir de quatre jeunes gens au fond d'un hangar s'agitant derrière des ordinateurs. Mais depuis Dépeche Mode s'est fait plus rock.

Le 26 juin, Lyon, Halle Tony Garnier. Les 29 et 30, *Paris*, palais omnisports de Bercy.

Noir Désir

Déjà, pendant leur tournée hivernale, les quatre Bordelais ont porté à ébullition les salles qu'ils ont traversées. En été, ils se produisent en plein air, s'il ne pleut pas, on risque le coup de chaleur.

Le 26 juin, Reignier (Haute-Savoie), dans le cadre du festival des Rocailles. Tél. : (16) 50-95-76-37. Le 27, dans le cadre du festival de Dour (Belgique). Le 29, Lille, l'Aéronef, dans le cadre du Festival les Enfants Terribles.

Festivals

Lille
Les Enfants terribles

La nuit du 29 juin avec Noir Désir, les Black Crowes et Porno for Pyros propose la soirée rock la plus alléchante de l'année, même si Midnight Oil est au programme. Reste à savoir si l'intendance (la pluie, le vent, la sono, la bière...) suivra.

Jusqu'au 29 juin, à Lille. Tél. : 20-30-98-98.

Maubeuge
Les Inattendus 93

C'est un peu exagéré, ce titre, en tout cas en ce qui concerne le rock. Calvin Russell, Keziah Jones et les Wailers ont été prodigues de leurs apparitions, ces derniers mois. Mais on ne s'en plaint pas.

Du 28 juin au 3 juillet, à Maubeuge. Tél. : 27-65-65-40/16-00.

Fontenay-sous-Bois
Les Aventuriers

Petit festival sympathique qui permettra de reprendre contact avec Christine Lidon à l'occasion de son retour, et de faire connaissance avec quelques groupes dont on parle souvent sans prendre toujours le temps de les entendre (Mr Kuriakin, Die Bunker).

Les 25 et 26 juin, Maison pour tous de Fontenay-sous-Bois. Tél. : 48-75-05-21.

Epinay-sur-Seine
Festival Glubo & Cie

Ludwig Von 88, les Naufragés, Dirty District, tout ce qu'il reste du rock alternatif pour un festival dont la ligne artistique reste fixée sur la crête orange des *survivants.*

Le 27 juin, de 13 heures à 23 heures, à Epinay-sur-Seine, Parc Gouraud, rue Quétigny. Tél. : 42-00-12-11 et 48-29-21-55.

Pantin
Sens à voir

Des expositions, des installations vidéo et trois jours de concerts avec des groupes dont le seul point commun est de ne pas avoir de contrat discographique. L'occasion, sûrement, avec un peu de patience, de prendre de l'avance sur le reste de la meute. Le samedi après-midi, rock français. Le samedi soir, rock bruyant. Dimanche après-midi, fusion. Le tout, entrée libre.

Du 25 au 27 juin à La Lola, 8, rue Rouget de l'Isle 93500 Pantin. Métro : Eglise-de-Pantin.

Chanson

Les Stylomaniaques

L'auteur-compositeur Claude Lemesle a décidé de revaloriser le métier en formant de jeunes auteurs à l'écriture, de jeunes compositeurs à l'improvisation musicale sur un texte, etc. Ce sont tous des « Stylomaniaques », qui brodent autour d'un thème et proposent un échantillon de leur talent dans la foulée. Un passionnant laboratoire.

Du 23 au 26. Sentier des Halles, 22 heures. Tél. : 42-36-37-27. 80 F.

Musiques du monde

Amelita Baltar

Amelita Baltar chante le tango, ici présenté dans le meilleur des clubs parisiens (quant à l'esprit du lieu). Entre gravité et jeu, entre douleur et séduction, Amelita Baltar promet que le tango est toujours vivant.

Le 24. New Morning, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41. 110 F.

Touré Kunda
Lapiro de Mbanga

Ce concert, *organisé* dans le cadre du festival Autour de la voix d'Argenteuil, l'est également pour soutenir les musiciens africains, qu'il ne faudrait jamais réduire au rang de simples faire-valoir exotiques. L'Afrique traverse de terribles difficultés, qui pour être économiques ou politiques, n'en portent pas moins des coups terribles aux artistes, et à toute la sphère culturelle. Là aussi, l'Occident va devoir partager et ne pas s'enfermer dans une tour d'ivoire. Des droits d'auteur à l'industrie discographique : tout est à revoir.

Le 24. Argenteuil. Salle Jean-Vilar, 21 heures. Tél. : 39-61-25-29. De 60 F à 80 F.

Alfredo Rodriguez
Jane Bunnet

Quand la salsa est reine... Alfredo à la musique, Jane pour les paroles. Torride.

Le 25. New Morning, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Idir

*Avec Aït Menguelet, Idir est le représen*tant le plus chéri de la chanson kabyle. Délicat et aimé des jeunes, Idir revient sur le devant de la scène avec un album *(lire en page « Disques »)*, et un nouveau spectacle. Nouvelle formation, nouvelles chansons.

Les 25, 26 et 28, 20 h 30 ; le 27, 14 h 30. Olympia. Tél. : 47-42-25-49. 130 F.

Chico Buarque
Trio Esperança

Quelle chance nous avons ! *Voici venir* quatre grands de la musique latino-américaine, les Brésiliens Chico Buarque (le 29) Gilberto Gil (le 30), Caetano Veloso (le 1) et le Cubain Pablo Milanes (le 3), qui fut pour eux un modèle, un frère, une cause, aux temps obscurs de la dictature militaire brésilienne qui interdisait tout échange avec l'île de Fidel Castro. En première partie, des groupes à l'incontestable fraîcheur et vivant à Paris : le 30, le trio vocal Esperança, le 1, le groupe Tupi Nagô.

Le 29. Olympia, 20 h 30. Tél. : 47-42-25-49. 150 F.

Pedro Soler

Pedro Soler est guitariste, et il se dédie avec un talent rare, surtout pour quelqu'un qui n'appartient pas à la famille *gitane par sa naissance, à la guitare flamenca*. Energie et conviction (album chez El Sur/Média 7).

Le 29. Eglise Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, 21 h 15. 120 F.

Mohamad Reza Shadjariane
Mohamad Reza Lotfi

Shadjariane est un chanteur sérieux, qui sort des limites du possible sans que le public s'en aperçoive vraiment, tant sa maîtrise des modes classiques iraniens est grande. Tout en fluctuations, en alternance, il est accompagné par un joueur de tar et de setar à grande barbe, et un percussionniste qui lui brodent des motifs sur mesure.

Le 24. Théâtre de la Ville, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 75 F.

Les Gnawas de Marrakech

Attention, transe possible. Du moins, en théorie. Dans la pratique, une soirée passée sur le parvis avec une troupe de gnawas rappelle que l'Afrique incantatoire est proche du Maghreb, et que les rythmes peuvent captiver jusqu'à l'aube, sans nuire, au contraire, à la foi soufie.

Le 24, 21 h 15 ; le 25, 22 heures. Institut du monde arabe. Tél. : 40-51-38-50. 100 F.

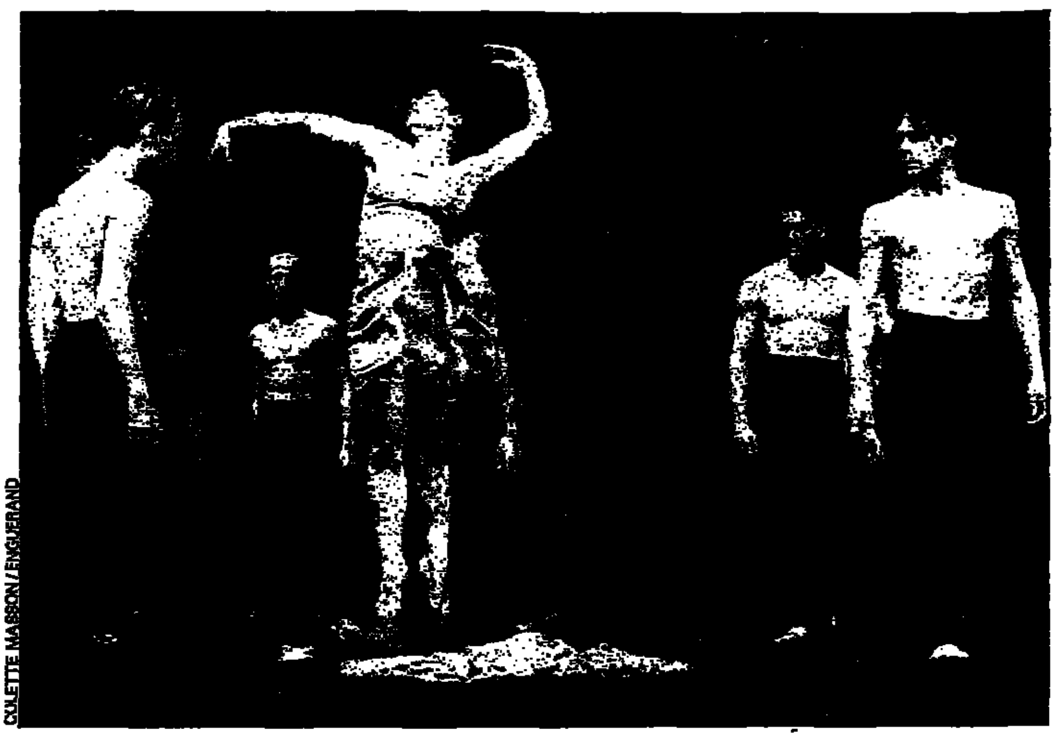

COLETTE MASSON/ENGUERAND

« Le Sacre du printemps », chorégraphie de Pina Bausch au Théâtre de la Ville.

El-Gharnatia de Koléa

La musique arabo-andalouse est en passe de devenir le genre classique des pays du Maghreb. Le style est riche des influences croisées, juives, arabes, européennes, et plus loin, persanes. Après le grand maître de Fès, Abdelkrim Raïs, voici l'ensemble El-Gharnatia de Koléa invité par l'Institut du monde arabe en son confortable auditorium.

Le 27. Institut du monde arabe, 21 heures. Tél. : 40-51-38-50.

Festivals

Paris
Festival du Marais

Théâtre, expositions, poésie et, bien sûr, musique. Du 30 juin au 4 juillet, une *création* au Théâtre Dejazet, *Moi, je suis du temps du tango*, de et avec Valeria Muniz et Georges Rabol. Le 27 : une grande nuit sur le parvis de l'Institut du monde arabe avec les Gnawas marocains. Le 28, chants religieux gitans, par les Gitans de Perpignan (église Saint-Denys-du-Sacrement). *Le 29*, Pedro Soler (au même endroit). Les 3 et 4 juillet, Musiques jésuites d'Amérique latine (église Saint-Paul-Saint-Louis).

Jusqu'au 10 juillet. Tél. : 48-87-60-08.

III^e^ Festival de rues

La Compagnie du jardin des Abesses propose une promenade joyeuse dans le quartier, avec un récital de chansons de rue, « scies » populaires et comique de base (exemple : *Pétronille, tu sens la menthe*). Dans les cours, les passages, les impasses et au Musée d'art naïf, dans la Halle Saint-Pierre, en cas d'intempéries.

Jusqu'au 10 juillet. Tél. : 42-62-40-93.

Marseille
Nuits blanches pour musique noire

Cesaria Evora, du Cap-Vert, Danyel Waro, de la Réunion, Alfredo Rodriguez, de Cuba (le 24). Puis : les ancêtres du rap, les Américains The Last Poets, l'Angolais à la voix râpeuse de Bonga (le 25). Clôture en jazz et blues, avec les Américains John Hammond et la Mississippi Blues Revue, les African Jazz Pioneers d'Afrique du Sud et les Maliens du Super Rail Band de Bamako.

Les 24, 25 et 26 juin, Marseille, îles du *Frioul*. *Tél. : 91-95-94-52.*

Cherbourg
Pluriels

Un opéra de Benjamin Britten (*Curley River*), par l'ensemble Sillages et la *Maîtrise* de Caen, le 30 juin. Puis The Renegades, un bon steel band venu comme il se doit de Trinidad et le *Pestacle* de Corman et Tuscadu, ou l'art de remettre en perspective rock les meilleures musiques de film, le 1^er^ juillet. Suivront un opéra baroque par le Théâtre burlesque de marionnettes (les 2 et 3). Bouquet final : *An Angel Moves Too Fast to See*, une expérience musicale menée par Rhys Chatham et ses cent guitares électriques.

Du 30 juin au 3 juillet, au Théâtre de Cherbourg. Tél. : 33-44-69-20 et 33-44-35-72.

Sommières
Festival de l'accordéon

Du rock (les Garçons bouchers, le 25), de la *world music* (du tango avec le Cuarteto *Cedron, le 26*), *du musette (Louis* Corchia, le 27, avec concours de danse). Un programme net, sans prétention, juste pour montrer que le piano à bretelles vit. Le tout dans les carrières de Junas, un site naturel à la mesure des Cévennes.

Du 25 au 27 juin, 1, rue de la Potarie, 30250 Sommières. Tél. : 66-77-70-39.

La sélection « Classique » a été établie par Anne Rey.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Thomas Sotinel.
« Chansons » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

DANSE

Ballet de Francfort/ William Forsythe

Impressing the Czar

Encore quatre soirs pour découvrir ou redécouvrir la folie, l'intelligence, l'invention, la modernité de William Forsythe dans une de ses œuvres les plus coupe-souffle.

Théâtre du Châtelet, les 23, 24, 25 et 26 juin, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40. De 55 F à 190 F.

Tanztheater Wuppertal/ Pina Bausch

Le Sacre du printemps, Café Müller

Encore quatre soirs pour découvrir ou redécouvrir la violence, l'humanité, l'imagination, la singularité absolue de Pina Bausch.

Théâtre de la Ville, place et M^o^ Châtelet. Les 23, 25 et 26 juin à 20 h 30, le 27 à 17 heures. Tél. : 47-74-22-77. 135 F et 185 F.

Ballet de l'Opéra de Paris

Balanchine/Robbins

Entrée au répertoire de Garnier de deux trésors, *Thème et Variations*, de Balanchine et *Moves*, le seul ballet de Robbins dansé dans le silence. Avec la reprise de l'hilarant *The Concert*.

Opéra de Paris-Garnier, les 24, 25, 29, 30 juin, 1^er^, 6, 7, 9, 10 juillet à 19 h 30, les 23 juin et 3 juillet à 14 h 30 et 20 heures. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 360 F.

Het Folkloristisch Danztheater

Au fil de la route de la soie

Des danses de l'ancienne Chine, du Tibet, de Mongolie, des Uighurs, des Tadjiks, des Ouzbeks, du Turkmenistan et d'Arménie.

UNESCO, salle 1, le 25 juin, 20 h 30. Tél. : 45-68-25-85. 100 F.

Masaki Iwana

Shizugami

Une alliance hardie, celle du gagaku, la musique traditionnelle la plus ancienne du Japon, jouée au shô et au hichiriki, avec la danse contemporaine selon Iwana – qui se réfère au buto et s'inspire ici d'un roman japonais.

Lavoir Moderne Parisien, jusqu'au 26 juin, 20 h 30. Tél. : 45-79-49-41. 70 F et 90 F.

Lyon

Maguy Marin

May B

L'insubmersible pièce (le public la réclame depuis dix ans) inspirée à Marin par *En attendant Godot* et *Fin de partie* de Beckett.

Opéra de Lyon, les 27 juin à 17 heures, les 28 et 29 à 20 h 30. Tél. : 78-28-09-60. De 60 F à 230 F.

Marseille

Ballet national

Danse sur le port 1993

Un spectacle composite de Roland Petit : la *Suite provençale* de Darius Milhaud, des extraits de *Cyrano* et du *Lac des cygnes*, Marcel Maréchal disant du Mistral (Frédéric), une transposition dansée du bas-relief de Bourdelle ornant l'Opéra de Marseille... et une grande fête finale.

Port de Marseille, du 29 juin au 5 juillet, 21 h 30. Tél. : 91-54-34-34. 150 F et 180 F.

La sélection « Danse » a été établie par Sylvie de Nussac.

PHILIPS Classics
—De la scène au cabaret—
JESSYE NORMAN
—chante—
SCHOENBERG
ERWARTUNG & BRETTL-LIEDER

PHILIPS
ERWARTUNG
BRETTL-LIEDER
JESSYE NORMAN
JAMES LEVINE
OPERA
426 261-2
CHOC
DIAPASON D'OR
Télérama

هكذا من الأصل

ARTS

Nouvelles expositions

Robert Combas

Le croiriez-vous : c'est la première exposition personnelle de Robert Combas dans un musée parisien, et c'est l'ARC qui l'obtient. L'enfant terrible de la figuration libre s'essaye à la poésie en commentant des textes de Sylvie Hadjean, à travers plus de 20 tableaux et 14 chaises peintes, 76 dessins et un vitrail : surprises garanties.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures. Du 24 juin au 12 septembre.

Niki de Saint-Phalle

Le Musée d'art moderne de la Ville se prépare un été décidément ludique et coloré : outre Combas, la grande Niki de Saint-Phalle sème ses personnages picaresques – femmes éclatées, nanas, figures allégoriques – dans les salles habituellement dévolues aux collections. Première manifestation depuis plus de douze ans à Paris d'une artiste qui a depuis longtemps, et avec un rare bonheur, brisé le cordon du nouveau *réalisme*.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, av. de New-York, Paris-16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures. Du 24 juin au 12 septembre.

Paris

Architecture et paysage

Quatre thèmes et trente projets ont été convoqués pour cette vaste et bucolique traversée d'un des principaux enjeux de la ville de l'avenir, à savoir le paysage. C'est en effet du travail sur les franges plus ou moins vertes des cités, de la réflexion sur les rapports du jardin et de l'architecture, de l'élaboration ou du rejet des continuités, de l'intégration du mouvement, qu'il soit fluvial, routier ou ferroviaire, que se composera ce futur incertain. L'enjeu est donc de taille.

Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot, Paris-16e. Tél. : 40-70-01-65. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 13 heures à 18 heures, samedi de 11 heures à 17 heures. Jusqu'au 15 septembre.

Tony Catany

La nature morte – genre pour le moins délaissé par les photographes – est la spécialité de cet Espagnol installé à Barcelone, notamment les bouquets de fleurs fraîches, fanées ou séchées, aux couleurs chaudes et raffinées. Cette rétrospective donne aussi l'occasion de découvrir sa vision de la Méditerranée, ainsi que des nus qu'il traite avec des procédés techniques anciens ou modernes.

Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie, Paris-1er. Tél. : 40-26-87-12. Tous les jours sauf lundi de 13 heures à 18 heures, samedi, dimanche jusqu'à 19 heures. Jusqu'au 8 août. 10 F.

« Copier/créer » de Turner à Picasso

Delacroix, persuadé que le génie consistait à redire ce qui ne l'avait pas été assez, copiait les maîtres : il n'était pas le seul, *le Louvre alors appartenait* moins au touristes qu'aux artistes. « Copier/Créer » montre tout ce qu'ils ont su prendre à leurs aînés, mais aussi, tout ce qu'ils ont pu, *post-mortem*, leur apporter.

Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la Pyramide, Paris-1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 21 h 45. Jusqu'au 26 juillet. 36 F.

Design, miroir du siècle

De la petite cuillère à l'automobile, un peu plus d'un siècle de société de consommation, depuis 1850. Près de 1600 objets, de l'ancêtre de la bicyclette au premier téléphone, en passant par le Vélosolex et la Renault Twingo, une exposition ambitieuse, qui confirme que ce qui est laid se vend mal.

Grand Palais, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris-8e. Tél. : 53-76-05-47. Tous les jours sauf mardi de 11 heures à 20 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, jeudi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 25 juillet. 50 F (billets sur place et Fnac).

Du duc d'Anjou à *Philippe V*

Le 4 décembre 1700, Louis XIV et sa cour se déplacèrent à Sceaux pour faire leurs adieux au petit-fils du roi, qui allait devenir souverain d'Espagne sous le nom de Philippe V. Tentant de transplanter sinon les fastes, du moins le confort de Versailles à Madrid, il fit venir des artistes, et non des moindres, d'au-delà des Pyrénées, et voulut restaurer l'art espagnol, alors austère. A Sceaux aujourd'hui, une belle exposition sur un sujet complexe, avec des prêts exceptionnels du Musée du Prado.

Orangerie du château, Sceaux, 92330. Tél. : 46-61-06-71. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 juin. 15 F.

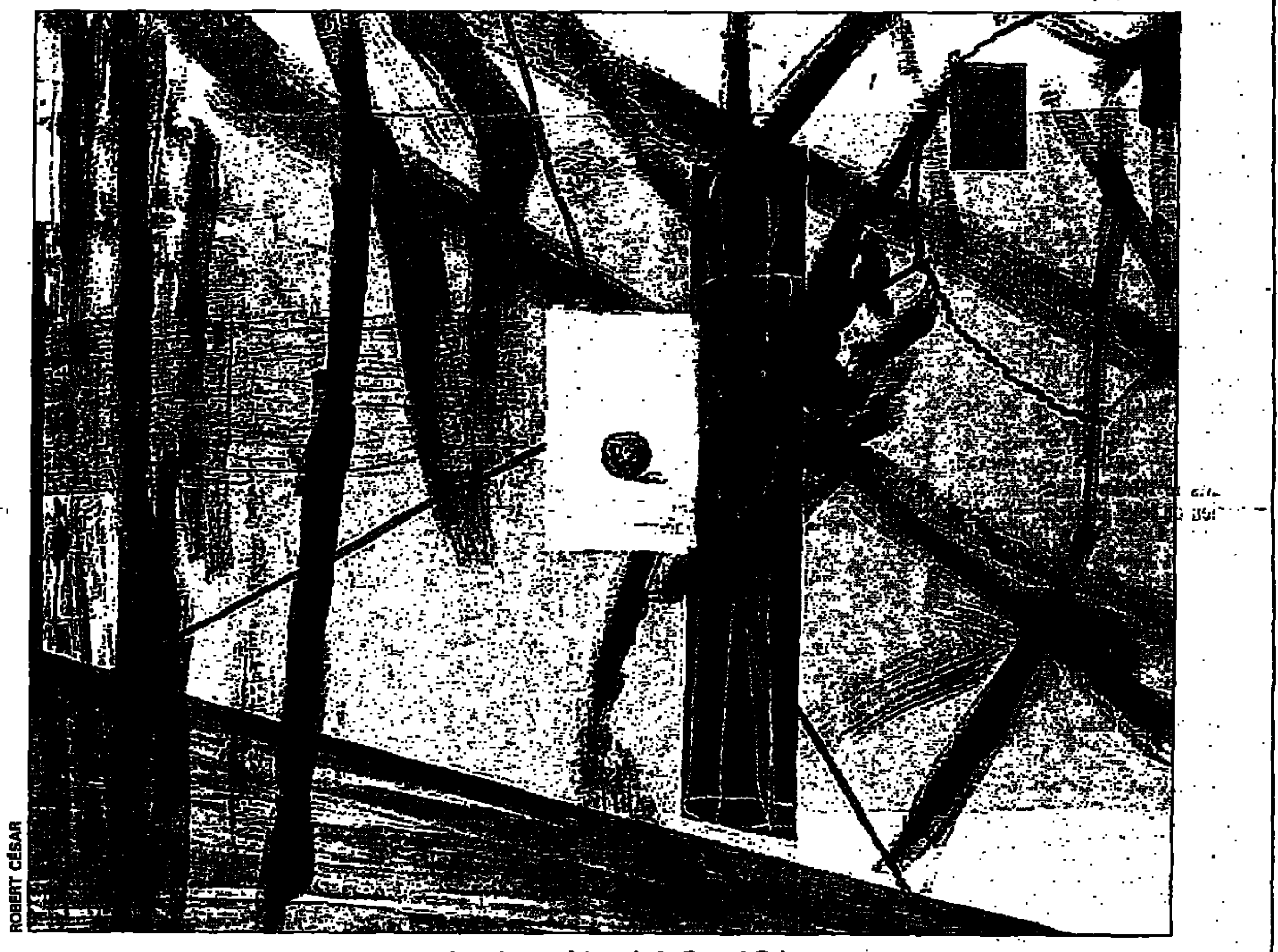

ROBERT CÉSAR

Gérard Thalmann à la galerie Pascal Gabert.

Otto Freundlich et ses amis

Il y a maintenant un demi-siècle que Freundlich, arrêté à Paris, disparaissait dans les camps nazis. Le Musée de Pontoise rend un hommage significatif à ce pionnier de l'abstraction géométrique en réunissant des œuvres collectées dans le monde entier complétées par celles de ses amis, de Picasso à Schwitters en passant par Kandinsky.

Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier, Pontoise, 95300. Tél. : 34-43-34-77. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 août.

Marcelle Loubchansky

Tout le monde connaît Degottex ou Duvillier, mais qui se souvient de Marcelle Loubchansky ? La mairie du VIe arrondissement, et c'est tant mieux. Comme ses amis, elle fut découverte et soutenue par André Breton, et les 35 toiles et papiers collés de cette mini-rétrospective sont les bienvenus pour retrouver l'esprit d'une artiste qui *mérite aujourd'hui une plus grande* place.

Mairie du VIe, salon de Mézières, 78, rue Bonaparte - place Saint-Sulpice, Paris 6e. Tél. : 43-29-12-78. Tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 11 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 3 juillet.

Icônes grecques, melkites, russes

Le père et le fils ont collectionné les icônes : ils les exposent aujourd'hui, pour montrer de leur pays, le Liban, une image différente. Un important *ensemble, échelonné du XIVe au XIXe* siècle, de 129 icônes grecques, melkites, russes et roumaines, qui offre une vision panoramique sur un art méconnu, où se mêlent l'Orient et l'Occident.

Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris-3e. Tél. : 42-72-21-13. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 14 juillet. 30 F.

Le Dessin français, chefs-d'œuvre de la *Pierpont Morgan Library*

La Pierpont Morgan Library est l'une des plus importantes bibliothèques du monde. Outre des livres et des manuscrits rarissimes, elle collectionne depuis 1910 des dessins européens échelonnés du XIVe au XVIIIe siècle. Un bonheur absolu, et des découvertes en pagaille, même si l'exposition privilégie le dessin français.

Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard – côté jardin des Tuileries, Paris-1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 9 heures à 17 h 15, nocturnes un lundi sur deux et tous les mercredis (billet d'entrée du musée).

Les ateliers de Pascin et de ses amis

L'homme était séduisant, comme sa peinture : il aimait Lucy, les Suissesses, Hermine, ses modèles. Ses amis avaient nom Kisling, Foujita, Modigliani, Gromaire, Warnod et on en oublie. Julius Mordecaï Pincas, *dit Pascin*, était un dessinateur à l'habileté diabolique et aux amitiés fécondes. Lors de son enterrement, toutes les galeries de Paris fermèrent leur rideau en signe de deuil. C'était, il est vrai, en 1930. L'hommage n'est pas moins vif aujourd'hui.

Musée de Montmartre, 12, rue Cortot, Paris-18e. Tél. : 46-06-61-11. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 septembre. 25 F.

Ma quête d'architecture

Après le dessin et l'architecte, voici le deuxième volet d'une louable entreprise visant à expliquer ce que sont les systèmes de représentation du domaine bâti. Le jeu de mot simpliste sur « Ma Quête d'architecture » reflète les énergiques efforts de séduction déployés par le pavillon de l'Arsenal pour faire venir à lui les Parisiens qui s'inquiéteraient de la complexité du sujet. Vaine inquiétude : les maquettes parlent d'elles-même.

Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland, Paris-4e. Tél. : 42-76-33-97. Tous les jours sauf lundi de 10 h 30 à 18 h 30, dimanche de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 août.

Malcolm Morley

La découverte de l'expressionnisme abstrait lui a fait quitter l'Angleterre pour les Etats-unis, où il renia son premier amour pour embrasser la cause de l'hyperréalisme (« superréalisme » d'après lui). Il a depuis tiré un trait, au sens propre, sur cette période pour retrouver un monde personnel, fait de souvenirs d'enfance, où les jouets se mêlent à une pâte généreuse.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris-4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 19 septembre.

Picasso : Toros y Toreros

Réunion des œuvres majeures du minotaure de la peinture, évidemment consacrées à la tauromachie. Des dessins d'enfant aux derniers *Matadors* des années 70, une exposition nullement réservée aux seuls aficionados.

Musée Picasso, Hôtel Salé - 5, rue de Thorigny, Paris-3e. Tél. : 42-71-25-21. Tous les jours sauf mardi de 9 h 30 à 12 heures (group. scol. et adult. sur réserv.) et de 12 heures à 18 heures (indiv. et group. adult.), dimanche et vacances de 9 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 28 juin. 33 F, 24 F dim.

Jean Pougny

Rétrospective exemplaire en 170 œuvres judicieusement choisies et intelligemment présentées de l'un des pionniers de l'avant-garde russe, qui fut aussi une des grande figures des scènes artistiques berlinoise et parisienne de l'entre-deux-guerres. Un modèle d'exposition et un catalogue remarquable, qui réconcilient les plaisirs de l'œil et ceux de l'esprit.

Musée d'art moderne de la Ville-de-Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris-16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 août. 35 F.

Sebastiao Salgado

Travail fleuve d'un photojournaliste brésilien, intitulé « La Main de l'homme ». Depuis la cueillette du thé au Rwanda jusqu'au casseurs de bateau du Bangladesh, Sebastiao Salgado a fixé sur pellicule, en une trentaine de reportages, des activités manuelles qu'il juge menacées : lyrique et émouvant. Egalement au même endroit, Jean-Claude Coutausse – Prix Niepce 1993 – et une exposition de la jeune photographe péruvienne Milagros de la Torre.

Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris-16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 28 juin. 25 F (entrée du musée).

Emmanuel Sougez

Le titre de l'exposition, « L'éminence grise », va comme un gant à Emmanuel Sougez, adepte de la photo pure dans les années 20 et 30, mais aussi : inspirateur, animateur, théoricien, conseiller, écrivain. Il n'avait *pas* besoin de ça. Judicieusement exposés, ses nus et ses natures mortes suffisent à lui donner sa juste place dans l'histoire de la photographie.

Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris-16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 28 juin.

Splendeurs de Russie

Ils sont venus de la place Rouge jusqu'aux Champs-Elysées : les trésors du Musée historique national russe évoquent les fastes de la Rouss de Kiev, les débordements de la Horde d'or, et la grandeur impériale. Magnifique occasion de réviser le passé de la Sainte Russie à travers ses objets les plus précieux.

Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris-8e. Tél. : 42-65-12-73. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 18 juillet. 40 F.

Galeries

Abondramane

Venu de Côte-d'Ivoire, et déjà fortement sollicité par les Etats-Unis, Abondramane dépose sept de ses envoûtantes maisons à Paris : deux pièces anciennes, *le Village* et *la Tombe*, et cinq plus récentes. Du *Tam tam tatoué* à *la Case folle*, il faut absolument croiser cette version africaine des petits mondes reconstitués qui, depuis Charles Simonds, font rêver de plus en plus les grands enfants que nous sommes.

Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin, Paris-11e. Tél. : 43-38-52-60. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 17 juillet.

Collage et XXe siècle

A l'occasion de la parution du très instructif livre de Françoise Monnin consacré au collage dans l'art du XXe siècle, une galerie montre une intéressante sélection de ces ouvrages fragiles et forts, qui firent beaucoup pour l'évolution des formes. Au hasard des murs, on croise *les papillons de Bettencourt*, un petit Dubuffet, un beau Karskaya, un très beau Kœnig, et Réquichot, et Jeanne Coppel... Bref, un petit bonheur à savourer lentement.

Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot, Paris-3e. Tél. : 42-72-83-40. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 9 juillet.

Jeanne Coppel

Belle rétrospective d'une pionnière de l'abstraction, plus connue pour ses collages que pour ses peintures. L'exposition montre pourtant ce que Jeanne Coppel pouvait faire dans le domaine de l'huile et de l'aquarelle et renouvelle la perception de cette très grande artiste.

La Galerie, 9, rue Guénégaud, Paris 6e. Tél. : 43-54-85-85. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 10 juillet.

Arshile Gorky

Un événement : quarante dessins réalisés par Arshile Gorky entre 1931 et 1947, qui montrent l'élaboration d'une œuvre puissante, interrompue par le suicide de l'artiste en 1948. Magnifique témoignage de l'apport des surréalistes à *la peinture américaine* de l'école de New-York, et remarquable illustration d'une tendance qui a dominé l'art d'après-guerre.

Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris-1er. Tél. : 42-96-37-96. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures, samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 24 juillet.

Jean-Paul Marcheschi

Après l'univers de Dante, Marcheschi plonge dans les délires du roi Lear. *Shakespeare revisité par l'auteur sulfureux des Onze mille nuits*, à travers cinq œuvres monumentales composées de papiers brûlés qui, pour la première fois, laissent apparaître d'étranges personnages. A regarder attentivement.

Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple, Paris-4e. Tél. : 42-72-39-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 3 juillet.

Joan Miro

Trente dessins, gouaches et aquarelles exécutées entre 1924 et 1942 pour pénétrer l'univers fantastique de Miro. Des œuvres inédites en France qui restituent le monde tendre, violent, drôle et tragique du peintre catalan.

Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris-8e. Tél. : 45-63-13-19. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 18 heures, samedi de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 10 juillet.

Piero Pizzi Cannella

Un travail merveilleux de silence en ces temps bavards, où seule joue la sensualité de la peinture, qui irradie une chaleur bien particulière, celle restituée par les murs de pierre après que le soleil s'est couché, là-bas, dans les rues de Rome.

Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts, Paris-6e. Tél. : 43-54-10-98. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 10 juillet.

Nicolas Schöffer, Jean Tinguely

La réunion explosive et inventive de deux artistes que tout oppose, mais que le mouvement – et Denise René – rapprochent. Tinguely, bricoleur ludique, drôle et parfois désespéré, Schöffer, précurseur de l'art cybernétique, ingénieur mais aussi poète, un des derniers grands visionnaires.

Galerie Denise René, 22, rue Charlot, Paris-3e. Tél. : 48-87-73-94. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 juillet.

Seton Smith

Dans le nombre imposant de photographes qui ont travaillé autour de l'intervention de l'homme sur la nature, Seton Smith joue le rôle de précurseur. Il est en tout cas un des plus passionnants. Cette préoccupation est encore présente dans ses huit nouvelles œuvres : des objets symboliques pris *dans des* lieux historiques chargés. Un travail sur la mémoire et le souvenir.

Galerie Urbi et Orbi, 25, rue du Repos, Paris-3e. Tél. : 40-09-72-19. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 juin.

Gérard Thalmann

La peste soit de ces gens doués d'une trop grande culture, mêlée d'une trop vive sensibilité : parti depuis des années à la poursuite de Malcolm Lowry, Gérard Thalmann croise au long de sa route d'étranges bestioles perdues dans un univers *tantôt suave, tantôt* violemment poignant, mais toujours situées dans un espace pictural qui n'appartient qu'à lui.

Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix, Paris-3e. Tél. : 48-04-94-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 juin.

Cy Twombly

Importante rétrospective de dessins, sculptures, et des tableaux peints de la fin des années 50 aux années 70 par Cy Twombly, le Virginien exilé volontaire à Rome.

Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme, Paris-3e. Tél. : 42-77-19-37. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 septembre.

Geer Van Velde

Grâce à Claire Stoullig, on connaît mieux son frère Bram. Geer pratique une peinture plus froide, plus lente et rigoureuse, proche du cubisme plus que de Matisse, mais tout aussi riche et nuancée.

Galerie Louis Carré & cie, 10, av. de Messine, Paris-8e. Tél. : 45-62-57-07. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 10 juillet.

Régions

Aix-en-Provence

Pierre et Mila Lecuire

Présentation de l'intégralité du fonds Pierre et Mila Lecuire, c'est-à-dire de la totalité des livres d'un poète éditeur qui fut l'ami des plus grands peintres, Nicolas de Staël en tête. Pierre Lecuire écrit le mot « Livre » avec une majuscule : quand on a le bonheur de consulter les siens, on se dit qu'il a raison.

Bibliothèque Méjanes, 8-10, rue des Allumettes, 13098. Tél. : 42-25-98-88. Mercredi, samedi de 10 heures à 18 heures, jeudi, vendredi, mardi de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 24 juillet.

Locminé

De la main à la tête, l'objet théorique

On connaissait la *Boîte en Valise* de Marcel Duchamp, qui reproduisait en miniature l'ensemble de ses travaux. Denys Zacharopoulos vient d'inventer « l'exposition en valise », qui regroupe dans d'adorables et minuscules vitrines *150 œuvres qui sont un résumé de l'art* moderne et contemporain. Une performance un brin iconoclaste, mais joyeusement instructive dans ses télescopages.

Domaine de Kerguéhennec, Bignan, 56500. Tél. : 97-60-57-78. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 septembre.

La sélection « Arts »
a été établie par
Harry Bellet
« Architecture » :
Frédéric Edelmann
« Photo » :
Michel Guerrin.

FRIEDLAENDER
HOMMAGE
du mardi 22 juin
au 22 juillet 1993
LA NOUVELLE GRAVURE
42, rue de Seine
75006 PARIS
46-33-01-92
du mardi au samedi

Balthus
30 mai - 29 août 1993
MUSÉE
DES BEAUX-ARTS
LAUSANNE
Tous les jours de 11 à 18 heures,
jeudi jusqu'à 20 heures.
Place de la Riponne
Téléphone (21) 312 83 [illegible]

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

DISQUES

Classique

Purcell

Musique funèbre pour la reine Mary, Te Deum, Anthems
Tessa Bonner, Patrizia Kwella, sopranos, Kai Wessel, alto, Paul Agnew, William Kendall, ténors, Peter Kooy, basse, Collegium vocale, Philippe Herreweghe, direction.

« *Les* verse anthems, *qui mêlent soli, chœur et passages instrumentaux, sont à Purcell ce que la cantate est à Bach* », lit-on dans le texte de présentation. A cela près que la musique de l'Anglais a pour elle la douceur languide de ses rythmes asymétriques, sa douloureuse ambiguïté entre les modes majeur et mineur : sa sensualité. Les voix blanches et sans vibrato du Collegium vocale, la grâce bouclée des figures instrumentales composent un portrait de Purcell sans raideur, sans solennités officielles même dans la pompe funèbre. Ce recueil d'*anthems* (imploration magnifique d' « Ecoute ma prière, ô Seigneur ») est d'ailleurs composé de telle sorte qu'il commence dans l'allégresse et se termine dans la gaieté. La foi est une force, pas une corvée.

1 CD Harmonia Mundi 901462.

Chopin

Sonate n° 2, Première ballade
Arturo Benedetti-Michelangeli, piano
Sonate n° 3
Nikita Magaloff, piano

Moments d'acmé saisis au cours de deux concerts en 1957 (pour la ballade), en 1960 (deuxième sonate) et en 1966 (troisième). Deux pianistes aussi dissemblables qu'on puisse le rêver. Le plus maniéré n'est pas celui qu'on croit : tout au long de la ballade, Michelangeli fait sa coquette ; il ne résiste pas à la tentation, dans le scherzo de la sonate « funèbre », d'accentuer la note extrême des grands sauts, pour bien montrer son *intrépidité* ; il décale les deux mains et ose des rubatos à l'ancienne dans le trio et dans le lento du troisième mouvement ; le finale serait éblouissant s'il n'était brouillé par l'imprécision des micros, comme dépassés techniquement par le nombre de notes émises à la seconde. Magaloff au *contraire joue bien droit*, contrairement à sa légende, et n'ose que quelques excentricités dans l'accompagnement (notes accentuées inutilement) du second thème du premier mouvement. La légèreté d'accentuation, originalité des phrasés du finale aurait dû faire des émules : trop d'interprètes se *cassent les bras à vouloir jouer* tout le mouvement en force et s'essoufflent au milieu.

1 CD Praga PR 250 042, distribution Chant du monde.

Schumann

Symphonies nos 2 et 3
Orchestre du Concertgebouw, Riccardo Chailly, direction

Bernard Haitink a enregistré les quatre symphonies de Schumann du temps où il présidait aux destinées de l'orchestre néerlandais : ce n'est pas l'intégrale la mieux classée par les dictionnaires spécialisés. Successeur d'Haitink à Amsterdam, Riccardo Chailly reprend le flambeau avec moins d'atouts dans son jeu. Une technique moins sûre (il a d'évidentes difficultés à tenir les pupitres en main dans les tempos lents et dans les ralentis) ; un manque de style évident dans la *Troisième* (mignardises à la Tchaïkovski dans l'adagio, *Feierlich* ennuyeux à force de solennité) ; un refus mal à propos d'expression et de sensibilité dans la *Deuxième* (préférer George Szell et l'Orchestre de Cleveland dans le registre antigermanique et léger). Restent les restes de l'un de ce qui fut l'un des plus beaux orchestres du monde : les contrebasses, les vents. L'état d'abandon des violons dans les unissons est déshonorant.

1 CD Decca 533 486-2.

A. Ry.

Jazz

John Pizzarelli

Naturally

Famille ? Les Pizzarelli (comme les Marsalis, les Petrucciani, les Fratellini) ... Le plus doué ? John, guitariste comme son frère, Bucky, présent sur le disque (naturelich...). Pose ? Les mains dans les poches et la tête penchée vers le sol. Elégance ? Type années 30, sans le chapeau. Instrument ? Une Benedetto 7 – string guitar. Management ? Greengrass Entreprises, très efficaces, ont déjà persuadé la planète que c'était le guitariste qui justement nous manquait. Style ? Celui qu'ont failli mettre au point *Henri Salvador (trop nonchalant* pour aller jusqu'au bout) ou Sacha Distel (qui a choisi les sirènes – c'est un choix). Orchestre ? Type Count Basie avec pointures (Frank Wess, Clark Terry). Baguettes de Tony Corbiscello ? Fabriquées par Joe Cocuzzo (on en trouve 30e Rue, au coin). Interprétation la *plus touchante* ? *Nuages*, en français, malgré les paroles ou à cause d'elles... Solo d'accordéon dans *Nuages* ? Par Dominic Cortese, bien dans l'esprit. Degré de séduction calculée de l'ensemble ? Sept sur l'échelle de Richter. Prochaine présentation en France ? Pour l'ouverture du Festival de Vienne, le 1er juillet. Voilà, vous savez tout. C'est la fiche technique de John Pizzarelli. Est-ce qu'on l'oubliera aussi vite que les brillants et élégants jeunes gens qui viennent de le précéder ? Rien n'est sûr.

1 CD Novus nº LC 0316, distribué par BMG.

Wynton Marsalis

Citi Movement

Marsalis le trompettiste, le plus musicien de tous, pas forcément le plus aventureux (voir son frère Branford) reste le plus énigmatique : il maintient sa route comme s'il voyait plus loin que le public. A une exactitude rythmique et mélodique, il ajoute la volonté encyclopédique de brosser le tableau du jazz. Autant dire que son entreprise est ambitieuse et *dotée des moyens de réussir*. Elle est une sorte de prolongement programmé d'Ellington, Mingus ou George Russel, et pourtant elle reste froide. Le jazz rejoint cette forme très américaine qui n'a pas forcément besoin des musiciens de jazz pour être exécutée. C'est bien ce qui manque. S'il ne restait que *cela, après on ne sait quel cataclysme*, ce serait parfait : c'est-à-dire qu'il ne resterait rien, l'ombre du jazz à peine, son brevet d'homologation. Le public peut y trouver des raisons de consommer avec goût. Les musiciens seront comme d'habitude très impressionnés. C'est l'un des problèmes et l'une des chances assez paradoxale de cette musique savante.

2 CD Columbia, nº 473 055-2.

F. M.

Rock

The Waterboys

Dream Harder

Immigré à Dublin le temps de *deux albums* fleurant bon les musiques du terroir irlandais (le formidable *Fisherman's Blues* et le sous-estimé *Room to Roam*), Mike Scott a séparé son groupe de bardes avant de poser aujourd'hui sa Gibson à New-York, haut lieu de l'histoire du rock. On ne gagne pas au change. Sur cette terre promise, il retrouve les défauts de ses débuts quand son goût pour la « big music » alourdissait dangereusement son inspiration (les albums *A Pagan Place* et *This Is The Sea*). Sur *Dream Harder*, dont la pochette évoque un vieux Cat Stevens, c'est une suite de clichés « seventies », fantasmes décidément à la mode, qui alimentent cette propension à l'emphase. Le plus souvent, une batterie à la légèreté d'enclume et d'exténuantes guitares solos gonflent des titres plus dynamiques que mélodieux (*The New Life, Preparing to Fly, The Return of Jimi Hendrix*). En insistant un peu, on trouvera du charme à un blues bucolique (*Corn Circles*), au sitar de *Spiritual City*, square dance que les Beatles *auraient pu composer en l'honneur* du Maharishi et surtout à *Glastonbury Song* et son piano subtil. La toujours belle voix de Mike Scott, gorgée d'accents celtes, restant le seul instrument à finalement bien s'accommoder de ce souffle lyrique. Sur ce même créneau, le World Party de son ancien complice Karl Wallinger s'en tire avec plus de panache.

1 CD Geffen, distribué par BMG. GED 244 76.

Silvain Vanot

La culture rock, c'est ce qui reste quand on a tout oublié. Silvain Vanot, certainement, a beaucoup lu et écouté. Il a appris suffisamment pour ne retenir que l'essentiel. Ses chansons ont les vertus des instantanés qui illustrent la belle et adéquate pochette de son premier album. Sans vernis ni ornements, il compose avec le hasard et la matière brute musicale, préserve une tension qui avive sa flamme. Pas les flammèches d'un boucan juvénile mais l'incandescence posée, la maturité fragile d'un garçon de trente ans *conscient de ses fêlures. De là* sourdent les sons rêches d'un rock qui refuse de s'amadouer. La lenteur des tempos n'empêche nullement les guitares de se déchirer, de déraper en « feed-back ». Plus cristallines par moment, elles restent imprévisibles, potentiellement abrasives. Une musique à vif pour des *chansons pourtant bien structurées*. Silvain Vanot, mélodiste très compétent (*Le jour se lève, la Bouche herbue, Voler voler voler*), s'y révèle un auteur exemplaire maîtrisant les mots au point de ne choisir que les plus simples. Une discrétion gage de justesse. Amateur de contrastes, il pose une voix *frêle, comme suspendue, sur cette* trame électrique. On pense à Gérard Manset en plus concis, à un Murat qui ne tenterait pas de nous séduire à tout prix. Cette rudesse capable de sérénité évoquera surtout Neil Young, parrain à la mode ces temps-ci. Mais, c'est certain, ce magnifique album n'appartient qu'à Silvain Vanot.

1 CD Weekend, distribué par Virgin 882 432.

S. D.

ROGER CORBEAU
Fernandel dans « le Schpountz », de Marcel Pagnol (1937).

Chanson

Quand les comédiens chantaient (1930-1939) (1)

Jean Gabin (2)

Fernandel (3)

En une cinquantaine de titres originaux, EPM continue un précieux travail d'archiviste, dont on avait déjà eu un large aperçu avec les quatre volumes (de dix CD chacun) de l'*Anthologie de la chanson française enregistrée*. Le label de disques qui aime le patrimoine de la chanson s'est cette fois attaqué aux comédiens-chanteurs, traquant extraits d'opérette, de film ou prestations occasionnelles, tels ce fox-trot coquin chanté en 1934 par Margo Lion (*« Ah ! Ne me dites pas des choses comme ça, Monsieur Gustave »*), une parade militaire menée à la rigolade par Raimu et René Sarville (*César, basse chantante*, de 1931), la « pochade satirique » de Marguerite et Pierre Moreno (*« Monsieur, on n'est pas des mendiants, on est des humanitaires... », 1930)*. Le rayon opérette est servi par Pauline Carton (*Pas sur la bouche*), Arletty (*Yes*), Michel Simon (*le Bonheur, Mesdames*). Celui du cinéma balaie les années 30 avec une philosophie amoureuse qui va de la joie simple au frémissement sensuel. A retenir : un superbe *Paradis*, par Pola Negri (extrait de *A Woman Commands*), ou *la Môme caoutchouc*, par Jean Gabin.

La même chanson, de moins bonne qualité sonore, figure sur la compilation de quinze titres consacrée à l'acteur par le label Forlane. Du sage *Maintenant, je sais* au revigorant *Quand on s'promène au bord de l'eau*, Gabin aimait chanter. Morceaux de choix, deux duos avec Mistinguett *(C'est un petit rien, On m'suit)*. Pendant ce temps, Fernandel poursuivait son petit bonhomme de chemin, entre *Ignace* et *J'aime toutes les femmes*. Royal, souriant, la voix éclairée. Le CD proposé par Music Memoria en restitue le naturel.

(1) 1 coffret de 2 CD 982742 EPM.

(2) 1 CD Forlane UCD 19033.

(3) 1 CD Music Memoria 87811523 distribué par Virgin.

Renaud

Cante el'Nord

Grand connaisseur du Nord de la France depuis son premier rôle dans *Germinal*, de Claude Berri, Renaud a appris à chanter en patois. A peine sorti, l'album a trouvé dans la région près de cinquante mille acheteurs. L'atmosphère « balloche » est garantie : accordéon, saxophone, et un répertoire *établi* avec le compositeur Simon Colliez et l'auteur Guy Dubois. Va pour l'histoire musicale des bals, du tango au cha cha, en passant par la valse musette et le paso. Les terrils sont omniprésents, les mineurs et leurs galères, les demis de bière et l'attachement au pays. L'idée de Renaud est bonne, certainement *louable*, mais il n'en reste pas moins un léger goût de préfabriqué.

1 CD Virgin 882272.

V. Mo.

Musiques du monde

Idir

Les Chasseurs de lumière

Auteur-compositeur kabyle, Idir a su rendre sa fierté et son audience à la chanson de sa communauté dans les années 70. Depuis *Ivana Ouva*, il est resté dans une semi-retraite, qui n'a pourtant pas entamé son immense popularité. Sa rentrée au New Morning l'an passé – vibrante, à l'image du personnage, – s'est accompagnée de la sortie en CD d'une sorte de *best-of* de ses chansons. C'était la meilleure façon de préparer son nouvel album, *les Chasseurs de lumière*, dont la parution coïncide avec trois concerts à l'Olympia. Cet album tient les promesses de modernité annoncée par Idir ces derniers mois. Si son art est ancré dans la langue et la poésie berbère, il n'a jamais cessé d'être à l'écoute des mouvements musicaux du monde arabe : du raï algérien à la fracassante *gil-music* égyptienne, en passant par les guitares flamenco comme sur le titre *Snitraw* (« Ma guitare »). On écoutera aussi un duo militant avec Alan Stivell, *Isaltiyen*, Kabylie-Bretagne, harpe et cornemuse *(« Frères celtes, crions notre minorité... »)*. On écoutera surtout les youyous ravageurs de femmes intrépides dans *Yelha Wurar* (« Air de fête »), les langueurs réparatrices de *Ay Alxir Inu* (« Tendresse »), la rare délicatesse *d'Ageggig* (« la Fleur », voix, guitare, flûtes et chœurs). Idir a peut-être un peu trop cédé aux synthétiseurs, mais il a su garder intactes l'élégance, la poésie de son *propos, la légèreté de sa voix*, et une sagesse lucide.

1 CD Blue Silver BSD195.

Raimon

Cançons

La chanson catalane dans toute sa splendeur. Après un immense *concert donné pour les trente ans* de carrière de Raimon en avril dernier à Barcelone, voici un recueil de dix-huit chansons de celui qui fut *« l'étendard, la figure visible, l'homme de proue de la chanson civique »*, selon l'écrivain Jorge Semprun. Elles sont belles ces mélodies construites autour de poèmes colorés, ceux de Raimon, ou ceux de Joan Luis de Corella, de Salvador Espriu, de Ausiàs March... On y trouvera des chansons d'amour vécues, des histoires de tous les jours, superbement arrangées par Manuel Camp, féru de jazz. Dans un registre plus dur (guitare grattée, voix directe), l'histoire se fait présente avec quelques monuments de la résistance antifranquiste (*Diguem No, D'Un Temps, D'Un Pais*). Bon nombre des titres ont été repris de l'album *Raimon, totes les cançons*, paru en 1981 en Espagne. Raimon y faisait le point sur sa longue carrière, avec une conviction contagieuse et une technique vocale extrêmement sûre. Le tout se termine par *I Beg Your Pardon*, une *« méditation sur la théorie atomique »*, de Salvador Espriu, aux allures joyeuses et New-Orleans : *« Quand le centre du monde n'est plus toi (malgré les illusions que tu peux te faire)... épargne-toi quelques ennuis en boutonnant bien ton pantalon. »*

1 CD Auvidis A6190.

V. Mo.

Les Quatuors Schneiderhan, Vegh, Koeckert

La politesse d'être simple

REGARDEZ la partition du *Quatorzième Quatuor* de Beethoven. Vous aurez la certitude d'entrer au royaume de l'audace, de la provocation, de la parcellisation, de l'instabilité, de l'outrance. L'œuvre comprend sept mouvements, passe par six tonalités différentes. La forme sonate est abandonnée d'emblée pour une fugue d'introduction. Ce qui est ainsi sacrifié de tension thématique, de suspense lié aux développements, est compensé par l'excès des contrastes de nuances, avec force *sforzandos, rinforzandos, crescendos* suivis de *pianos subitos*. La suite à l'avenant. Beethoven disait de son *Quatorzième Quatuor* qu'il n'irait jamais plus loin dans ses recherches pour cette formation.

Ecoutez l'interprétation que donne de ces sept mouvements enchaînés le Quatuor Schneiderhan : vous vous sentirez dans un havre de sérénité. La sonorité est de bout en bout lumineuse, veloutée, stable ; la mélodie est mise en valeur, les voix médianes sont sagement hiérarchisées. Les brutales indications de nuances sont minimisées, intégrées dans l'exécution la plus égale d'humeur, la plus « liée » que l'on puisse imaginer. Qu'est-ce qui peut pousser des interprètes, face à une page à ce point donnée comme révolutionnaire par son auteur même, à dissimuler cet aspect novateur au profit d'une tradition plus sereine de la beauté ?

C'est peut-être que l'interprétation n'a pas à se précipiter sur ce qui saute aux yeux dans une partition mais bien à chercher d'autres clefs : celles de la cohérence stylistique, de l'équilibre sonore. Clefs du plaisir personnel aussi : quand on se sait complètement maître de son instrument, on n'a pas forcément envie de casser les vitres, on laisse ça aux jeunes. A un certain degré d'exigence musicale et d'accomplissement technique, il est trop facile d'être provocant, original (1). Autrement *délicat est de faire l'œuvre sienne, pour la jouer comme* si on l'avait composée soi-même, sans s'acharner à signaler que chaque note est géniale.

Le Quatuor Schneiderhan s'est séparé en 1952. Il était composé de musiciens de la Philharmonie de Vienne, dominé par le violoniste qui lui donna son nom et qui fit l'une des plus brillantes croisières solo de l'après-guerre – mozartien de haut vol, Wolfgang Schneiderhan avait épousé la Pamina idéale, la soprano *allemande Imgard Seefried, morte en 1988*. Couplé avec celui du premier quatuor de l'*Opus 59*, l'enregistrement de l'*Opus 131* est l'un des seuls témoignages aujourd'hui accessibles de l'art extraordinairement raffiné de ces Viennois épris de simplicité. Il fut réalisé en deux séances de studio, le 8 septembre 1944 et le 29 mars 1945, et il faisait partie des bandes enregistrées par la Radio du Reich que l'URSS avait confisquées pour les garder dans ses caves. La perestroïka a permis leur diffusion.

La même livraison, sous l'étiquette allemande Orfeo, rend justice au Quatuor Koeckert. Ces quatre Bohémiens durent émigrer de Prague en 1939 et, appelés *par Eugen Jochum, ils se fondirent après guerre dans* l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise non sans mener à quatre une carrière enviée en Allemagne. Leur façon de jouer est à leur image : joviale et modeste.

Le même label a également retrouvé un enregistrement des Vegh réalisé pour la Radio bavaroise en octobre 1968. Il associe au *Quinzième* et ultime quatuor de Schubert – noblesse, austérité du ton – un *Troisième* de Bartok presque terrifiant par son refus du beau son, par ses lignes nettes, ses accents directs. Le quadrige formé autour de Sandor Vegh a enregistré deux fois l'intégrale des six chefs-d'œuvre bartokiens (la seconde version, réalisée en 1972, est disponible, en trois CD, chez Astrée). Le *Troisième* est en do dièze mineur, comme le *Quatorzième* de Beethoven, ses quatre mouvements sont également enchaînés. Les Vegh sont hongrois. Ils jouent la musique de Bartok comme s'ils l'avaient composée eux-mêmes. Sans apprêt.

ANNE REY

---

(1) *« Je m'applique à trouver l'élément le plus bizarre, le plus radical ou le plus personnel d'une œuvre afin de le mettre tout de suite en relief »*, écrit le pianiste Charles Rosen dans *Plaisir de jouer, plaisir de penser*, conversation avec Catherine Temerson, qui vient de paraître aux éditions Eshel (84 pages, 90 F). Est-ce pour cela que l'interprète américain ne s'est jamais vraiment débarrassé de l'étiquette de « pianiste-musicologue » ?

★ *Quatuors opus 51 nº1 et opus 131*, par le Quatuor Schneiderhan. *Quatuors opus 12* de Mendelssohn, *opus 41 nº2* de Schumann, *Premier Quatuor* de Smetana, par le Quatuor Koeckert. *Troisième Quatuor* de Bartok, et *Quinzième Quatuor* de Schubert, par le Quatuor Vegh. 3 disques compacts Orfeo C 315 931 B, C 318 931 B et C 317 931 B.

هكذا من الإصل

ARCHITECTURE

LA CAPITALE ALLEMANDE SE PRÉPARE A ACCUEILLIR LES JEUX DE L'AN 2000

BERLIN EN FORMES OLYMPIQUES

BERLIN

de notre envoyé spécial

Berlin, c'est décidé, doit redevenir la capitale de l'Allemagne réunifiée. Elle manquait cependant un peu d'entraînement. C'est donc par l'effort sportif et sa candidature aux Jeux olympiques de l'an 2000 qu'elle espère retrouver sa stature de championne internationale. Mais l'insertion de bâtiments nouveaux dans une ville aux édifices historiques nombreux n'est pas exercice facile. Ainsi se croisent, ou plutôt s'affrontent un passé difficile à gérer, un présent tout neuf fait de la chute du mur et un avenir fait de projets et de rêves dont il est difficile d'imaginer l'émergence réelle, tant les enjeux sont multiples, et divers, de taille comme d'essence.

TOUT va très vite à Berlin. Voilà un mois à peine, le projet du Français Dominique Perrault pour l'un des grands équipements des hypothétiques futurs Jeux olympiques de l'an 2000 était habillé d'alignements soignés de pommiers («le Monde Arts - Spectacles» du 27 mai). A présent, les pommiers ont été décoiffés. Ce sont des arbres éparpillés sur un mode aléatoire qui apporteront leur fraîcheur nonchalante à tous les jeunes Newton qui, sortant de l'apesanteur de la piscine, ou encore déchaussant les pédales du vélodrome voisin, voudront reposer leur corps d'athlète sur ce pré de cœur de ville.

Le projet de Perrault pour le complexe sportif de natation et de cyclisme est en effet typique de l'ambivalence de l'esprit berlinois face aux grands projets que sont la transformation programmée de la ville en capitale de la nouvelle Allemagne et son ambition de devenir le siège des Jeux olympiques de l'an 2000, candidature qui l'oppose à Sydney et à Pékin. Mais il a ceci de particulier qu'il parvient à résoudre un ensemble de contradictions relevant davantage de la quadrature du cercle que du projet urbain. Pour ce projet de taille monumentale et de complexité proportionnelle, l'architecte a d'ailleurs assez simplement séparé ladite quadrature et son cercle, plaçant côte à côte une vaste toiture circulaire, qui abrite le vélodrome, et un rectangle, forme assurément banale elle aussi, sous lesquels sont naturellement placés les couloirs de la piscine olympique, le bassin de plongeon et ceux d'entraînement.

Ce qui est moins banal, c'est que ces deux toitures affleurent à peine au-dessus du sol, tous les équipements étant donc enterrés, et enterrée aussi la crainte, voire la phobie des Berlinois pour tout ce qui pourrait ressembler à un grand projet de type français, dont Perrault est paradoxalement, aux yeux des Allemands, le plus célèbre représentant pour les quatre tours de la Bibliothèque de France. La soucoupe plate qui forme le toit du vélodrome sera une prouesse métallique d'un seul tenant, dont le poids sera supérieur à celui de la tour Eiffel et dont l'ingénierie a d'ailleurs été confiée au digne successeur spirituel de la firme Eiffel qu'est le groupe anglais Ove, Arup and Partners. L'architecte français, spécialiste de la quincaillerie raffinée, recouvrira ce toit d'un voile d'acier tressé, sous les franges duquel entreront les spectateurs. Programme similaire pour la piscine olympique, à cela près que, durant les Jeux olympiques, la toiture sera surélevée de quelques mètres, grâce à des vérins, afin d'accueillir les quelques sept à dix mille passionnés de crawl ou de brasse papillon escomptés.

BERLIN 2000

Photomontage du projet de l'architecte Dominique Perrault pour le complexe sportif.

La natation sera en tout cas un élément essentiel des jeux, mais la natation dans une forêt de chiffres. Cent huit variantes de calculs ont été effectuées, tendant toutes à prouver la rentabilité des Jeux. Selon la plus probable, entre les entrées, le tourisme, les droits de retransmission TV, etc., les dirigeants de la ville attendent en effet 3,47 milliards de marks de recette pour un coût de 3,28 milliards de la même monnaie, soit un bénéfice de 190 millions de marks (1). En principe, que la ville qui sera alors devenue capitale soit ou ne soit pas choisie par le comité olympique pour les Jeux de l'an 2000, la plupart des projets, dont celui de Perrault, devraient cependant voir le jour, ne serait-ce d'ailleurs que parce que le Sénat berlinois, l'équivalent de notre Mairie parisienne, est décidé à renouveler sa candidature pour ceux de 2004.

Au demeurant, comme à Barcelone, dont la municipalité berlinoise s'inspire pour son projet olympique, en espérant à la fois un moteur de rénovation urbaine et bien sûr un symbole de grandeur et de respectabilité retrouvées, une bonne partie des infrastructures sportives existent déjà, dans l'ex-Ouest, ou dans cet ex-Est qui s'était fait une fameuse réputation pour la musculature de ses nageuses. L'une de ces installations, récemment achevée à deux pas du parc des fameux Jeux de 1936, offre au moins déjà la garantie de la qualité architecturale, même s'il n'est pas sûr qu'elle accueille des épreuves. Elle sert de gymnase aux jeunes Berlinois qui peuvent en même temps y apprendre les joies de la construction. La résille métallique du toit, d'un seul tenant comme il se doit, apporte une rare qualité de lumière à ces espaces ailleurs volontiers glauques, mais davantage encore la partie du bâtiment où sont rassemblés vestiaires, bureaux et toutes sortes de nécessités que le sport exige sans doute. Celle-ci offre un jeu d'escaliers, de courbes, de portes surprises, pas toujours très utiles, au moins des plus pittoresques pour l'amateur d'architecture.

Mais c'est bien sûr le grand stade, ou pour être plus précis, tout l'ensemble du parc sportif construit sur 130 hectares entre 1934 et 1936 par l'architecte Werner March, qui focalise l'attention dans cet immense projet pour le tournant du siècle. Les exigences du comité olympique d'alors étaient moindres, qu'il s'agisse du nombre de spectateurs, du rôle des médias, de la diversité des disciplines. Rescapée des bombardements, c'est assurément une œuvre remarquable, par son architecture, mais également en ce qu'elle aura aussi bien pu être le lieu de la célébration du sport que celui des plus grandes démonstrations du régime hitlérien... On arrivait au stade, on y arrive toujours par une vaste allée qui butait sur deux tours. Derrière, le stade proprement dit pouvait accueillir quelque 120 000 personnes (il a été ramené depuis à 90 000 places). C'est une œuvre aux formes simples, peu élevée (17 mètres) et bien évidemment cerclée d'une colonnade rigoureuse. Ce que Gregotti a récemment inventé pour la rénovation du stade de Barcelone était déjà ici à l'œuvre. Les gradins descendaient de 12 mètres en dessous du niveau du sol pour atteindre la piste olympique.

Au-delà du stade se trouvait le Maifeld (le champ de Mai) immense esplanade qui put réunir jusqu'à 500 000 personnes (d'autres disent 250 000), posément alignées, le bras tendu, devant un Führer exalté, entourée des flammes et des oriflammes, des musiques, des fanfares, des hurlements dont ont témoigné tant de films de propagande. Le champ de Mai était fermé par deux lignes de tribunes, et dominé par un clocher de près de 80 mètres de haut (visite en ascenseur, et panorama inoubliable sur la ville), dont la cloche de 10 tonnes portait l'inscription inspirée : *«J'en appelle à la jeunesse du monde.»* Plus loin encore dans le parc olympique se trouvait le grand théâtre en plein air, la Waldbühne, amphithéâtre évidemment calqué sur le modèle antique qui, depuis la guerre, est resté l'un des hauts lieux culturels de l'été berlinois. Le parc de 1936, qui comporte de nombreux autres éléments, est à la fois la richesse et la faiblesse de la candidature berlinoise pour les Jeux. La richesse, parce qu'il faudra, si l'on peut dire, peu de choses pour doter le grand stade du toit et des installations techniques qui lui manquent, et guère plus pour adapter les autres ; la faiblesse, parce qu'il faudrait transformer ces pierres jadis porteuses des trop fameux «Jeux de la honte» – elles virent notamment le dépit de Hitler devant la victoire d'athlètes noirs et furent le lieu des prouesses cinématographiques de Leni Riefenstahl – en symboles de paix et de réconciliation de l'année évidemment charnière que sera l'an 2000.

Sur ce plan, tout est prévu. Depuis longtemps d'ailleurs, les Berlinois de l'Ouest avaient montré leur souci de garder la mémoire du tragique passé de l'Allemagne hitlérienne, et chacun peut toujours voir, à l'emplacement de la Prinz-Albert-Strasse, le centre de documentation sur la Topographie de la terreur, où est conservée la mémoire de la ville depuis la résistance atrocement réprimée, ou l'exil, des premiers antifascistes allemands, jusqu'à l'anéantissement des 9/10 de la ville sous les bombardements alliés, en passant par la description détaillée des mécanismes et des réalités de l'Holocauste. Il s'agit ici d'archéologie, mais un peu plus loin dans la ville le souvenir est toujours présent puisque le Musée juif de Berlin voit s'achever ces jours-ci l'agrandissement bizarroïde que lui a destiné l'architecte Daniel Libeskind et sur lequel nous aurons sans doute l'occasion de revenir.

Est-ce ici le lieu de souligner que, depuis la tour du grand stade, on aperçoit outre l'unité d'habitations de Le Corbusier, construites en 1958, les collines aujourd'hui verdoyantes formées par les millions de tonnes des débris de Berlin bombardé, en particulier la biennommée Teufelsberg, la montagne du Diable. On aperçoit aussi l'extravagant sarcophage du Centre de conférences international, à cheval sur une autoroute, celui-là même où a eu lieu récemment la conférence internationale sur le sida et dont les deux principales caractéristiques sont les suivantes : il y est strictement impossible de passer d'une fonction ou d'un lieu à un autre sans emprunter au moins un escalier, et presque aussi difficile d'avoir accès à la lumière du jour en dehors des lieux, intimes, où l'on s'attend plutôt à ne pas trouver de fenêtre. C'est ici, et dans le parc des expositions qui le jouxte, dominé par une pittoresque petite tour Eiffel, que serait installé le centre de presse des Jeux olympiques, tandis que le village des journalistes se trouverait à l'autre bout de Berlin, relié par une ligne de métro express, spécialement prévue pour le projet Olympia 2000.

Tout va très vite à Berlin. Dans deux articles récents du *Spiegel*, l'écrivain Peter Schneider s'effrayait de cette rapidité sous le titre éloquent : «Au nom du ciel, prenez votre temps !» Cet appel à la sagesse apparaît à la fois raisonnable et paradoxal ; raisonnable en ce sens que les projets et les concours se multiplient en effet à Berlin. Paradoxal pourtant, car, même si certains chantiers sont effectivement engagés ici et là, tout reste encore dans les limbes et de surcroît soumis à des pressions multiples. Lors d'une récente rencontre organisée par la GSW – l'équivalent de nos grands offices d'HLM – entre un groupe de personnalités de la Ville de Paris et leurs homologues berlinois, représentant des instances tant privées que publiques, cette dualité entre un rêve trop rapide et une réalité parfois trop lente apparaissait clairement. Qu'il s'agisse du projet berlinois pour le nouveau quartier de Berlin capitale, ou pour le projet du Reichstag («le Monde Arts-Spectacles» du 27 mai 1993), on perçoit sinon clairement, au moins fortement les divergences qui opposent les élus de Bonn et le groupe protéiforme des inventeurs du futur Berlin.

Des conflits similaires sont, on le sait, apparus entre les grands investisseurs pour le projet de la Potsdamerplatz et le Sénat de Berlin. Curieusement, à peu près tout le monde est d'accord : Berlin ne doit pas céder aux chantres des gratte-ciel, elle doit préserver son gabarit traditionnel (encore qu'il ne soit pas si facile de dénicher cette tradition dans la ville réunifiée), Berlin doit se méfier des grands travaux à la parisienne.

Berlin doit donc être Berlin, vaste espace bourré d'espaces verts, cinq fois grand comme Paris pour moins de 3 500 000 habitants. Des conflits aussi, quelquefois des exaspérations sont apparus chez les spectateurs ou les commentateurs professionnels de la ville. En règle générale, le sénateur Volker Hassamer, chargé de l'urbanisme, reste crédité de la force de conviction et de la volonté nécessaires à la restructuration d'un aussi vaste ensemble urbain. En revanche, son homologue Wolfgang Nagel, responsable pour la construction, ou le secrétaire d'Etat berlinois Stimmann, tout en étant proches des conceptions d'Hassemer, sont crédités d'une capacité à l'indécision, parfois à la faiblesse qui, pour leurs adversaires, les rendent peu aptes aux parties de bras de fer avec Bonn ou avec les grandes firmes industrielles. Bien évidemment, d'autres commentateurs encore mettent les trois hommes, et avec eux le maire de la ville Eberhard Diepgen, dans un même sac, trop audacieux pour les uns, trop timorés pour les autres.

Et pourtant tout va quand même très vite. La cathédrale sur l'île des Musées, construite à la fin du dix-neuvième siècle (1894-1905), réduite en ruines à la fin de la guerre, vient d'être restaurée, sorte de Palais Garnier de l'Eglise luthérienne, mais davantage propice à l'audition de Bach qu'aux transports architecturaux et à la contemplation esthétique. Elle a été à nouveau inaugurée il y a à peine trois semaines. L'idée de reconstruire l'ancien Palais de Presse a elle aussi fait son chemin. Devant l'immeuble construit à son emplacement pour le Parlement de la DDR vient d'être installé un formidable échafaudage métallique recouvert de toiles peintes destinées à tester le goût des Berlinois pour les diverses formes de leur passé plus ou moins partagé.

Les fonctionnaires de Bonn n'ont pas voulu du bâtiment, inapproprié selon eux par rapport aux conditions de travail que leur offrait la capitale de la République fédérale. Les Berlinois de l'Est verraient cependant d'un mauvais œil la disparition de ce bâtiment qui était aussi un palais pour le peuple avec ses cafés et ses loisirs à la mode socialiste. La pression est vive, en revanche, chez ceux pour qui l'effacement des traces de la guerre et du mur reste un objectif majeur : eux continuent de demander une reconstruction à l'identique de l'ancien palais.

Dans l'immédiat, comme d'habitude, un rêve chargé de sens et une réalité vide de tout occupant se côtoient bizarrement sur l'île, sans qu'il soit guère possible d'imaginer la décision de l'avenir. Et c'est là qu'on retrouve une autre caractéristique surprenante de l'esprit berlinois actuel, à laquelle se heurtent notamment les équipes d'architectes français qui ont débarqué là, un peu trop pleines d'espoir et d'assurance. Là où l'on s'attend à voir régner ce que l'on pense être l'esprit prussien, à voir s'imposer des décisions simples, rapides et efficaces, des contrats solidement bouclés et définitivement tenus, les investisseurs et les architectes rencontrent d'inhabituels atermoiements, des hésitations qui perdurent au-delà des contrats les plus solides, des remises en cause de projets acquis. Tout cela fait qu'avant d'être la nouvelle capitale de l'Allemagne, et peut-être la capitale olympique, Berlin est bel et bien la capitale du rêve et de l'imaginaire architectural et urbain.

On ne s'étonnera donc pas qu'à la longue liste des concours engagés, jugés et parfois déjugés, s'ajoute aujourd'hui un nouveau, celui de la rénovation d'Alexanderplatz, centre historique de l'ancien Berlin-Est et, depuis la guerre, centre métaphysique de la ville pour tant d'écrivains et tant de cinéastes. Là encore, il sera passionnant d'étudier comment les Berlinois se jettent à l'eau.

FRÉDÉRIC EDELMANN

---

(1) 1 mark = 3,36 francs.